REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIII[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Ce, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIII[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME VINGT-HUITIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1878

L'IDÉE DE JEAN TÊTEROL

DERNIÈRE PARTIE (1)

XV.

Goethe, le seul poète qui fût un grand sage, le seul sage qui fût un grand poète, a dit : « Pauvre fou, si ta maison brûle, tâche de l'éteindre; quand elle a brûlé, rebâtis-la. »

Narre, wenn es brennt, so lösche;
Hat's gebrannt, bau wieder auf.

Ces deux vers convenaient admirablement à la situation de Lionel Têterol; il avait une méchante fièvre, un souvenir brûlant à éteindre dans son cœur, et il avait aussi une maison à rebâtir. C'est de quoi il s'occupa dans son wagon, pendant tout le trajet de Pont-d'Ain à Paris.

Ce fils de millionnaire se trouvait dépossédé de sa liste civile, de la dotation que lui servait un père à la fois avare et prodigue. Il n'avait jamais été homme de plaisirs; mais il avait toujours vécu largement, ignorant les privations, ne se refusant rien, sans souci de la veille ni du lendemain, et il avait contracté le goût de l'existence facile et commode, l'amour de ses aises, le besoin d'orner sa vie. Désormais il était réduit à ses propres ressources, il ne devait plus compter que sur lui-même. A vrai dire, ce n'était pas là ce qui l'inquiétait, et il n'avait pas lieu de se tourmenter pour son avenir. Il avait à Paris de nombreuses relations, parmi lesquelles figuraient des personnages haut placés, un ministre même, ancien professeur de droit devenu récemment garde des sceaux, qui avait souvent té-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai, du 1er et du 15 juin.

moigné de l'amitié à ce jeune homme de grand espoir. Il n'eût pas fait vainement appel à sa bienveillance. Il n'avait qu'à demander, certain d'être écouté. Le fils de Jean Têterol avait, lui aussi, son idée. Il était sûr de son talent autant que de son ambition; ce conscrit sentait danser dans sa giberne un bâton de maréchal de France; mais son père lui avait dit : — Tu n'as eu que la peine de naître; que serais-tu sans moi? J'ai peiné, tu n'as jamais pâti. — Il voulait prendre la mesure de son caractère, de son endurance, de son courage; il résolut de se prouver à lui-même qu'il était capable de pâtir sans se plaindre et qu'il pouvait se passer de patronage et de protecteurs. Il se disait : *Farò da me*. Peut-être aussi pensait-il que les souffrances volontaires sont le meilleur remède à toutes les autres et un excellent moyen d'oublier Mlle de Saligneux.

Il habitait depuis trois ans un joli entresol sur le quai Voltaire; il l'avait meublé, arrangé, décoré à sa guise. De sa fenêtre, il voyait les marronniers des Tuileries, la Seine, les ponts, un va-et-vient de passans et de bateaux, une vaste étendue de ciel, le levant et le couchant; il prenait plaisir chaque matin à baigner son regard dans ces vapeurs couleur d'opale ou gris de perle au milieu desquelles Paris se réveille, d'où émergent l'un après l'autre ses palais, ses clochers, ses monumens, ses toits, étonnés et charmés de se retrouver tous à leur place. Le bail de Lionel expirait à la fin de l'année; son premier soin fut d'avertir son concierge qu'il songeait à déloger. Le ciel, qui s'intéressait à sa vertu, lui procura dès le lendemain un sous-locataire, lequel fut agréé. Il s'occupa aussitôt de vendre ses meubles, ses tapis, sa vaisselle et même ses bibelots, qu'il aimait d'amour tendre, qu'il croyait nécessaires au bonheur de sa vie. Il possédait quelques peintures, quelques bronzes, un Rousseau de prix, un Corot, un Millet, un lion et un tigre de Barye; il fut sans pitié pour lui-même, il ne garda ni le tigre ni le lion, bien que le cœur lui en saignât.

Quelques jours plus tard, il était installé au quatrième étage d'un petit hôtel garni de la rue Racine. Il eut des accès de noire mélancolie en vaquant à son emménagement. Un escalier étroit, borgne, dont la rampe était gluante, une cellule carrelée, qui sentait le renfermé, des meubles étriqués et boiteux, des tiroirs dont le bouton restait à la main, une fenêtre donnant sur une cour que le soleil ne visitait jamais, des rideaux de mousseline jaunis par le temps, insultés et maculés par les mouches, quel contraste avec l'aimable entresol! Les murailles étaient imprégnées de cette poussière grasse qui est le fléau des garnis; chacun y apporte un peu de la sienne, et ces poussières mêlées résistent à tous les efforts du plumeau; elles ont une histoire muette, passe encore si elles la racontaient.

Lionel se mit à la fenêtre; il dut se tordre le cou pour apercevoir le ciel, il en prit son parti. L'instant d'après, ayant posé les mains sur la table ronde, qui était le plus bel ornement de son nouveau logis, il en garda la marque au bout de ses dix doigts, et il fit la grimace. Puis il se dit : — Je suis trop douillet. *Pæte, non dolet.*

Pendant son séjour en Angleterre et en Allemagne, Lionel avait noué des relations avec un des grands journaux de Paris; les correspondances qu'il envoyait de Londres et de Berlin furent remarquées et lui attirèrent des propositions, qui ne furent point acceptées; il ne s'était pas encore avisé de faire son chemin par le journalisme. Le lendemain du jour où il prit possession de son taudis, il écrivit sur la question politique du moment un article qui était un chef-d'œuvre de bon sens, de verve ironique et de vive éloquence. Cet article, aussitôt inséré, provoqua des réponses, auxquelles il riposta. Ce début fit du bruit, et le débutant fut invité à s'enrôler dans la rédaction ordinaire du journal. Il s'y refusa, tant il était devenu jaloux de sa liberté. Sa plume entendait servir la république bleue en volontaire; toutefois il consentit, sans se faire prier, à recevoir la solde; mais il n'écrivait qu'à ses heures, quand le cœur lui en disait, et sa prose, bien sonnante, était reçue avec empressement. Il employait le reste de son temps à préparer pour une revue savante un travail sur les justices de paix en Angleterre. Le premier argent qu'il toucha lui causa une des meilleures joies qu'il eût éprouvées dans sa vie, une vraie joie de pauvre; c'étaient des sous qu'il avait gagnés, des sous qui étaient vraiment à lui. Il les contempla avec attendrissement, les serra au fond d'un tiroir, se promit de les ménager beaucoup. Il se défiait des voleurs et craignit de devenir avare.

Cependant c'était moins par avarice que par plan de conduite qu'il rayait sévèrement de son budget toute dépense inutile et se réduisait en toute chose à la portion congrue. Il dînait dans une gargote du boulevard Saint-Michel; le bœuf était bien dur, il ne laissait pas de le digérer, mais la nappe était d'une propreté douteuse, et il avait quelque peine à s'y faire. Il en usa comme Diogène, qui cassa son écuelle; il échangea son gargotier contre un bouillon, où il n'y avait pas de nappe du tout. Le commencement de décembre amena de grands froids. Lionel passa des journées entières à travailler sans feu dans sa chambrette, dont la fenêtre fermait si mal que le rideau était toujours en branle. Quand ses doigts se raidissaient, il soufflait dessus; quand ils demandaient grâce, leur maître se moquait d'eux; quand ils lui refusaient le service, il se livrait pendant cinq minutes à l'exercice des haltères, et il reprenait sa plume en se disant : — Ce n'est pas plus difficile que cela. — Il s'accordait pourtant tous les soirs le plaisir, la fête d'une flambée;

ces flambées lui étaient dangereuses. Aussitôt que son foyer s'illuminait, il sentait son imagination se réveiller, des souvenirs assoupis remuer dans sa tête, comme des serpens engourdis que la chaleur ranime et qui déroulent lentement leurs anneaux, cherchant à mordre la main bénévole qui les nourrit. Au fond de l'âtre, il voyait apparaître des cheveux presque noirs et des yeux bruns; entre cette vision et lui s'engageaient de longs entretiens.

— Qui es-tu donc?

— Tu fais semblant de ne pas le savoir, tu le sais.

— D'où sors-tu?

— Des profondeurs de ta mémoire ou de ton cœur, tu croyais que je n'y étais plus, j'y étais encore.

— Que viens-tu faire ici?

— Te convaincre de l'impuissance de ta volonté, dont tu es si fier. Tu veux oublier et tu te souviens.

— Qu'importe? je ne t'aime plus. Tu ne m'inspiras jamais qu'une fantaisie; je t'aimais avec les yeux, et c'était tout.

— Un jour tu me vis en colère, et ta fantaisie est devenue une passion.

— Je te jure que tu m'es absolument indifférente.

— Oserais-tu me le dire en me regardant en face?

A ces mots, les yeux bruns, se dilatant, semblaient lui jeter un défi, et une petite bouche, à la lèvre moqueuse, poussait un éclat de rire sonore. Lionel s'armait aussitôt de la pincette et remuait vivement les cendres comme pour y enterrer la vision; mais au bout de quelques instans elle reparaissait, il fallait recommencer à causer avec elle.

Un jour que Lionel avait dîné plus tard que d'habitude et qu'il sortait de son bouillon vers neuf heures, il se rencontra nez à nez sur le trottoir du boulevard Saint-Michel avec M. Pointal, qu'une affaire avait amené dans ce quartier. Le notaire leva les bras au ciel en le reconnaissant, et l'attirant sous un réverbère :

— C'est bien toi, dit-il. Et que diable es-tu allé faire dans ce cabaret?

— Parlez mieux, répondit Lionel, c'est un lieu fort honnête.

— Peut-être, mais tu as toujours eu le défaut d'être un peu sur ta bouche... As-tu entrepris une enquête statistique et philanthropique sur les restaurans populaires?

— Vous me croyez plus compliqué que je ne suis, monsieur Pointal. Quand je vais au restaurant, c'est tout simplement pour y dîner.

— Toi dîner là! s'écria tragiquement M. Pointal. A d'autres!.. A moins que tu ne sois devenu quaker. Mais je me trompe, les quakers aiment à bien manger; c'est le seul plaisir qui ne leur soit

pas interdit, et l'on assure que la Pensylvanie est le pays du monde où l'on cuisine le mieux. Et puis les quakers passent aussi pour aimer leurs amis, et toi tu oublies les tiens, tu restes des semaines et des semaines sans leur donner de tes nouvelles... Car enfin je ne sais plus rien. A quand ce mariage?

— Quel mariage? demanda d'une voix mal assurée Lionel, que cette question avait interloqué.

— Tu n'épouses donc plus M[lle] de Saligneux?

— C'était une mauvaise plaisanterie que ce projet.

— Une plaisanterie! s'écria M. Pointal. Et les deux lettres que tu m'as écrites!.. Il y a anguille sous roche, ajouta-t-il, et puisque je te tiens, je veux avoir le mot de l'énigme. Conduis-moi chez toi, nous y serons mieux pour causer.

Et passant son bras sous le bras du jeune homme, qui se dirigea avec lui du côté de la rue Racine :

— Que tu te maries ou que tu ne te maries pas, reprit-il, cela m'est à peu près égal; mais hier soir j'étais au ministère de la justice, où il a été question de toi. Tu viens de publier un travail sur les justices de paix en Angleterre. Je ne l'ai pas lu, je n'ai pas le temps de rien lire; mais le ministre qui a, paraît-il, plus de loisirs que moi, l'a lu, et il disait hier que c'était une œuvre de maître; tu sais qu'il ne prodigue pas ses éloges. A ce propos, il me demanda de tes nouvelles. — Que devient-il? on ne le voit plus. — Après quoi, comme tu peux croire, il parla d'autre chose. Prends-y garde, mon cher, tu connais Paris, la sentence la plus dure, la plus désastreuse qu'on y puisse prononcer sur un homme, c'est de dire : « On ne le voit plus. » C'est la préface d'un enterrement. Tu as beau être un jeune homme de grande espérance, on ne te voit plus; si tu restes quelque temps encore invisible, avant peu tu n'existeras plus, et tu tiens, je pense, à exister.

— Rassurez-vous, lui répondit tranquillement Lionel, je ressusciterai le troisième jour.

Et, comme ils arrivaient à sa porte, il tira la sonnette.

— Où donc me mènes-tu? demanda le notaire en examinant la maison, qui lui parut indigne de posséder le prince de Galles.

— Chez moi, parbleu! lui repartit Lionel, qui le poussa dans l'allée.

Puis, ayant pris son bougeoir dans la loge, il lui montra le chemin en gravissant devant lui l'escalier borgne et gras qui conduisait à sa chambre. Quand M. Pointal y fut entré, il promena autour de lui des regards de plus en plus étonnés.

— Mon palais n'a pas le bonheur de vous plaire? lui dit le jeune homme.

— Comme niche à chien, il n'est vraiment pas mal; mais là,

franchement, celui que tu habitais sur le quai Voltaire me paraissait plus confortable... Ah çà, on gèle chez toi. Jadis tu avais un valet de chambre; appelle-le pour qu'il nous fasse du feu.

— Le voici, tout à votre service, lui repartit Lionel, et croyez qu'il vaut bien mieux que l'autre, qui n'était jamais là quand on avait besoin de lui.

En parlant ainsi, il allumait son feu, qui ne tarda pas à flamber. Puis il avança au notaire un fauteuil un peu dépenaillé et s'assit en face de lui sur une chaise fripée.

— C'est une expérience que tu as voulu faire? lui dit M. Pointal.

— Peut-être, et jusqu'aujourd'hui elle m'a réussi... Je me propose, continua-t-il, d'écrire un gros traité sur l'habitude. Quelle étrange chose que l'habitude, monsieur Pointal! C'est le seul esclavage dont on finit par se faire une amitié. Je dois vous confesser, à vous parler tout franc, que j'ai eu beaucoup de peine à m'accoutumer à mon palais. Et tenez, ce qui me répugnait le plus, c'est cette tache verdâtre que vous apercevez au plafond. On dirait un poulpe, une pieuvre, allongeant de toutes parts ses grands bras garnis de ventouses. Dans les commencemens, cette tache me faisait horreur, je ne pouvais pas la souffrir, j'évitais soigneusement de la regarder. Eh bien! je me suis réconcilié peu à peu avec sa laideur, et je lui trouve un charme qui m'inspire. Quand je travaille et que je cherche un mot, je la regarde, et le mot me vient. Bref, aujourd'hui je l'aime, cette tache, je ne pourrais plus m'en passer, elle me tient compagnie, elle est nécessaire à mon bonheur.

M. Pointal, qui l'écoutait en contemplant le feu, releva subitement le menton et s'écria : — Gageons que nous nous sommes brouillé avec notre père, avec cet amour de père que nous avons, et qu'il nous a coupé les vivres.

— Couper les vivres! répliqua Lionel en souriant; peu s'en est fallu qu'il ne me coupât la gorge.

Le sourire expira sur ses lèvres. Il crut revoir son père furieux, hors de lui, à moitié fou, le tenant à la gorge et l'étranglant. Il ne pouvait se rappeler cette scène sans frissonner.

M. Pointal était un homme interrogeant. Lionel refusa d'abord de satisfaire sa curiosité; mais, pressé de questions, il se décida à lui conter son histoire en l'arrangeant un peu. Il la commença sur un ton enjoué, qu'il ne put soutenir jusqu'au bout. Sa gaîté l'abandonna, il devint sérieux, et par instans sa langue s'embarrassait, il s'empêtrait dans ses phrases, qu'il finissait péniblement. Quoiqu'il eût d'habitude le parler net et l'entière possession de ses idées, il ne les retrouvait plus, et il avait beau regarder la tache verdâtre, les mots ne lui venaient pas. Le notaire remarqua que toutes les fois qu'il avait à prononcer le nom de Mlle de Saligneux

il hésitait, baissait la tête et faisait une pause, comme s'il eût mesuré des yeux un fossé avant de le franchir. M. Pointal n'était pas seulement un homme interrogeant, c'était un homme pénétrant et fin, qui rencontrait juste dans ses conjectures.

— Ma foi, dit-il quand Lionel eut terminé son récit, ton amour de père n'avait pas là une mauvaise idée; mais il a péché par l'exécution. Quand les gens habiles se mêlent d'être maladroits, ils le sont plus que personne, et le mépris des hommes est un mauvais conseiller. Vraiment, c'est grand dommage, car M[lle] de Saligneux est une charmante personne.

— Vous la connaissez? lui demanda Lionel en changeant de couleur.

— J'ai eu l'honneur de la recevoir deux fois dans mon étude, où elle était venue en compagnie de son grand-oncle, le marquis de Virevieille, qui est mon client depuis de longues années. Sais-tu de quoi elle a l'air? Avec son teint de brune, ses cheveux foncés et un peu ébouriffés, la vivacité singulière de son regard et ce je ne sais quoi de délibéré qu'elle a dans la démarche et dans le ton, elle ressemble à l'une de ces ravissantes gitanilles, dont les yeux jettent des sorts. Ah çà, j'espère qu'elle ne t'en a point jeté.

— Soyez tranquille, elle ne m'a rien jeté du tout.

— En vérité, tu ne la trouves pas jolie?

— Il est possible qu'elle le soit, mais je n'en suis pas bien sûr.

— Alors de quoi es-tu sûr?.. La main sur la conscience, tu n'es pas amoureux d'elle?

— Je n'en ai ni le temps ni l'envie, je la laisse tout entière à son Théodore.

— Qui est Théodore?

— Je n'en sais rien et je ne me soucie pas de le savoir... mais, s'il vous plaît, parlons un peu des justices de paix en Angleterre.

— Oh! pour cela non, répondit M. Pointal en regardant sa montre. Je me sauve, mais je ne t'empêche pas de me reconduire jusque chez moi, si toutefois il entre encore dans ton plan de réforme de reconduire tes amis.

Lionel prit sa canne et son chapeau pour accompagner M. Pointal jusqu'à la rue Royale, où il demeurait. M. Pointal aimait à marcher, et la nuit était belle, quoiqu'un peu froide. Chemin faisant, ils causèrent de choses et d'autres; mais, comme ils traversaient la place de la Concorde, le notaire, serrant le bras de Lionel, lui dit tout à coup :

— Ainsi, tu peux me jurer, mon garçon, que tu n'es pas amoureux de M[lle] de Saligneux?

— Combien de fois faut-il vous le répéter? lui repartit Lionel d'un ton colère, en fronçant le sourcil.

— Eh! ne te fâche pas... C'est que, vois-tu, il y a certaines choses qui me donnent à penser. Je n'ai pas eu le temps de lire tes savantes études sur les justices de paix, que j'admire de confiance, sur la foi d'un ministre; mais j'ai lu certains articles que tu as publiés récemment dans certain journal et qui ont fait quelque bruit. Ces articles m'ont causé à la fois beaucoup de plaisir et un peu de chagrin. Je ne veux pas te chicaner sur le fond des idées; tu es libéral, tu l'es plus que moi, c'est tout naturel, et je n'y trouve rien à redire; mais le style m'a paru un peu vif et même un peu dur, presque acerbe, et il m'a semblé que ce genre de style n'était pas dans ton tempérament. Tu n'as pas le talent dur, toi, et ta malice n'est pas méchante. — A qui en a-t-il? me suis-je dit. On pourrait croire qu'il a dans le cœur un méchant levain, qu'il veut se venger de quelque chose ou de quelqu'un. — Cela s'est vu, les meilleurs garçons du monde, doués d'un excellent esprit, s'en prennent quelquefois à la société de leurs griefs contre Paul ou Jacques; ils ne sont pas contens, ils en concluent que tout va mal, et ils demandent compte au gouvernement de leurs peines de cœur. Mon Dieu! je ne dis pas cela pour toi, mais pourrais-tu m'affirmer que tu ne pensais pas à Mlle de Saligneux en déblatérant contre le scrutin d'arrondissement?

— Ah! que vous voilà bien, monsieur Pointal! s'écria Lionel. Quelle pénétration! quelle sagacité! Vous êtes le premier homme du monde pour bâtir des systèmes en l'air, pour faire tenir une théorie vaste comme l'univers sur la fine pointe d'une aiguille.

— Il paraît qu'elles piquent, mes aiguilles, car positivement tu as l'air piqué... Mais ce n'est pas tout, il y a autre chose encore. Tu m'annonces un jour du ton le plus effaré, le plus pathétique, que ton père te met le couteau sur la gorge, qu'il a formé le ridicule projet de te faire épouser la fille d'un baron, que ce mariage t'inspire une invincible répugnance, et tu me supplies de te tirer de ce mauvais pas. L'affaire était pressante, et je troussais déjà mon sac pour voler à ton secours, quand je reçois un contre-ordre ainsi conçu : « Mon cher monsieur, tenez ma lettre pour nulle et non avenue, j'ai vu Mlle de Saligneux. » — Est-ce clair cela?

— Eh! oui, je l'ai vue, et elle m'a plu, répondit Lionel, mais je l'ai revue, et elle m'a fortement déplu. — Et s'échauffant malgré lui : — Cette fille de baron affecte de beaux sentimens, poursuivit-il; je ne suis pas dupe de sa noble fierté, de l'exquise délicatesse de son cœur. Voulez-vous savoir son secret? Elle est pleine de morgue et de préjugés; quoi qu'elle en dise, elle se croit faite d'une autre pâte que le commun des martyrs. Mon père a mille fois raison de haïr tous ces hobereaux. La vilaine engeance, les sottes gens, avec leurs ridicules prétentions et leurs idées antédiluviennes!

Mlle de Saligneux a été scandalisée, indignée, révoltée de ce qu'un petit bourgeois, de ce qu'un homme de rien, un Têterol, osait aspirer à sa main. En deux mots, Mlle de Saligneux est un petit esprit et un petit cœur.

— Et voilà pourquoi le scrutin d'arrondissement... Ah! mon pauvre garçon, ton cas est grave.

Lionel se mordit les lèvres. — Monsieur Pointal, reprit-il froidement, je vous jure que je me soucie de Mlle de Saligneux autant que de cet obélisque, que j'ai l'honneur de vous présenter.

— Tu es bien bon, nous nous connaissons de vieille date, lui et moi, répondit le désolant notaire; mais me voilà rassuré, et j'en suis bien aise, car dîner à trente sous dans une gargote, habiter un taudis dans la rue Racine, avoir une tache verte à son plafond, bagatelle que tout cela! Ce sont des malheurs supportables, tandis qu'aimer une cruelle... Mais tu me quittes? tu ne viens pas jusqu'à ma porte?

— Nous la voyons d'ici.

— Et tu es pressé de retourner dans ton éden... Avant de t'en aller, veux-tu me faire un plaisir?

— Lequel?

— Emprunte-moi cinquante mille francs.

— Jamais.

— Je suis bon enfant, je te fais une concession; emprunte-moi cinq cents louis.

— Avez-vous l'intention de m'offenser?

— Je serais si heureux d'être ton créancier!

— Jamais, vous dis-je.

— Tu ressembles à ton père plus qu'on ne croit, et ce que tu as dans la tête... Au moins rappelle-toi que tu avais jadis l'excellente habitude de dîner chez moi tous les lundis. Je t'attendrai lundi prochain. Et puis, je t'en prie, dorénavant dans tes articles change un peu de note. Je sais bien qu'il y a des écrivains qui ont besoin d'être en colère pour avoir du talent. Ce n'est pas ton cas; tu es né philosophe, et les philosophes ne se fâchent pas, même quand ils sont amoureux de la fille d'un baron.

Lionel lui saisit brusquement les deux mains, qu'il secoua avec violence, en lui disant :

— Eh bien oui, je l'aime de tout mon cœur, je l'aime de toute mon âme, je l'aime comme un fou, comme un imbécile que je suis; promettez-moi que vous ne me parlerez jamais d'elle, ou je ne vous revois de ma vie.

M. Pointal le regardait avec un profond étonnement, il était frappé du changement qui s'était fait en lui et de l'expression douloureuse de sa figure presque décomposée. — Ah! mon cher gar-

çon, lui dit-il enfin, je ne me doutais pas que la blessure fût si profonde. Pardonne-moi mes sottes plaisanteries, je t'en ferai grâce à l'avenir... Mais dispose de moi, n'y aurait-il pas quelque moyen...

Lionel appliqua la paume de sa main droite sur la bouche du notaire, en s'écriant : — Taisez-vous donc, monsieur Pointal; un vieux tabellion ne doit jamais dire de sottises.

A ces mots, il s'éloigna rapidement. Vingt minutes plus tard, comme il venait de traverser la cour du Carrousel, il s'accouda sur le parapet du quai avant de passer le pont, et il resta quelques instans immobile, contemplant le reflet rougeâtre des réverbères dans la Seine, où frissonnaient et se tortillaient de longs serpens de feu, qui traversaient toute la largeur du fleuve. Au bout de chacun de ces serpens Lionel croyait apercevoir une tête brune, dont les yeux étincelans le narguaient du fond de l'eau.

— Eh quoi! pensa-t-il, elle, toujours elle, jusque dans les profondeurs de la Seine!

Il reprit sa route, furieux contre lui-même, contre la ténacité de ses souvenirs, contre les impuissances de sa volonté, contre tous les hobereaux, contre toutes leurs filles et contre toutes les femmes en général; mais M. Pointal l'avait calomnié, il ne mêlait point le gouvernement dans cette affaire. Il finit par songer à cette personne très malheureuse qui avait pourtant réussi à se consoler et qui avait élevé un autel au Temps, dieu consolateur. — Eh! oui, se dit-il, avec le temps on se console de tout, il ne s'agit que de le pousser avec l'épaule.

Quand il eut regagné son logis, pendant que le pied sur le seuil il retirait sa clé de la serrure, il fit du regard le tour de sa chambre, et cette triste chambre lui sourit. Il lui parut qu'il n'était pas seul, qu'il y avait là quelqu'un qui avait pensé à lui en son absence, quelqu'un qui l'attendait et qui allait s'asseoir à sa table pour travailler avec lui, coude à coude, les yeux dans les yeux. Il ne se trompait pas, il n'était point seul; s'il n'avait pas épousé Mlle de Saligneux, il avait épousé la pauvreté, et cette bonne ménagère nous tient toujours compagnie, elle est toujours là, elle met sa main dans tous les détails de notre existence, elle ne nous oublie jamais et ne nous permet jamais de l'oublier.

XVI.

On raconte qu'Abbas-Pacha, vice-roi d'Égypte, vivait toujours seul. Haïssant les villes et les hommes, invisible à son peuple comme aux étrangers, ses retraites favorites étaient de somptueux palais, qu'il s'était bâtis dans le désert. Il s'y enfermait avec des bêtes féroces qu'il avait rassemblées dans ses ménageries et avec un pe-

tit nombre de serviteurs rampans et craintifs, que ses sourcils faisaient trembler. Sa fin fut aussi tragique que sa vie avait été solitaire; deux de ses esclaves l'étranglèrent dans son sommeil.

Depuis la scène violente qu'il avait eue avec son fils, depuis le billet déchiré et brûlé, depuis l'avortement du projet qui lui était cher, l'existence que menait M. Têterol à la Maison-Blanche ressemblait à celle d'Abbas-Pacha dans ses palais écartés. A vrai dire, il n'avait pas de ménageries, mais ses chiens de garde bien endentés et toujours aboyans lui en tenaient lieu. Il ne se plaisait que dans la société de son bouledogue à la lèvre noire et pendante; il lui donnait tour à tour du sucre et le fouet, le docile animal se laissait sucrer et fouetter avec une égale soumission: c'était le seul être qui aimât M. Têterol comme M. Têterol voulait être aimé. Ce solitaire vivait enfermé dans les murs de son enclos, ou, pour mieux dire, dans son chagrin sauvage, qui était une forteresse ou une prison. Du matin au soir, toujours grommelant, toujours vibrant, orageux et farouche, il surmenait et malmenait son monde, qu'il mettait sur les dents. Son humeur, jadis terrible, était devenue massacrante; sa seule joie était de guetter ses domestiques, ses ouvriers, pour les trouver en faute; quand il y avait réussi, il se livrait à des emportemens qui le soulageaient. Il mêlait à tous les incidens de ses journées la colère qu'il nourrissait contre son héritier rebelle; il la mangeait avec son pain, il la buvait avec son vin, il la respirait dans l'air, et s'en prenait à tout venant. Le soir surtout, après son dîner, lorsqu'il venait à penser à la contre-lettre déchirée sous ses yeux, il voyait rouge, et il éprouvait l'impérieux besoin de casser quelque chose; Joseph, son valet de chambre, qui s'en doutait, se tenait prudemment à distance. Des semaines s'écoulèrent, et M. Têterol ne cassa personne; mais sa colère ne mollissait pas. Le cœur de cet homme était de granit comme sa tête et ses bras, et le temps passait sur ses implacables rancunes sans en émousser les angles. Plus heureux qu'Abbas-Pacha, il ne fut point étranglé pendant son sommeil; mais il est probable que ses gens formaient à son endroit des souhaits peu charitables et qu'ils auraient tous quitté son service, s'il n'avait eu la précaution de les bien payer sans les faire jamais attendre.

Il reçut un matin la lettre suivante, que lui adressait M. Pointal à l'insu de Lionel:

« Mon vieil ami, est-il bien possible que vous vous soyez brouillé avec votre fils, qui est un si bon fils, dont vous n'avez jamais eu à vous plaindre, et que vous compromettiez par vos duretés une carrière qui s'annonçait si brillamment? J'ai rencontré l'autre jour Lionel. Ah! mon ami, si vous saviez où loge le prince de Galles et

ce qu'il mange, votre orgueil paternel saignerait. Allons, faites un effort sur vos ressentimens, que j'ai peine à m'expliquer; mais eussiez-vous dix fois raison, la colère passe, l'affection reste. Écrivez-moi quelques lignes que je puisse montrer à Lionel; il ira sur-le-champ vous trouver, et avant cinq jours tout sera fini. Il ignore, cela va sans dire, la démarche que je tente auprès de vous et que je vous supplie au nom de notre vieille amitié de prendre en bonne part. »

M. Têterol plongea aussitôt sa plume dans l'encrier, et de sa grosse et lourde écriture il traça la réponse que voici :

« Mon cher ami, que Lionel mange au café Anglais ou dans une gargote ou qu'il ne mange pas du tout, qu'il habite un galetas ou un palais, qu'il s'amuse ou qu'il s'ennuie avec sa coquine, qu'il fasse des dettes que je ne paierai pas ou qu'il ne fasse rien, je m'en soucie comme d'un fétu et tout cela m'est aussi égal que les choses de la lune. J'avais la faiblesse d'adorer ce garçon ; il m'a manqué de respect, il a méprisé mes volontés, il m'a bravé et outragé; je l'ai arraché de mon cœur, il n'y rentrera pas, et je désire ne plus entendre prononcer son nom. Vous m'écrivez, dites-vous, à son insu; je n'en crois rien. Il regrette sa bonne vache à lait, qui se laissait si aisément traire; tant pis pour lui, qu'il apprenne à pâtir ! Vous savez quels sacrifices j'ai faits pour lui; il n'aura plus un sou de son père. Désormais il est pour moi un étranger ou un mort. Vous m'assurez que la colère est un sentiment passager; je sais, moi, que les miennes sont éternelles, et je sais aussi que, ne m'étant jamais mêlé de donner des conseils aux autres, je n'aime pas beaucoup qu'on m'en donne. Ainsi restons-en là, et croyez-moi votre serviteur. »

Le lendemain du jour où il avait expédié cette réponse, M. Têterol reçut la visite de M. Crépin, qui était resté longtemps sans venir le voir, n'ayant plus eu de marché à conclure avec lui ; mais l'agent d'affaires de Bourg venait d'apprendre d'un quidam de Saligneux, grand colporteur de nouvelles, que le potentat de la Maison-Blanche avait eu des raisons avec son fils. Il avait profité de sa première demi-journée de loisir pour monter en wagon, puis en patache, et il accourait, étant un de ces corbeaux qui flairent de loin le cadavre. Il arriva à la Maison-Blanche au moment où M. Têterol, après son dîner, conversait avec ses sombres pensées, à demi-couché sur un sofa. Il avait l'air d'un vieux lion blessé, *quærens quem devoret;* mais M. Crépin, si fluet qu'il fût, abordait familièrement les lions, et il ne craignait pas les rebuffades, quand il y avait quelque chose à gagner. Il entra dans la caverne le visage assuré, la bouche en cœur, en disant :

— Il y a bien longtemps, monsieur Têterol, que je n'ai eu le plaisir de vous voir, et il me tardait de venir chercher des nouvelles de votre aimable santé. Vous allez bien?

M. Têterol haussa les épaules, et le regardant de travers : — Quand donc perdrez-vous l'habitude, monsieur Crépin, de me faire des questions idiotes?

— Excusez-moi, je sais que vous vous portez comme un chêne. Cependant je vous trouve aujourd'hui la figure un peu éprouvée.

— J'ai ma figure de tous les jours, repartit le terrible bourru; ne faudrait-il pas que je me fisse une figure tout exprès quand j'ai l'honneur de recevoir chez moi l'illustre M. Crépin?

L'ex-intendant fit une courbette et reprit : — Est-il permis du moins de vous demander comment se porte M. votre fils? Il est ici sans doute, et j'espère que vous voudrez bien me présenter à ce beau garçon.

Le vieillard lui cria : — Je vous défends de me parler de lui.

— Pourquoi cela? repartit M. Crépin en feignant la surprise.

— Je crois vraiment que vous me questionnez.

— Je n'aurais garde, je suis l'homme le moins curieux du monde; mais je ne pensais pas vous être désagréable en vous parlant de ce jeune homme délicieux et distingué, qui a le bonheur d'être votre fils et dont vous faites gloire, que vous adorez...

— Je le hais, interrompit M. Têterol, qui serra si fort entre son pouce et son index le poignet de l'agent d'affaires qu'il faillit le briser.

M. Crépin ne put retenir un cri de douleur : — Ah! permettez, je n'y suis pour rien, fit-il en secouant sa main pour s'assurer qu'elle tenait encore à son bras. Mais qu'est-ce à dire et qu'avez-vous à reprocher à ce fils adoré? Aurait-il fait par hasard un trou à la lune?

— Vous vous imaginez bonnement que je vais vous raconter mes affaires.

M. Crépin fit mine de s'en aller. — Je vois que je suis mal tombé, dit-il. Dieu vous garde en paix, monsieur Têterol! je reviendrai un jour que vous serez moins nerveux.

— Restez, je vous l'ordonne, lui repartit brutalement M. Têterol, en lui mettant la main sur l'épaule pour l'obliger à se rasseoir.

Dix minutes plus tard, cédant au désir de remâcher ses chagrins en les racontant, il était occupé de lui narrer par le menu toute l'histoire, et il accompagnait son discours de grands gestes et de force imprécations. Quand il eut fini :

— C'est un drôle de pistolet que votre fils, s'écria M. Crépin, qui avait écouté ses récits avec la plus religieuse attention. Peste! re-

fuser une Saligneux! Il est bien dégoûté, ce monsieur. Il faut qu'il ait quelque attache.

— Avez-vous besoin de me le dire? C'est sa mère qui l'a fait, elle avait une imagination orientale.

— Vous devez en prendre votre parti, monsieur Têterol. Quand une drôlesse s'est emparée d'un jeune homme, c'est bien peu de chose que la volonté d'un père.

— M'entendez-vous, maître Crépin? Un père est tout.

— C'est votre opinion, mais ce n'est pas celle des drôlesses.

— Un père est tout, vous dis-je, répéta avec véhémence M. Têterol. Un père a le droit de commander, de décommander, d'arranger, de déranger, de défaire et de faire tout ce qui lui plaît.

— Parbleu! feu Saturne mangeait ses enfans à la croque au sel, et on assure qu'il les digérait très facilement.

— Qu'ai-je affaire de votre Saturne? Je vous parle de mon fils.

— C'est convenu, et je vous déclare que sa conduite me paraît inexcusable. Mlle de Saligneux est une si charmante personne!

— Je suis désolé de n'être pas de votre avis, je la trouve moi fort déplaisante, répliqua le contredisant vieillard.

— Depuis quand? Il me semble qu'autrefois...

— Je vous dis que c'est une bégueule, une pimbêche, que j'étais un animal, et que mon projet n'avait pas le sens commun. Aujourd'hui votre baron de Saligneux viendrait m'offrir cette demoiselle à genoux et monsieur mon fils me la demanderait à mains jointes que je dirais non, mille fois non. Je suis revenu à ma première idée, qui était la bonne. Point de mariage; Saligneux sera à moi et à moi seul. S'il faut attendre quatre ans, j'attendrai quatre ans; mais je vous réponds qu'avant deux ans ce sera fait. Y trouvez-vous à redire, maître Crépin?

— Moi? Rien du tout. Seulement je ne sais plus trop ce que vous reprochez à votre fils.

— Mon fils est un insolent, et je le déshériterai, s'écria M. Têterol en serrant les poings et grinçant les dents.

— Propos en l'air! Les pères ne déshéritent plus leurs fils; le code s'y oppose.

— Avez-vous juré de me mettre en colère? Mon argent est à moi, je pense. Est-ce mon fils qui l'a gagné?

— Il est à vous, mangez-le; mais vous n'êtes pas un mangeur d'argent, et ce qu'il en restera à votre mort, c'est votre fils qui l'aura ou peu s'en faut. Article 913 : « Les libéralités ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il laisse à son décès un enfant légitime. »

— Laissez-moi tranquille avec votre code, c'est un sot livre.

— Bah! il y a manière de s'en servir... Mais là, monsieur Têterol, savez-vous ce que je ferais à votre place?

— Vous allez lâcher une sottise; ne vous gênez pas, dites toujours.

— Monsieur Têterol, le plus vilain tour qu'un père puisse jouer à son fils, c'est tout simplement de se remarier.

— Me remarier! s'écria M. Têterol, saisi de l'étrangeté de cette idée, qui était toute nouvelle pour lui et qui lui paraissait saugrenue. Quand je vous disais que vous lâcheriez une sottise!

— Une sottise? pourquoi donc? Vous êtes encore très vert et dans un état de superbe conservation, mon cher Têterol; vous avez toutes vos dents, vous êtes de ces hommes qui n'ont point d'âge. Remariez-vous, faites dix enfans à votre seconde femme, et je sais quelqu'un qui sera bien attrapé.

— Et sans doute, vous vous feriez fort de me trouver une femme?

— Ce ne sera pas difficile, repartit vivement M. Crépin. Encore faut-il bien choisir. Je voudrais que la seconde Mme Têterol fût agréable à regarder, sans être trop jolie; les jolies femmes sont toutes coquettes. Vous m'entendez, une laideur agréable, cela vous va-t-il? Je voudrais aussi qu'elle ne fût plus de la première jeunesse; ne me parlez pas des poulettes, elles sont d'une garde difficile, elles ont des exigences, des prétentions. Quant à la dot, n'en soufflons mot; qu'avez-vous besoin d'une héritière? Si elle n'a rien, elle sera entièrement dans votre dépendance, et vous lui ferez faire vos dix mille volontés. Je désire cependant qu'elle ait mis de côté quelques économies, amassé un modeste petit magot, cela prouvera qu'elle a de l'ordre et de la conduite. Monsieur Têterol, laide ou jolie, riche ou pauvre, l'essentiel est qu'elle ait des goûts simples, l'esprit posé, du jugement, de l'expérience, toutes les qualités d'une ménagère émérite. Oh! laissez-moi faire, nous vous trouverons cela.

Pendant que M. Crépin parlait, M. Têterol faisait ses réflexions. Il se rappelait lui avoir entendu dire qu'il avait une sœur un peu mûre, fort montée en graine, destinée selon toute apparence à coiffer sainte Catherine, laquelle habitait depuis quelques années l'Angleterre, où elle était dame de compagnie dans une riche maison bourgeoise.

M. Crépin fit un plongeon, quand M. Têterol lui répondit avec un sourire sarcastique :

— M'est avis, mon cher Crépin, que, pour me trouver ce trésor, vous serez peut-être obligé de passer la Manche.

L'agent d'affaires releva bien vite la crête : — Ma sœur! s'écria-t-il; vous croyez que je vous propose ma sœur? j'étais à mille lieues de penser à elle; mais savez-vous que l'idée n'est pas mauvaise? Voulez-vous qu'on vous la montre? ça ne coûte rien.

— Grand merci, vous êtes mille fois trop bon, lui dit M. Têterol.

J'ai fait mon temps de service, et mon repos m'est cher. Les femmes les plus discrètes ne sont jamais que des tracassières, les plus raisonnables ont leur grain de folie. Non, je ne m'embarrasserai point d'une jupe, et la vengeance que je tirerai de mon fils sera de vivre au moins cent ans.

— A vos souhaits! lui répliqua M. Crépin, et il se leva pour partir. Il avait jeté le chènevis en terre, il s'en remettait au soleil, à la pluie et aux saisons du soin de le faire pousser.

Il ne faut jamais se vanter de vivre cent ans; cela porte malheur. Quatre ou cinq semaines après qu'il eut prononcé cette parole mémorable et téméraire, M. Têterol, qui se portait comme un chêne vert, M. Têterol, qui de sa vie n'avait été indisposé, M. Têterol, qui n'avait jamais eu une névralgie, ni une fluxion sur les dents, ni même un rhume sérieux, tomba gravement et dangereusement malade. Ce fut sa faute. Il s'aperçut un matin qu'il manquait trois poules dans son poulailler, et il crut découvrir les traces d'un pied au milieu d'une de ses plates-bandes, d'où il inféra que des maraudeurs s'introduisaient nuitamment chez lui. Il ne voulut pas laisser à son garde le soin de les guetter; il aurait été si heureux de leur serrer le cou de ses propres mains! Il en résulta qu'il passa à la belle étoile une nuit tout entière en plein décembre.

Le lendemain il éprouva quelque malaise; il avait du frisson, accompagné d'une petite toux sèche. Il ne laissa pas d'aller, de venir, de vaquer à ses occupations ordinaires. Le soir, il était beaucoup plus mal, et dans la nuit il eut un gros accès de fièvre. Cependant à six heures du matin il était sur ses pieds; mais le frisson et la toux redoublèrent, et il sentait au côté une douleur vive, un point. Il renvoya bien loin Joseph, son valet de chambre, qui lui conseilla de se recoucher et de faire venir le docteur. Cette proposition lui fit l'effet d'une insulte. Être malade comme un simple mortel! avoir besoin d'un docteur, lui Jean Têterol qui n'avait jamais eu besoin de personne! Toutefois dans la journée le mal s'aggrava de telle sorte que l'inquiétude le prit et qu'il manda en toute hâte M. Lobineau, le médecin du canton. M. Lobineau constata qu'il avait le pouls dur, les pommettes enflammées, et lui enjoignit de se mettre au lit et d'y rester.

Ce qui tourmenta le plus M. Têterol pendant son alitement, ce n'était pas le frisson, ni la chaleur douloureuse qu'il se sentait dans la poitrine, ni son point au côté, ni la toux, ni la difficulté de respirer. Il prenait son parti de tout cela; mais il éprouvait en se voyant cloué dans son lit, lui l'homme fort, l'homme invulnérable, l'homme toujours debout, un sentiment de profonde humiliation. Il se trouvait réduit à la condition commune. Que la maladie eût osé s'attaquer à lui, c'était une insolence de la nature, un crime de lèse-

majesté. Au tourment de son orgueil se joignaient les anxiétés du propriétaire. Qu'allait devenir la Maison-Blanche? Il croyait voir ses armoires en proie au pillage et ses gens occupés à le dévaliser. Tout bruit lui était suspect; il tremblait continuellement pour ses clés, pour son argenterie, pour son linge, pour sa vaisselle, pour ses meubles. Il s'était toujours défié de tout le monde, sa défiance devint une démence. Un jour, M. Crépin étant venu chercher de ses nouvelles, il lui dit :

— Mon cher monsieur Crépin, Joseph reste bien longtemps à la cuisine; de grâce allez voir ce qu'il y fait.

Joseph étant rentré, il lui dit : — Joseph, mon bon Joseph, où donc est M. Crépin? Je t'en prie, va voir un peu ce qu'il tracasse là dehors.

Quelques minutes plus tard, il dit à M. Lobineau : — Monsieur le docteur, où sont Joseph et M. Crépin? Je vous en conjure, allez voir ce qu'ils font. — Quand M. Lobineau revint, il le trouva qui avait déjà passé ses jambes hors du lit pour aller regarder par le trou de la serrure ce que faisait M. Lobineau dans la pièce voisine.

Le docteur le tança vertement sur son imprudence et jugea nécessaire de lui révéler que son état était grave, qu'il était atteint d'une pneumonie aiguë.

— Une pneumonie! s'écria M. Têterol. Est-ce qu'on peut... serait-il possible... peut-il arriver que...

— Eh! oui, les imprudens en meurent, lui répondit M. Lobineau.

Que Jean Têterol pût mourir! cette idée extravagante, insensée, vraiment énorme, ne lui était jamais venue. Il croyait fermement à la mort de tout le monde, cela allait de soi, mais à la sienne! Eh quoi! il avait tant travaillé, tant sué, pour s'en aller piteusement et pour laisser son bien aux autres! Les autres mettraient leur nez dans ses affaires! les autres manieraient ses clés, ses clés adorées! les autres ouvriraient sans façon ses tiroirs, ses tiroirs qui étaient à lui, et se permettraient de voir ce qu'il y avait dedans! les autres fourrageraient ses papiers! les autres furèteraient dans son secrétaire! A cette pensée il éprouvait des indignations, des fureurs. Non, cela n'était pas possible. Il lui semblait que sa mort ferait un vide, un trou effroyable dans l'univers, que lui disparu, il n'y aurait plus rien, plus rien du tout. A quoi servirait désormais le soleil, qu'il employait à éclairer sa gloire et à mûrir ses blés? Quand Jean Têterol ne serait plus là, le soleil n'aurait plus rien à faire.

Il en conclut que M. Lobineau était un franc imbécile, et que cet imbécile était peut-être soudoyé par M. de Saligneux. Son premier mouvement fut de le prier de prendre la porte, de ne plus reparaître devant lui, après quoi il jeta à la tête de Joseph un verre de tisane, que celui-ci lui avait présenté maladroitement et dont quelques

gouttes s'étaient répandues sur la courte-pointe de son lit. Alors M. Lobineau prit sa plus grosse voix pour lui déclarer solennellement que, quand ses malades n'étaient pas raisonnables, il ne répondait pas de leur vie. M. Têterol le regarda dans les yeux et se calma subitement. Jusque-là il n'avait exécuté qu'à moitié ses ordonnances, parce qu'une ordonnance ressemble à un ordre et qu'il avait l'habitude de donner des ordres et de n'en point recevoir. De ce moment, il fut docile comme un agneau; il se laissa mettre les ventouses et autant de sangsues qu'on voulut. Il disait d'un ton presque doux : — Voyez, docteur, comme je suis tranquille. Est-ce ainsi qu'il faut me tenir? mon bras ne vous gêne pas? parlez, vous n'avez qu'à dire, je ferai tout ce qu'il vous plaira. — Et il ajoutait tacitement : — Quand je serai sur pied, tu me le paieras !

Cependant il eut le surlendemain un nouvel accès de colère. M. Lobineau, qui commençait à s'inquiéter sérieusement de l'état de son malade, fit part de ses anxiétés à l'abbé Miraud, et le bon curé, qui venait chaque matin prendre des nouvelles de M. Têterol, faisant effort sur sa timidité, se hasarda à lui demander avec beaucoup de circonlocutions s'il ne jugeait pas convenable d'avertir son fils et de l'appeler.

M. Têterol fit un grand geste et répondit : — Je ne reverrai jamais ce monstre d'ingratitude.

— Je sais que vous avez eu maille à partir avec lui, reprit le curé. J'ignore quels sont vos griefs, et je veux admettre qu'ils sont très graves. Un bon mouvement, monsieur Têterol ! un fils est toujours un fils.

— Un ingrat n'est pas un fils, répliqua-t-il.

Alors le bon curé, prenant son courage à deux mains, entama un long discours pour lui représenter que nous devons pardonner à ceux qui nous ont offensés, si nous voulons que la justice éternelle nous pardonne nos péchés, qu'il est dangereux de se présenter devant le tribunal suprême avec une haine dans le cœur, que le ciel appartient aux débonnaires et aux indulgens.

M. Têterol l'interrompit en s'écriant : — Pour qui me prenez-vous? Allez conter vos histoires aux vieilles femmes! est-ce que je crois à ces fables? — Et saisissant dans sa main crispée et tremblante la clé de son secrétaire, qu'il portait suspendue à son cou entre sa chemise et son gilet de flanelle, il la lui montra en disant : — Monsieur le curé, je crois à cela. — Puis il se tourna du côté du mur.

La nuit suivante fut mauvaise, et il parut que c'en était fait du propriétaire de la Maison-Blanche. Minuit venait de sonner, quand il aperçut distinctement la camarde. Elle se tenait debout à son chevet; c'était bien elle, avec son nez court, avec son crâne nu et poli, avec ses orbites creuses, avec ce je ne sais quoi qui fait d'elle

la chose du monde la plus prévue et la plus imprévue, la plus certaine et la plus incroyable, la plus réelle et la plus impossible. Il lui parla longtemps, comme s'il n'avait pas su qu'elle était sourde. Il lui disait : — Tu t'es trompée de porte, ce n'est pas pour moi que tu viens. Prends-en un autre, prends qui tu voudras, prends l'abbé Miraud, qui est tout cassé et qui croit en Dieu, prends Joseph qui est si maladroit, prends mes ouvriers, prends mes domestiques qui sont des fainéans, prends le docteur Lobineau qui n'est qu'une bête; moi, j'ai encore tant de choses à faire! je n'ai pas exécuté mon idée. Tu repasseras dans cinq ans, dans six ans; mais aujourd'hui... Cela ferait trop de plaisir à ce baron. Je te le donne, celui-là, et je te donne aussi sa fille, sa sœur, ses valets, toute sa maison; prends-les tous, mais va-t'en. — La camarde ne répondait pas; elle attachait sur lui ses yeux sans regard, et il finit par s'aviser qu'elle était sourde. Il lui prit une angoisse mortelle, une sueur glacée se répandit sur tout son corps. Il fit un effort suprême pour soulever ses deux mains; il les joignit comme jadis en forme de coupe, et ces deux mains où il avait vu autrefois tant de choses, des champs, des prairies, des vignes, des vergers en fleur, des châteaux, des mariages, des vengeances, il eut beau regarder, il n'y vit rien, absolument rien; elles exhalaient une odeur de terre fraîchement remuée, et elles étaient vides comme une fosse qui attend son cadavre. Alors il crut sentir qu'il s'en allait, que son cœur cessait de battre, que le froid le gagnait, que la vie se retirait de lui, que son idée lui échappait, que son cerveau se vidait, qu'il entrait dans le néant et dans les mornes profondeurs d'un silence où il y avait de l'épouvante. Il ferma les yeux, puis il essaya de toucher la clé précieuse qu'il portait à son cou et qui était vraiment la clé de son bonheur, la clé de son âme; ses doigts impuissans ne purent arriver jusqu'à elle, et il comprit que c'était fini, que tout lui manquait, que sa volonté s'était brisée contre un inexorable refus.

Quelques heures plus tard, quand M. Lobineau vint s'enquérir de l'état de son malade, qu'il croyait perdu, M. Têterol dormait profondément. Il s'éveilla enfin; mais avant d'ouvrir les yeux il tint conseil pendant quelques instans pour savoir où il en était, il fit comme à tâtons le tour de lui-même, il découvrit que la crise était passée et qu'il était en vie. Il réussit à se mettre sur son séant, arracha le mouchoir noué autour de sa tête, le jeta au pied de son lit, et regardant son médecin avec un sourire narquois :

— Vous voilà bien étonné, docteur; il n'y a que les imbéciles qui se laissent mourir.

Huit jours après, il était sur pied, gaillard et dispos, rentré en possession de son appétit, de ses terres, de ses armoires et de ses

papiers. Cependant il n'avait pas subi impunément cette épreuve; lorsqu'on a causé nez à nez avec la camarde une nuit durant, il en reste quelque chose; impossible d'oublier tout ce qu'elle a dit. M. Tèterol avait moins de confiance en lui-même; il n'était plus aussi convaincu que sa volonté était plus forte que tout et qu'il n'avait besoin de personne. Sa maison lui semblait un peu déserte, et la solitude lui faisait peur; mais l'idée de se réconcilier avec son fils ne lui vint pas. Il réfléchit profondément aux insinuations que lui avait faites M. Crépin. Il se dit que, s'il parvenait à se procurer une femme encore plus docile que la première et beaucoup plus courte d'esprit, qui épousât toutes ses opinions, qui fût sa très humble servante, sa maison serait plus agréable, qu'il aurait auprès de lui une tête de Turc sur qui essayer ses forces et passer ses colères, que cette tête serait toujours là pour lui répondre quand il serait en humeur de causer, qu'elle monterait la garde devant ses serrures et, en cas de rechute, lui présenterait ses tisanes sans en répandre la moitié sur ses draps comme ce fieffé maladroit de Joseph. Il rumina pendant deux jours cette pensée, il alla aux renseignemens. L'abbé Miraud connaissait Mlle Crépin, et lui apprit, sans se douter de son projet, qu'elle était aussi nulle qu'on pouvait le désirer, que non-seulement elle n'avait pas l'imagination orientale, mais qu'elle n'en avait point du tout, que c'était au demeurant une excellente personne, d'humeur facile, de manières douces, d'une conduite irréprochable. Une seule considération arrêtait M. Tèterol : il ne pouvait songer sans mélancolie au plaisir qu'il causerait à M. Crépin en épousant sa sœur, à l'honneur insigne qu'il lui ferait en devenant son beau-frère. Quel parti prendre? Sortir de chez lui, se déranger pour se mettre en quête d'une femme, cela ne pouvait convenir à ce sultan. Il aurait voulu que toutes les demoiselles disponibles du département se présentassent un matin à la Maison-Blanche pour s'y faire passer en revue,

Attendant son caprice et briguant son mouchoir.

Mais les sultans eux-mêmes ne font pas tout ce qui leur plaît. Il se résolut à accepter les bons offices et la proposition du drôle qu'il méprisait. Il se promit que le premier article du décalogue qu'il enseignerait à sa seconde femme serait ainsi conçu : — « Tu te souviendras que ton frère est un paltoquet, qui t'a mariée à M. Tèterol dans une vue intéressée; tu ne lui parleras jamais de tes affaires ni des miennes, et pour plus de sûreté tu profiteras de la première occasion pour te brouiller avec lui et pour le mettre à la porte. »

Un jour que M. Crépin était venu le voir, il le retint à dîner, et entre la poire et le fromage il lui dit, en clignant l'œil droit :

— Eh bien, mon maître, l'avez-vous trouvée?

— Qui donc?

— Cette femme incomparable que vous me destinez.

— Ah! permettez, s'écria M. Crépin en saisissant avidement la balle au bond, ma proposition avait été si mal reçue...

— Elle était inepte, interrompit M. Têterol, et elle l'est encore.

— En ce cas, parlons d'autre chose, répliqua l'agent d'affaires.

Et en effet on parla d'autre chose; mais au bout de quelques minutes, M. Têterol, clignant cette fois l'œil gauche :

— Puisque vous le voulez, dit-il, écrivez-lui, maître Crépin.

— A qui?

— Eh! ne faites pas l'innocent. Mais écoutez-moi bien, vous feriez mieux de ne pas lui dire ce que vous lui voulez, car je ne m'engage à rien. Je ne suis pas homme à acheter chat en poche, et j'entends conserver l'entière liberté de mes résolutions. Prenez un prétexte pour la faire venir, et, s'il le faut, je paierai les frais du voyage. Quand elle sera ici, je l'examinerai; si elle me convient, nous verrons.

Il en parlait comme d'une vache qu'on achète à la foire. Ce soir-là M. Crépin écrivit deux lettres, qu'il expédia, l'une à Londres, l'autre à Paris. L'abbé Miraud, ayant réussi à se procurer l'adresse de M. Pointal, lui avait annoncé la maladie de M. Têterol, pour qu'il en informât Lionel. Celui-ci se disposait à partir pour Saligneux, quand une seconde dépêche du curé lui apprit que le malade était hors d'affaire. Son émotion avait été vive. La pensée que son père aurait pu mourir sans s'être réconcilié avec lui le tourmentait. Il se décida à lui écrire pour lui témoigner son désir de le voir. Sa lettre se terminait ainsi :

« J'ai refusé de me marier selon tes désirs; il est probable que je ne me marierai jamais. Ce qui est certain, c'est que je ne me passerai pas de ton consentement. Je te supplie de me pardonner le chagrin que j'ai dû te faire et de me rendre ton affection. Tu as été malade, et ce sont des étrangers et des mercenaires qui t'ont soigné. Pourquoi ne m'as-tu pas fait venir? Je ne suis donc plus rien pour toi? Promets-moi qu'à l'avenir tu n'auras pas d'autre garde-malade que moi. »

M. Têterol n'avait pas daigné répondre à cette lettre; il en chargea M. Crépin, qui s'en acquitta comme suit :

« Monsieur, j'ai le chagrin de vous apprendre qu'après les scènes violentes qui ont eu lieu entre M. votre père et vous, il désire rester quelque temps encore sans vous voir. Quoiqu'il soit en pleine convalescence, son médecin lui prescrit d'éviter toute émotion pénible; il en aurait en vous revoyant. S'il a des griefs fondés contre vous, n'allez pas croire qu'il regrette le mariage auquel vous n'avez

pas voulu consentir; ce mariage serait encore possible qu'il ne voudrait plus en entendre parler; il ne pardonnera jamais à M. de Saligneux et à sa fille le procédé déloyal dont ils ont usé en cette affaire. Au reste, il prend acte de votre promesse de ne jamais vous marier sans son aveu; il estime que c'est bien le moins que vous lui deviez. Comme récompense de vos bons sentimens, il me charge de vous annoncer que vous pourrez vous épargner à l'avenir toute inquiétude à son sujet; il ne sera plus livré aux soins des étrangers et des mercenaires, car il a formé le dessein de se remarier avant peu. Il ne doute pas que cette résolution ne vous soit agréable, et il s'empresse de vous en faire part pour rassurer votre sollicitude filiale, dont il vous sait gré.

« Croyez, monsieur, je vous prie, aux sentimens bien dévoués de votre très humble serviteur. « NICOLAS CRÉPIN. »

XVII.

Si M. Têterol avait cru plonger son fils dans le désespoir en lui annonçant qu'il s'apprêtait à convoler, il était loin de compte. Dans la disposition d'esprit où se trouvait Lionel, possédé qu'il était du désir de tout se devoir à lui-même, il aurait facilement renoncé à tous ses droits sur une succession que d'avance on lui avait reprochée. — Puissions-nous être beaucoup à la partager, pensa-t-il après avoir lu la lettre de M. Crépin; si elle m'était revenue à moi seul, elle m'aurait pesé comme une meule. — Au reste, il était trop occupé, sa tête était trop pleine d'ambitions et d'espérances, de projets et de regrets, pour que la vengeance de son père l'affectât beaucoup. Ses débuts dans le journalisme avaient été des plus heureux; peu de mois lui avaient suffi pour prendre son rang et sa place, pour mettre son nom en vedette. Ce n'était pas encore la renommée, c'en était l'aube, et l'aurore a des douceurs que n'a pas le plein soleil de midi. Il avait rompu sa clôture, il quittait souvent sa cellule pour cultiver ses anciennes relations et pour en former de nouvelles, sachant bien qu'on ne fait en chambre que de méchante politique, et qu'il est aussi nécessaire de se frotter au monde qu'il est dangereux de se donner à lui. Sa figure, ses succès, l'agrément de ses manières, la distinction de son esprit, lui attiraient partout un accueil empressé. Les attentions flatteuses dont il était l'objet ne le laissaient point insensible; si pur que fût son caractère, il avait son amour-propre. L'absolu désintéressement est une chimère, et le moi n'est haïssable que lorsqu'il n'y a rien dessous. Lionel était un ambitieux, résolu à faire sa trouée; mais il avait horreur des voies obliques, des routes honteuses, il entendait gagner la partie de franc jeu, il voulait devenir quelqu'un pour

servir plus utilement la cause qui lui était chère et dont il confondait les espérances avec les siennes, l'avenir avec ses propres destinées. — Et Mlle de Saligneux, dira-t-on, y pensait-il toujours? — Hélas! oui. — Il n'avait donc pas réussi à l'oublier? — Il s'y était vainement appliqué. — Et il l'aimait toujours autant? — Il se flattait de ne plus l'aimer. Elle lui inspirait un sentiment qui ressemblait à de la haine. Il travaillait opiniâtrément à démolir son idole; à force de lui répéter sans cesse : « Va, tu n'es qu'un petit esprit et un petit cœur ! » il avait fini par le croire. Il tâchait aussi de se persuader que ses yeux l'avaient abusé, que la beauté de cette brune était fort discutable et que le premier devoir d'une jolie femme est d'être blonde. Cette idée le poursuivait dans tous les salons qu'il fréquentait; il y cherchait une blonde dont il pût en conscience se dire follement amoureux. Les mois succédaient aux mois, il ne la trouvait pas; mais il ne laissait pas de se croire guéri.

Un jour qu'il passait dans la rue de la Paix pour aller faire une visite, il s'aperçut qu'il avait oublié ses gants. Il entra pour en acheter chez un gantier à la mode, qui le fournissait dans son beau temps. Il y était depuis quelques minutes, lorsqu'il vit s'arrêter un coupé, dont la portière fut ouverte par un valet de pied en livrée marron. L'instant d'après, une vieille femme à la démarche solennelle se présenta dans le magasin, suivie d'une jeune fille. Lionel ne connaissait pas la vieille dame, qui s'appelait la comtesse de Juines, mais il reconnut la jeune fille avant même d'avoir vu son visage. Tout son sang reflua vers son cœur, il aurait voulu être à mille lieues de là. Faute de mieux, il se retira dans le fond de la boutique espérant qu'on viderait bientôt la place. Il se trompait; Mme de Juines avait des mains en fuseau difficiles à ganter et des goûts trop particuliers pour n'être pas très longue dans tous ses achats. Mlle de Saligneux, qui le savait, s'assit sur une chaise, déplia et se mit à lire attentivement un journal, que son valet de pied venait d'acheter pour elle dans un kiosque. Lionel avait mis ses gants et les avait payés; il ne lui restait plus qu'à s'en aller: c'est à quoi il se décida. Par malheur Mlle de Saligneux s'était assise près de la porte; impossible de sortir sans passer devant elle. Il passa la tête haute, détournant les yeux, et cependant il savait en refermant la porte du magasin que Mlle de Saligneux l'avait regardé, que le journal qu'elle lisait était celui où il écrivait et qu'elle était occupée à méditer un article dont il était content et fier. Il savait également que brunes ou blondes, les idoles se vengent de leurs démolisseurs et que souvent on se croit guéri quand on ne l'est pas.

Le lendemain, Lionel reçut un mot de M. Pointal, chez qui il dînait d'habitude une fois par semaine. Le notaire lui écrivait qu'il comptait sur lui pour le lundi suivant, et il ajoutait : — « Par ex-

ception, ne t'en déplaise, nous serons tête à tête; ne va pas me faire faux bond, je n'aime pas à dîner seul. »

Lionel fut exact au rendez-vous. Pendant le repas, on causa des questions du jour, et on se chamailla; M. Pointal prétendait que la politique n'avait été inventée que pour cela. En sortant de table, il pria son invité de l'accompagner rue de Ponthieu, où l'appelait une affaire pressante : — Nous fumerons notre cigare en remontant les Champs-Élysées, lui dit-il. Ma visite ne me tiendra guère, et ensuite nous irons finir notre soirée dans quelque théâtre. Je suis de belle humeur aujourd'hui, je me sens jeune, et je médite une folie.

Dès qu'ils furent au bas de l'escalier, démasquant subitement ses batteries et s'emparant du bras du jeune homme pour qu'il ne pût pas lui échapper :

— Ainsi donc, s'écria-t-il, tu ne lui as pas encore pardonné !

— De qui parlez-vous ? répondit Lionel d'un ton sec en cherchant vainement à dégager son bras... Il était convenu que nous ne parlerions jamais d'elle.

— Chez moi, et j'ai tenu religieusement ma parole; mais nous sommes dans la rue, d'ailleurs une fois n'est pas coutume. Ah! mon cher enfant, ce n'est pas bien; tu la rencontres dans un magasin et tu fais semblant de ne pas la reconnaître.

— Elle vous a fait ses plaintes?

— Non, mais elle m'a témoigné son étonnement. Là, quand tu l'aurais saluée, en serais-tu mort?

— Vous la voyez donc et vous avez l'honneur de recevoir ses confidences?

— Oui, depuis quelque temps. Il faut te dire... Non, tu ne m'échapperas pas; prends ton parti de m'écouter... Je te disais qu'il y a trois mois son grand-oncle, le marquis de Virevieille, est mort d'un coup de sang. Elle a dû venir à Paris d'abord pour l'enterrer, et ensuite pour recueillir la succession, dont j'ai fait l'inventaire, d'où tu peux conclure que les occasions de causer ensemble ne nous ont pas manqué. C'était un drôle d'homme que ce marquis de Virevieille; comme l'auteur de tes jours, il avait son idée. Il aimait tendrement sa petite-nièce, qui, disait-il, était assassinée par le plus dissipateur de tous les pères. Il l'avait instituée sa légataire universelle, et pour que l'héritage fût plus étoffé, il vivait en pauvre, ce qui était un excellent moyen de tenir les emprunteurs à distance. Juge de l'étonnement du baron et de tout le monde, quand on a appris que, tous frais déduits, Mlle de Saligneux se trouvait à la tête d'un gros million ou, pour être plus exact, de soixante-cinq mille livres de rente.

— Grand bien lui fasse, repartit Lionel.

— Eh ! non, la fortune ne fait pas le bonheur; elle n'a jamais été plus malheureuse que depuis qu'elle est riche.

— De quoi se plaint-elle ?

— Ah ! le curieux.

— Monsieur Pointal, parlez-moi de la cote d'aujourd'hui et je vous jure que vous m'intéresserez davantage.

— Ah ! le fanfaron ! A quoi bon te faire plus fort et plus indifférent que tu n'es ? Si Mlle de Saligneux n'était plus rien pour toi, tu l'aurais reconnue chez ce gantier.

— Alors pourquoi vous obstinez-vous à me parler d'elle ? demanda Lionel avec colère.

— C'est que je n'aime pas les injustices, et je suis sûr que tu pardonneras à cette charmante fille, en apprenant qu'elle est à plaindre autant que toi. On veut absolument la marier à un homme qui ne lui revient pas, au comte de Préval, dont son père fit autrefois la connaissance à Saint-Pétersbourg, où ce mirliflore était secrétaire d'ambassade et s'ennuyait à périr. Pour le dire en passant, si notre ministre des affaires étrangères savait son métier, d'ici à demain il mettrait à pied tous les secrétaires qui s'ennuient, car c'est la preuve qu'ils ont à la fois l'esprit médiocre et peu de patriotisme. Celui-ci obtient un congé ; il arrive à Paris, renoue avec le baron, qui l'informe de l'héritage. Comme il est homme de précaution, il vient me trouver pour en avoir le fin mot, et, se trouvant suffisamment édifié, il se fait présenter à l'héritière, en tombe amoureux, demande sa main. Un beau nom, une belle situation de fortune, une aimable tournure, du babil, de l'esprit courant, une assurance imperturbable, que voulez-vous de plus ? Ce jeune homme est un brillant parti. Malheureusement Mlle de Saligneux ne veut pas en entendre parler. Elle a exigé tout d'abord qu'on lui laissât trois mois pour pleurer son oncle, à qui elle était fort attachée. Les trois mois se sont écoulés, le comte de Préval est revenu à la charge, et, me soupçonnant d'avoir quelque influence sur ma nouvelle cliente, il m'a prié de m'employer pour lui ; je m'y suis refusé, comme tu peux croire, mais le baron plaide éloquemment sa cause. La pauvre enfant est en butte à une véritable persécution; on la sollicite, on la semonce, on la tracasse, on l'obsède, de quoi se charge surtout la comtesse de Juines, sa tante. Connais-tu Mme de Juines ?

— Non, et je me soucie peu de la connaître.

— Tu as raison, c'est une femme qui considère la vie comme une pénitence et qui se donne la discipline sur le dos des autres. Elle a pris sa nièce en aversion, et elle lui rend l'existence très dure. Elle a juré qu'elle lui ferait épouser M. de Préval, dont elle s'est entichée sans l'avoir jamais vu, car elle n'était pas là quand il s'est présenté.

Elle reproche au baron d'être trop mou dans cette affaire, de ne pas savoir ordonner. Je la déteste, cette mégère, je serais ravi de lui jouer un mauvais tour. De quoi ne s'est-elle pas avisée? Elle est venue me prier de lui amener le comte un de ces soirs, dans l'espérance qu'en face de ce héros, sa nièce, mise au pied du mur, n'osera pas dire non et qu'elle lui extorquera son consentement. Me prend-elle pour une agence de mariages? D'ailleurs dans ma longue carrière j'ai toujours tenu le parti de la jeunesse et de l'innocence; aussi me suis-je empressé d'avertir Mlle de Saligneux du piège qu'on lui préparait.

— Vous avez eu tort, monsieur Pointal. Il ne faut pas croire si facilement à l'innocence et à la jeunesse. Mon opinion très sincère est que le comte de Préval convient parfaitement à Mlle de Saligneux. Poussez à la roue, travaillez à ce mariage, elle vous en sera reconnaissante.

— Ah! doucement. Quoiqu'elle ne m'ait point fait de confidences, je la soupçonne d'avoir dans le cœur je ne sais quelle inquiétude, quel doux souvenir, quelle préférence secrète... Et toi-même ne m'as-tu pas insinué naguère qu'un certain Théodore était bien dans ses papiers?

— Vraiment j'avais oublié le Théodore, s'écria Lionel. Eh! bon Dieu, va pour Théodore, qu'elle l'épouse bien vite, que cela finisse, et, je vous en conjure, parlons de la cote.

A ces mots, il arracha de sa bouche et jeta à terre son cigare dont la saveur lui paraissait amère, dont la fumée lui semblait âcre.

Ils avaient atteint la rue de Ponthieu. M. Pointal s'arrêta devant la porte d'un petit hôtel entre cour et jardin, dont l'apparence était modeste. Cet hôtel avait appartenu pendant dix-huit ans à feu le marquis de Virevieille.

— Nous voici arrivés, reprit le notaire. Il faut que j'entre dans cette baraque pour donner une réponse à une vieille femme, qui n'est pas amusante tous les jours. Promène-toi quelques instans, je ne serai pas long. — Puis, se ravisant : — Fais mieux, entre avec moi. Il s'agit d'une question de droit assez compliquée, et vous nous aiderez de vos avis, monsieur le jurisconsulte.

Lionel déclina d'abord cette proposition, il finit par céder aux vives instances de M. Pointal, qui l'entraîna dans la cour et sonna. Un vieux domestique vint leur ouvrir.

— Ces dames sont là? demanda M. Pointal. Inutile de nous introduire et de nous annoncer, vous savez que je connais les êtres, et nous sommes attendus.

Aussitôt, s'accrochant de nouveau au bras de Lionel, qu'il était résolu à ne pas lâcher, il gravit avec lui un escalier de pierre aux marches limées et ébréchées. L'instant d'après, il le poussait dans

un salon où il y avait une table ovale, éclairée d'une lampe, et des deux côtés de cette table deux femmes, occupées l'une à broder, l'autre à lire. Quelques jours auparavant Lionel avait rencontré ces deux femmes chez un gantier.

— Ah! que c'est bien à vous, monsieur Pointal! s'écria la comtesse de Juines, en se levant précipitamment pour venir à sa rencontre.

— Madame la comtesse, répondit-il, vous me faites jouer ce soir un rôle bien singulier, bien délicat, bien compromettant pour un notaire. Ne savez-vous pas qu'il leur est défendu à ces pauvres notaires d'instrumenter hors de leur ressort, à peine d'être suspendus de leurs fonctions pendant trois mois et destitués en cas de récidive? Heureusement j'ai les cheveux gris et je suis en marché pour vendre mon étude. Arrive que pourra, que votre volonté soit faite!

Il s'inclina respectueusement, gagna la porte, disparut. Confondu, abasourdi de cette aventure, Lionel, qui croyait rêver, Lionel, à qui la tête tournait, ne songea pas à le suivre. Il voyait trouble; mais au travers de son brouillard il apercevait deux grands yeux bruns, dont le regard le tenait cloué sur place.

Cependant Mlle de Saligneux s'était levée aussi et semblait se disposer à battre en retraite.

— Restez, mademoiselle, lui dit impérieusement sa tante, votre présence nous est nécessaire. — Puis, se retournant vers Lionel, elle ajouta avec un sourire noblement gracieux : — Soyez le bienvenu, mon cher comte; il me tardait de faire votre connaissance.

— Vous vous méprenez, madame, lui répondit Lionel; je ne suis pas le comte de Préval.

Elle lui fit un second sourire encore plus gracieux que le premier; il n'avait pas parlé assez haut pour se faire entendre de cette oreille rebelle. Il allait répéter sa réponse; mais Mlle de Saligneux, qui s'était approchée de lui sous prétexte de lui avancer un fauteuil, lui dit du bout des lèvres et rapidement :

— Monsieur, je prends tout sur moi, et d'ailleurs vous êtes chez moi, et d'ailleurs encore je suis si malheureuse que tout m'est permis. Laissez Mme de Juines dans son erreur; elle vous dira des choses que je ne peux pas vous dire et qui peut-être vous intéresseront.

Lionel, comme éperdu, ne savait où il en était; mais les grands yeux bruns le fascinaient. Il renonça à détromper la comtesse; il s'assit et il attendit.

— Mon cher comte, reprit Mme de Juines avec une majestueuse affabilité, mon frère m'a instruite de la démarche que vous avez faite auprès de lui; la demande que vous lui avez adressée a son approbation, et je tenais à vous dire qu'elle a aussi la mienne.

— Cela ne suffit pas, lui cria Mlle de Saligneux.

— Je vous en prie, monsieur, poursuivit Mme de Juines, n'attachez aucune importance aux propos de ma nièce; c'est une enfant. Mais ne craignez rien, son consentement vous est acquis, et je vous garantis qu'elle se soumettra de très bonne grâce.

— Eh! oui, je consens à me soumettre, s'écria Mlle de Saligneux, mais à une condition.

— Quelle est cette condition?

— Je désire que vous expliquiez très franchement à monsieur les raisons que je puis avoir de ne pas épouser le comte de Préval.

— Eh quoi! Claire, vous prétendez que je lui raconte...

— Je l'exige, interrompit-elle. Je veux qu'il soit instruit de tout, afin qu'il prenne son parti en connaissance de cause. C'est son droit... N'est-il pas vrai, monsieur?

Lionel demeura immobile et muet comme une statue.

— Monsieur déclare que c'est son droit, poursuivit-elle en se penchant à l'oreille de sa tante. Il veut tout savoir.

— On m'impose, mon cher comte, une bien dure épreuve, reprit Mme de Juines. Me voilà obligée de vous dire qu'il existe par le monde un certain Jean Têterol, je crois bien que c'est son nom, un homme de rien devenu millionnaire et qui s'imagine que ses millions peuvent servir à tout, même à décrocher les étoiles... Que voulez-vous? Il y a des Têterol, peut-être en avez-vous rencontré vous-même.

Lionel s'inclina profondément en signe d'adhésion.

— Celui dont je parle, continua Mme de Juines, avait conçu le projet le plus inouï, le plus étourdissant. Comment vous dirai-je?.. Figurez-vous qu'il a un fils, le malheureux, et que dans le temps mon pauvre frère a éprouvé des embarras d'argent. Ce Têterol sut en profiter, et il lui arracha la promesse écrite... Dispensez-moi d'achever ma phrase. Ah! si je m'étais doutée... mais je n'ai rien su que plus tard. Voilà donc ce sot jouvenceau qui vient en personne offrir son cœur à ma nièce, à qui je dois rendre le témoignage qu'elle lui a dit son fait en termes assez durs. Elle a du bon, cette enfant; il ne lui manque que les formes, c'est vous qui les lui apprendrez.

Voyant qu'elle s'écartait de son sujet, Mlle de Saligneux lui dit:
— Et après, madame?

— Et après, il arriva que ce jeune homme, qui est un peu moins extravagant que son père, comprit l'énormité de sa conduite, qu'il fit lui-même justice de ses prétentions et déchira ou brûla cette promesse qu'un butor sans scrupules avait extorquée au baron. Il paraît que son père a mal pris la chose, qu'on s'est brouillé et que ce pauvre garçon vit aujourd'hui dans une mansarde où ni vous ni moi n'irons le chercher.

— Gageons, madame, qu'il y est parfaitement heureux, lui répondit Lionel, qui venait de recouvrer la voix.

— C'est faux, monsieur, lui cria Mlle de Saligneux; j'en appelle à M. Pointal... Mais, ma tante, vous n'avez pas fini votre histoire.

— Oh! je dirai tout. La fin de l'histoire, c'est qu'à la suite de ces incidens il s'est fait un revirement soudain dans l'esprit de cette jeune folle, et que ce jeune homme, qu'elle trouvait commun, désagréable, fat, insolent, odieux, tout à coup lui a paru charmant; mais rassurez-vous, il n'en sait et n'en saura jamais rien.

— En effet, interrompit Claire, je n'aurais jamais eu le courage de lui faire un tel aveu; il était nécessaire que quelqu'un s'en chargeât pour moi. Mais qu'en pensez-vous, monsieur, ne trouvez-vous pas que ce brûleur de billets mérite qu'on lui veuille du bien?

— Pur enfantillage que tout cela, je vous le répète, mon cher comte, s'écria Mme de Juines. Ma nièce n'a pas revu ce Lionel et ne le reverra point. Et plût au ciel qu'il fût ici! En le voyant assis à côté de vous, elle ferait sans doute des comparaisons peu flatteuses pour lui, elle comprendrait toute la différence qu'il y a entre un jeune homme de notre monde et un Têterol. Que vous en semble, mademoiselle?

— Il me semble, ma tante, lui répondit-elle, qu'il y a du vrai dans ce que vous dites, et que je n'ai plus besoin de réfléchir ni de comparer. Si après le récit que vous lui avez fait monsieur veut encore de moi, je finirai, comme je vous l'ai promis, par me soumettre de bonne grâce.

— Je savais bien que mon invention était bonne, s'écria Mme de Juines triomphante, et qu'il suffisait de vous faire venir, mon cher comte, pour avoir raison de ses refus.

Lionel ferma les yeux et les rouvrit, pour s'assurer qu'il ne dormait pas. Puis, avançant la tête, il dit à Mlle de Saligneux : — Mais, s'il en est ainsi, qui donc est Théodore?

Elle s'approcha de lui, et lui répliqua d'un ton bref:

— Ah! Théodore! Il faut vous expliquer enfin qui est Théodore? Monsieur, Théodore est un personnage singulier, qui m'occupe beaucoup, que je redoute à l'excès, que je déteste et qui cependant n'existe pas. Si fait, il exista jadis. Il fut mon professeur de dessin; il était roux et camard; je l'avais pris en exécration, il me le rendait bien et me donnait de grands coups sur les doigts. Il y a six ans qu'il est mort, et pourtant je le revois sans cesse. Il m'apparaît comme un être mystérieux, tout-puissant et malfaisant, qui rôde autour de moi pour me jouer de méchans tours, comme un mauvais génie auquel j'attribue tout ce qui m'arrive de désagréable. Toutes

les fois que j'ai du chagrin, je pense à ses cheveux roux, à son nez camus. Quand mon cheval bute et s'abat, je m'en prends à Théodore. Quand mon père... chut! c'est encore la faute de Théodore. Si Saligneux avait été vendu, c'est Théodore qui l'aurait acheté, et le jour où le comte de Préval a demandé ma main, je me suis écriée : O Théodore! Je vous avais déclaré, monsieur, que jamais vous ne tiendriez cette main dans la vôtre. La voulez-vous? la voici. Si vous refusez de la prendre, j'en accuserai Théodore, ce mortel ennemi de mon bonheur.

— Comte, que vous dit-elle? demanda Mme de Juines. Je crois vraiment qu'elle vous fait un discours.

Le faux comte de Préval prouva en cet instant que la passion sincère est toujours bête, que dans les occasions décisives elle ne sait ni que dire, ni que faire, et que les gens qui conservent leur présence d'esprit ne sont pas vraiment amoureux. La seule réponse dont il s'avisa fut de saisir cette main qui s'offrait à lui et d'y coller ses lèvres; puis il s'élança vers Mme de Juines et lui dit :

— Je vous aime follement, madame la comtesse, car je vous dois le bonheur de ma vie.

Et là-dessus il se sauva en courant. Il éprouvait le besoin de s'enfuir dans quelque solitude avec sa joie, et de la chanter ou plutôt de la crier aux étoiles.

Cette retraite un peu brusque surprit la comtesse. Elle ne laissa pas de dire :

— Il est charmant. Quelle distinction, quelle grâce! Comme on reconnaît tout de suite en lui l'homme de bonne compagnie, l'homme du monde!

— Et surtout quelle conversation intéressante! ajouta Mlle de Saligneux.

— Il était un peu troublé, il parlera davantage une autre fois, reprit Mme de Juines; mais souvenez-vous, ma chère, que vous avez donné votre parole et qu'il n'est pas question de la reprendre.

— Aussi ne la reprendrai-je pas, ma tante, répondit-elle. Vous me voyez toute résignée à épouser l'homme qui sort d'ici.

Qu'il s'agît de voler un nénufar ou d'épouser l'homme qu'elle aimait, Mlle de Saligneux était fort expéditive dans toutes ses entreprises; elle s'était promis de ne pas attendre jusqu'au lendemain pour avoir ville gagnée. Aussitôt que la comtesse de Juines, glorieuse de son stratagème, de la sûreté de son coup d'œil et de la rapidité de sa victoire, l'eut quittée pour se retirer dans son appartement, Claire ordonna à son cocher d'atteler. Quelques minutes plus tard, accompagnée de sa caméristé, elle roulait dans la direction de la rue d'Astorg, où M. de Saligneux s'était logé en garçon, sous

prétexte que l'hôtel de feu le marquis était un peu exigu et qu'il y gênerait sa fille. Elle arriva dare-dare, descendit en hâte de voiture et, sans répondre aux interpellations d'un concierge bourru, elle gravit précipitamment l'escalier. Son apparition inattendue jeta dans le plus grand embarras le valet de chambre du baron, qui, lui barrant le passage d'un air effaré, lui dit :

— J'en suis fâché, mademoiselle; mais M. le baron n'est pas ici.

— Soit! je l'attendrai, s'il le faut, jusqu'au matin, répondit-elle... Mais permettez, il me semble que j'entends sa voix.

Il se gratta l'oreille. — Excusez-moi, mademoiselle, monsieur est en affaires, et il a sévèrement défendu...

— Apprenez, Baptiste, interrompit-elle, que je suis la plus importante de ses affaires.

— Il faut au moins que je le prévienne, repartit Baptiste.

Et il parcourut d'un pas rapide un long corridor, où elle le suivit. Elle arriva en lui marchant sur les talons à l'entrée de la salle à manger, laquelle avait deux portes. Au moment où elle franchissait le seuil d'une de ces portes, l'autre s'ouvrait et se refermait à grand bruit.

Le baron s'élança au-devant d'elle, en s'écriant : — Qui est là? Qui se permet...

— Rassurez-vous, ce n'est pas un voleur, ce n'est que moi, répliqua-t-elle.

— Toi! lui dit M. de Saligneux, qui ne réussit pas à dissimuler son trouble et la vive contrariété qu'il éprouvait. Que viens-tu faire ici? Que me veux-tu? Il est bientôt minuit, courir les rues de Paris seule à ces heures! c'est d'une inconvenance...

— Est-il jamais inconvenant de rendre visite à son père? En conscience, convenez que vous êtes charmé de me voir.

— Ravi, enchanté; mais tu as mal pris ton temps. Je suis occupé d'une affaire.

— Il me semble que la voici, votre affaire, dit-elle en montrant du doigt un superbe buisson d'écrevisses bordelaises et un pâté aux perdreaux truffés, qui s'étalaient sur une nappe fine, éclatante de blancheur, au milieu d'une table bien garnie.

— J'ai des lettres à écrire, reprit-il, et je soupais à la hâte.

En ce moment, ayant tourné la tête, il avisa sur une chaise quelque chose de suspect, qu'il s'empressa de cacher en y jetant sa serviette, qu'il avait gardée à la main. Mlle de Saligneux profita de cet incident pour s'avancer jusqu'au milieu de la salle.

— Et vous soupiez seul? demanda-t-elle.

— Seul avec mes pensées.

— Voici leur couvert, dit-elle sans sourire.

Il y avait en effet deux couverts sur la nappe fine.

— J'avais ramené de l'Opéra, répliqua-t-il vivement, mon vieil ami le docteur Mussard, que je n'ai pas vu depuis des siècles; mais à peine étions-nous à table, il s'est souvenu qu'il avait un malade à ausculter.

— Peste! vous le soignez, votre docteur Mussard! fit-elle en contemplant six bouteilles de vin de Champagne alignées sur le dressoir.

Il faut savoir que dans ses grands jours M. de Saligneux ne faisait pas aux bouteilles de champagne l'honneur de les vider jusqu'au fond; il en dégustait les deux premiers verres et passait à une autre, estimant que le reste était bon pour l'office.

— Ah çà, que veux-tu? s'écria-t-il sur un ton de fiévreuse impatience. Dis-le bien vite et va-t'en.

— Auparavant, donnez-moi quelque chose à boire, j'ai soif. Oh! pas de votre champagne. Qu'est ceci? du clos-vougeot? Versez m'en quelques gouttes... Ah! permettez, pas dans le verre du docteur, dans un autre.

Et après avoir bu : — Ce pauvre docteur, comme il a dû maudire son malade, qui l'arrachait à ce lieu de délices! car il est délicieux, votre vin, il a un petit goût de framboise vraiment exquis.

— Et là-dessus, bonsoir! lui dit le baron.

Il éprouva un sentiment de consternation en la voyant s'installer dans un fauteuil de l'air d'une personne qui se trouve bien où elle est et qui prend racine.

— Vous comprenez bien, dit-elle, que je ne serais pas venue, si je n'avais à vous parler d'une affaire très importante, car j'ai des affaires, moi aussi.

— Tu m'en parleras demain.

— Non, cette affaire-là ne souffre pas de retard. M'écoutez-vous? Jadis vous m'avez reproché de m'être sottement coiffée de certain jeune homme, de m'être monté la tête à son sujet, ce furent vos propres expressions; mais vous prétendiez que j'en reviendrais et qu'au bout de six mois je ne penserais plus à lui. Je tenais à vous dire dès ce soir que six mois se sont écoulés et que je pense encore à lui. Vous prétendiez aussi que, si jamais je le revoyais, j'éprouverais un dégrisement. Je tenais à vous dire dès ce soir que je l'ai revu tout à l'heure et que je ne suis point dégrisée.

— Encore ce Lionel Têterol! s'écria-t-il. Où l'as-tu vu?

— Chez moi.

— Tête à tête?

— Non, ma tante était là.

— Elle a consenti à le recevoir?

— Elle l'a pris pour M. de Préval : c'est une histoire que je vous conterai plus tard, je ne veux pas abuser de vos momens; mais je

désirais vous avertir que, lui et moi, nous sommes à peu près convenus de nous épouser.

Le baron frappa du pied. — Claire, dit-il, tu as pris la détestable habitude de te moquer de moi; c'est un jeu que je ne goûte plus.

— Je vous assure que je n'ai jamais été plus sérieuse. Ce mariage fera le bonheur de tout le monde.

— Ce mariage ne se fera pas. T'imagines-tu par hasard que tu peux te passer de mon consentement?

— Non, puisque je viens tout exprès vous le demander.

— Je ne l'accorderai jamais, tu m'entends, jamais. En voilà assez, retourne bien vite dans ta rue de Ponthieu.

Elle se leva, et les yeux du baron jetèrent une vive étincelle, il croyait déjà lui voir les talons. Sa joie fut courte; elle se rassit brusquement, en disant :

— Eh bien, non, c'est décidé, je ne m'en irai pas avant que vous ayez dit oui.

Il frappa encore du pied. — Ah! ma chère, tu abuses de ma patience, et vraiment je ne sais plus ce que je dois penser de toi. Le comte de Préval est un homme bien né, riche, d'une charmante figure, d'excellentes manières, et tu viens me parler de ce Lionel! Mais tu n'as donc point de fierté? tu n'es pas une Saligneux?

— Voilà que vous répétez la chanson de ma tante.

— Les paroles m'en plaisent, l'air et la musique aussi... Mais je suis bien bon de discourir, le comte a ma parole.

— Vous en serez quitte pour la lui reprendre, en lui faisant observer que tout le monde est sujet à se contredire.

— Je ne me contredis jamais.

— Ah! permettez, il y a six mois, vous vouliez à toute force me faire épouser M. Lionel Têterol.

— Ce n'est pas exact, et quand ce serait exact...

— J'ai bonne mémoire, je pourrais vous réciter tout ce que vous m'avez dit alors. Vous m'avez demandé si j'avais des préjugés. Eh bien, oui, j'en avais, et j'ai passé des jours et des nuits, des semaines entières à batailler contre eux; mais ils sont restés sur le carreau, je n'en ai plus. Vous m'avez fait aussi un éloquent discours sur l'esprit du siècle, sur la vieille France, sur la France nouvelle : « Ces gens-là arrivent, m'avez-vous dit, et nous nous en allons. » Je crains de gâter votre phrase.

— Tu la gâtes, et tu me fais dire tout le contraire de ce que j'ai dit.

— En conscience, oui ou non, m'avez-vous représenté que ce jeune homme avait un rare mérite et beaucoup d'avenir? Ce n'est pas M. Pointal qui vous démentira, il est entièrement d'accord avec vous. Mon Dieu! ce comte que vous me prônez, il est très bien, je

le veux; mais quelle différence entre ces deux hommes! L'un est un petit vieillard, un vieillard de naissance, l'autre sera toujours jeune; l'un est un ennuyé, l'autre est un ambitieux. Comme cela doit être amusant pour une femme d'avoir un mari très ambitieux! Quel intérêt dans la vie! J'aiderai le mien à arriver, je le conseillerai, je lui servirai de second, et nous arriverons, je vous le jure. Et tenez, le jour de notre départ, j'ai considéré attentivement tous nos portraits de famille, j'ai passé en revue tous les Saligneux, depuis l'homme des croisades, un peu apocryphe celui-là, jusqu'au garde des sceaux, et je leur ai dit en les regardant bien en face : « Convenez, vous autres, que vous n'êtes pas en colère contre moi et que vous approuvez ce que j'ai dans le cœur et dans la tête. N'êtes-vous pas d'avis qu'il est plus intéressant de commencer que de finir, et qu'une vie nouvelle dans une vieille maison, c'est le parfait bonheur? » Ils ont daigné me répondre, et tous, même l'homme des croisades, m'ont fait un signe de tête, en me disant : — Va, ma fille, nous t'approuvons, nous te bénissons, fais entendre raison à ton père.

— Ma parole d'honneur, s'écria le baron, elle est folle, folle à lier.

— Parce que je suis de votre avis? Est-ce ma faute si vous en avez changé?

— Non, lui dit-il en s'échauffant, tu ne me mettras pas en contradiction avec moi-même. Il y a six mois la situation était tout autre. Tu n'avais rien ou presque rien, et je n'étais pas en état de te faire une dot. Quand on n'a rien, on se résigne à épouser des Têterol. Eh! bon Dieu, je me suis mis à ta place. Les femmes estiment que sans diamans, sans un coupé, sans une loge à l'Opéra, le monde est un enfer, et, qui pis est, un enfer de mauvaise compagnie, et que la vie de privations commence à la nécessité de monter dans un fiacre quand on veut se transporter d'un endroit dans un autre. Ton cas m'a paru déplorable, et je me suis dit : — Tirons-la de son enfer. Mais aujourd'hui que tu es riche et que tu peux te marier à qui te plaira, déroger de gaîté de cœur, refuser le comte de Préval pour épouser un jeune homme qui écrivaille dans les journaux...

— Ah! que dites-vous là? Il n'écrivaille pas, il écrit. J'ai lu tous ses articles. Quel talent!

— Sans compter, poursuivit-il, que ce journaliste perche on ne sait où et qu'il est gueux comme un rat depuis qu'il s'est brouillé avec son père.

— C'est son plus beau titre de gloire. Je vous prie, quelle a été la raison de cette brouille?

— Ce sont ses affaires, ce ne sont pas les miennes, et je ne me mêle jamais de ce qui ne me regarde pas.

— Eh bien, ce qui me regarde, moi, c'est que... oui, je le dirai, c'est que je l'aime.

— Tu aimes un jeune homme que tu connais à peine, que tu as vu pendant cinq minutes?

— Y pensez-vous? cinq minutes! Comptez-en trois ou quatre dans le bois de Boulogne, dix au bord d'une rivière, vingt ou davantage sur un banc de jardin, et ce soir à peu près autant. Voyez à quoi cela monte! Et d'ailleurs ne m'avez-vous pas déclaré souvent que l'amour est quelque chose qui vient tout à coup, on ne sait comment?

— Plus un mot, dit-il, ou je me fâche tout de bon.

— Oh! je vous en défie bien, répliqua-t-elle en souriant.

M. de Saligneux se redressa, se campa noblement sur ses deux pieds, ramena sa tête en arrière et prit un air de gravité majestueuse, un air qu'il prenait deux ou trois fois l'an tout au plus. Il ressemblait en ce moment à un patriarche, à un sénateur romain ou à l'un des sept sages de la Grèce.

— Claire, dit-il, je renonce à discuter avec toi, et je ne souffrirai pas que tu compromettes plus longtemps en ma personne la dignité et l'autorité paternelles. Ton bonheur a toujours été la plus grande, la seule préoccupation de ma vie, et c'est une chose très sérieuse que la vie, bien que les petites filles ne s'en doutent pas. Oui, tu n'es qu'une enfant; prétends-tu enseigner son devoir à un homme mûr, qui a beaucoup réfléchi? Je représente ici la raison, la sagesse, et tu plaides contre moi la cause du caprice et des entraînemens. Rien n'est plus dangereux que les entraînemens; malheur à qui ne sait pas leur résister! J'ai charge d'âmes et un sentiment profond de ma responsabilité morale. Aussi je te jure par mon expérience, par ma raison, par ma dignité de père, que moi vivant tu n'épouseras pas M. Lionel Têterol.

Parlant ainsi, il la poussait doucement par les épaules du côté de la porte. Elle lui répondit tout en marchant : — Et moi, par quoi pourrais-je bien jurer? — Puis elle s'arrêta près de la chaise où il avait jeté une serviette.

— Je jure, dit-elle, par la chaise que voilà et par ce qu'il y a dessus...

. Elle n'en dit pas davantage, mais elle enleva vivement la serviette, et alors apparut un joli petit chapeau de femme, très mignon, très coquet et très fleuri, un amour de capote, un rêve qui ne demandait qu'à s'envoler. Elle le fit tourner au bout de son doigt et murmura :

— Quel étourdi que ce docteur Mussard! il a oublié son chapeau.

A ces mots, elle regarda son père. Adieu la majesté paternelle! M. de Saligneux perdit contenance et se sentit rougir jusqu'à la

racine de ses cheveux ; mais, le dépit l'emportant sur la confusion :

— Épouse qui tu voudras, s'écria-t-il, et va au diable!

— Pas au diable, répondit-elle, mais à la rue de Ponthieu, où j'annonçerai à Mme de Juines que M. Lionel Têterol est le gendre de votre choix.

Il lui ferma la porte sur les talons; puis, la rouvrant, il lui cria : — Mon gendre, puisque tu le veux, mais pas avant qu'il se soit réconcilié avec son père.

Et cela dit, il s'en fut retrouver le docteur Mussard.

XVIII.

En vain M. Têterol cherchait-il à oublier son fils, il pensait à lui cent fois par jour. Les vieilles et grandes passions, les tendresses idolâtres ne sortent pas ainsi de l'âme; on se querelle, on se brouille, on se hait, mais on ne s'oublie point. Il ne cessait pas de maudire l'ingrat. Il lui en voulait surtout d'avoir réussi à se passer de son père. Il s'était flatté que malgré son refus de le recevoir et les duretés qu'il lui avait fait écrire par M. Crépin, bientôt las de la vie de privations qu'il menait, Lionel serait venu frapper humblement à la porte de la Maison-Blanche et se coucher sur le seuil pour mendier son pardon. Avant de faire grâce à l'empereur Henri IV, le pape Grégoire VII le fit attendre pendant trois jours en habit de pénitent, pieds nus, agenouillé dans la neige. Peut-être l'homme de la Maison-Blanche aurait-il usé de la même cérémonie avec son fils; mais Lionel était fier, et l'immense orgueil de M. Têterol s'était fait un parti pris de ne jamais compter avec la fierté des autres.

Un accident, qui lui fut très sensible, assombrit encore son humeur. Un jour qu'après son dîner il s'amusait selon sa coutume à casser des noisettes avec ses dents, ce fut une de ses molaires qu'il cassa. Il fit à ce sujet une scène effroyable à Joseph, qu'il rendit responsable de son malheur. Cette dent cassée prit à ses yeux les proportions d'un événement, et le lendemain il fut presque étonné, en ouvrant son journal, de ne pas trouver ce sinistre parmi les faits divers. Dès lors il lui arriva souvent de pousser de profonds soupirs, et si quelqu'un avait eu l'audace de lui dire : — Qu'avez-vous? il aurait répondu : — Je pense à la molaire que j'ai perdue et à mon fils que je déteste, et j'en conclus qu'il faut absolument que je prenne femme.

Plus il allait, plus il s'affermissait dans la résolution qu'il avait formée; il lui tardait que ce mariage fût fait. C'était décidément le seul moyen qui lui fût offert de goûter à la fois les plaisirs de la vengeance et de tromper l'ennui qui le rongeait. Peu de temps après, M. Crépin lui manda que sa sœur venait d'arriver à Bourg.

Il lui répondit sur-le-champ : — « Amenez-la-moi dès demain ; nous dînerons ensemble, nous prendrons langue ; mais rappelez-vous que je ne m'engage à rien. »

Le jour suivant, il était occupé à méditer le menu du banquet qu'il se proposait de servir à Mlle Crépin et à préparer dans sa tête, en les classant méthodiquement, les questions qu'il comptait lui adresser pour mettre à l'épreuve son bon sens et sa discrétion, lorsque Joseph, l'œil écarquillé, vint lui annoncer que Mlle de Saligneux était là et demandait à lui parler. Sa surprise fut extrême : — Que me veut cette fille de baron? s'écria-t-il; envoie-la promener. — Mais, se ravisant aussitôt, il alla à sa rencontre, la fit entrer et lui dit avec une politesse ironique :

— Mademoiselle de Saligneux chez monsieur Têterol ! Quel insigne honneur pour le bonhomme!

Elle s'assit en face de lui, et sans prendre le temps de souffler :

— Monsieur Têterol, lui dit-elle, nous sommes arrivés hier de Paris, mon père et moi, et nous en rapportons une nouvelle que j'avais hâte de vous communiquer, une nouvelle agréable, cela va sans dire.

— Une nouvelle agréable, mademoiselle! s'écria-t-il. Et c'est vous qui me l'annoncez!

— Écoutez plutôt. Monsieur votre fils, mon père et moi, nous avons tous fait nos réflexions. Il s'ensuit que monsieur votre fils se résigne à demander ma main, que je me résigne à la lui accorder et que mon père se résigne à notre mariage, pourvu que vous vous résigniez vous-même à une réconciliation avec ce jeune homme plein de difficultés, mais prompt au repentir.

M. Têterol la regarda dans les yeux pour s'assurer qu'elle parlait sérieusement. Il recouvra son aimable gaîté d'autrefois, et repartit en se frottant les mains:

— Ah ! ah! il paraît que nos affaires vont mal et que nous en revenons à l'expédient d'une mésalliance. Y pensez-vous? Accoupler une Saligneux et un Têterol! Allez dire à votre père, mademoiselle, que moi aussi j'ai fait mes réflexions et que ce mariage saugrenu n'aura jamais mon agrément.

— Pourquoi donc? lui demanda-t-elle.

— Parce que j'ai la sainte horreur de tous les barons de la terre et de toutes les filles de baron.

— Vous vous calomniez, dit-elle, et ce n'est pas de l'horreur que je vous inspire. La première fois que nous nous sommes vus, j'ai cru m'apercevoir que je vous plaisais.

A ces mots, elle se pencha vers lui, plongea ses yeux bruns dans les yeux gris du vieillard. Il ressentit de nouveau le charme victorieux dont il avait éprouvé l'effet sur une grande route. Il dé-

cida pour la seconde fois que Mlle de Saligneux ne ressemblait à personne, qu'il y avait en elle quelque chose... Qu'était-ce donc? Le fait est qu'elle l'obligeait à compter avec elle.

— Ta, ta, reprit-il en résistant au charme, j'ai l'honneur de vous répéter qu'il n'y aura jamais rien entre nous. J'aime la guerre, moi; c'est un jeu qui me va, d'autant que je suis sûr de gagner la partie. Saligneux sera à moi; ce fut toujours mon idée, et j'exécuterai mon idée. Vous imaginez-vous que votre besoigneux de père soit jamais en état d'acquitter sa dette? Il vient de passer trois mois à Paris; Dieu sait le train qu'il y a mené, la dépense qu'il y a faite! Je n'ai besoin que d'attendre, moi, comme un pêcheur qui a tendu son filet et qui sait que le saumon y viendra. Qu'on ne me parle, ni de mariage, ni de traité, ni de contrat, ni de paix, ni de réconciliation, ni de monsieur mon fils! Je ne pense plus qu'à moi, et regardez cette main, n'y voyez-vous pas Saligneux? J'en suis fâché pour vous, ma belle demoiselle.

Elle s'écria: — Hélas! ce que c'est que de nous et de nos projets! C'est vous qu'il faut plaindre, mon cher monsieur, Saligneux ne sera jamais à vous.

Il répliqua en ricanant: — Et moi je vous déclare qu'avant la Saint-Sylvestre...

— Ni avant, ni après, interrompit-elle. Apprenez qu'aujourd'hui je suis riche et que demain, s'il vous plaît, vos deux cent dix-huit mille francs vous seront remboursés.

Cette parole tomba sur lui comme une tuile énorme, qui l'assomma, l'aplatit, l'écrasa. Il fut presque réduit à néant; mais ses plus grandes détresses ne pouvaient lui ôter la liberté de son esprit. Sa vigoureuse cervelle se mit à travailler, il devina d'où venait le coup qui le frappait. — C'était donc un sournois que ce marquis? murmura-t-il.

— Apprenez encore, reprit Mlle de Saligneux, qu'à la suite d'arrangemens conclus entre mon père et moi, Saligneux m'appartient. Je l'adore, mon Saligneux, je n'en céderai jamais une motte à qui que ce soit, il faut en faire votre deuil. Ah! monsieur Têterol, je me flatte d'avoir autant de volonté que vous.

Puis, dégantant sa main droite, elle la tendit au vieillard, en disant: — Ami ou ennemi, monsieur Têterol?

Il écarta cette main. Sombre comme un mur de prison, il se rencogna dans son fauteuil, le visage défait, la tête basse. Désormais les châteaux, les barons, tout lui échappait; sa proie lui avait glissé entre les doigts, le saumon emportait sa nasse. Il lui sembla que sa vie était une affaire manquée. De quoi allait-il s'occuper? à quoi penserait-il? L'avenir lui paraissait vide. Il s'écria: — Sacré marquis!

Mlle de Saligneux, qui démêlait sans peine ce qui se passait en lui, reprit la parole et dit :

— Ah ! monsieur, si vous étiez raisonnable, si vous renonciez à votre haine pour les filles de baron, comme tout le monde serait heureux ! Je ne m'entends pas en agriculture, j'aurai besoin de conseils, et mon père sera toujours à Paris. D'ailleurs j'aurai tant d'occupations ! Nous voulons devenir député, et nous allons travailler dès ce jour à notre candidature.

Le regard de M. Têterol se ranima ; mais il ne souffla mot.

— Croyez-moi, continua-t-elle, et soyez raisonnable. Vous rêviez d'entrer à Saligneux en vainqueur ; vous y entrerez non en vaincu, mais en ami, si cela vous plaît. L'influence est une plus belle chose que l'autorité ; elle n'enfonce pas les portes, elle n'a qu'un mot à dire, et les portes s'ouvrent. L'influence, c'est la femme, et n'est-ce pas la femme qui gouverne ? Monsieur Têterol, en vous y appliquant, ne pourriez-vous devenir un peu femme ?

Il secoua sa grosse tête en grommelant. Les ours apprennent à danser ; mais demander à Jean Têterol de devenir femme ! autant demander à un éléphant de passer par le trou d'une aiguille.

— Et puis, dit-elle encore, songez qu'un jour, selon toute apparence... Eh ! oui, un jour il viendra quelqu'un qui héritera du château et de la Maison-Blanche, qui possédera les deux royaumes, les deux empires. Si vous le voulez, nous l'appellerons Jean, comme vous.

Il hocha de nouveau la tête ; les petits Têterol de l'avenir ne l'intéressaient point.

— Je suis sûre que vous l'aimerez, poursuivit-elle, c'est lui qui vous apprivoisera, nous lui apprendrons à vous respecter comme le fondateur de la dynastie. Ah ! mon cher monsieur, quand on a une idée, n'est-ce pas déjà beaucoup d'en exécuter la moitié ?

Les raisons qu'elle lui donnait le touchaient médiocrement, ne le persuadaient guère et le consolaient fort peu ; mais sa voix lui sonnait agréablement aux oreilles. Il y avait dans cette voix comme dans toute la personne de Mlle de Saligneux un mystère qui l'étonnait.

Elle lui tendit une seconde fois la main, en lui disant : — Regardez-moi donc ; ne voyez-vous pas dans mes yeux que j'ai du cœur ? encore un coup, ami ou ennemi, monsieur Têterol ?

Il se décida enfin à prendre cette petite main blanche, il la fit danser dans son énorme patte. Il se redressa, regarda cette fille de baron. Il lui parut derechef qu'elle était charmante, et son imagination ébaucha un roman. Il pensait : — Au lieu de l'épouser, lui, que ne m'épouse-t-elle, moi ? Ce serait parfait.

Cette proposition était difficile à articuler, il y renonça. Il avait de

la peine à reprendre son assiette ; il demeurait silencieux, rêveur et morose. Tout à coup il se dit qu'il arrive bien des choses. Ne pouvait-il pas se faire que les deux Jean Têterol, celui qui avait soixante ans et celui qui n'était pas encore né, eussent la vie plus dure que tout le monde et finissentpar rester seuls, face à face, nez à nez? Alors tout irait bien, car l'un des deux pourrait faire de l'autre tout ce qu'il voudrait. Il leva les yeux au plafond; il y vit son idée qui le regardait, elle n'était pas morte.

Il quitta son fauteuil, tira un cordon de sonnette, et, Joseph étant accouru, il lui dit : — Qu'on envoie sur-le-champ une dépêche à M. Crépin pour l'avertir que je ne serai pas chez moi ce soir.

Puis, revenant à Mlle de Saligneux : — Il est ici?

Elle lui répondit par un signe de tête.

Il haussa les épaules, et, reprenant tous ses avantages, il dit d'un ton méprisant : — Voilà bien mes gaillards d'aujourd'hui. Ce sont des poules mouillées; cela ne sait ni vouloir ni pâtir.

— Oh! que vous le connaissez peu! lui répliqua-t-elle. Nous avons dû employer la croix et la bannière pour l'arracher à sa mansarde. Savez-vous, monsieur Têterol? il est aussi fier que vous êtes orgueilleux. Ménagez-le; quand on frappe sur la tête un cheval qui a de la race, il ne se laisse pas brider. C'est votre faute aussi, vous avez laissé échapper certaines paroles qui lui sont restées sur le cœur; il avait juré de ne rien devoir à personne, pas même à moi, qu'il adore, soit dit entre nous. Prenez-y garde; si vous alliez prononcer quelque mot malsonnant qui le blessât, il s'en prendrait à son ambassadeur, et un jour peut-être il en demanderait compte à sa femme.

— Finissons-en, lui dit brusquement M. Têterol; faites-le venir.

Elle se leva, s'approcha de la fenêtre, agita son mouchoir. Quelques minutes plus tard, une porte s'entre-bâillant livra passage à Lionel, qui, le front pâle, l'œil inquiet, fit trois pas dans la chambre, puis s'arrêta et attendit.

M. Têterol se tenait planté sur ses deux jambes et gardait ses mains dans ses poches, abrupt, escarpé, sourcilleux, inaccessible, imprenable comme une tour bastionnée et casematée.

— Ah! le prince de Galles, l'homme aux nénufars! fit-il.

Mais en contemplant ce beau jeune homme et ses cheveux châtains, il sentit se réchauffer ses entrailles paternelles; il chercha dans sa tête quelque chose de tendre, d'obligeant à lui dire, et ne trouva rien de mieux que de lui ouvrir impétueusement ses deux bras en lui criant d'une voix émue :

— Imbécile, tu reviens à la provision!

VICTOR CHERBULIEZ.

LES

SAINTS FRANÇAIS

SAINT PAULIN DE NOLE.

Histoire de saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans. Paris, 1877.

M. l'abbé Lagrange, auteur d'une *Vie de sainte Paule* qui a eu plusieurs éditions, vient de nous donner une *Histoire de saint Paulin de Nole*. C'est un livre d'édification, mais qui n'est pas fait comme le sont trop souvent les ouvrages de ce genre. Un peu d'imagination et beaucoup de rhétorique en font d'ordinaire les frais; le sujet n'étant qu'un prétexte à belles morales, on ne prend pas la peine de le traiter sérieusement. Ici, au contraire, nous avons des recherches minutieuses, une étude exacte des moindres détails et un grand souci de la vérité. Non-seulement M. Lagrange connaît à fond son auteur, mais il n'a négligé de lire aucun de ceux qui s'en sont occupés depuis deux siècles en France, en Italie et en Allemagne. Il a profité de leurs travaux; il a corrigé quelques-unes de leurs erreurs, il a établi d'une manière plus sûre des points qui étaient restés obscurs. « Nous nous sommes fait, dit-il, un devoir rigoureux d'une critique sévère, n'acceptant rien de confiance, allant aux sources, et contrôlant tout par les textes originaux. L'histoire n'existe qu'à cette condition; il faut qu'en lisant un travail historique quelconque, et surtout la vie d'un saint, le lecteur se sente sur un terrain solide, et qu'il ne puisse pas soupçonner qu'on lui donne de

l'imagination ou de la poésie au lieu de la réalité. » Ces principes excellens, M. Lagrange ne s'est pas contenté de les exprimer, il les a suivis, et son livre est certainement le plus exact et le meilleur qu'on ait fait sur saint Paulin.

J'y trouve pourtant un défaut qu'il était peut-être difficile à M. Lagrange d'éviter : il est naturel, quand on écrit un ouvrage d'édification, qu'on soit tenté de faire son héros le plus édifiant possible. On veut qu'il prêche et moralise sans cesse; il faut qu'on puisse tirer des leçons de ses moindres paroles et de ses actions les plus simples. De là un désir, auquel on ne résiste pas aisément, de le présenter toujours dans une attitude grave et solennelle. C'est ce qu'a fait M. Lagrange; il a surtout cherché saint Paulin dans ses lettres, qui sont écrites en général à de grands personnages de l'église et contiennent ordinairement des dissertations théologiques ou des exhortations pieuses. Ses poésies, adressées à un public plus familier, ne sont pas tout à fait du même ton : sans doute il y prêche encore beaucoup, mais il s'y met plus à son aise, il ose y être plus franchement lui-même. Sa dévotion s'y montre avec une nuance de finesse, de naïveté, de modération, de bonhomie, que M. Lagrange n'a pas effacée sans doute, mais qu'il n'a pas non plus, à ce qu'il me paraît, assez fait ressortir. Je vais reprendre, après lui et avec son aide, cette aimable figure, et retracer surtout les traits sur lesquels il me semble qu'il n'a pas assez appuyé.

I.

Ces qualités, que je veux faire ressortir, n'appartiennent pas à saint Paulin tout seul; elles étaient celles des gens au milieu desquels il vivait et dont il ne faut pas le séparer. J'ajoute qu'il les tenait aussi de son pays, où elles ont été de tout temps communes, et qu'elles nous aident à soupçonner en quoi la vieille Gaule ressemblait déjà à la France. C'est un sujet important pour nous, et l'on me pardonnera de le traiter avec quelque complaisance.

Il faut que nos bons aïeux n'aient pas été des gens très dissimulés, ni fort habiles à cacher leurs qualités et leurs défauts, pour que le vieux Caton, qui ne les aperçut guère que de loin, en traversant la Cisalpine et la Narbonnaise, déjà plus qu'à demi romaines, les ait si bien dépeints en deux mots : « Ils excellent, dit-il, à se bien battre et à parler avec esprit. » César, qui les vit de plus près et qui passa dix ans à batailler avec eux, nous les fait encore mieux connaître. M. Mommsen, dans son *Histoire*, s'est donné le plaisir de montrer combien le Gaulois de ce temps, tel que le décrit César, ressemble au Français d'aujourd'hui. Il a déjà la parole redondante

de métaphores et d'hyperboles; « il est tout vantardise. » Il provoque le danger éloigné et s'effraie du danger présent; il possède tout au plus les qualités brillantes du paladin, mais non la prudence et la fermeté d'un homme sage et résolu; son principal héros n'est pas un général, c'est un preux. « Dans tous les temps, dans tous les lieux, vous les trouverez toujours semblables, faits de poésie et de sable mouvant, à la tête faible, aux impressions vives, curieux et crédules, aimables et intelligens, mais dépourvus de génie politique. Leurs destinées n'ont pas changé : telles elles furent autrefois, telles elles sont aujourd'hui. » Ce jugement est sévère, souvent injuste (1), qu'importe! Quoiqu'il n'ait pas été fait sans malice, je crois qu'il faut l'accepter sans rancune. S'il est triste de songer que nos défauts sont si anciens et que le temps a été si impuissant à nous en corriger, on éprouve aussi une certaine joie à savoir qu'il y avait des Français longtemps avant qu'il n'y eût une France, que notre race est si vieille, et qu'elle a jeté de si profondes racines dans le sol qu'elle occupe que les invasions du dehors ont glissé sur elle comme une pluie d'orage. Il me semble que cette antiquité d'origine n'est pas seulement une satisfaction d'amour-propre, mais qu'elle affermit l'esprit national. Quand on songe que ce pays que nous habitons nous a toujours appartenu, on s'en regarde davantage comme maître légitime; on se trouve mieux disposé à le défendre, et plus assuré de le garder.

La Gaule eut pourtant à traverser une épreuve grave où il semble que son originalité aurait dû se perdre : après la victoire de César, elle devint romaine. Ce sort fut celui de l'Occident tout entier; la langue, les mœurs, les usages de Rome s'y répandirent aussitôt après la conquête et s'y acclimatèrent très rapidement. Ce ne fut pas le vainqueur, comme on le dit d'ordinaire, qui força les vaincus à l'imiter, à vivre et à parler comme lui, mais les vaincus qui se précipitèrent d'eux-mêmes vers cette imitation, et qui voulurent devenir Romains à toute force. La civilisation romaine ne s'imposa donc pas au monde avec brutalité, écrasant tout ce qui se trouvait au-dessous d'elle; elle ne recouvrit que la surface, et laissa vivre tout ce fonds d'idées et d'habitudes qui distinguait chaque race lorsqu'elle était indépendante. Aussi, sous cette apparence uniforme de l'empire, qui trompe un observateur léger, dès le premier siècle, les nationalités différentes commencent à se montrer. Elles ne reviennent pas à leur ancien idiome, qu'elles ont abandonné sans re-

(1) Ceux qui veulent savoir ce qu'il y a de vrai et de faux dans les affirmations de M. Mommsen n'ont qu'à lire le second volume de la *Géographie de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins, qui vient de paraître. C'est l'étude la plus complète et la plus intéressante qu'on ait faite encore sur l'état de la Gaule au moment où elle fut conquise par les Romains et sur la guerre qu'elle soutint contre César.

tour, mais elles trouvent moyen de se manifester dans la langue même du vainqueur. C'était pour eux une langue étrangère; elles en font une langue nationale en l'adaptant à leurs idées, en lui donnant leur tour d'esprit. C'est ainsi qu'on voit bientôt, dans trois pays différens, trois littératures diverses se former, qui usent toutes du latin, mais qui le parlent à leur manière : celle de l'Afrique, avec Fronton et Apulée, celle de l'Espagne, que représentent pour nous les Sénèque, enfin celle de la Gaule. — Des trois, cette dernière est la moins connue; c'est celle qui nous paraît, dans le peu de débris qui en restent, avoir le caractère le moins tranché. Il y eut pourtant alors une littérature gauloise; peut-être avait-elle peu de relief, mais nous n'en devons pas être surpris : la littérature de ce pays cherchera toujours à être égale et unie plutôt qu'originale. La Gaule, qui aimait le bien dire, pratiqua avec passion la rhétorique; les écoles s'y multiplièrent très vite. Dès l'époque de Tibère, les jeunes gens affluaient à Autun des pays voisins pour étudier. Bientôt Reims, Bordeaux, Toulouse, Trèves, possédèrent des universités fameuses. Même dans les villes de commerce on aimait les lettres et on les cultivait. Pline le Jeune était charmé et fort surpris d'apprendre qu'il y avait des libraires à Lyon et qu'ils vendaient ses ouvrages. Les grands orateurs que produisit alors la Gaule, Votienus Montanus de Narbonne, Domitius Afer de Nîmes, Julius Africanus de Saintes, se faisaient déjà remarquer par ces qualités tempérées qui ont toujours eu tant de succès chez nous. La rhétorique espagnole aime l'emphase et la déclamation, les orateurs gaulois étaient plus modérés, plus simples. Domitius Afer surtout se rendit célèbre par son goût délicat. Ce classique éclairé, qui ramena l'éloquence latine à l'imitation de Cicéron, était en même temps un esprit fin, délié, agréable, plein de ressources, et qui savait se tirer par un bon mot des situations les plus embarrassantes. — Ce sont déjà des qualités françaises.

Avec le christianisme, les différences entre tous ces pays se marquent davantage. Le mouvement irrésistible qui attirait vers la religion nouvelle sembla exciter et exalter l'originalité de chaque peuple. Chacun d'eux prit cette religion par le côté qui convenait le mieux à son caractère et apporta les faiblesses ou les ardeurs de son tempérament dans sa manière de la pratiquer. La dévotion de l'Africain ou de l'Espagnol n'est pas tout à fait celle du Gaulois; et quand naquit dans ces divers pays une littérature ecclésiastique, chacun eut la sienne, différente des autres, et où se retrouvent les qualités et les défauts de la race qui l'habitait.

La Gaule, au IVe siècle, possédait un saint national et populaire, le plus grand et le plus sympathique de ceux qu'elle ait jamais aimés et vénérés, saint Martin. C'était un Pannonien d'origine,

mais qui s'était fait Gaulois de cœur. A force de vivre dans notre pays et de s'y attacher, de parcourir les campagnes et de fréquenter le petit peuple, il en avait pris tout à fait le caractère. Cet ancien soldat était fort illettré; ce qui n'empêche pas que toute une littérature soit née à côté de lui et de son inspiration. Les écrits où l'on raconte sa vie, les lettres qui rapportent ses paroles, les vers où l'on célèbre ses actions, nous donnent de lui l'idée d'un saint qui ne ressemble pas à ceux des autres pays, qui reflète nos meilleures qualités, et dans lequel nous retrouvons notre race et notre sang. La France n'existait pas encore, et pourtant Martin est un saint français.

C'est surtout dans les ouvrages de Sulpice-Sévère qu'il faut étudier saint Martin. Personne n'a présenté comme lui cette curieuse figure avec son caractère véritable et dans tout son relief. Sulpice-Sévère était un homme riche, du meilleur monde, qui avait reçu une excellente éducation. Il s'était fait à Toulouse, dès sa jeunesse, une grande réputation dans le barreau et paraissait destiné aux premières fonctions de l'état. Malheureusement, au moment où tout lui souriait, il perdit sa jeune femme, qu'il aimait tendrement, et, regardant ce malheur comme un avertissement du ciel, il alla consulter saint Martin, qui lui donna le conseil de quitter le monde. Il renonça donc sans hésiter à sa position, à sa fortune, à ses espérances d'avenir politique; il se retira dans une de ses maisons de campagne où il vécut avec des amis et des disciples comme dans un monastère. Cependant, jusqu'au milieu de cette retraite pieuse, dans le dévot et le moine le lettré survivait. Les souvenirs de son éducation profane, le plaisir qu'il avait trouvé à lire les grands écrivains et à les imiter ne s'effaçaient pas de son esprit : tout le temps qu'il ne donnait pas à la prière et aux bonnes œuvres était consacré à écrire. A la vérité, il nous dit qu'il veut écrire sans façon, et « qu'il s'est décidé à ne pas rougir des solécismes qu'il peut commettre. » Ce serait pour un lettré le triomphe de l'humilité chrétienne; mais on s'aperçoit vite qu'il n'est pas aussi négligé qu'il le prétend et qu'il fait le moins de solécismes qu'il peut. Son style au contraire est soigné, correct, agréable, plein de ces coquetteries d'expressions qu'on ne rencontre que lorsqu'on les cherche. Par un élan de dévotion, on renonce à sa situation, à sa fortune, il est beaucoup plus malaisé de renoncer à son esprit. Quand on en a, on veut le montrer : c'est un désir auquel Sulpice-Sévère ne résiste pas toujours, et personne, excepté lui peut-être, ne songera à le lui reprocher.

Les écrits de Sulpice-Sévère sont presque tous consacrés à saint Martin. Il le célèbre de toutes les manières; il raconte sa vie, il

exalte ses vertus, il fait ressortir l'originalité de son caractère en l'opposant à des saints étrangers. Dans ses *Dialogues*, il suppose qu'un moine de ses amis, Posthumianus, grand voyageur, et qui revient de l'Orient, lui raconte ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire des solitaires de l'Égypte. C'était alors un grand sujet de curiosité et d'admiration pour toute la chrétienté. On était bien loin de l'époque où Tertullien, pour défendre les chrétiens du reproche qu'on leur faisait d'être inutiles à l'état, les opposait aux brahmanes et aux gymnosophistes, et disait qu'eux au moins n'habitaient pas les forêts et qu'ils n'entendaient pas être des « exilés de la vie, *non sumus silvicolæ et exules vitæ.* » Les chrétiens s'étaient mis, depuis un siècle, à imiter les gymnosophistes et les brahmanes; ils habitaient les déserts, ils peuplaient les solitudes; les uns s'y précipitaient par dévotion et pour être plus rapprochés de Dieu dans la retraite, d'autres espéraient y fuir les calamités d'un monde travaillé de toutes sortes de misères et qui se sentait périr (1). Les vies des pères du désert, publiées par Rufin, et répandues dans tout l'Occident, enflammaient les imaginations. Aussi Posthumianus est-il écouté avec passion quand il parle des moines de l'Égypte et des solitaires de la Thébaïde. Il a visité des monastères où des centaines de religieux habitent ensemble, sous la direction d'un supérieur, et il y a été témoin des merveilles de la discipline et de l'obéissance. Quoi qu'on lui commande, le moine obéit sans discuter, sans réfléchir. Posthumianus raconte qu'un abbé, voulant éprouver la vocation d'un de ses novices, lui ordonna de se jeter dans le four où l'on allait cuire le pain du couvent; le novice n'hésita pas à le faire, mais les flammes s'écartèrent pour le laisser passer. Un autre reçut l'ordre de planter en terre le bâton dont l'abbé se servait pour se soutenir, et de l'arroser jusqu'à ce qu'il refleurît. Pendant deux ans, le pauvre moine ne cessa pas un seul jour, sous ce ciel de feu, d'aller puiser l'eau du Nil qui coulait à deux milles de son jardin et de la verser sur le bâton. Au commencement de la troisième année, Dieu eut pitié de lui, et le bâton fleurit. Mais la plupart du temps les austérités de la vie commune et les rigueurs de l'obéissance ne suffisaient pas au zèle ardent des religieux; ils demandaient et obtenaient la permission de s'enfoncer dans le désert. Là, ils sont exposés aux plus étranges aventures. Dans ces plaines désolées, où rien ne pousse, ils ne vivent que de miracles. Ils fréquentent les bêtes féroces, qui finissent par leur obéir. Les lions se mettent à leur service, les ibis leur ap-

(1) Posthumianus raconte que le désert de Cyrène est rempli de solitaires « qui n'ont d'autre motif de s'y réunir que le désir de ne plus payer l'impôt. »

prennent à discerner les herbes vénéneuses des plantes salutaires. Quelques-uns d'entre eux, à force de vivre loin des hommes, reviennent à l'état sauvage. « Il y en avait un qui était resté cinquante ans sans parler à personne ; il n'avait plus de vêtemens et n'était couvert que des poils de son corps, mais Dieu lui faisait la grâce d'ignorer sa nudité. Toutes les fois que quelques religieux voulaient l'aborder, il se mettait à courir dans des déserts inaccessibles pour les éviter. Il ne se laissa voir que par un seul anachorète, dont la piété mérita cette faveur, et comme cet anachorète lui demandait, entre autres questions, pourquoi il fuyait à ce point la rencontre de ses semblables, il répondit que celui qui fréquentait les hommes ne pouvait pas être visité par les anges, ce qui donna lieu d'être convaincu que les anges le visitaient. » Qu'on juge de l'effet que devaient produire ces récits dans une époque avide de merveilleux et disposée à tout croire ! Pendant que Posthumianus parle, les gens pieux et crédules qui l'écoutent, et dont l'imagination excitée se transporte aisément dans le désert, ne sont plus maîtres de leur émotion. « Voilà tes œuvres, ô Christ ! s'écrient-ils ! Christ, ce sont là tes miracles ! »

Sulpice-Sévère résiste pourtant à cet enthousiasme : ce n'est pas qu'il ne soit très frappé lui aussi des récits de Posthumianus, mais il connaît de plus grandes merveilles, et aussitôt il oppose saint Martin à tous les moines de la Thébaïde. S'il s'était contenté d'instituer entre son saint chéri et les anachorètes égyptiens une lutte de miracles, comme il le fait d'abord, il y aurait peu d'intérêt à le suivre dans cet assaut de crédulité ; mais il se trouve bientôt amené, pour établir la supériorité de saint Martin, à nous tracer de lui un portrait vivant et fidèle. Je vais en rappeler les traits principaux, et il sera facile de comprendre pourquoi les Gaulois le préféraient à tous les autres.

Saint Martin est d'abord un saint un peu démocratique, ce qui n'a jamais nui chez nous. Il est de basse extraction, et ne fait rien pour le dissimuler. Il scandalise les élégans par le peu de soin qu'il a de ses vêtemens et de sa chevelure. On le voit toujours assis à l'église sur une petite chaise, d'où il donne à tout le monde l'exemple de l'humilité comme de la dévotion, et il raille les évêques ses confrères qui se font dresser des trônes d'où ils dominent toute l'assemblée. Avec les petits, il est doux et familier, mais avec les grands il se relève. Il ne souffre pas que les empereurs eux-mêmes manquent au respect qu'on lui doit. Dieu du reste se charge de lui faire obtenir les égards qu'il mérite. Un jour que l'empereur Valentinien, irrité contre lui et voulant l'humilier, restait assis à son arrivée, le feu prit à son fauteuil, et il fut bien forcé de se lever. Martin était un homme de petite science, mais de grand sens ; il évitait les excès et savait

garder en tout une juste mesure. Sa foi était ardente, mais elle cherchait à être éclairée. Il se méfiait beaucoup des saints douteux, et ne se croyait pas obligé d'accepter sans examen les récits qu'on lui faisait (*non temere adhibens incertis fidem*). Avant de rendre un culte à un saint nouveau, il demandait des preuves, il recueillait les témoignages, il exigeait qu'on lui apportât des actes authentiques. On voulait un jour lui faire vénérer une tombe où l'on disait qu'un ancien martyr était enseveli; mais, comme il conservait des doutes, il se mit en prière et demanda à Dieu de l'éclairer. Dieu permit que le mort sortît de sa tombe et vînt dire aux assistans son histoire. « Il raconta qu'il était un ancien brigand, que la justice l'avait puni pour ses crimes, qu'il n'avait rien de commun avec les martyrs, et que tandis qu'ils étaient récompensés dans le ciel, lui souffrait un juste châtiment dans les enfers. »

Saint Martin faisait beaucoup de miracles, mais ces miracles ne ressemblent pas à ceux des solitaires de la Thébaïde, qui ne serven de rien et ne profitent à personne; les siens sont des miracles utiles. Il secourt des malheureux qui vont périr, il éloigne la grêle d'un pays qu'elle désole, il adoucit le cœur de grands personnages durs à leurs inférieurs. Il parcourt les campagnes, convertissant les derniers païens; il expulse des temples les anciens dieux qui s'obstinent à y rester. Ces pauvres dieux sont devenus des démons qui, lorsqu'on les chasse de leur demeure, entrent dans le corps des possédés. Martin les traque, les injurie, les force à reconnaître eux-mêmes leur impuissance. « Il avait remarqué, nous dit Sulpice-Sévère, que Mercure lui donnait encore quelque peine à vaincre, mais Jupiter n'était plus qu'une franche bête, *Jovem brutum atque hebetem esse dicebat.* » Quelle fin pour les divinités d'Homère! Au-dessus de toutes les vertus, Martin mettait la charité. La grande affaire pour lui c'était « de visiter ceux qui souffrent, de secourir les malheureux, de nourrir ceux qui ont faim, de vêtir ceux qui sont nus. » Il était doux et compatissant pour tout le monde. La légende rapporte qu'un jour qu'il disputait au diable les âmes de quelques-uns de ses moines qui avaient péché, le diable prétendit que, lorsqu'on avait commis certaines fautes, on lui appartenait sans retour; Martin soutenait au contraire qu'on pouvait toujours compter sur la miséricorde divine: « Et toi-même, malheureux, disait-il au démon, si tu cessais d'attaquer les âmes faibles et si tu voulais te repentir, je suis sûr que tu obtiendrais le pardon du Christ! » A plus forte raison ne voulait-il pas qu'on punît de mort les hérétiques. On connaît sa conduite dans l'affaire de Priscillien et de ses compagnons et les efforts courageux qu'il fit pour empêcher l'empereur Maxime de verser leur sang. « C'est bien assez, disait-il, qu'une sentence des évêques les retranche de l'église; aller plus loin serait commettre un crime

horrible et inouï. » Quand le crime eut été commis, Martin essaya de sauver au moins ce qui restait de ces infortunés, et d'empêcher que la persécution ne s'étendît en Espagne. Maxime n'y consentit qu'à la condition que Martin parût se démentir lui-même et qu'il reçût dans sa communion les prêtres qui venaient de lui conseiller ces rigueurs. Sulpice-Sévère raconte qu'après s'être résigné à cette concession, qui lui coûta beaucoup, le bon évêque quitta la cour de l'empereur, inquiet et troublé, se demandant s'il n'avait pas commis une faute, lorsqu'au milieu d'un bois, dans un endroit désert, un ange lui apparut pour le rassurer. C'était sa conscience honnête et droite qui répondait à ses scrupules et qui lui disait qu'il avait eu raison de sauver, même au prix d'une faiblesse et d'une humiliation, la vie de quelques malheureux. — Cette haine des persécutions, cette horreur du sang versé, jointe à cette charité ardente, à cette pitié inépuisable et à ce ferme bon sens, n'est-ce pas là l'idéal d'un saint français?

J'ajoute que celui qui nous a transmis le récit de cette belle vie est aussi l'un des nôtres, et que sa nationalité se reconnaît à la modération de son esprit, au sens pratique de ses réflexions et à sa façon d'écrire. Son style est clair et coulant, sans obscurité, sans effort. Il compose bien ses récits; il leur donne un tour dramatique et les relève de temps en temps par des expressions piquantes. Tout en nous parlant des autres, il ne néglige pas l'occasion de se mettre lui-même en scène, ce qui, dit-on, ne nous est pas indifférent. Sa bonhomie n'est pas exempte de malice, et malgré sa foi robuste il se permet des plaisanteries qui causeraient aujourd'hui quelque scandale. Il s'égaie ou s'irrite sans scrupule sur les désordres des moines de son temps; il les raille de leur sensualité, il attaque leur intimité avec les nonnes, il se moque des présens qu'ils font ou qu'ils reçoivent et des égards qu'ils exigent de leurs admirateurs. Cette façon libre et vive de dire son opinion, cette clarté, cette élégance, ces qualités de composition donnèrent alors aux ouvrages de Sulpice-Sévère un très grand succès. Quoique faits pour un pays, ils se trouvèrent convenir aux autres. Nous savons qu'on ne les lisait pas seulement en Gaule, mais à Rome, à Alexandrie, à Carthage. Cette faculté de se répandre partout, d'être compris et goûté de tout le monde, est encore un des caractères des lettres françaises.

II.

Saint Paulin était l'ami de Sulpice-Sévère et le disciple de saint Martin. Malgré la différence de leurs destinées, on voit bien qu'il est de leur famille, et, quoiqu'il ait vécu très longtemps hors de la

France, c'est encore un saint français; l'histoire de sa vie et l'étude de ses œuvres ne permettent pas d'en douter.

Pontius Meropius Paulinus appartenait à une famille très ancienne et fort riche, qui avait des biens un peu partout; il comptait des sénateurs et des consulaires parmi ses aïeux. Son père, ancien préfet des Gaules, était venu se fixer à Bordeaux où son fils naquit vers 353, sous le règne de Constance. M. Lagrange conjecture avec assez de vraisemblance que cette famille était chrétienne depuis quelque temps; le jeune Paulin ne reçut pourtant pas le baptême dès ses premières années : c'était l'usage alors de le différer; mais il dut être élevé dans les principes de la religion nouvelle. L'événement le plus important de sa jeunesse, c'est qu'il étudia dans les écoles de Bordeaux et qu'il eut Ausone pour professeur.

On n'est guère disposé aujourd'hui à l'en féliciter; Ausone ne jouit pas d'une bonne renommée parmi nous, et l'on est en général très sévère pour l'éducation qui se donnait alors dans les écoles. Il n'est pas inutile de la connaître pour savoir quelle influence elle put exercer sur l'esprit du jeune Paulin. M. Lagrange s'est contenté de le dire en quelques mots; je crois que la question mérite un examen plus sérieux. On sait que la république romaine avait eu peu de souci de l'enseignement public; Polybe et Cicéron s'en étonnent et le lui reprochent. C'est l'empire qui créa dans les principales villes ces sortes d'universités où l'on donnait tout ensemble ce que nous appelons l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. L'élève passait d'abord quelques années chez le grammairien qui lui enseignait à lire et à comprendre les poètes, à connaître l'histoire du passé et les élémens des sciences, à acquérir enfin une sorte d'érudition générale en vue de la rhétorique qui achevait l'éducation. Le rhéteur venait ensuite, qui gardait les jeunes gens de quinze à vingt ans et leur apprenait à faire de beaux discours sur des sujets imaginaires. C'étaient ordinairement de grands personnages que ces professeurs de rhétorique; Ausone nous dit qu'ils faisaient de beaux mariages et qu'ils avaient un grand train de maison. Ils obtenaient aussi très souvent des dignités politiques. Une partie des gouverneurs de province, des préfets du prétoire, quelquefois les ministres de l'empereur étaient tirés des universités. On vit même des rhéteurs arriver à l'empire sans qu'on en fût trop surpris. Jamais peut-être la littérature n'avait conduit à de si brillantes fortunes. Cette société l'aimait avec passion; elle était fière d'encourager les études et d'honorer les lettrés. Les codes à cette époque sont remplis de lois qui instituent des écoles nouvelles ou leur accordent des privilèges. Un empereur reconnaît hautement « qu'il n'a pas de plus grand devoir que de cultiver dans les jeunes gens ces qualités que la fortune ne peut ni donner ni prendre. » Au milieu de la misère

publique qui force de restreindre les dépenses, on n'est prodigue que pour les écoles et les professeurs. Mais ce qui prouve bien qu'il ne faut pas accorder trop de confiance à ce préjugé démocratique que l'instruction est une sorte de remède universel et qu'en la répandant on guérit tous les maux d'un état, c'est que tout cet effort ne parvint pas à retarder la ruine de l'empire et le triomphe de la barbarie.

Pourquoi donc cette éducation fut-elle si peu efficace? On ne lui reproche guère que l'importance exagérée qu'elle donnait à l'enseignement de la rhétorique. Il est sûr que la rhétorique était le couronnement des études, ou plutôt qu'on n'enseignait guère qu'elle; mais il ne faut pas oublier qu'il en avait été toujours ainsi. C'est la rhétorique qui faisait le fond de l'éducation publique aux temps les plus brillans des lettres latines, à l'époque la plus florissante de l'empire. Ces grands souvenirs la protégeaient. Elle avait pour elle l'autorité de la tradition, l'exemple du passé, et les esprits du IVe siècle ne pouvaient guère penser qu'ayant été autrefois si utile elle fût devenue dangereuse. Elle n'avait d'ailleurs aucun adversaire; les chrétiens l'admiraient et la pratiquaient autant que leurs ennemis, ils la conservèrent dans les écoles quand ils y furent devenus les maîtres, et c'est ainsi qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nous comme un héritage. La rhétorique a donc été enseignée à peu près de tout temps, et elle a produit, selon les époques, des résultats très opposés.

Ce n'est pas elle, ou du moins elle seule, qu'il faut accuser de la stérilité des esprits et du peu de fruit qu'ils recueillaient de l'éducation; le mal, à ce qu'il me semble, venait d'ailleurs. Je suis très frappé de voir que sur les vingt ou trente chaires que contenaient ces écoles, il n'y en avait point ou presque point qui fût réservée à l'étude approfondie des questions scientifiques. Tous ces professeurs étaient chargés de répandre ce que d'autres avaient trouvé : leur effort et leur talent consistaient à rendre ce qu'ils savaient accessible à des intelligences ordinaires. Bien des gens pensent encore aujourd'hui que c'est là le rôle de l'enseignement supérieur et qu'il n'en a pas d'autre. C'est une grande erreur : il s'abaisse et s'éteint s'il renonce aux recherches désintéressées de la science. A côté, au-dessus des professeurs qui répandent dans le public les connaissances acquises, il en faut qui travaillent à acquérir des connaissances nouvelles. C'est de là que viennent ces nouveautés fécondes qui sont la vie de l'enseignement. Si les idées et les méthodes ne s'y rajeunissent jamais, le fonds ancien s'épuise; cette matière, sur laquelle on vit depuis si longtemps, et qui s'use et s'amincit par l'usage, finit par n'être plus une nourriture suffisante pour l'esprit. Quand on n'est pas occupé de pousser plus loin la science,

lorsqu'on ne songe qu'à l'accommoder au plus grand nombre, on l'émonde, on l'affaiblit, on lui ôte peu à peu ses parties saillantes et originales, on ne lui laisse que ce qu'elle a de plus facile, c'est-à-dire de plus commun. C'est ainsi que dans les écoles du IVe siècle, à force de vouloir la simplifier, on l'avait réduite à n'être plus qu'une mnémotechnie. Ausone, grand partisan de cette méthode, avait mis en quatrains les divisions de l'année, le système métrique, les travaux d'Hercule, les attributions des Muses et toutes les difficultés de l'histoire romaine. C'était un moyen de soulager la mémoire des élèves, mais non de fortifier leur intelligence. Une éducation pareille peut mettre dans la tête des jeunes gens un certain nombre de connaissances précises ; elle ne cultive pas leur esprit, elle ne les rend pas capables de trouver eux-mêmes ce qu'on n'a pas pu leur apprendre. Les hommes qu'elle forme ne sont pas des ignorans, mais ils courent le risque de rester toute leur vie des écoliers.

Paulin était précisément un de ces esprits timides et doux qui sont nés pour être des disciples accomplis. Il se livra tout entier à ses maîtres ; il prit le plus grand plaisir à leurs leçons, il fit tous ses efforts pour les imiter fidèlement. Il est donc naturel que l'éducation d'Ausone ait laissé sur lui une marque ineffaçable. Elle ne contribua pas, comme on pense bien, à lui donner cette fermeté de pensée, cette vigueur de raisonnement, cette force d'invention, qui d'ailleurs n'étaient pas dans sa nature et qui lui manquèrent toujours. Ne lui demandons ni l'érudition étendue de saint Jerôme, ni les vues profondes et nouvelles de saint Augustin. Ce n'est pas là ce qu'on enseignait dans les écoles ; on y apprenait à donner à tout un tour agréable et à dire finement même ce qui ne valait pas la peine d'être dit. Paulin cultiva quelque temps avec un grand plaisir cette littérature légère ; il correspondait avec Ausone, quand il était éloigné de lui ; il lui envoyait de petits présens assaisonnés de petits vers, et ce commerce de futilités les charmait tous les deux. Il s'amusait à versifier le traité des rois de Suétone, pour se donner l'agrément de vaincre certaines difficultés de métrique, et communiquait son travail à son maître. Ausone, excité par l'exemple, lui renvoyait de véritables tours de force, des vers mêlés de latin et de grec, qui commencent et se terminent par les mêmes monosyllabes, ou qui contiennent successivement à la même place toutes les lettres de l'alphabet. Pour étonner son élève, dont il veut être applaudi, il se met l'esprit à la torture (1). Paulin, que ces jeux d'es-

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend. Il ne cherche pas, comme d'autres beaux esprits, à dissimuler la peine qu'il se donne. Il reconnaît de bonne grâce, par un bon mot intraduisible, qu'il est plus à plaindre qu'à admirer : *Non est quod mireris, sed paucis additis litteris, est quod miserearis.*

prit avaient longtemps charmé, y renonça quand il se fut converti. Ses ouvrages deviennent alors plus sérieux; il y traite des sujets graves, mais dans la façon dont il les traite on sent encore quelquefois l'élève des rhéteurs de Bordeaux. Il avait surtout appris chez eux à bien développer ses pensées : le « développement, » c'est-à-dire l'art de grouper toutes les idées subordonnées autour de l'idée maîtresse et de lui donner de l'importance par ce cortége, est le triomphe de la rhétorique. C'est le moyen par lequel on obtient aisément cette ampleur de style (*copia dicendi*) qui passait depuis Cicéron pour la première qualité de l'éloquence. Paulin, qui s'y était accoutumé dès sa jeunesse, ne put jamais s'en défaire. Quoi qu'il écrive, il développe, et, comme cette habitude n'est pas de celles que l'âge guérit, c'est dans ses derniers ouvrages que le développement s'étale avec le plus de complaisance. Ce fut toujours le défaut du bon Paulin, dans sa prose et ses vers, d'être interminable.

Mais il ne faut pas oublier que ces défauts qu'on prenait dans les écoles passaient alors pour des qualités. Paulin, qui avait été un écolier modèle, était sûr d'obtenir de grands succès dans le monde. On voit aux complimens que lui fait Ausone qu'il y avait très bien réussi. Il entra de bonne heure dans la vie politique, à laquelle sa naissance le destinait, et dut parcourir rapidement ces fonctions inférieures qui amenaient aux dignités les plus hautes. Ausone était alors assez puissant : précepteur du jeune Gratien, qui l'aimait beaucoup, il profita de sa faveur pour aider son ancien élève à devenir consul. Après des débuts aussi brillans, Paulin semblait réservé à la plus haute fortune, quand on apprit avec surprise qu'il quittait le monde et renonçait volontairement à tout ce que lui promettait l'avenir pour se donner à Dieu.

Ses biographes ont pris beaucoup de peine pour rattacher sa conversion aux événemens qui troublaient alors l'empire, et ils ont cherché à nous en faire un récit dramatique. M. Lagrange la raconte d'une manière plus simple et plus vraisemblable. D'ordinaire ce sont les pécheurs endurcis et les incrédules forcenés qui, après s'être éloignés avec éclat des croyances de leur jeunesse, ont besoin de coups de foudre pour y revenir. Paulin ne fut jamais ni un incrédule, ni un grand pécheur. Il avait vécu quelque temps dans ce monde des écoles, qui était en somme un monde honnête et vertueux (1). Peut-être y était-il devenu un chrétien plus tiède,

(1) C'est ce que nous montrent les ouvrages d'Ausone et surtout la correspondance de Libanius. M. Lagrange a cité quelques phrases d'Ozanam, qui sont très sévères, contre la société païenne de ce temps. Il y est question « de ces patriciens dégénérés qui traînaient en public toute l'infamie de leurs orgies domestiques. » Il y a là beaucoup d'exagération. Ces grands seigneurs païens ne vivaient pas alors comme ceux du

mais il était resté chrétien. Sa vertu pouvait courir plus de risques au milieu des affaires publiques, où les tentations étaient plus grandes ; il avait su pourtant y résister. Dans ses momens de sévérité, lorsqu'il souhaite se trouver coupable pour s'humilier devant Dieu, je ne vois pas qu'il se reproche autre chose que son goût pour les futilités de la littérature profane. « Jusqu'ici, dit-il avec confusion, j'ai admiré la sagesse du monde, et, tandis que je me livrais aux travaux inutiles des lettres et aux recherches coupables de la philosophie, j'étais un ignorant et un muet pour Dieu. » Voilà son crime ! J'avoue que j'ai peine à croire qu'il ait jamais troublé bien sérieusement son âme, et que ce soit le remords de ses petits vers qui l'ait jeté dans la pénitence. Il n'y eut pas de crise dans sa vie, comme dans celle de saint Augustin, et sa conversion s'est faite peu à peu. M. Lagrange a raison de dire « qu'elle s'accomplit sans orage et par une sorte d'illumination paisible. » Quand le premier enivrement du monde fut passé, les souvenirs de sa jeunesse chrétienne se réveillèrent en lui ; ils n'eurent pas de peine à s'emparer d'une âme naturellement pieuse et douce. Sa foi, devenue plus vive, devint aussi plus exigeante. Il s'achemina, par des progrès réguliers, vers des pratiques de plus en plus sévères et finit par concevoir le désir de vivre dans la solitude. Cependant il faut bien avouer que quelques événemens qui se passèrent alors durent aider à sa vocation. A la mort de Gratien, sous l'usurpateur Maxime, il paraît qu'il fut menacé de perdre sa fortune ; ses jours même, à ce qu'il semble, furent en péril. Comme il aimait avant tout le repos, et qu'il n'était pas d'un tempérament à braver les tempêtes, ce danger qu'il venait de courir suffit pour lui donner le dégoût de la vie publique. Vers le même temps, il s'était marié à une Espagnole, Thérasia, qui prit sur lui beaucoup d'empire et en usa pour le tourner vers la dévotion. Peut-être cette influence intérieure, qui s'exerçait sans bruit et sans relâche, sous les formes les plus douces et les plus séduisantes, a-t-elle plus contribué que tout le reste aux résolutions qu'il a prises.

Le premier acte de sa conversion fut de quitter les environs de Bordeaux, où il sentait qu'il avait trop d'attaches, et de s'établir en Espagne. Dans ce pays, où il était moins connu et plus dégagé de son passé, il pouvait plus librement commencer une vie nouvelle. Là il éprouva une grande joie, bientôt suivie d'une très vive douleur. Un enfant, très attendu, fort souhaité, qui lui était né après quelques années de mariage, ne vécut que quelques jours. Cette

Ier siècle ; les livres de Symmaque le prouvent. En tout cas, on pourrait faire des tableaux semblables des riches chrétiens de cette époque avec les sermons de saint Ambroise. Il faut de part et d'autre s'abstenir de ces déclamations qui ne prouvent rien.

double et violente secousse, cette espérance si ardemment accueillie et si vite trompée, acheva de le persuader que Dieu l'appelait à lui. Il vendit peu à peu ses biens, en donna le prix aux pauvres et ne garda que ce qui lui était nécessaire pour vivre ; puis, quand il se fut ainsi défait de l'héritage de ses pères, il quitta l'Espagne, où son nom commençait à se répandre, et où on venait de le faire prêtre à Barcelone malgré lui, pour aller vivre dans l'Italie méridionale, auprès du tombeau de saint Félix.

Cette conversion, comme on pense, fit beaucoup de bruit. Un si bel exemple, donné par un si grand personnage, devait réjouir le cœur des vrais chrétiens. Les grands évêques, les docteurs en renom, Augustin, Jérôme, saint Ambroise, saint Martin, l'accueillirent avec des transports de joie. Une fois les païens vaincus, l'ennemi de l'église c'était le monde, c'est-à-dire toutes ces affections naturelles que le christianisme contrariait en les réglant, tous ces plaisirs regardés jusque-là comme permis, qu'il voulait supprimer ou restreindre. La retraite de Paulin apprenait à les mépriser beaucoup mieux que les plus éloquens de tous les sermons. Quand on le vit fouler aux pieds la gloire humaine, renoncer aux succès littéraires et à l'orgueil des grandes situations politiques, il s'éleva comme un cri de triomphe dans toute l'église. Cependant saint Ambroise, qui connaissait si bien le monde, prévit, au milieu de sa joie, que la conduite de Paulin serait attaquée avec violence, et il essaya, en le félicitant, de l'y préparer. « Quand tous ces grands seigneurs, écrivait-il, apprendront ce qui s'est passé, que ne diront-ils pas? Un homme d'une si grande famille, si ancienne, si respectable, un tel caractère, un si grand orateur, quitter le sénat, ravir aux siens son héritage pour le donner aux pauvres, cela ne se peut supporter! » C'est en effet ce qu'on ne manqua pas de dire, et il faut avouer que ceux qui parlaient ainsi n'avaient peut-être pas tout à fait tort. En l'état où se trouvait l'empire, déchiré par les rebelles, menacé par les barbares, quand on avait tant besoin d'hommes de courage et de dévoûment, non-seulement de soldats et de généraux, mais d'intendans intègres, d'habiles gouverneurs de provinces, de gens de conseil et de résolution, n'était-ce pas un crime de déserter son rang et de s'enfuir dans la solitude? Les dignités publiques, en ces temps orageux, n'avaient rien de bien souhaitable. La retraite et l'isolement valaient mieux que ces périlleuses grandeurs ; mais le devoir commandait de ne pas s'y soustraire, et l'empire était perdu si ceux que leur naissance et leurs talens élevaient au-dessus des autres refusaient de le servir. Telles étaient les raisons qu'on pouvait avoir pour blâmer la conduite de Paulin; ceux qu'elle blessait les exprimaient avec force (*circumlatrabant*); ils étaient nombreux et ardens, en sorte qu'à la joie des

évêques et des dévots répondait une très vive réprobation des gens du monde. Paulin s'émut fort peu de ces clameurs, qui lui semblaient « sottes et impies ; » il se contentait de dire d'un ton hautain en parlant de ses ennemis : « Qu'ils jouissent en paix de leurs plaisirs, de leurs dignités, de leur fortune! qu'ils gardent pour eux leur sagesse et leur félicité! mais qu'ils nous laissent ce qu'ils appellent notre misère et notre folie. » Et il ajoutait d'un air de triomphe : *O beata injuria, displicere cum Christo!*

Parmi ces voix, attristées ou sévères, qui s'élevaient contre lui, il en était une pourtant qu'il n'entendit pas sans douleur : c'était celle de son vieux maître Ausone. Pour nous rendre compte de la profonde tristesse qu'Ausone éprouva quand il apprit la retraite volontaire de son élève, il faut faire un effort et entrer dans les idées de ce temps, qui ne sont certainement pas les nôtres. On vient de voir l'estime que les lettrés faisaient alors de la rhétorique. On prouvait doctement, dans les écoles, qu'elle n'est pas seulement un art, le premier de tous, mais une vertu. Ceux qui avaient passé leur vie à l'étudier eux-mêmes et à l'enseigner aux autres ne pouvaient pas s'imaginer qu'un homme eût besoin d'autre chose pour être heureux, et qu'elle ne remplît pas le cœur de ceux qui la possédaient. S'éloigner d'elle, après qu'on l'avait connue et pratiquée, semblait une de ces erreurs d'esprit qu'on a peine à concevoir, une coupable ingratitude, presque un crime. Ce qui, pour Ausone, ajoutait à la faute, c'est que Paulin n'était pas un élève ordinaire. Il avait par son talent dépassé tous ses condisciples, et le maître lui-même, quand il venait de recevoir un de ces beaux discours et de ces poèmes élégans où il reconnaissait sa méthode, où il retrouvait ses leçons, était fier de se proclamer vaincu. « Je te cède par le génie, lui disait-il, autant que je viens avant toi par les années. Ma muse, pour te faire honneur, se lève devant la tienne! » C'est ainsi qu'il saluait ce jeune talent qui devait continuer sa gloire. Le vieux rhéteur était si amoureux de son art que, loin d'être jaloux de son successeur, comme c'est l'ordinaire, il prenait plaisir à le désigner et à le célébrer d'avance, heureux que l'avenir de la rhétorique et des lettres fût assuré après lui. On comprend sa douleur quand il vit ses espérances si cruellement trompées.

Ce n'était pas assez de blâmer la résolution de Paulin, on peut dire qu'Ausone ne l'a pas comprise; il était pourtant chrétien : l'examen attentif de ses œuvres ne permet pas d'en douter; mais les textes même qu'on cite pour l'établir prouvent que s'il l'était il ne l'était guère. Par exemple, sa pièce de vers « sur le nombre trois, » l'une des plus singulières et des plus futiles qu'il ait composées, finit par ces mots : « Il faut boire trois fois, le nombre trois est au-dessus des autres, trois dieux ne font qu'un. » Voilà la tri-

nité en fort étrange compagnie! Ce qui montre encore plus combien son christianisme est superficiel, et qu'il n'a pas de racines dans son cœur, c'est la façon dont il parle de la mort. Un chrétien, dès qu'il est mis en présence de l'autre vie, devient grave; Ausone au contraire, dans ces petites pièces où il célèbre le souvenir de ses parens et de ses amis qu'il a perdus, ne peut pas cesser de sourire. Il félicite sans scrupule ceux qui se sont donné du bon temps et « qui ont vécu pour eux-mêmes. » A propos d'un jeune homme mort à dix-huit ans, dans la fleur de la beauté, il cherche à deviner le sort qui l'attend dans le royaume des ombres, et se demande « s'il ne sera pas l'Adonis de Proserpine ou le Ganymède de Pluton. » Ce n'est sans doute qu'une plaisanterie, mais quel chrétien sérieux n'aurait pas eu horreur de plaisanter sur un pareil sujet?

Reconnaissons que lorsqu'on n'était pas plus chrétien qu'Ausone il était difficile, je ne dis pas d'approuver, mais de comprendre la conduite de Paulin. Ces élans de dévotion, ces regrets et ces remords du passé, ces besoins de solitude, ces ardeurs de pénitence étaient inexplicables. Aussi, quand le vieux maître apprit que ce disciple chéri, ce poète aimable, cet orateur déjà célèbre, ce sénateur, ce consulaire renonçait à l'éloquence et à la vie publique, il éclata. Sa douleur et sa colère éprouvèrent le besoin de se soulager en s'exprimant. Peut-être espéra-t-il que sa voix, que Paulin avait si religieusement écoutée pendant toute sa jeunesse, aurait encore quelque influence sur lui. Il se décida à lui écrire plusieurs lettres en vers, tendres, irritées, pressantes, pour le ramener dans le monde. Nous avons fort heureusement conservé ces lettres et les réponses de Paulin; c'est une bonne fortune très rare, surtout quand il s'agit de la grande lutte religieuse qui a divisé l'empire pendant trois siècles. Les ouvrages des vaincus ayant été d'ordinaire supprimés, nous n'entendons plus que le vainqueur. Ici les deux partis sont en présence, et nous pouvons en profiter pour étudier et comparer les opinions contraires : rien ne fait mieux saisir que cette étude l'opposition de ces deux sociétés qui vivaient l'une dans l'autre sans pouvoir se fondre ensemble, et ce qui restait de résistance au christianisme après qu'il avait paru conquérir le monde.

M. Lagrange, qui a fort bien résumé le débat, fait remarquer combien Ausone y paraît inférieur à son élève. Ses lettres contiennent assurément des descriptions agréables, des expressions piquantes et des vers bien tournés, mais les fautes de goût abondent; il ne suffit pas de les relever quand on les remarque; on peut, je crois, en tirer une importante leçon qu'il ne faut pas négliger. On dit généralement que lorsqu'on éprouve une émotion sincère on trouve toujours une expression vraie pour la rendre : l'exemple d'Ausone montre que cette opinion n'est pas tout à fait juste. Certes

on ne peut douter qu'il n'ait été fort ému et très attristé de la retraite inattendue de son disciple; sa douleur est profonde, les reproches qu'il lui adresse, les plaintes qu'il fait entendre sortent vraiment de son cœur : et pourtant, quand il veut les exprimer, il déclame, il exagère, et ne peut se délivrer de sa rhétorique. C'est ce qui était arrivé déjà au poète Ovide après ses malheurs. On a remarqué que les deux longs recueils d'élégies qu'il a remplis de ses doléances sincères sont infestés de mauvais goût, comme le reste de ses œuvres; il conserva pour plaindre ses propres infortunes le style maniéré, précieux, plein d'antithèses et de faux brillans, qu'il avait si souvent prêté à ses héroïnes mythologiques. Il écrivit pour son compte, du pays des Gètes, des lettres tout à fait semblables à celles qu'il avait fait écrire à Hypsipyle ou à Phèdre dans ses *Héroïdes*. Est-ce à dire qu'il ne ressentait pas véritablement les douleurs de l'exil? Au contraire, on lui reproche de ne les avoir pas supportées avec assez de courage; il en fut accablé, mais les mauvaises habitudes étaient prises. Après avoir séjourné vingt ans dans un genre faux, la recherche et la manière lui étaient, pour ainsi dire, tournées en nature. Pour dépeindre les infortunes des autres, il n'avait jamais cherché l'accent du cœur, il ne le trouva pas quand il voulut parler des siennes; il n'avait fait cas que de l'esprit, il fut condamné à n'avoir jamais que de l'esprit, et sa punition, — punition terrible! — fut de rester faux dans l'expression des douleurs les plus vraies. C'est la destinée des rhéteurs, et Ausone n'y a pas plus échappé qu'Ovide.

Ce qui me frappe encore plus que ses fautes de goût, c'est sa maladresse. Il est impossible de rien imaginer qui fût moins propre que ses lettres au dessein qu'il se proposait. Pour toucher le cœur du grand pénitent, il fallait entrer dans les sentimens qui l'agitaient, approuver ses projets en partie, montrer qu'on en comprenait la grandeur; puis lui faire voir que ce besoin de perfection qui le tourmentait pouvait trouver à se satisfaire ailleurs que dans la solitude. Peut-être en lui montrant le bien qu'il lui était possible d'accomplir sans quitter son poste, sans fuir son pays, en opposant aux impatiences de sa dévotion l'attrait d'un devoir rigoureux, pouvait-on espérer d'ébranler cette âme généreuse et avide de dévoûment? Mais comment Ausone l'aurait-il pu faire? Il ne paraît rien comprendre à la conduite de Paulin. On dirait qu'il ne peut deviner le motif secret qui l'entraîne hors du monde et lui fait abandonner ses dignités et ses relations. La supposition à laquelle il s'arrête avec le plus de complaisance, c'est que, par un inexplicable caprice, il est dégoûté de son pays natal et s'est laissé séduire par l'Espagne. « C'est la rive du Tage, c'est Barcelone la carthaginoise, ce sont les sommets des monts que baignent deux mers

qui nous ont perdus! » Aussi épuise-t-il toute sa colère contre ce pays jaloux qui lui a enlevé son ami. « Sois maudite, terre d'Ibérie, que le Carthaginois te dévaste, que le perfide Annibal te brûle, que Sertorius exilé te reporte la guerre! » Une autre supposition, plus étrange encore, c'est « qu'ils ont offensé les dieux, » et que la puissante Némésis se venge d'eux en les séparant. Il faut avouer que ces pauvretés mythologiques n'étaient bonnes qu'à blesser Paulin. Le seul sentiment qui pouvait toucher son cœur, c'était le souvenir de la tendresse de son maître et des années heureuses qu'ils avaient passées dans l'étude. Ausone en parle quelquefois avec assez de bonheur. Au début de sa première lettre, il rappelle le temps où, « attelés l'un à l'autre, » ils traînaient la vie en commun. Mais la division s'est mise entre ces amis; « l'attelage est séparé, et ce n'est pas la faute des deux qui marchaient ensemble, mais d'un seul, c'est la tienne; car moi, je serais encore bien content de porter le joug. » Il finit aussi d'une manière touchante, en lui dépeignant la joie qu'il éprouvera quand on lui annoncera son retour. « Quand donc ces mots viendront-ils frapper mon oreille : Le voilà qui revient; il a quitté les contrées brumeuses de l'Ibérie, il approche de l'Aquitaine, il entre dans Hébromagus (1). Déjà il a salué au passage les domaines de son frère; il se livre au cours du fleuve heureux de le porter. On l'aperçoit venir, sa proue se tourne vers le rivage, tout un peuple joyeux se presse pour le recevoir. Il n'entre pas chez lui, et vient d'abord frapper à ta porte. — Faut-il le croire, ou ceux qui aiment prennent-ils leurs songes pour la vérité? »

C'était un songe en effet; non-seulement Paulin ne revint pas, mais Ausone ne reçut pas de réponse. On ne sait par quelle circonstance la lettre n'était pas parvenue à son adresse. Ausone ne perdit pas courage; il écrivit deux ou trois fois encore des lettres de plus en plus pressantes, où il se plaignait du silence inexplicable de Paulin. Pourquoi refuser de répondre? lui disait-il dans son style imagé. Tout parle, tout est animé, rien, dans les champs et dans les forêts, ne se plaît à rester silencieux. « La haie murmure quand elle est dépouillée par les abeilles; les roseaux du rivage font entendre des harmonies mélodieuses et la chevelure des pins converse avec les vents qui l'agitent : il n'y a rien de muet dans la nature; » vers charmans, mais qui ne suffisaient pas pour ramener le fugitif. Ce qui pouvait au contraire, en le blessant, l'éloigner davantage, c'est l'allusion faite par Ausone à l'impérieuse

(1) C'était une célèbre maison de campagne de saint Paulin. Les savans bordelais discutent pour savoir où elle était située; dans tous les cas, elle ne devait pas être éloignée de Bordeaux.

Thérasia, qu'il appelle « la Tanaquil de Paulin (1); » ce sont les imprécations violentes qu'il prononce contre celui dont les conseils ont perdu son ami. « Que nulle joie, dit-il, ne réchauffe son âme! Que jamais les doux accens des poètes, les modulations d'une tendre élégie ne charment son oreille; que triste et pauvre il habite les déserts, qu'il parcoure sans compagnon les croupes des cimes alpestres : comme on dit qu'autrefois, privé de raison, fuyant les approches et la trace des hommes, Bellérophon promena ses pas errans dans les solitudes sauvages! » Admirons encore ici la maladresse d'Ausone : le sort qu'il souhaite à ce chrétien coupable, comme la plus grande des calamités, est précisément cette vie solitaire qui lui semblait le plus précieux des bonheurs.

Paulin répondit enfin; les lettres d'Ausone avaient mis, on ne sait pourquoi, près de trois ans à lui arriver. — Il écrivit lui aussi des lettres en vers dont la première surtout est longue et importante. M. Lagrange fait remarquer avec raison qu'elle ne ressemble guère à celles d'Ausone, où tant de faiblesses et d'enfantillages se mêlent à quelques beautés. Ce n'est pas qu'on ne trouve encore chez l'élève quelques traces du mauvais goût de son maître; on pourrait relever dans ses vers un peu de recherche et d'antithèse et surtout des descriptions trop longues et trop ornées. L'idée même d'employer successivement trois sortes de mètres divers, des vers élégiaques au début pour saluer Ausone, des vers ïambiques pour répondre à ses duretés, et des vers héroïques pour discuter ses raisons, a quelque chose d'ingénieux et de cherché qui sent l'écolier. Mais les idées sont partout sérieuses et élevées. Dès le début, la rupture s'accuse clairement. « Pourquoi, dit-il à Ausone, pourquoi, mon frère, veux-tu me rappeler au culte de ces déesses que j'ai quittées? Ils sont fermés à Apollon, ils éloignent d'eux pour jamais les Muses, les cœurs consacrés au Christ. » Pour qu'Ausone renonce à l'espoir de le ramener dans le monde, il lui montre combien il est changé : « Je ne suis plus ce que j'étais; un esprit nouveau s'est emparé de moi. Je passais autrefois pour honnête, et j'étais coupable; au milieu des ténèbres, il me semblait voir la vérité. J'étais insensé pour les choses de Dieu, et l'on m'appelait sage. Je me nourrissais de germes de mort, et je croyais vivre! » Il n'ignore pas que sa conduite a été sévèrement appréciée, mais que lui importe que les hommes l'attaquent? « L'homme disparaît et ses erreurs l'accompagnent. Quand il a prononcé une sentence, le jugement s'efface et meurt avec le juge. » C'est la sentence de Dieu qui est importante.

(1) Saint Paulin répondit, dans le même style, que Thérasia n'était pas une Tanaquil, mais une Lucrèce.

Quand on a cherché à lui plaire, on en est payé au jour du grand jugement. Seule, l'attente de ce jour terrible peut le faire trembler. « A la pensée de la venue du Christ, mon cœur croyant frémit en ses fibres ébranlées. Je crains que mon âme, embarrassée des soucis du corps, alourdie par le poids des intérêts mondains, si tout d'un coup elle entendait dans le ciel entr'ouvert retentir la terrible trompette, ne fût pas capable de s'élever sur des ailes légères au-devant de son roi... Quel désespoir si, pendant que je me livre aux espérances de ce monde, le Christ apparaissait tout d'un coup dans la splendeur des cieux, si, confus de cette lumière subite, j'étais contraint de chercher les ombres de la nuit pour me cacher ! » Il s'est donc décidé sans retour; il abandonne les soucis de la terre, il veut essayer de mériter, par une vie austère et retirée, les récompenses éternelles. « Si cette résolution te plaît, félicite ton ami de la richesse de ses espérances; si tu la condamnes, il me suffit qu'elle soit approuvée par le Christ. »

Ces mots mettaient fin à la discussion. Ausone dut renoncer pour jamais, en les lisant, à l'espoir de rendre son ami à la vie mondaine et à la rhétorique.

III.

Saint Paulin, en quittant le monde, ne renonça pas à la littérature : au contraire, sa dévotion augmenta son ardeur d'écrire. Il écrivait jusque-là par plaisir, il le fit par devoir, pour remercier Dieu et les saints de leurs bienfaits, pour ranimer les tièdes, affermir les irrésolus et donner de bons conseils à ceux qui en avaient besoin. A peu près toutes les œuvres, en vers et en prose, qu'on a de lui appartiennent à la seconde moitié de sa vie.

De ses ouvrages en prose, nous n'avons guère conservé que ses lettres. Elles sont assurément curieuses, mais on risquerait d'être très désenchanté si l'on y cherchait l'intérêt particulier qu'on trouve d'ordinaire dans les correspondances intimes. Les plus agréables pour nous sont celles où l'auteur parle de lui-même sans apprêts et nous fait connaître les incidens de sa vie intérieure; mais le christianisme n'aimait pas ces étalages d'indiscrétions : parler trop de soi aurait paru à ces gens graves un bavardage inutile ou une vanité coupable. Ils ne s'écrivaient pas pour se communiquer leurs impressions, mais pour échanger leurs idées. Les docteurs célèbres étaient sans cesse consultés sur des questions douteuses, et leurs réponses, qui formaient souvent des traités véritables, copiées et reproduites, passaient de main en main et se répandaient partout. Les grands évêques du XVII[e] siècle, qui nous ont laissé des lettres

de direction, s'occupent surtout de donner des préceptes pour la conduite de la vie; dans ce temps, où l'on voulait être à la fois pieux et mondain, la difficulté consistait à concilier les devoirs du monde avec les pratiques de la dévotion. Au IVe siècle, on avait d'autres pensées. La foi était ardente alors, mais inquiète et curieuse. Les solutions données par le christianisme des problèmes que les philosophes n'avaient pas résolus, en rassurant les âmes, ne les avaient pas tout à fait contentées. Une fois éveillée sur ces questions délicates, la curiosité devient insatiable. Il semblait, par exemple, que l'église avait mis fin aux doutes qui inquiétaient le monde ancien au sujet de la vie future en proclamant que l'âme et le corps ressusciteront ensemble et ne cesseront plus d'exister. Cette affirmation causa d'abord un grand soulagement à tous ceux que tourmentait l'incertitude de l'avenir; mais ils voulurent bientôt en savoir davantage. L'inconnu et l'obscurité attirent. Une fois qu'on s'est jeté dans ces ténèbres et qu'on y séjourne, l'esprit trouve partout des sujets d'étonnement et d'inquiétude. L'âme et le corps, nous dit-on, sont distincts et unis à la fois; mais comment se fait cette union d'élémens contraires? D'où viennent-ils tous deux et de quelle façon précise s'opère leur séparation? L'église affirme et l'on croit fermement qu'ils ressuscitent ensemble, mais quel sera l'office de l'un et de l'autre après la résurrection? A quoi peut servir le corps dans ce séjour tout spirituel? Est-ce avec lui ou avec l'esprit qu'on verra Dieu? C'est ainsi que les questions se succèdent de plus en plus subtiles et obscures, et qu'à chaque pas qu'on fait le champ des incertitudes s'agrandit. Les évêques, les docteurs, consultés avec angoisse, trouvent sans doute qu'il y a beaucoup « d'obstination querelleuse et de scrupules superstitieux » dans ces demandes qu'on leur adresse; ils finissent pourtant par répondre, et ce sont les réponses à ces questions de théologie ténébreuse qui remplissent une grande partie des lettres de saint Jérôme et de saint Augustin.

Ceux qui les interrogeaient sur ces problèmes difficiles appartenaient à toutes les classes de la société : partout alors et dans tous les rangs régnait la même ardeur de croire, la même passion de savoir; ce sont tantôt des hommes du monde, des professeurs, des politiques engagés dans les plus grandes affaires, tantôt des soldats, des gens obscurs et même des barbares. Saint Jérôme fut un jour consulté par deux Gètes sur quelques difficultés des livres saints. « Qui pouvait croire, s'écriait-il dans sa surprise, qu'on viendrait de ce pays sauvage chercher la vérité dans les livres des Hébreux! Ainsi ces mains qui se sont endurcies à manier l'épée, ces doigts qui ne semblaient propres qu'à tendre l'arc et à lancer les flèches, s'habi-

tuent à tenir la plume; ces cœurs guerriers s'amollissent et se laissent pénétrer par la douceur du Christ! » Ce qui est plus curieux encore, c'est le nombre des femmes qui se trouvent parmi les correspondans des grands théologiens de cette époque. On s'est souvent demandé de nos jours ce qu'elles avaient gagné au triomphe du christianisme, et cette question a reçu des réponses très différentes. Il est sûr qu'on peut aisément soutenir à ce sujet des opinions contraires et les appuyer de textes qui semblent d'abord irréfutables. En théorie, l'église traite assez mal les femmes; elle se défie de leur légèreté, elle accuse leur faiblesse. C'est une tradition, depuis saint Paul, parmi les docteurs rigoureux, de ne pas leur épargner les rudesses. Dans la pratique, on tient grand compte d'elles, on les ménage, on fait des efforts pour les gagner; elles ne paraissent pas traitées autrement que les hommes, et pour tout ce qui tient à la science du salut, on leur reconnaît des droits égaux. Elles n'hésitent pas à interroger les plus grands personnages de l'église, qui n'en sont ni choqués ni surpris et se gardent bien de ne pas leur répondre. Personne peut-être ne les avait plus malmenées que le fougueux saint Jérôme : « Que veulent ces misérables femmes (*miseræ mulierculæ*), disait-il, chargées de péchés, qui se laissent tourner à tous les vents des opinions, qui apprennent toujours et n'arrivent jamais à savoir la vérité ? » Mais ce n'est là qu'une boutade de cet esprit capricieux et violent; en réalité il se méfie si peu de leur intelligence qu'il trouve naturel qu'elles abordent les problèmes les plus obscurs. Il veut qu'elles soient élevées comme les hommes, il leur recommande de lire les œuvres de Cyprien, les lettres d'Athanase et les livres d'Hilaire de Poitiers, il approuve même qu'on leur enseigne l'hébreu pour mieux saisir les difficultés des livres saints. Et, quand une de ces « misérables femmes » le consulte sur quelque doute qui l'inquiète, il met tant d'empressement à lui répondre qu'on lui reproche quelquefois sa complaisance, et qu'on le blâme d'aimer mieux discuter ces graves questions avec « le sexe faible » qu'avec les hommes.

C'est ce qui ressort aussi de la correspondance de saint Paulin. Elle montre que personne n'était surpris de voir les femmes prendre part à ces discussions théologiques qui semblaient devoir leur être étrangères. Les lettres qu'il envoie aux plus grands évêques, aux plus illustres docteurs de l'église, pour leur communiquer ses opinions ou ses doutes, sont toujours écrites au nom de Thérasia comme au sien. Qu'il les adresse à saint Augustin ou à saint Jérôme, aussi bien qu'à son vieil ami Sulpice-Sévère, on y lit toujours cette suscription touchante : *Paulinus et Therasia peccatores ;* et, quand ils lui répondent, ils ont grand soin de dire que la lettre est pour tous les deux. Suivant l'usage de ce temps, quand Paulin était entré

dans les ordres sacrés, il ne s'était pas séparé de sa femme; mais ils n'avaient plus conservé ensemble que des rapports fraternels : c'est ce qu'il expliquait en disant « qu'ils étaient toujours unis, mais d'une autre façon, qu'ils restaient les mêmes et qu'ils étaient changés. » Jusqu'à sa mort, Thérasia garda sa place à côté de celui qui avait été son mari, et il semble que saint Paulin, pour empêcher qu'on n'oubliât la compagne de sa retraite, prenait plaisir à rappeler son nom dans toutes ses lettres. Saint Jérôme a exprimé avec beaucoup de bonheur le rôle nouveau de la femme dans cette situation délicate. Il disait à un Espagnol qui avait imité l'exemple de saint Paulin : « Vous avez avec vous celle qui était autrefois votre compagne dans la chair, et qui ne l'est plus que dans l'esprit; c'était votre épouse, vous en avez fait votre sœur; c'était une femme, elle est devenue un homme; c'était votre sujette, elle est maintenant votre égale. » Voilà bien la manière dont saint Paulin parle toujours de sa femme dans ses lettres; elle est tout à fait son égale. Il ne l'a pas seulement associée à ses œuvres pieuses, elle participe à toutes ses pensées, et, quand il écrit pour poser aux autres quelque question ou pour résoudre celles qu'on lui a posées, le nom de Thérasia accompagne toujours le sien.

La correspondance de saint Paulin ne ressemble pas tout à fait à celle des Augustin et des Jérôme; il ne pouvait pas se permettre, comme eux, d'interpréter les livres sacrés ou d'expliquer les mystères du dogme. L'élève d'Ausone était resté surtout un lettré élégant et un orateur agréable. « Si à cette éloquence et à cette sagesse, lui disait saint Jérôme, vous pouviez joindre l'étude et l'intelligence des Écritures, vous seriez le premier de nous. » Mais il les connaissait médiocrement, et sa nature ne le portait pas à en pénétrer les profondeurs. Il a du reste le sentiment de ce qui lui manque. « Je ne suis encore, dit-il à saint Augustin, qu'un petit enfant qui ne sait pas marcher seul; » et il lui demande son aide pour se soutenir. La théologie lui réussit moins qu'aux autres docteurs de cette époque, et d'ordinaire il s'en tient éloigné; il s'occupe plus volontiers de la morale. Ses lettres, pleines de foi et d'onction, quelquefois spirituelles, avec un tour malin qui rappelle l'homme du monde, eurent de son temps un succès qui l'étonna. Tillemont trouve « qu'elles divertissent beaucoup plus qu'elles n'instruisent. » Elles divertiraient davantage, si elles étaient un peu moins verbeuses; ce défaut n'a pas tout à fait échappé à l'auteur, qui le signale sans pouvoir l'éviter. Il paraît un jour très surpris qu'on les trouve trop courtes : « Quant à moi, répond-il, elles me semblent beaucoup trop longues. » Une autre fois, sentant qu'il n'en finit pas, il se reprend lui-même avec une aimable bonhomie. « Mon frère, dit-il, je m'aperçois que je bavarde, *nimis garrio, frater; sentio.* »

J'aime bien mieux ses vers, et lui-même assurément prenait plus de plaisir à les composer qu'à écrire ses grandes lettres sérieuses. La poésie fut toujours son faible secret. Il en avait pris le goût à l'école d'Ausone en lisant les œuvres des anciens et celles de son maître. Il continua d'écrire en vers après sa conversion, mais il lui fallut beaucoup changer de méthode, il crut devoir renoncer à la mythologie et ne plus chanter que des sujets chrétiens. Cependant il ne pensa pas qu'il fût nécessaire de cesser d'admirer le passé et de se priver entièrement des ressources de l'art antique. Il a exprimé toute sa pensée à ce propos dans une lettre importante, mêlée de prose et de vers, qu'il adresse à Jovius, l'un de ses amis. Ce Jovius, qui était un bel esprit et un homme riche, avait eu la chance de recouvrer, dans des circonstances extraordinaires et inattendues, une grande somme d'argent qui lui avait été volée. Comme il était de ces lettrés de l'école d'Ausone qui flottaient entre les diverses croyances, chrétiens d'origine, païens d'imagination et de souvenir, il avait attribué son bonheur à la Fortune et l'en avait remerciée. Paulin lui écrit pour le reprendre de ce propos, contraire à la foi de sa famille et de sa naissance; il lui démontre un peu longuement, selon son habitude, que tout ce qui arrive est l'œuvre de Dieu et non du hasard. Il lui reproche ensuite de trop bien connaître les anciens sages et d'ignorer les saintes lettres, « de trouver le temps d'être philosophe, et de ne l'avoir pas d'être chrétien. » Il s'anime peu à peu en attaquant la sagesse antique, et, contre son habitude et sa nature, il devient dur, presque violent. « Laisse là, lui dit-il, ces malheureux qui se vautrent sans cesse dans leur ignorance, qui se perdent dans les mille détours de leur savant bavardage, qui sont les esclaves de leurs imaginations insensées, qui cherchent toujours la vérité et ne la trouvent jamais. » Le voilà certes fort en colère; pour être conséquent avec lui-même, il devrait conclure, après ces outrages, qu'il faut rompre tout à fait avec l'ancienne philosophie, mais il ne va pas aussi loin, et sa conclusion est beaucoup plus modérée. « Il ne s'agit pas, lui dit-il, de renoncer à la philosophie, il suffit de l'assaisonner de foi et de religion, *philosophiam non deponas licet, dum eam fide condias et religione.* » Et un peu plus loin: « Tu peux prendre chez les sages d'autrefois la richesse et la beauté du langage, comme on garde quelques dépouilles d'un ennemi qu'on a vaincu, afin que, délivré de leurs erreurs et revêtu de leur éloquence, tu puisses prêter à la sagesse véritable cet éclat du discours par lequel séduisait la fausse sagesse. » Ce sont les principes de saint Paulin et de tous les chrétiens sages : ils ne croient pas que le christianisme fasse un devoir de répudier l'art antique, ils veulent que l'on conserve des grands écrivains tout ce qui ne blesse pas les croyances nouvelles, qu'on se contente de changer le fond et qu'on

garde la forme. Ces principes non-seulement Paulin les proclame, mais aussitôt il les applique. Abandonnant la prose, qui n'est plus capable d'exprimer l'ardeur dont son âme est pleine, il donne ses derniers conseils à son ami dans les vers les plus énergiques peut-être qu'il ait écrits, et où les souvenirs de Virgile se mêlent à chaque pas aux idées chrétiennes. « Allons, lui dit-il, prépare ta lyre, excite ton âme inspirée, forme de plus vastes desseins. Laisse là les sujets ordinaires de tes chants : une plus grande entreprise te réclame. Cesse de chanter le jugement de Pâris, ou la guerre des géans. Ces jeux d'enfans convenaient à ta jeunesse; maintenant que le progrès des années a mûri ton esprit, méprise ces muses légères. » Et il termine en lui disant : « O toi, dont l'âme généreuse brûle d'un feu divin, élève ton esprit jusqu'aux demeures célestes, et pose ta tête sur les genoux du Seigneur. Bientôt le Christ laissera approcher tes lèvres ardentes de ses mamelles pleines d'un lait sacré; alors je t'appellerai véritablement un poète divin, et je puiserai à tes chants comme à une source d'eau qui rafraîchit. »

Telle est la poétique de saint Paulin, qui pourrait se résumer par le vers si connu d'André Chénier :

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.

Cette poétique est irréprochable, mais il faut avouer que saint Paulin ne l'a pas toujours appliquée avec le même succès. Entraîné par son zèle, il a quelquefois entrepris de traiter des sujets qui dépassaient ses forces. Quand il met en vers les terribles histoires de la Bible, il a grand'peine à les reproduire avec toute leur énergie. Dans son poème sur saint Jean, il a mal saisi et faiblement rendu la rude figure du Précurseur. Il égaie ce sujet austère par quelques traits de bel esprit où l'on reconnaît l'ancien rhéteur; il n'ose pas dire qu'au désert saint Jean se nourrissait de sauterelles, et les remplace « par des fruits et des herbes nés sur les rochers sauvages. » Il a essayé aussi de traduire quelques psaumes ; je ne parlerais pas de cette traduction, où la poésie de l'original est presque partout supprimée, si Paulin n'y avait introduit des changemens où son caractère se manifeste d'une manière curieuse. Les psaumes, comme on sait, contiennent souvent des menaces effroyables contre les ennemis de Dieu; malgré sa foi robuste, Paulin a quelque peine à n'être pas blessé de cette dureté ; il l'efface ou l'adoucit. Au lieu de menacer sans pitié le coupable de la mort et de la damnation éternelle, il éprouve le besoin de le rassurer et lui annonce « que, s'il n'a été vaincu que par la chair et qu'il soit resté fidèle par l'esprit, quoiqu'il n'ait pas respecté toutes les prescriptions de la loi et qu'il se soit souillé de quelques fautes, pourvu qu'il ait conservé sa foi de chrétien, il ne sera pas exclu du terri-

toire de la cité céleste. » Dans le célèbre cantique que chantent les filles de Sion « sur les bords des fleuves de Babylone, » admirable poésie qu'ont répétée les malheureux et les proscrits de tous les temps, quand il arrive au cri de colère de la fin : « Fille de Babylone, heureux qui te rendra la pareille des maux que tu nous as fait souffrir; heureux celui qui saisira tes petits enfans et leur écrasera la tête contre les pierres! » ce doux poète ne peut se résoudre à traduire ce passage cruel; son cœur en est révolté, il s'en tire, comme font souvent les théologiens dans l'embarras, par l'allégorie. Les enfans de Babylone, nous dit-il, sont les péchés; il faut les saisir quand ils sont encore jeunes, c'est-à-dire quand ils n'ont pas eu le temps de prendre racine dans le cœur, et les écraser contre la pierre qui est Jésus-Christ. — Voilà une exécution qui ne coûtera de larmes à personne.

Saint Paulin réussit mieux dans les pièces d'un caractère plus doux, où il chante les incidens de la vie privée. Il a été l'un des premiers, parmi les chrétiens, à cultiver cette poésie intime qui est devenue si importante chez les modernes. On trouve, dans le recueil de ses œuvres, deux petits poèmes qui, sans être irréprochables, contiennent de très bonnes parties et qui peuvent donner lieu à des comparaisons intéressantes. L'un d'eux est un épithalame. Que de souvenirs païens ce mot ne rappelle-t-il pas? Quand on songe à ces fêtes bruyantes et licencieuses qui accompagnaient les noces à Rome, aux plaisanteries obscènes de la jeunesse, à la hardiesse brutale des vers fescennins, on se dit qu'il fallait une certaine audace pour entreprendre de purifier l'épithalame et de le rendre chrétien. Ce qui ajoute à la difficulté, c'est que la noce que va chanter saint Paulin n'est point une noce ordinaire; nous sommes vraiment ici dans le sanctuaire. C'est un clerc, fils de l'évêque de Capoue, qui épouse la fille d'un autre évêque. Paulin et Thérasia assistent à la fête, avec toute une assemblée de moines et de prêtres. On devine que l'épithalame prononcé en cette pieuse compagnie ne ressemblera pas à ceux qu'à la même époque le poète Claudien composait pour les princes et les grands seigneurs; en voici le début, qui est très gracieux : « Deux âmes qui se conviennent s'associent dans un chaste amour, purs tous deux, tous deux enfans du Christ. Christ, attelle à ton char ces deux colombes qui se ressemblent et place ton joug léger sur ces deux têtes dociles. » Aussitôt après, il marque la différence des fêtes nouvelles avec les anciennes : « Loin de cet hymen, dit-il, les vains amusemens du vulgaire; éloignez-vous d'ici, Junon, Vénus, Cupidon, noms de débauche et de perdition!.. que la foule ne se précipite pas en désordre sur les places richement décorées; qu'on se garde de répandre sur le chemin des branches d'arbres, de couvrir de feuillage le seuil de la porte; que personne n'embaume

l'air de parfums étrangers ! » Ces divertissemens ne conviennent pas à une noce chrétienne. Il les remplace par un sermon qui nous semble quelquefois plus édifiant qu'agréable. On y retrouve pourtant l'homme du monde dans quelques descriptions piquantes de la toilette des femmes, quand il conseille à la jeune épouse de ne pas se parer de robes brodées d'or et de pourpre, d'éviter de se mettre du fard aux joues et un cercle noir autour des yeux, de ne pas altérer la couleur naturelle de sa chevelure, condamnant ainsi en elle-même l'œuvre du créateur. « On ne vous verra pas, lui dit-il, traîner par les chemins vos vêtemens parfumés, afin d'être suivie à l'odorat partout où vous passerez, ou relever vos cheveux habilement réunis, pour édifier comme une tour sur votre tête. »

Dans l'autre poème, qui était moins difficile et qui est aussi beaucoup mieux fait, saint Paulin essaie de consoler des parens qui viennent de perdre leur fils. Dès le début, le sentiment chrétien s'exprime avec une sincérité et une élévation qui nous touchent : « Que dois-je faire? se demande le poète; ma piété hésite et se trouble. Faut-il le féliciter ou le plaindre ? son sort est digne à la fois de tristesse et d'envie. L'amour que j'avais pour lui me tire des larmes des yeux, et le même amour me pousse à me réjouir. Je le pleure d'avoir été si vite arraché à l'affection des siens; mais quand je songe à la vie qui ne finit pas, aux récompenses que Dieu prépare pour les innocens, je le félicite d'avoir si peu vécu et de jouir sitôt du bonheur céleste... Dieu ne l'a pas fait attendre. Du haut du ciel, le Christ a rappelé à lui cette âme qu'il aimait, et il l'a subitement enlevée à la terre pour qu'elle fût plus digne de vivre dans l'assemblée des bienheureux. » Comme il arrive toujours à saint Paulin, le milieu du poème languit; une fois entré dans les exhortations morales et les souvenirs des livres saints, il ne sait plus s'arrêter; mais la fin redevient très touchante. A propos de cet enfant qui vient de mourir, il se rappelle celui qu'il a lui-même perdu, il songe « à ce fils si désiré et que Dieu enleva si vite à des parens qui ne méritaient pas d'avoir une postérité pieuse. » Il imagine que les deux enfans se retrouveront dans le ciel et se reconnaîtront sans s'être jamais vus. « Vivez ensemble, leur dit-il, vous qui êtes frères, vivez amis dans l'éternité! Couple heureux, habitez tous deux les lieux fortunés. Enfans, égaux par votre innocence et puissans par votre piété, que vos chastes supplications effacent les péchés de vos pères ! » Il me semble qu'on peut dire, après avoir lu ces vers touchans, que l'élégie chrétienne est trouvée.

M. Lagrange a fait très bien ressortir, par des citations et des analyses, les qualités poétiques de saint Paulin ; peut-être même est-il tenté quelquefois de les exagérer. On prend dans son livre l'opinion que saint Paulin était le premier poète chrétien de cette

époque : c'est vraiment le mettre un peu trop haut. La première place me paraît appartenir sans discussion à son contemporain Prudence. Ce génie énergique et souple a su se plier avec le même bonheur à des genres très différens. Dans ses poèmes didactiques, il rappelle quelquefois Lucrèce; il est aussi brillant que Claudien, quand il raconte les grands événemens de l'histoire; enfin il a rendu à Rome la poésie lyrique qu'elle ne connaissait plus depuis Horace. Voilà des mérites qui effacent ceux de saint Paulin. M. Ébert, dans son *Histoire de la littérature chrétienne*, fait remarquer que les qualités et les défauts des deux poètes rappellent le pays où ils sont nés. Prudence est Espagnol : on le sent à une certaine emphase dont il a peine à se défendre; même dans les développemens dogmatiques les plus arides il a l'ampleur et le souffle d'un orateur. Son imagination est riche, colorée; il aime le grand et quelquefois le grandiose. Sa foi est inflexible ; elle ne connaît guère de ménagemens, elle n'accepte pas de compromis. Quand il discute avec un adversaire, il le traite sans pitié. « Misérable, lui dit-il, si tu ne reconnais pas cette vérité, tu n'appartiens plus au peuple du Christ : tu n'es qu'un malheureux du troupeau des païens ! » Il cherche, en écrivant, les idées énergiques et les expressions violentes. Quand il dépeint le supplice des martyrs, il ne nous fait pas grâce d'une torture : comme Sénèque le tragique, son compatriote, comme les peintres espagnols du XVIe siècle, il ne recule pas devant l'horrible.

Que saint Paulin est loin de toutes ces exagérations ! Il a pris de son pays le goût des qualités tempérées : il aime l'élégance et le bien dire. Quelque sujet qu'il traite, il le ramène à lui ; il s'en sert comme d'un prétexte pour une causerie qui suit les caprices d'une conversation ordinaire. Ne lui demandez pas cette vigueur de raisonnement, cet éclat de coloris qu'on admire chez le poète espagnol. Ces grandes qualités lui sont étrangères, mais il a aussi moins de grands défauts. Même dans ses momens de faiblesse, son ton est sage et régulier. Il supplée à l'originalité qui lui manque par le sens de la vie, par la finesse, par la raison, par l'esprit. Enfin, ce qui nous charme de plus en lui, c'est qu'il n'approuvait pas plus les excès dans les croyances que les exagérations dans le style. Sa foi est vive, mais elle n'est jamais intolérante ni cruelle. Je ne crois pas que saint Martin et lui eussent approuvé l'inquisition, qui obtint tant de succès en Espagne. Cette sagesse, cette modération, cette humanité leur font grand honneur; et ce n'est pas diminuer leur gloire que de reconnaître, avec M. Ebert, que ces qualités sont aussi celles de leur race et de leur pays.

IV.

De tous les ouvrages de saint Paulin, il ne nous reste à étudier que les poèmes où il célèbre la fête de saint Félix. Tous les ans, quand revient cette fête, le peuple des villes et des campagnes voisines arrive au tombeau du saint, les mains pleines de présens; Paulin apporte des vers. Les anniversaires se succèdent sans lasser jamais sa piété ou épuiser sa verve. Aussi les poèmes qu'il a composés à cette occasion, et qui portent le nom de *Natalia* ou *Natalicia*, forment-ils une partie considérable de son œuvre. On en a conservé treize pièces entières qui contiennent près de cinq mille vers : c'est beaucoup pour un sujet qui ne change pas ; mais Paulin a su le varier en mêlant au récit de la vie et des miracles de saint Félix la peinture du bonheur qu'il éprouve à vivre auprès de lui. Malgré quelques longueurs et des redites inévitables, la lecture de ces poèmes est pleine d'intérêt; on y trouve des détails curieux sur l'histoire du temps et un tableau animé de la dévotion populaire.

Quel était donc le puissant attrait qui amenait saint Paulin des rives de la Garonne au tombeau de saint Félix? Au premier abord on a quelque peine à le deviner. Saint Félix était un simple prêtre de Nole qui, pendant les persécutions, avait bravé les ennemis de l'église. Son histoire était restée assez incertaine, et il semble que les martyrologes officiels ne s'en occupaient guère, puisqu'il est impossible de savoir à quelle époque il a vécu; mais le peuple, on ne sait pourquoi, en avait gardé un vif souvenir. Dans toute l'Italie méridionale, on le regardait comme un des saints dont le secours est le plus efficace; les pauvres gens surtout l'invoquaient avec confiance, et la tradition avait successivement accumulé sur lui toute sorte de miracles avec une libéralité qui effarouche un peu Tillemont. C'était donc dans toute la force du terme un saint populaire, et l'on ne comprend pas facilement qu'un lettré, un homme du monde comme Paulin, au lieu de choisir quelque grand évêque ou quelque docteur célèbre, se soit senti de préférence attiré vers ce prêtre obscur.

Ce qui, je crois, explique tout, c'est qu'on l'avait conduit, pendant qu'il était encore un enfant, dans la petite basilique où le saint reposait. Il avait vu l'affluence des visiteurs le jour de sa fête, les miracles qui s'opéraient par son intercession puissante, et les élans de piété naïve auxquels s'abandonnait l'assistance. Il a raconté, longtemps après, l'impression qu'il en avait reçue. « De tout mon cœur, dit-il au saint, je me livrai à toi, et à ta lumière j'appris

à aimer le Christ, » ce qui paraît indiquer que ce spectacle avait été sa première émotion religieuse. Aussi lorsqu'après quelque temps donné à la vie mondaine et aux affaires politiques, la dévotion se ranima en lui, il lui sembla que c'était le souvenir de ses jeunes années qui se réveillait, et il attribua naturellement à saint Félix les sentimens nouveaux qu'il éprouvait. Dès lors il n'a plus qu'un désir : il veut aller se fixer au lieu même où saint Félix a vécu, et mourir près du tombeau qui contient ses restes. Il lui demande humblement la permission « de garder l'entrée de son temple, d'en balayer le seuil tous les matins, de veiller la nuit pour en écarter les malfaiteurs, et de passer le reste de ses jours dans ces pieux devoirs. » Voilà le rêve de ce sénateur et de ce consulaire! Il partit enfin de l'Espagne, accompagné de quelques serviteurs, avec Thérasia, et quand il fut arrivé à Nole, près de cette basilique qu'il ne voulait plus abandonner, sa joie éclata en remerciemens à saint Félix : « Sois bon et favorable à tous ceux qui te prient (1)! Après avoir bravé les flots de la mer et les flots du monde, je viens chercher près de toi un port tranquille. Ici j'ai remisé ma barque et je l'ai attachée à ton rivage : puisse l'ancre de ma vie y être à jamais fixée! »

Ce souhait fut accompli; saint Paulin ne devait plus quitter Nole. Il y séjourna trente-cinq ans, ne s'éloignant jamais qu'une fois par année, pour aller à Rome prier au tombeau de saint Pierre et de saint Paul, le jour de leur fête. Tout le reste du temps il le passait dans une maison modeste qu'il s'était construite auprès de son saint protecteur. C'était une sorte de monastère où il vivait avec quelques amis dans la prière et la pénitence. On n'y faisait pas de vœux, et l'on n'y obéissait pas à une règle précise et rigoureuse : la vie monastique n'avait pas été encore régulièrement constituée dans l'Occident comme elle le fut plus tard; mais on y pratiquait déjà volontairement les austérités qui furent ensuite ordonnées dans les cloîtres. On y jeûnait une grande partie de l'année, et souvent le premier repas était retardé jusqu'aux heures du soir. On s'abstenait de viande et de vin, on s'habillait et on vivait comme les plus pauvres. Au milieu de cette vie pénible qu'il s'était imposée, Paulin se trouvait heureux. La joie la plus vive et la plus sincère éclate dans tous ses vers; il y est épris de la pauvreté, comme tant d'autres le sont de la richesse : « Pauvreté chérie, plus pré-

(1) *Sis bonus o felix que tuis!* Ce souvenir de Virgile contient de plus un jeu de mots sur le nom de saint Félix. Paulin y est revenu plus d'une fois, par exemple dans ce vers, où il félicite Nole d'avoir un tel protecteur :

O felix Felice tuo tibi præsule Nola!

C'est ainsi que le bel esprit se montre jusqu'au milieu des ardeurs de la dévotion.

cieuse que tous les biens de l'univers, pauvreté du Christ, tu donnes les trésors du ciel à ceux que tu dépouilles des biens de la terre! » Jamais on ne surprend chez lui le moindre regret de la grande situation qu'il a quittée; s'il y songe quelquefois, c'est pour exalter le bonheur qu'il goûte dans sa retraite. « Aucun des biens que je possédais quand on m'appelait sénateur pouvait-il se comparer à ceux dont je jouis depuis qu'on m'appelle un mendiant? »

Le grand jour de la petite communauté, ce jour qui rend tout le monde joyeux, et Paulin plus que personne, est la fête de saint Félix. Cette fête se célèbre le 14 janvier : ce n'est pas un moment très favorable aux divertissemens populaires, et même dans ce climat heureux de l'Italie méridionale, il peut se faire que la saison soit alors assez rigoureuse. Qu'importe à saint Paulin? Quand arrive le 14 janvier, il est toujours décidé à trouver qu'il fait le plus beau temps du monde. Si par une chance heureuse le soleil brille, il lui semble que c'est le printemps qui commence au milieu des frimas, et il est prêt à chanter avec l'épouse du cantique : « La pluie a cessé, l'hiver s'est enfui, la voix de la tourterelle se fait entendre, au sommet des arbres, la vigne en fleur embaume l'air de ses parfums, et le lys du ciel fleurit sur la terre. » S'il neige, il est tenté de voir dans ces flocons qui tombent une sorte d'hommage que le ciel rend à son saint favori : « Regardez comme cette éclantante blancheur partout répandue témoigne de la joie du monde. Une pluie qui ne mouille pas descend des nuages; toute la nature est revêtue d'un voile blanc, la neige couvre les toits, la terre, les arbres et les collines, comme pour faire honneur au saint vieillard que nous célébrons. » Quant à lui, lorsqu'arrive ce jour « qui tarde tant et passe si vite, » il est toujours prêt. « Le printemps, dit-il, rend la voix aux oiseaux; moi, mon printemps c'est la fête de Félix. Quand elle revient, l'hiver fleurit, la joie renaît. En vain l'âpre froidure durcit le sol, blanchit les campagnes, l'allégresse de ce beau jour nous ramène le printemps et ses douceurs. Les cœurs se dilatent, la tristesse, hiver de l'âme, se dissipe. Elle reconnaît l'approche de la chaude saison, la douce hirondelle, le bel oiseau aux plumes noires, au corset blanc; et aussi la tourterelle, sœur de la colombe, et le chardonneret qui gazouille dans les buissons. Tous ces doux chanteurs qui erraient en silence autour des haies dépouillées, tous ils retrouvent au printemps leurs chansons aussi variées que leur plumage. De même j'attends pour chanter que l'année ramène ce pieux anniversaire. C'est le printemps alors qui renaît pour moi; alors le moment est venu de laisser échapper de mon âme mes vœux et mes prières, et de me fleurir de chants nouveaux, *floribus et vernare novis.* » Lorsqu'il écrivait ces jolis vers, il y avait déjà sept ans qu'il était à Nole et qu'il assistait aux fêtes de

saint Félix; mais il y prenait le même plaisir, et son enthousiasme n'avait pas vieilli d'un jour.

L'enthousiasme populaire ne se lassait pas non plus. Tous les ans l'assistance était plus nombreuse. On venait non-seulement de la Campanie, de l'Apulie, des Calabres, de Naples et de Capoue, mais du Latium et de Rome. « Rome, toute fière qu'elle est de Pierre et de Paul, se réjouit de voir le nombre de ses habitans diminuer quand revient ce jour heureux. De la porte Capène se précipitent des milliers de personnes que la distance n'arrête pas. La voie Appienne disparaît sous la foule qui se presse. » Nole a grand'peine à contenir cette multitude de gens qui lui vient de tous les pays. Elle les loge comme elle peut. « Ce sont plusieurs villes qui se serrent dans une seule. » Un jour parmi ces visiteurs lointains on en vit un qui venait encore de plus loin que les autres et dont l'arrivée causa autant d'admiration que de surprise. C'était Nicétas, l'évêque des Daces, qui parcourait l'Italie, et que la renommée de saint Félix avait amené à son tombeau. Paulin se lia tendrement avec cet ami de passage, et quand il s'en retourna chez lui il lui adressa une belle ode en vers saphiques où il se plaisait à se figurer le retour de Nicétas dans son pays, et se représentait les jeunes garçons et les jeunes filles qui venaient, à sa rentrée, au-devant de leur évêque. « Qui me donnera, disait-il, les ailes de la colombe, pour que je puisse assister à ces chœurs qui, inspirés par toi, frappent les airs en chantant le Christ? »

Les spectacles que donnait aux pèlerins la fête de saint Félix justifiaient leur affluence. La vieille basilique de Nole se décorait ce jour-là de tous ses atours. « La voûte dorée resplendissait de voiles blancs, l'autel rayonnait de lumières, l'air était embaumé de parfums, l'éclat des lampes rendait la nuit plus brillante que le jour, et la clarté du jour semblait augmentée par les flambeaux qu'on allumait pour la fête. » Il était rare aussi que le saint ne fît pas quelque miracle. La guérison des possédés était un des plus ordinaires; il les guérissait toute l'année, mais principalement le jour de sa fête. Ces malheureux qu'on voyait quelquefois errer par les chemins, « mangeant les poules crues et les bêtes mortes, et disputant aux chiens leurs repas hideux, » étaient amenés de tous les côtés à Nole. A l'approche de la basilique, ils se livraient à des contorsions horribles. « Leurs dents grincent, dit saint Paulin, leurs cheveux se hérissent, leurs lèvres sont blanches d'écume, leur corps tremble, leur tête s'agite d'un mouvement vertigineux. Tantôt ils se prennent eux-mêmes par la chevelure et s'élèvent en l'air, tantôt ils se pendent par les pieds. » L'exorciste les entraîne devant le tombeau de saint Félix; alors commencent entre le prêtre qui commande et le démon qui résiste les entretiens les plus étranges,

jusqu'au moment où il est forcé de quitter le corps dont il s'était emparé. Quels cris de triomphe dans la foule quand on l'entend avouer sa défaite! et avec quelle allégresse on se précipite sur les pas du malheureux qui s'en retourne guéri!

Mais le spectacle le plus extraordinaire et le plus curieux est encore celui qu'offre cette foule accourue de tous les pays pour célébrer la fête de saint Félix. Elle se compose surtout de paysans, c'est-à-dire des derniers qui soient venus au christianisme, de ceux qui s'étaient séparés après tous les autres et avec le plus de regret de la vieille mythologie. Aussi n'étaient-ils encore chrétiens qu'à moitié. Ils gardaient avec obstination beaucoup de pratiques de leur ancien culte, qu'une longue habitude leur avait rendues chères. Ils arrivaient à Nole en famille, avec leurs femmes, leurs enfans et quelquefois leurs bestiaux. Ils continuaient à croire qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de se rendre la Divinité favorable que de lui faire des sacrifices sanglans, et ils s'empressaient d'offrir à saint Félix le mouton ou le bœuf qu'ils immolaient autrefois à Jupiter ou à Mars. Comme ils venaient de loin, ils arrivaient le soir et passaient la nuit sans dormir pour se préparer à la fête du lendemain. C'était un souvenir de ces *pervigilia* ou veillées sacrées qui précédaient les grandes cérémonies païennes; ces veillées, ils ne les consacraient pas à la prière et au jeûne, comme il eût été convenable de le faire; ils les passaient en joyeux festins, ce qui était encore une tradition ancienne que l'église avait supportée sans rien dire pendant deux siècles; elle venait d'y renoncer avec éclat. Saint Ambroise et saint Augustin s'étaient élevés contre cette habitude de célébrer la fête des martyrs par des repas qui souvent dégénéraient en orgies, et leur exemple avait entraîné la plupart des évêques. Saint Paulin se montrait plus accommodant. Il lui répugnait d'être rude à ces simples de cœur, et de contrister ces braves gens qui ne savaient pas mal faire. Quand ils arrivaient exténués de fatigue, transis de froid, mourant de faim, il les laissait se reposer et se réjouir sous les portiques où il leur donnait l'hospitalité. Tandis qu'il jeûnait et priait dans sa cellule avec ses compagnons, il ne se scandalisait pas trop d'entendre leurs chants joyeux et le bruit de leurs verres. Seulement il nous raconte qu'il imagina de faire peindre sur les murs des portiques des histoires tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et se félicite beaucoup d'avoir eu cette idée. Il comptait que les paysans, qui n'étaient pas accoutumés à voir d'aussi beaux tableaux (1), les regarderaient avec admiration l'un après l'autre et qu'une partie de la nuit se passerait

(1) Saint Paulin dit positivement que ce n'était pas l'habitude de peindre dans les églises des reproductions d'êtres animés, *raro more;* mais cet usage se répandit à cette époque et devint bientôt général.

à les contempler. « Pendant qu'ils regardent, disait-il, ils ne boivent pas : c'est autant de pris sur le festin, *jam paucæ superant epulantibus horæ.* »

La même bonhomie se retrouve dans quelques-uns des miracles qu'il nous raconte. Saint Félix n'était si populaire que parce qu'il se montrait fort complaisant pour les pauvres gens. Il écoutait volontiers leurs réclamations, il exauçait leurs prières, et même, quand leurs bêtes étaient malades, il se chargait de les guérir. Aussi est-il souvent question dans ces récits des bœufs, des moutons, et surtout des porcs, qui faisaient toute la fortune des paysans de la Campanie. Le bon Paulin s'égaie à ce propos sans scrupule. Dans une des dernières pièces qu'il ait composées pour saint Félix, il avoue qu'il a quelque peine à trouver un sujet nouveau. « Je n'avais rien, dit-il, pour le petit repas que je sers tous les ans à mon protecteur. Le jour s'approchait pourtant, et je ne savais que lui donner; mais il y a pourvu lui-même : il m'a envoyé deux porcs; » c'est-à-dire deux histoires où il est fort question de cet animal. Voici la première. Un paysan d'Abella avait fait vœu d'offrir un porc à saint Félix; après l'avoir engraissé avec soin, il l'amena pour l'immoler le jour de la fête. C'était, comme on l'a vu, une pratique païenne, mais Paulin ne s'en scandalisait pas. Il acceptait la bête qu'on donnait au saint et en faisait distribuer la chair aux pauvres. « Cette fois, dit-il, l'animal était si gros que sa vue fit naître un appétit extraordinaire chez tous les indigens de la contrée, qui espéraient bien le manger. » Cette espérance fut trompée. Le paysan était un de ces avares qui donnent le moins possible et qui rusent même avec les saints. Quand la bête fut immolée, il fit mettre à part tout ce qui valait la peine d'être emporté, et ne laissa pour les pauvres que les boyaux et l'intérieur. Il s'en allait tout heureux de s'en être tiré à si peu de frais, quand tout d'un coup, en plein jour, sur une route unie, sans savoir pourquoi, il tombe de cheval. Lorsqu'il veut se relever, il lui semble que ses pieds sont liés à la terre et qu'il ne peut les en détacher. Pendant qu'il fait des efforts inutiles pour se remettre en route, le cheval s'en retourne de lui-même d'où il vient et rapporte au saint tout ce que le paysan avait voulu garder pour lui. La viande est aussitôt distribuée aux pauvres, et leurs prières obtiennent la guérison du malheureux, qui s'empresse d'en venir remercier saint Félix. Paulin, selon son usage, lui prête un long discours, dans lequel il se félicite d'avoir été si promptement remis sans opération ni remède, et d'échapper ainsi d'un seul coup non-seulement à la souffrance, mais à la médecine « plus cruelle encore que la maladie. »

Cette histoire finie, Paulin entame allègrement la suivante, car

il a promis d'en raconter deux. « Maintenant, dit-il, au second service. C'est le même plat que je vais offrir au saint, mais apprêté d'une autre manière. » Je demande au lecteur la permission de ne pas reproduire ce récit, quoiqu'il ne soit pas sans agrément, mais il ressemble trop au premier. J'aime mieux en rapporter un autre qui présente plus d'intérêt et qui montre que la dévotion dans ces contrées n'a pas changé de caractère. Il s'agit encore d'un paysan pauvre, qui n'a pour toute fortune que deux bœufs. Il s'en sert lui-même, il les loue aux autres pour labourer les champs ou traîner les chariots. C'est leur travail qui le fait vivre; aussi a-t-il grand soin d'eux. Il les nourrit mieux que lui; « il les aime plus que ses enfans, » et pour qu'il ne leur arrive pas de malheur, il les a recommandés à saint Félix. Malgré cette protection puissante, une nuit qu'il dort profondément, des voleurs s'introduisent dans l'étable et enlèvent les bœufs. Dès qu'il s'en aperçoit, le malheureux, fou de désespoir, se rend à l'église de saint Félix, et il interpelle familièrement le saint. Il lui reproche de n'avoir pas fait bonne garde : devait-il le laisser dormir d'un somme aussi profond? ne pouvait-il de quelque manière effrayer les voleurs? il a manqué d'une façon coupable à tous ses engagemens. « Le saint, dit-il, est mon débiteur. Ne pouvant trouver ceux qui ont volé mes bœufs, je m'adresse à celui qui devait les garder. Grand saint, tu t'es fait leur complice, tu n'as pas tenu ta parole; je ne te lâche plus. » Comme il se croit lésé, il pense avoir le droit d'être exigeant. Il veut ses bœufs, et pas d'autres; il demande qu'on les mène chez lui et qu'on ne lui donne pas la peine d'aller les chercher ailleurs. Il n'ignore pas sans doute que le saint a la mauvaise habitude d'être trop tendre, qu'il souhaite que les criminels se repentent de leurs fautes et ne désire pas qu'ils en soient rigoureusement punis. Il serait capable, dans sa bonté, de laisser les bœufs perdus pour ne pas perdre les voleurs; mais tout peut s'arranger : « Entendons-nous ensemble, et que chacun de nous prenne sa part; sauve les voleurs, si tu le veux, mais fais-moi rendre mes bœufs. » Le saint voulut bien accepter l'accord : « Il pardonna à la rudesse du personnage en faveur de sa foi, et rit avec le Seigneur des injures qu'on venait de lui dire. » — Pendant la nuit, les deux bœufs volés rentrèrent tout seuls à l'étable.

Ce paysan que saint Paulin fait agir et parler d'une manière si vivante était resté païen sans le savoir, et il traitait saint Félix comme il aurait traité Silvain ou Mercure. Il avait conservé cette vieille opinion que la prière est une sorte de contrat qui oblige aussi bien la Divinité que l'homme, et qu'on a le droit de se fâcher contre un dieu qui ne reconnaît pas par quelque faveur les offrandes qu'il a

reçues. C'est ce que pense encore aujourd'hui le Napolitain, et l'on sait que, si le saint dans lequel il a mis sa confiance ne le protège pas comme il le souhaite, il lui parle sans ménagement, et se croit autorisé à l'accabler de menaces et d'injures. N'est-il pas étrange de voir les mêmes usages et les mêmes croyances se conserver sans interruption dans les mêmes pays? Ainsi se continue l'humanité plus fidèle qu'on ne croit, surtout dans les classes populaires, aux anciennes habitudes et aux premières opinions, et gardant obstinément, sous les dehors qui se modifient, ce fond qui ne change pas. C'est une étude curieuse que de constater cette incroyable persistance à travers les révolutions et les âges, et de montrer ce qui reste toujours de l'homme ancien dans le nouveau.

Les derniers poèmes de saint Paulin présentent pour nous un intérêt triste et touchant. On y suit le contre-coup des graves événemens qui amenèrent la chute de l'empire. Jusque-là rien n'avait troublé la sérénité du pieux poète. On ne saisissait pas dans ses vers la moindre allusion aux affaires politiques : saint Félix les remplissait tout entiers. On dirait à les lire qu'en quittant le monde Paulin s'était promis de se désintéresser de toutes les préoccupations mondaines, de ne songer jamais ni à la paix ni à la guerre, ni aux victoires ni aux défaites des légions, ni aux intrigues de cour, ni aux ministres qui se remplacent, ni aux empereurs qui se succèdent. Mais il lui devint difficile de persister dans son indifférence quand le danger se rapprocha et que ces bruits de guerre qu'il ne voulait pas écouter se firent entendre à côté de lui.

En 400, il venait d'embellir de magnifiques constructions le tombeau de saint Félix. Autour de la vieille basilique habilement rajeunie s'élevaient des églises nouvelles, des portiques richement décorés avec des logemens pour les pèlerins et des asiles pour les pauvres. Il jouissait avec fierté de son œuvre, quand arrivèrent de tous côtés des nouvelles sinistres : Alaric avec une armée de Goths était en marche vers l'Italie. Cette fois la fête de saint Félix trouve Paulin soucieux et ne parvient pas tout à fait à dissiper ses alarmes. « Le voilà revenu, dit-il, le jour illustré par le nom de Félix. Ce serait le moment d'éclater en chants joyeux, si les malheurs publics permettaient de se livrer entièrement à la joie. N'importe ; au milieu même des batailles, que ce jour soit pour nous un jour de paix et d'allégresse, et, quoique l'horrible guerre frémisse au loin, que rien ne trouble la tranquille liberté de nos âmes ! » Mais il n'est pas aisé d'être tranquille quand on sait qu'un grand danger nous menace. En vain Paulin essaie-t-il d'oublier qu'Alaric s'avance et que l'empire est en péril, tout le ramène à cette pensée. Chacun des récits qu'il fait et des souvenirs qu'il rappelle se termine par une prière :

« Que Dieu sauve Rome, et que ce flot de barbares vienne se briser contre l'appui du Christ. »

Effera barbaries Christo frangente dometur!

Six ans plus tard, en 406, le danger est plus grand encore. Radagaise, un païen, presque un sauvage, traînant après lui toute une cohue de barbares, s'est avancé jusqu'à Florence. L'alarme a été si vive à Rome que beaucoup de grands personnages se sont enfuis. Quelques-uns, les plus illustres peut-être, Mélanie, Pinianus, descendant de Publicola, Turcius Apronianus, sont venus chercher un asile à Nole, et ils attendent les événemens auprès du tombeau de saint Félix. Tout à coup on apprend que Stilicon a traversé l'Apennin par une manœuvre hardie, et qu'il a détruit l'armée de Radagaise. On comprend l'ivresse de joie qui saisit à cette nouvelle des gens qui se croyaient perdus. Aussi le poème de saint Paulin s'ouvre-t-il cette année par un véritable chant de triomphe. Fidèle à son habitude, il rapporte tout à saint Félix : c'est lui qui a imploré le Seigneur et qui, avec l'aide de Pierre et de Paul, a obtenu qu'il prolongeât les jours de l'empire romain. « Et maintenant, ajoute-t-il, que nos craintes ont disparu, comme on aime, après l'orage, à regarder les nuages qui s'en vont, comparons aux terreurs passées la sécurité présente. Qu'ils étaient sombres les jours de cette triste année, ou plutôt de cette nuit qui vient de s'écouler, alors que, déchaîné par la colère céleste, l'ennemi ravageait les cités de l'Italie! Mais le Christ s'est laissé fléchir; il a étalé les merveilles de sa puissance, et les barbares ont été exterminés avec leur chef impie! » Les frayeurs une fois dissipées, il ne lui reste plus que la joie de posséder quelque temps des hôtes illustres, les premiers et les plus grands de l'aristocratie chrétienne de Rome. « Ce sont, dit-il, des fleurs nouvelles qui ont poussé dans le jardin de saint Félix; » et, pour leur faire honneur, il se permet une petite débauche; il ajoute au grave hexamètre, dont il s'est toujours servi jusque-là, des vers de mesure diverse, dans lesquels il célèbre « la merveilleuse fécondité des nobles races, » et les grands exemples donnés à la Rome des apôtres par ceux dont les ancêtres avaient été la gloire de la Rome des consuls.

Mais sa joie ne fut pas de longue durée. Le danger ne tarda pas à reparaître, et cette fois Stilicon, que l'empereur venait de faire assassiner, n'était plus là pour le conjurer. En 410, Alaric prit Rome d'assaut. Saint Paulin, qui était un patriote, comme Prudence, comme Ambroise, comme Augustin, qui tenait de ses pères la croyance au vieux dogme de l'éternité de l'empire, dut éprouver à cette nouvelle un profond désespoir. Il vit repasser les illustres

fugitifs auxquels, quatre ans auparavant, il avait donné l'hospitalité. Mais le danger cette fois était plus grand; ils ne s'arrêtèrent pas à Nole, qui était trop menacée; ils allaient chercher un asile plus sûr en Sicile, en Afrique, ou même à Jérusalem, auprès du tombeau du Christ. Paulin, lui, ne songeait pas à fuir. Il avait accepté d'être évêque de Nole quand cet honneur était devenu un péril. Sans avoir d'autre arme que sa piété (*pietate armatus inermi*), il attendait de pied ferme les barbares, décidé à défendre contre eux son troupeau.

Le pape Grégoire le Grand raconte que, les Vandales ayant pris et emmené en Afrique un grand nombre d'habitans de Nole, saint Paulin vendit tous ses biens et ceux de son église pour les racheter. « Il ne lui restait plus rien, quand une pauvre veuve vint lui dire que son fils avait été fait captif et qu'on demandait une forte somme pour sa rançon. L'homme de Dieu se mit à chercher ce qu'il pourrait bien lui donner, mais il ne trouva rien que de se donner lui-même. » Il partit donc pour l'Afrique, prit la place de l'esclave, et rendit le fils à sa mère. M. l'abbé Lagrange ne paraît pas douter de la vérité de ce beau récit. Je voudrais en être aussi convaincu que lui; mais, puisqu'il s'agit ici d'un disciple de saint Martin, il faut lui appliquer les règles que son maître avait établies, et « ne pas croire légèrement aux choses douteuses. » Assurément saint Paulin était bien capable de faire ce que la légende lui attribue, mais il me paraît difficile de croire, si l'histoire était vraie, que ni le prêtre Uranius, qui en racontant ses derniers momens a rappelé tous les grands événemens de sa vie, ni aucun autre contemporain, n'en aient parlé. Ce qu'Uranius raconte, ce qui me semble faire plus d'honneur encore à saint Paulin, c'est qu'au moment de mourir il pardonna à tous les hérétiques qu'il avait retranchés de l'église, et qu'il leur accorda la réconciliation et la paix; c'est qu'après sa mort il ne fut pas seulement pleuré des fidèles, mais que les païens et les Juifs suivaient ses obsèques, déchirant leurs vêtemens et disant qu'ils avaient perdu leur protecteur et leur père. Ainsi, au milieu d'un siècle violent, après les plus vives polémiques, malgré l'ardeur de sa foi, il sut conserver jusqu'à la fin les vertus les plus précieuses et les plus rares, la tolérance et l'humanité! C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui: c'est par là qu'il a mérité l'honneur d'être mis, à côté de son maître saint Martin, au premier rang des saints français.

GASTON BOISSIER.

LE

COMMERCE DE LA CHINE

ET DU JAPON

Au moment où la Chine et le Japon étalent au Champ de Mars les produits de leurs industries et attirent de nombreux visiteurs, il n'est pas sans intérêt de mesurer le développement actuel du commerce européen dans ces contrées et de faire connaître la nature et la consistance des liens qui rattachent les marchés de l'extrême Orient à ceux de l'Occident. Cette étude servira d'introduction naturelle à la visite que nous nous proposons de faire avec les lecteurs de la *Revue* dans les salles de l'exposition occupées par les Chinois et les Japonais.

Après des vicissitudes dont nous n'avons pas à faire ici l'histoire, les relations internationales ont pris un cours régulier. L'offre et la demande se sont peu à peu équilibrées, les distances semblent s'effacer chaque jour davantage entre les ports de la mer de Chine et les nôtres. L'Europe et l'Asie constituent désormais l'une pour l'autre une clientèle normale et un débouché assuré, dont l'importance mérite d'être signalée. Dans quelles conditions s'exerce le commerce européen en Chine et au Japon, quels sont les chiffres qu'il atteint, les transactions qu'il comporte et les fluctuations qu'il subit? Telles sont les questions sur lesquelles le lecteur nous permettra de nous arrêter pour aujourd'hui, avant de passer à l'examen des délicates merveilles que tout le monde a déjà voulu admirer.

I.

On sait que la situation des étrangers résidant en Chine et au Japon a été déterminée par des traités internationaux qui ont placé

leurs personnes et leurs intérêts sous la protection des consuls installés dans les ports ouverts. Dans chacune de ces places, les Européens peuvent s'établir eux et leurs familles; ils peuvent circuler de l'une à l'autre librement, sous la condition de se munir d'un passeport délivré par leur consul et de ne se livrer à aucun commerce clandestin dans les lieux intermédiaires. Ils peuvent également se rendre, munis de passeports, dans les villes de l'intérieur; mais, en l'absence de cette autorisation, ils ne peuvent sortir du territoire restreint tracé autour de chaque *settlement* par l'autorité locale d'accord avec les consuls. Dans les villes qui leur sont affectées, ils peuvent louer des maisons ou affermer des terrains pour y bâtir eux-mêmes, mais ils ne peuvent détenir le sol qu'à titre d'emphytéose et non de propriété. Ils peuvent enfin s'entourer de domestiques, de comptables, d'interprètes indigènes. Leurs biens sont inviolables. Aucune coalition ne peut se former, aucune société privilégiée s'établir parmi les indigènes pour entraver la liberté du commerce ou lui imposer des prix arbitraires. Toutes les marchandises indigènes doivent circuler librement des villes de l'intérieur jusqu'aux ports ouverts. En échange de ces facilités, les navires doivent subir un droit de tonnage à leur entrée dans les ports, et les marchandises sont sujettes à des droits d'importation et d'exportation fixés par un tarif annexé au traité et d'ailleurs essentiellement perfectible; ces droits une fois acquittés, les marchandises de provenance étrangère doivent circuler sans en subir de nouveaux, dans tout l'intérieur.

Tel est le régime général sous lequel vivent les étrangers établis en Chine et au Japon. On en comprendra mieux les conditions en regardant de plus près l'activité d'un *settlement* tel que Shanghaï, qui peut être choisi comme type. Jamais établissement n'eut des commencemens plus difficiles; le climat malsain, les marécages qui entouraient la ville et bordaient le fleuve, menaçaient sans cesse la santé des Européens mal logés et mal nourris. Cependant l'essor pris par le commerce de la soie engagea les gouvernemens français, anglais et américain à demander des concessions, qui leur furent accordées par le gouvernement chinois. Par là il faut entendre qu'ils furent autorisés à louer à perpétuité, moyennant une redevance nominale, certains emplacemens, désignés pour chaque pays, et à s'y administrer à peu près librement. Il fallait absolument aux hommes de la race blanche cette faculté de se bâtir de vastes maisons, des rues larges et bien aérées, des squares, des quais où les navires pussent aborder facilement pour charger et décharger leur cargaison. Aussi la nouvelle ville sortit du sol comme par enchantement, et l'on vit au bout de quelques années une sorte de Londres, mieux aligné et moins brumeux, s'élever sur la rive du

Hwang-pu, à côté du vaste et profond cloaque de la ville chinoise. Les Anglais et les Américains ne tardèrent pas à sentir l'avantage de fusionner leurs concessions et de les placer sous une autorité et une administration uniques. La France resta à l'écart, et s'administra séparément.

Le régime des concessions anglo-américaines d'une part et française de l'autre diffère autant que le tempérament des deux races et la forme des gouvernemens métropolitains : c'est la république chez nos voisins ; c'est chez nous l'absolutisme, qui régnait lors de leur établissement à tous les degrés de notre administration.

Les résidens anglo-américains nomment un conseil municipal, composé d'un président et de six membres, dont les pouvoirs sont annuels et renouvelables. C'est cette assemblée, responsable devant le corps électoral, qui vote et perçoit l'impôt, règle les dépenses, décide et accomplit les travaux publics, veille aux besoins de la voirie, de l'édilité et de la sûreté publique, au moyen d'un personnel qu'elle nomme et qu'elle solde. Le consul n'intervient absolument que pour opposer son *veto* aux mesures qui seraient contraires au traité, pour trancher les procès entre ses nationaux ou entre étrangers de nationalités différentes et pour régler au mieux soit les contestations entre Européens et Chinois, soit les difficultés entre la municipalité et le tao-tai (gouverneur) ou le vice-roi. Il n'est que le ministre des relations extérieures de la communauté. Quant à l'autorité chinoise, elle a sa part. Outre la perception de la rente foncière, représentant le loyer des terrains, elle peut lever des taxes, pourvu qu'il s'agisse de taxes communes à tout l'empire et non de perceptions locales et vexatoires ; elle doit apposer son sceau sur les transferts de terrains pour que ceux-ci constituent un titre de propriété valable ; enfin elle peut poursuivre les délinquans indigènes sur les concessions, pourvu que le mandat d'arrestation soit contre-signé par l'un des consuls.

Tout autre est l'organisation de la concession française. Ici, le conseil municipal est présidé par le consul lui-même et choisi par une assemblée de notables dont le consul arrête la liste ; il peut être suspendu (le cas s'est présenté) ; ses délibérations ne sont exécutoires qu'en vertu d'un arrêté du consul. C'est ce fonctionnaire qui nomme aux emplois municipaux et révoque les titulaires ; c'est lui qui veille à la sécurité sur la concession. Il joue le rôle d'un préfet ou d'un gouverneur de colonie ; il est responsable, non comme la municipalité voisine, devant des commettans appelés à juger quotidiennement sa conduite, mais devant le ministre de France confiné à Pékin et le ministre des affaires étrangères à Paris. On voit qu'au lieu d'une république cosmopolite, établie sur un terrain neutre, la France en ces parages couvre de son pavillon

consulaire une véritable autocratie, établie sur un terrain qu'elle traite comme terre française et dont elle s'engage implicitement par là à garantir l'intégrité. Aussi, tandis que les concessions fusionnées attirent le plus d'habitans et de contribuables, 2,500 Européens et 100,000 Chinois, la quasi-colonie française ne compte que 460 étrangers dont 230 Français. Dans les ports de Tientsin et de Canton, il existe aussi des concessions administrées de même. Ailleurs, les Européens ne sont que de simples locataires. A Canton comme à Tientsin, la concession française est un terrain absolument nu, sur lequel aucun négociant français n'a jamais songé à s'établir; seule Shanghaï, avec ses palais et ses larges voies éclairées au gaz, ses *wharves*, son luxe d'équipages, ses fêtes princières, offre l'aspect d'une prospérité peu commune.

Mais ici comme ailleurs au prix de quels dangers les Européens ont-ils pu sauver et maintenir leurs établissemens! Sans parler des alarmes perpétuelles et de la situation précaire des *settlements* jusqu'en 1860, au bord de quels abîmes on s'est vu depuis lors, et quelle énergie il a fallu déployer pour n'y pas glisser! Profitant de la désorganisation complète dans laquelle l'immense révolte des Taï-pings avait jeté l'empire, une insurrection locale se forma aux portes de Shanghaï, pillant et brûlant les villages des environs et menaçant les factoreries. Les bandes féroces des rebelles campaient à un mille de la concession. Les troupes anglaises ne suffisaient pas à veiller au salut de la population européenne, qui s'était organisée en corps de volontaires et attendait l'ennemi de pied ferme. Après divers aventuriers, le major Gordon, un jeune et vaillant officier anglais, prit le commandement d'un corps chinois, le disciplina, l'arma et réussit à purger de rebelles toute la province (1863). Faut-il rappeler les massacres de Tientsin, qui saignent encore au cœur de la France, ou des faits moins connus et moins graves, mais non moins alarmans, comme l'attaque, en 1874, d'un navire anglais, le *Spark*, par des pirates déguisés en passagers, et le meurtre de tous les passagers européens? A Canton, à Tientsin, à Shanghaï, partout l'Europe semble un poulpe attaché aux flancs d'une baleine que l'immense cétacé peut secouer à chaque instant. La moindre convulsion de ce grand corps peut nous perdre. Mais la présence perpétuelle d'un danger qui éclate rarement amène une sorte d'incrédulité, et l'énergie redouble avec l'incertitude des résultats; jamais le commerce ne fut plus actif qu'aux heures les plus inquiétantes de la colonisation.

Le mot *concession* n'a pas au Japon le même sens qu'en Chine; car il ne représente plus une portion de territoire dévolue à un état étranger pour l'occuper à un titre quelconque. La *concession* est l'espace limité dans lequel doivent habiter les Européens sans dis-

tinction de nationalité : là, et là seulement, ils peuvent louer des terrains et bâtir, mais à la charge de payer une rente annuelle au gouvernement japonais. Celui-ci restait même au début le seul administrateur de la concession; c'était lui qui était chargé de la voirie, de la police, de la création et de l'entretien des rues, de l'arrosage et de l'éclairage. Les résidens essayèrent un moment sans succès de gérer eux-mêmes les affaires municipales. Il fut convenu en 1864 que les concessionnaires de Yokohama, formés en une sorte de syndicat, se chargeraient de tous les travaux urbains et y feraient face avec un prélèvement de 20 pour 100 déduit du montant des rentes foncières dues à l'état. Mais ce système, pour plusieurs motifs, fonctionna si mal qu'il fallut l'abandonner et demander aux Japonais de reprendre la direction municipale, qui rentra dans les attributions du gouverneur de Kanagawa. Les étrangers se contentèrent de placer à côté de lui un directeur municipal européen, qui veille sur leurs intérêts et porte leurs réclamations ou leurs désiderata devant l'autorité indigène. A cet effet, les étrangers se réunissent dans des *meetings* où sont arrêtées les résolutions utiles. De cette façon, les charges municipales retombent de tout leur poids sur le trésor japonais, qui reçoit 57,000 piastres de rentes foncières et en dépense annuellement 70,000 pour la police et la voirie de Yokohama.

Il est juste de reconnaître que sous ces deux rapports les étrangers n'ont pas à se plaindre, que le gouvernement a assumé les travaux onéreux de desséchement du *swamp* qui s'étend derrière Yokohama, et que si les rues du *settlement* ne sont pas éclairées au gaz comme celles de Benten, la ville japonaise, c'est plutôt par suite de la mauvaise entente des propriétaires européens que par la faute des autorités locales. Mais il ne faut chercher ici ni l'économie, ni la vigoureuse impulsion de l'administration européenne de Shanghaï. Tandis que les Chinois ne cherchent qu'à isoler les étrangers et à les laisser s'arranger entre eux comme ils peuvent, les Japonais ne perdent aucune occasion de réclamer la gestion des affaires mixtes, si onéreuse qu'elle puisse être pour leur bourse, si accablante qu'elle soit pour leur capacité. Yokohama est le principal établissement où ces questions aient une véritable importance, parce que c'est à la fois le point le plus fréquenté et celui où l'affluence étrangère a produit les plus grands changemens. A Osaka, la concession est presque déserte, le nombre des Européens s'élève à 44. Il est de 35 à Hiogo, où les maisons sans locataires tombent en ruine. Il atteint 234 à Nagasaki, où le petit îlot de Désima, en forme d'éventail, continue d'être le quartier réservé aux étrangers comme au bon temps des Hollandais. A Hakodaté, on compte 27 résidens. Seul Yokohama présente à la fois une population res-

pectable de 1,500 résidens et l'aspect d'une ville quasi européenne.

Aujourd'hui la vie des immigrans a pris son assiette dans tous ces ports; une activité régulière a remplacé les fièvres et les secousses des premiers temps; les dangers du dehors ont disparu et avec eux les grosses aventures, les spéculations hasardeuses, les gains énormes et subits, ainsi que les folies et les fêtes. Beau temps évanoui qui a laissé plus d'un regret aux vétérans! On courait bien un peu risque, quand on s'aventurait dans la campagne, de rentrer estropié, ou même de ne pas rentrer du tout; mais quelles aubaines, quels marchés et quelle intensité de vie chez ces spéculateurs placés constamment à deux pas de la ruine ou du massacre! La concurrence d'une part et la pacification des *samuraï* de l'autre ont calmé tout cela. Le *settlement* a pris des allures monotones et casanières; les courses, les régates, le tir suisse, des parties de cricket, viennent à peine rompre de temps en temps cette uniformité. Les affaires le matin, le club anglais ou allemand après déjeuner; puis la plupart du temps le retour à la *colline*, où chacun a un *bungalow* bien aéré, telles sont les phases quotidiennes de l'existence facile et fastidieuse, où les plus robustes laissent peu à peu s'affaisser leur esprit et leur corps. A mesure que la colonisation est devenue plus aisée, le besoin de cohésion a décru, le sentiment de la solidarité s'est refroidi, les liens du corps social se sont relâchés, et l'individualisme a fait comme toujours cortège à la prospérité.

Seule, la presse étrangère fait entendre sa voix au nom de la communauté. Trois journaux anglais : le *Japan-Mail*, le *Japan-Gazette*, le *Japan-Herald* et un journal français, l'*Écho du Japon*, se publient à Yokohama. Il est difficile d'imaginer la liberté et parfois la vivacité d'expressions avec laquelle ils attaquent les actes du gouvernement, qui ne peut exercer aucune action sur eux, si ce n'est par les voies amiables, et ne peut leur appliquer les lois draconiennes qu'il a promulguées sur la presse. Cette franchise gêne d'autant plus les maîtres du Japon que beaucoup d'indigènes lisent les publications anglaises et y puisent des alimens pour exercer l'esprit critique si développé chez eux. Ce n'est qu'à force de précautions et en s'entourant du plus grand secret que les ministres du mikado réussissent à tromper cette surveillance implacable; mais ils ont beau faire, une indiscrétion, un indice, avertissent les rédacteurs alertes, et au moindre prétexte, journaux de crier comme les oies du Capitole. Un Anglais a même poussé l'intempérance polémique jusqu'à imprimer à Yédo un journal en langue japonaise, où il se livrait à des censures au moins sévères. Poursuivi, comme n'ayant fait que prêter son nom à un journaliste indigène qui voulait esquiver les lois de presse, il démontra que le journal était réellement à lui et soutint son droit de

libre Anglais ; mais le ministre d'Angleterre, sir Harry Parkes, prit sur lui de suspendre la publication, et invita le belliqueux polémiste à donner une autre carrière à son ardeur.

A part cette exception, la presse anglaise mérite généralement les mêmes éloges que celle de la métropole. Elle sait parler avec fermeté de toutes choses et se taire à propos. On ne la verra pas attaquer les représentans officiels de la Grande-Bretagne, glisser des insinuations malveillantes sur leur caractère, et, si elle discute leurs actes, ce sera toujours avec mesure et urbanité. Elle prendra volontiers sa revanche à l'égard des autres Européens, qu'elle malmène souvent sans pitié, distribuant sans trop d'égards les boutades et les leçons, notamment à son confrère français. Le cabinet d'Yédo s'inquiète plus qu'il ne veut l'avouer de cette publicité gênante, qui lui rappelle à chaque heure la place considérable qu'occupe au Japon l'élément européen et le contrôle qu'il y exerce. Telles sont les institutions à l'abri desquelles fonctionne, au Japon et en Chine, un commerce d'échange dont nous allons étudier la nature et l'activité dans chacun de ces pays.

II.

Ce n'est pas sans quelque honte qu'en faisant le dénombrement des principaux articles du commerce européen avec la Chine on est obligé de donner la première place à l'opium. La consommation de cette drogue malsaine a été la cause déterminante sinon unique de la guerre de 1840 ; elle fait encore, il faut bien le dire, la préoccupation constante des consuls anglais dans leurs consciencieux rapports. Après s'être élevée en 1866 à 64,516 piculs, elle avait baissé en 1869 à 53,413 ; mais en 1875 elle s'est relevée à 66,461. Ces chiffres ne comprennent d'ailleurs que les quantités entrées dans les *trade-ports*. Quant aux quantités considérables qui passent par la douane de Canton, elles échappent à tout contrôle. L'augmentation des dernières années est d'autant plus douloureuse à constater que la production indigène du Yunnan et de l'ouest s'est accrue en même temps considérablement et que l'usage de ce toxique paraît s'être de plus en plus généralisé.

Après l'opium, qui figure aux importations pour une somme de 240 millions de francs, viennent les cotonnades et les lainages, qui atteignent ensemble 200 millions ; les métaux figurent pour 23 millions, le coton brut pour 16 millions, le riz pour 11 millions, le charbon de terre pour 6, les bois d'ébénisterie pour 7, les bois de construction pour 3. Les articles les plus demandés sont ensuite : le ginseng, le sucre, les épices, les algues marines, l'indigo, la sèche de mer, les nids d'hirondelles, les aiguilles, les allumettes,

les poissons secs ou salés, les huiles, le rotin, qui montent ensemble pour 1874 à 44 millions, enfin 21 millions sont représentés par divers articles.

En tête des exportations, il faut placer le thé, dont la Chine vend annuellement à l'Europe pour 300 millions de francs, et la soie grège ou en cocons, qui atteint 225 millions. Viennent ensuite : la soie en pièces, 17 millions, et le sucre, 14 millions ; 14 autres millions sont représentés par la cannelle, les nattes, la porcelaine, le papier, et 26 par des articles divers. En résumé, le commerce chinois repose principalement sur l'échange de l'opium et des cotonnades de l'Inde et de Manchester contre le thé et la soie de Chine.

La clientèle chinoise constitue pour l'industrie anglaise une branche toute spéciale. Inutile, en effet, de chercher à faire accepter aux Fils du ciel une autre forme de vêtement ou un autre métrage que ceux auxquels ils sont habitués de temps immémorial. Il a donc fallu installer à Manchester des métiers destinés à fabriquer les pièces étroites dans lesquelles le tailleur chinois n'a plus que quelques coups de ciseaux à donner pour découper le vêtement du coulie ou du petit marchand. Il en est de même des lainages. Il est une sorte de drap léger teint en gros bleu qui vient d'Angleterre et dont on ne trouverait pas à acheter une aune ailleurs que dans les *treaty-ports*.

Il s'en faut bien que ces produits ne rencontrent aucune concurrence de la part de l'industrie indigène. Sans parler des tissus si répandus en Europe sous le nom de Nankin, les tisserands chinois fabriquent aussi ces cotonnades bleues qui servent à l'habillement de la classe ouvrière. Cruellement éprouvée par l'insurrection des Taïpings, qui avait arrêté tous les métiers, en forçant les malheureux villageois à se réfugier dans les villes murées et les consommateurs à se pourvoir à l'étranger, cette industrie a regagné peu à peu le terrain perdu, et fait d'autant plus de progrès que les manufacturiers anglais, lancés dans une concurrence outrée, ont expédié des produits médiocres qui ont été rejetés. Le consul général d'Angleterre à Pékin, dans son rapport pour 1876, signale ce fait à l'attention de ses compatriotes en leur rappelant que les Chinois, s'ils se décident lentement à retirer leur clientèle, se déterminent rarement à la rendre une fois reprise. Quant à la laine, l'industrie européenne n'a pas à disputer le terrain à des produits similaires. Le Thibet fournit, il est vrai, d'excellente laine de chèvre, mais on n'en fait que des tapis de haut prix, du même mérite que ceux de Perse ; la Mongolie nourrit de grands troupeaux de moutons, mais leur laine est de qualité inférieure. Quant aux plaines voisines du littoral, elles pourraient entretenir de riches troupeaux, mais elles sont consacrées sans partage à des cultures plus intensives, plus rémunératrices,

comme le thé, le mûrier et le coton. A part quelques draps russes, les lainages anglais ont donc toute facilité pour se répandre, surtout dans les provinces du nord, où la rigueur du climat en rend l'emploi nécessaire.

Le thé chinois est trop connu aujourd'hui pour qu'il soit besoin d'en parler longuement. On sait que cet arbuste donne des produits essentiellement variables, suivant la qualité du terrain où il est planté, l'époque à laquelle est faite la cueillette (car il y a parfois jusqu'à trois récoltes) et le soin apporté à la torréfaction des feuilles. Le thé noir ne diffère du thé vert que par le mode de préparation; il subit une cuisson de plus, et perd une grande partie des principes qui constituent ses qualités excitantes. Le thé dit de caravane, venu à dos de chameau par la Mongolie et la Sibérie, était jadis fort justement estimé à cause de sa provenance méridionale; aujourd'hui que la même qualité vient par Canton et Hong-Kong, il n'a plus d'autre mérite que d'avoir échappé aux avaries du transport maritime. Enfin, sous le nom de thé en briques, les provinces du nord consomment et commencent à expédier une qualité inférieure, qui comprend les déchets et les feuilles médiocres pressées en blocs compacts. Cette exportation a sensiblement augmenté dans ces dernières années par suite de la consommation faite en Californie et ailleurs par les innombrables émigrans chinois.

Les thés de Chine ont pour cliens fidèles les Anglais de toutes conditions, chaque sujet du Royaume-Uni en consommant en moyenne 2 kilogrammes par an. L'exportation directe pour la France a commencé en 1874, et s'est élevée pour la première année à 418,560 kilogrammes. Nous sommes encore, pour la plus grande partie de notre consommation, tributaires de l'Angleterre. L'Amérique importe de très grandes cargaisons, mais elle s'est depuis quelque temps habituée au thé japonais, qui fait une concurrence importante au thé chinois. Les essais faits dans l'Inde, à Java et en Australie pour cultiver le thé n'ont pu jusqu'ici changer sensiblement l'état du marché.

La soie, dont le nom a servi aux anciens pour désigner le peuple qui, selon toute vraisemblance, en a le premier connu l'usage, est encore aujourd'hui la principale industrie chinoise. Les soies grèges sont d'une bonne et solide qualité. Celles qui ont été moulinées par les procédés primitifs des indigènes sont peu propres au tissage par nos métiers, et les négocians préfèrent les expédier à l'état brut, contrairement aux tendances du gouvernement chinois, qui ne voudrait pas laisser dépérir cette industrie et serait disposé, assure-t-on, à fournir à ses sujets les moyens d'améliorer leur fabrication. Quant aux soieries, si la fantaisie européenne peut demander à l'Empire du Milieu quelques-unes de ses tentures ou de ses étoffes écrues, il ne

faut jamais perdre de vue que les tissus chinois, absolument incapables de rivaliser avec notre industrie lyonnaise, sont néanmoins maintenus à des prix relativement très élevés et par conséquent peu engageans.

Le chiffre des affaires avec la Chine s'est élevé en 1873 à 1,188,431,503 francs, se décomposant en 590,366,433 francs à l'importation et 597,065,070 à l'exportation. C'était alors et c'est encore aujourd'hui (1) la Chine qui s'enrichit à nos dépens, mais l'*intercourse* n'en est pas moins profitable à l'Europe en lui fournissant les matières premières et le débouché de plusieurs grandes industries. L'Angleterre, par elle-même ou par ses colonies, absorbe près de 1 milliard, soit cinq fois plus que tous les autres pays réunis ensemble. La balance de son commerce avec la Chine est toute en sa faveur, puisqu'elle vend pour 546 millions de marchandises et n'en achète que pour 430. Le reste du continent européen au contraire, n'ayant que peu d'articles à fournir à l'Empire du Milieu, y fait une recette de 5 millions et une dépense de 56 millions. La Russie solde ses affaires par une perte de 25,209,000 francs presque égale à leur chiffre total. Mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie des échanges avec la Russie ayant lieu par terre peut échapper beaucoup plus facilement au contrôle de la douane chinoise, qui nous fournit les chiffres ci-dessus (2). En résumé, les deux principaux intéressés dans ce vaste mouvement commercial sont l'Angleterre et la Chine, Londres et Calcutta d'un côté, Shanghaï et Canton de l'autre. Le rôle de la France est plus modeste. Tandis que le pavillon anglais couvre 4,700,000 tonneaux et le pavillon américain 3,200,000, on n'en voit entrer sous le nôtre que 137,000, soit environ 1/70 du total des entrées et sorties.

Les détails qui précèdent ont déjà fait connaître sur quels articles repose et comment s'exerce cette prodigieuse activité. La navigation à vapeur trouve un emploi facile, dans ces mers, inhospitalières aux bâtimens voiliers; et des compagnies se sont formées

(1) Les chiffres de 1875 sont 523,981,700 à l'importation, — 532,559,400 à l'exportation; la balance a plutôt augmenté en faveur de la Chine.

(2) Voici pour 1875 le tableau représentant la part prise par les différentes nations au commerce chinois :

Possessions anglaises	79.29	pour 100
Continent européen moins la Russie . . .	7.10	—
Amérique.	6.29	—
Russie, via Odessa et via Sibérie.	2.91	—
Japon.	3.19	—
Philippines, Cochinchine, Siam, Java, etc. .	1.22	—
	100.00	

L'importance du commerce anglais tend à diminuer au profit des autres nations. Il était en 1872 de 85 pour 100 et a constamment baissé.

en grand nombre pour les navigations transatlantique et fluviale ainsi que pour le cabotage entre les ports chinois. Toutefois deux faits tendent à diminuer cette source de revenus pour les étrangers : c'est d'une part le bon marché croissant auquel tombe le fret par suite de la grande concurrence des navires qui s'offrent à l'expéditeur; c'est d'autre part la formation récente d'une compagnie chinoise pour la navigation à vapeur sur les côtes, dans les grands fleuves et jusqu'au Japon. Le transport des coulies pour Callao n'intéressait que le Pérou et, dans quelques rares occasions, la France, qui prêtait parfois son pavillon à ce trafic. Il a aujourd'hui cessé de se faire à Macao, dont la ruine n'a pas tardé à suivre cette mesure généreuse, mais peut-être trop radicale, du gouvernement portugais. Aujourd'hui la Chine expédie plus d'émigrans que jamais; mais ils partent de Hong-Kong, d'Amoy et de Swatow sous pavillon anglais.

Quand on a parcouru les quais de Hong-Kong ou les rues de Shanghaï, on n'est pas sans avoir encore besoin de quelques explications pour comprendre comment se pratiquent les transactions internationales. On a rencontré dans des palais spacieux des *gentlemen*, généralement peu affairés, qui mènent une vie élégante; on a vu, au rez-de-chaussée de leurs habitations, des bureaux où quelques employés européens ont sous leurs ordres un petit nombre d'employés chinois. Au fond d'une cour ou même dans un enclos séparé et entouré de murailles, des magasins, dont les lourdes portes s'ouvrent de temps à autre pour laisser entrer ou sortir des ballots. On a d'autre part coudoyé dans les ruelles de la ville indigène de graves marchands à la figure parcheminée, au teint hâve, les yeux cachés sous de grosses lunettes rondes à monture de corne. Mais comment se fait le rapprochement entre ces deux sortes de négocians d'allures si différentes, c'est ce que l'on ne saisit pas du premier coup. Tout le commerce en effet repose sur un personnage mixte attaché à chaque maison européenne, et sans l'intermédiaire duquel on ne fait aucune négociation, le *compradore*.

Le *compradore* est un Chinois qui parle couramment l'anglais ou tout au moins le *pigeon* (1), et possède des notions exactes sur le mode de placement des marchandises européennes et les meilleures provenances des produits chinois. C'est lui qui, par ses relations personnelles, procure à son patron la clientèle des courtiers

(1) Prononcez *pidjinn*. C'est la langue qui s'est faite toute seule dans ces parages pour servir de moyen d'échange aux deux nations. C'est une sorte de patois composé de mots anglais mal prononcés et disposés suivant la syntaxe chinoise. On se fera une idée de ce singulier idiome en songeant que le mot même qui le désigne n'est autre que la transformation dans une bouche chinoise du mot anglais *business* et veut dire en effet « langue des affaires. »

indigènes et par suite lui fait faire presque tous ses marchés, aucune affaire ne se traitant ou du moins ne s'engageant directement. Le *compradore* doit donc se renseigner sur les mercuriales, sur les variations dans la qualité des produits de telle ou telle provenance, sur le crédit et la solvabilité des contractans; en un mot, il a une responsabilité considérable, sans être cependant assujetti à une garantie quelconque. Une étroite camaraderie ou plus exactement une solidarité complète règne entre tous les *compradores* d'un même *settlement*, qui forment une sorte d'association non pas juridiquement, mais moralement responsable pour les fautes d'un de ses membres, et jouissant d'un crédit illimité. Il est telle occasion dans laquelle un énorme déficit fut constaté dans la caisse tenue par un de ces employés. Les sacs d'argent, qui étaient censés représenter le stock métallique d'une grande banque, avaient été remplacés par des sacs de plomb, et la fraude avait passé ainsi inaperçue de plus d'un vérificateur. Le coupable demanda quelques heures pour rapporter plusieurs centaines de mille taëls, et n'eut qu'à passer chez ses amis pour leur reprendre les capitaux qu'il avait placés entre leurs mains. Tous les rieurs furent de son côté. La leçon profita-t-elle à la banque, dont les règlemens méticuleux rendaient obligatoire une encaisse aussi inutile? Le caissier avait fait une fortune en faisant valoir l'argent ainsi déplacé.

Sans recourir à ces moyens frauduleux, le *compradore* peut facilement réaliser des bénéfices importans, parfois plus certains que ceux de son patron accablé de frais généraux; il obtient de celui-ci une remise sur les affaires, il en obtient une du négociant indigène, il ajoute à cela quelques petites opérations personnelles et place à gros intérêts ses premiers bénéfices; de sorte qu'avec quelque intelligence (et quel Fils du ciel en manque en cette matière!), il arrive très vite à devenir un gros personnage avec lequel le chef de maison traite de puissance à puissance. Ses conseils sont écoutés, ses préférences sont décisives. On sait qu'à moins d'un juste motif de plainte, le renvoyer ce serait se priver pendant longtemps d'un employé nécessaire. Grâce à l'esprit de corps si développé dans cette catégorie, et en général chez tous les Chinois, à l'encontre des Européens, ils se mettraient en grève et force serait de capituler. Ces égards qu'il exige, le *compradore* les mérite par une sorte de dévoûment aux intérêts de sa maison, par une assiduité que rien ne lasse, une patience que rien ne rebute (et il en faut dans les transactions entre Chinois), par des qualités solides sinon aimables, qui en font un serviteur aussi indispensable que fâcheux.

Le *compradore* est loin d'être le seul intermédiaire par lequel il faut passer pour arriver au producteur ou au consommateur. Il n'a

lui-même affaire le plus souvent qu'à des courtiers qui sont en rapport avec le paysan ou le fermier. Ces courtiers tiennent dans leurs mains, grâce aux avances qu'ils leur ont faites dans quelque moment difficile, les malheureux producteurs à qui ils font durement la loi; mais eux-mêmes sont forcés de subir le contrôle et par conséquent de payer la bonne volonté du mandarin local qui peut, s'il lui plaît, gêner leur négoce par mille vexations. Il faut donc faire la part de ce fonctionnaire, celle de ses subalternes, celle du moindre scribe, et la marchandise n'arrive à sa destination que grevée de toutes ces taxes occultes, plus inévitables que celles établies par la loi. C'est pour se fortifier contre ces exactions que se sont formées, entre gens du même métier, des corporations qui réussissent à se défendre contre l'excès de l'injustice administrative, en même temps qu'à dicter leur loi et imposer leurs prix aux négocians étrangers incapables d'entamer cette autre muraille de la Chine. Rarement ces derniers se lancent eux-mêmes dans l'intérieur pour y traiter directement leurs affaires; ils ne trouveraient que des autorités antipathiques, une population défiante, une clientèle accaparée par les courtiers en titre, des prix maintenus avec persistance par tout un district, et si, après bien des efforts, ils parvenaient à vaincre ces obstacles pour expédier au port voisin un convoi de marchandises, ils courraient de grandes chances de le voir pillé par quelque bande de malfaiteurs. On voit qu'en résumé le pouvoir régulateur du commerce reste entre les mains chinoises, et que la Chine n'achète et ne vend jusqu'à présent que ce qu'elle veut, au prix qui lui convient.

Ce serait sans doute faire trop d'honneur au négociant chinois que de le représenter comme un modèle de délicatesse et de désintéressement, mais il sait à merveille que l'honnêteté commerciale est le meilleur véhicule du crédit; il est trop habile pour manquer à ses engagemens, trop prudent pour en contracter d'exagérés. Les relations avec lui sont parfaitement sûres, et, comme il constitue l'une des classes les plus éclairées de la population, c'est sur lui que les Européens peuvent le mieux compter pour leur ouvrir peu à peu l'accès au cœur de la Chine; mais il faut se garder de brusquer les choses et de choquer les préjugés locaux. Les Anglais, qui donnent ici le ton, sont des maîtres dans l'art de ménager les susceptibilités des peuples qu'ils subjuguent, de transiger avec les croyances religieuses, les superstitions les plus absurdes et de se faire respecter en respectant les autres.

Les opérations commerciales n'ont pas pour unique objet des articles de consommation; quelques-unes roulent aussi sur cette marchandise plus délicate à manier que toute autre : l'argent. Les banques européennes, en tête desquelles il faut citer la Hong-Kong-

et-Shanghaï-bank, l'Oriental-bank et le Comptoir d'escompte de Paris, sont venues porter une rude atteinte au monopole des grandes maisons établies au début : les Jardine, les Russell, les Dent, qui étaient seules en état, par l'importance de leurs capitaux, de fonder des établissemens dispendieux comme ceux qui font la gloire de Shanghaï. Aujourd'hui quiconque offre des garanties peut trouver dans ces banques des capitaux qu'il rembourse avec ses bénéfices ; on leur emprunte les fonds nécessaires pour les achats de soie, en leur donnant la marchandise en gage jusqu'à son arrivée en Europe au moyen d'une formalité désignée dans la langue du commerce sous le nom de *traite documentaire* ; et, presque sans bourse délier, le débutant bien accrédité auprès d'une banque peut louer des capitaux pour une saison, les rembourser sur le produit de ses ventes à Lyon ou à Londres et recommencer ainsi chaque année. La facilité de ces opérations, en augmentant la concurrence, a rendu les bénéfices minimes, et le temps des rapides coups de fortune n'est plus.

III.

La prospérité des *settlements* étrangers a subi de nombreuses fluctuations dont il faut chercher le secret tantôt dans des perturbations locales, tantôt dans des causes générales. Au lendemain des traités, en 1861, on se plaignait que la guerre n'eût en rien augmenté les débouchés et que l'ouverture de nouveaux comptoirs n'eût servi qu'à détourner la clientèle dans les anciens établissemens sans en procurer une nouvelle à l'Europe. La rébellion des Taï-pings sévissait alors dans toute sa force, et les marchandises ne pouvaient arriver, à travers les bandes de pillards et d'incendiaires, jusqu'aux ports d'embarquement. Mais, par un singulier retour des choses d'ici-bas, cette rébellion, qui désolait le commerce de la Chine, allait faire la fortune de Sanghaï. Cette ville fut en effet le foyer d'une insurrection partielle ainsi que toute la province du Kiangshu. Tout ce qui avait un patrimoine à défendre vint demander l'hospitalité sur la concession européenne, respectée par la révolte et défendue par les troupes anglaises. Des maisons bâties en toute hâte reçurent les réfugiés, que l'on comptait par centaines de mille ; les terrains acquirent un prix exorbitant ; tout le monde se fit entrepreneur de logemens. Le sort de la guerre venait d'amener dans la nasse européenne une riche capture que, pendant trois ans, on exploita sans vergogne. Il faut avoir vu, disent les témoins oculaires, Shanghaï à cette époque, pour se faire une idée du mouvement qui l'animait et de la fièvre des affaires en présence de ces consommateurs forcés, bloqués par les rebelles dans la ville européenne.

La fin de la révolte marqua aussi la fin de cette ère de prospérité violente. Le Chinois avait eu beau goûter pendant trois ans nos produits, il retourna, dès qu'il le put, à son foyer en cendres, laissant vides les maisons construites pour lui, dont les carcasses inutiles sont aujourd'hui en train de périr comme les carènes d'une flotte naufragée. Plus de locataires, plus de ressources pour payer les terrains achetés à crédit et les constructions élevées à force d'emprunts. La secousse avait été terrible; elle fut salutaire. On comprit qu'il fallait renoncer aux bénéfices extraordinaires, aux coups de bourse; qu'il fallait faire du commerce et non de la spéculation. Jusque-là, on avait tout osé : un négociant faisait venir une immense cargaison de tel ou tel article, sans connaître le moyen de l'écouler, et faisait fortune ou faillite suivant qu'il avait deviné juste. Deux maisons rivales envoyaient jusqu'à Singapore des steamers à fortes machines au-devant de la malle, pour rapporter avant son arrivée les dernières cotes des marchés anglais ou lyonnais, d'après lesquelles on pouvait spéculer à coup sûr.

Aujourd'hui le télégraphe, qui arrive à Shanghaï de deux côtés, par voie de Sibérie et par voie des Indes, a changé la situation. Une concurrence plus vaste s'est établie ; l'Europe a produit en plus grande, en trop grande quantité, et la dépréciation qui s'en est suivie a diminué les bénéfices des intermédiaires. Les Chinois, de mieux en mieux renseignés sur l'état de la demande en Europe, ne fixent leur prix qu'à bon escient. Ils se font eux-mêmes importateurs ou exportateurs et s'approprient une partie des profits. En un mot, si le chiffre d'affaires n'a que faiblement diminué, les avantages personnels qu'en retiraient les fondateurs de Shanghaï ont singulièrement décru. Qu'on ajoute l'encombrement général du marché européen dans certaines années, la baisse des soies à Lyon, et l'on comprendra aisément d'où viennent les plaintes individuelles que l'on entend retentir de toutes parts et que l'éloquence des statistiques générales les plus consolantes ne calme pas.

L'histoire des *treaty-ports* n'est qu'une série de doléances, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Celles du gouvernement chinois ont eu longtemps pour objet la contrebande effrénée qui se pratiquait; les douanes placées entre les mains des mandarins étaient si mal gérées qu'une bonne partie des entrées échappait à la surveillance et qu'une faible partie des recettes accusées parvenait jusqu'au trésor impérial. A la suite des traités de 1860, le produit des douanes fut affecté au paiement de l'indemnité de guerre fixée à 8 millions de taëls (ou 60 millions de francs); on n'avait pas réfléchi que, ces taxes étant uniquement levées sur le commerce étranger, c'était l'Europe qui allait faire les frais de l'indemnité qu'elle stipulait. Le cabinet de Pékin se montra aussitôt fort empressé de porter l'ordre

et l'exactitude dans cette administration, et ne crut pouvoir mieux faire pour cela que de la confier à des mains européennes. Sur le conseil de lord Elgin, un Anglais, M. Hart, fut placé en 1861 à la tête des douanes. Il est entouré d'un groupe nombreux d'Européens fort distingués, fort bien rétribués, recrutés parmi l'élément le plus actif des légations et des consulats, dont le personnel se trouve ainsi fort appauvri. Cette organisation fonctionne encore sous le même chef, qui est l'un des principaux personnages de la Chine officielle ; elle a donné lieu au début à toute sorte de récriminations de la part des négocians étrangers, gênés dans leurs habitudes; elle est reconnue aujourd'hui comme excellente et peut donner une idée de la sagesse du gouvernement chinois, qui sait faire violence à sa haine des barbares toutes les fois qu'il y voit son avantage. Le tarif des droits fixes établis par le traité de 1860 est d'ailleurs très modéré et peut passer pour le moins protecteur du monde. Si on le compare avec le prix moyen auquel se vendent en Chine les objets sur lesquels il porte, on trouve que les droits représentent :

Pour l'opium.	6 3/4	pour 100 de la valeur.
Pour les cotonnades supérieures .	6 7/10	—
Pour les cotonnades inférieures .	1 7/10	—
ou, suivant la qualité. . . .	3 à 5	—
Pour les lainages supérieurs . .	3 à 5 1/2	—
Pour les lainages inférieurs. . .	2 à 3 1/2	—
Pour les métaux	5 1/2	—
Pour le thé noir.	11 4/10	—
Pour le thé vert.	8 6/10	—
Pour la soie grège.	2 8/10	—
Pour les allumettes	5	—
Pour l'horlogerie	5	—

En outre une série d'articles sont exempts de droits, quoique certains d'entre eux constituent une branche de commerce assez considérable. De ce nombre sont les denrées alimentaires destinées aux consommateurs européens, le tabac à fumer, les spiritueux, la parfumerie et la droguerie.

Une fois débarquées et retirées de la douane, les marchandises étrangères ne devraient plus acquitter, pour pénétrer dans l'intérieur, que le droit de transit stipulé par l'article 23 du traité. Moyennant le paiement de ce droit, toute marchandise de provenance européenne ou à destination d'un comptoir européen est affranchie en principe de toutes les taxes connues sous le nom de *li-kin*, exigées à chacune des barrières qui couvrent la Chine d'un réseau de douanes intérieures. Il fallait en effet assurer la liberté de circulation aux produits du commerce étranger et de l'industrie indigène, sans quoi l'ouverture des *trade-ports* n'eût été qu'une

vaine comédie. Ces droits de transit, d'ailleurs très modérés, s'élèvent à la moitié du tarif douanier et à 2 1/2 pour 100 sur les objets exempts du droit d'entrée ou de sortie. Toute marchandise étrangère voyageant vers l'intérieur doit être accompagnée d'un passavant délivré par la douane du port de débarquement; toute marchandise indigène se rendant vers un *treaty-port* pour le compte d'un étranger doit se munir d'une semblable passe à la première barrière qu'elle rencontre. L'opium seul est excepté de cette mesure protectrice. Il ne peut voyager dans l'intérieur que comme propriété chinoise et sous le coup de toutes les taxes qu'il peut plaire aux mandarins de lui imposer. Chaque caisse, dit-on, supporte environ 20 livres sterling d'impôts divers avant même de quitter le port; s'il en est ainsi sous les yeux du consul anglais, on peut juger du sort qui attend ce produit dans l'intérieur.

Mais il s'en faut de beaucoup que les dispositions des traités relatives au transit soient scrupuleusement exécutées. A la vérité, dans les districts du nord et dans la province de Kwangtung, les *li-kin* ou taxes de barrières sont si faibles qu'il y a peu d'intérêt à en exempter la marchandise par l'acquittement préalable du droit de transit, et il est juste d'ajouter que, dans la généralité des provinces, les convois protégés par le passavant régulier cheminent librement; mais, à l'inverse, dans les provinces du centre et sur le cours du Yang-tse-kiang, les produits qui font route vers les ports sont, en dépit de toutes les précautions prises par les expéditeurs, en butte à toute sorte de vexations et de contributions, et les plaintes à ce sujet n'ont fait qu'augmenter dans les dernières années. Non pas que le gouvernement chinois viole ouvertement l'article 23 du traité; mais, si les autorités locales ne perçoivent pas les *li-kin*, elles ont mille moyens de frapper la marchandise, soit en cours de voyage par des taxes spéciales et extraordinaires pour la guerre, pour l'indemnité de guerre, pour l'anéantissement de la rébellion, pour la reconstruction des digues d'un canal ou d'un fleuve, ou bien entre les mains du producteur et avant toute prise de possession européenne, de sorte que les passes et les acquits ne servent tout au plus qu'à éviter les retards, mais n'assurent pas la franchise.

Aux plaintes des étrangers, le gouvernement chinois répond qu'ils ne sauraient sans abus s'ingérer dans ses affaires intérieures en critiquant des taxes générales ou locales dont il lui plaît de frapper toute une catégorie de produits. Il ajoute, la plupart du temps, que les prélèvemens taxés d'arbitraires ont porté sur des marchandises qui se couvraient d'un nom européen pour arriver aux ports de la côte, en réalité, au compte d'un négociant indigène. Tout dernièrement, la suppression des *li-kin* était au nombre des conditions dont

le ministre d'Angleterre à Pékin, M. Wade, avait déclaré au Tsung-li-yamen qu'il faisait la rançon du meurtre de M. Margary (1).

Mais, il faut bien le reconnaître, la mauvaise volonté du pouvoir central n'est pas, en cette matière, le seul obstacle à renverser; l'insuffisance des revenus du trésor et l'absence de direction centrale dans l'administration des finances publiques sont les difficultés fondamentales, qu'il faudrait préalablement vaincre avant de donner satisfaction aux étrangers. Les Chinois oseront-ils mettre un Européen à la tête de leurs finances comme il l'ont fait pour leurs douanes? C'est peu probable, et cependant ce serait le seul moyen d'y mettre un peu d'ordre.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul changement à l'état existant que réclame le commerce européen. Outre certaines modifications au tarif, il insiste surtout sur les moyens d'accélérer et de resserrer les relations commerciales, sur la création de voies ferrées, de lignes télégraphiques et de services réguliers de navigation fluviale, enfin sur le droit pour les étrangers de s'établir dans l'intérieur du pays. Mais le gouvernement de Pékin ne se soucie nullement de fortifier des liens qui lui semblent des chaînes et de hâter le développement du commerce avant que les industries nationales soient en état de supporter la concurrence.

Paraître en voie de progrès aux yeux de l'Europe est le moindre des soucis et la dernière des préoccupations des Chinois. Nous sommes volontiers portés à les regarder comme des barbares obtus et pétrifiés, parce qu'ils n'admirent pas sans réserve tous les produits de cette civilisation dont nous sommes si fiers. Notre orgueil s'indigne, et notre rancune nous égare. Il faut en convenir; leurs hommes d'état nous jugent froidement, nous, nos machines, nos engins, nos idées, nos besoins et tout l'attirail branlant et compliqué de notre existence européenne; ils ne se trompent ni sur les mérites ni sur les misères de nos sociétés occidentales, ni sur le degré d'aptitude de leurs compatriotes à notre genre de vie moderne. Ils n'ont pas d'illusions sur nous et n'en ont guère sur eux-mêmes. Ils savent à quoi s'en tenir sur notre fausse grandeur comme sur leur force et leur faiblesse réelles. Chacun d'eux est doublé d'un philosophe aussi dédaigneux de l'opinion des *barbares* qu'il est peu friand de leur contact, et ne goûtant, de leur commerce forcé, que le profit positif qu'il en peut retirer. Malgré quarante ans d'*intercourse*, deux invasions, trois traités léonins, une prodigieuse décomposition et une caducité manifeste, la Chine s'appartient encore et a résolu de s'appartenir toujours en présence de l'Europe impatiente et impuissante.

(1) Le traité de Che-fou, conclu à la suite de laborieuses négociations, a en effet supprimé les *li-kin*, en principe.

IV.

Au Japon, les négocians ont trouvé un terrain plus accessible, quoique moins sûr qu'en Chine, et rencontré, dans la population, à la fois moins d'aptitude et plus de complaisance. Il manque en effet au Japonais la plupart des grandes qualités commerciales, l'ordre, la méthode, la sûreté du coup d'œil, l'esprit large et l'économie; mais il a en revanche une intelligence très vive et très ouverte, un grand amour des nouveautés, un certain empressement à satisfaire l'acheteur, une vraie hardiesse de spéculation; de telle sorte que s'il fait médiocrement ses affaires, il aide les autres à faire les leurs. On ne trouverait pas cinq ou six millionnaires parmi les indigènes, et une fortune de 50,000 dollars passe chez eux pour considérable; mais plus d'un négociant européen a fait fortune à leurs dépens, tandis que peu de Chinois se sont ruinés en traitant avec les Européens. D'une manière plus générale, tandis que le commerce enrichit la Chine, il appauvrit le Japon, qui exporte beaucoup moins qu'il n'achète et se dépouille ainsi de son numéraire.

Les articles du commerce d'importation sont plus nombreux qu'en Chine. Il faut placer en premier lieu les tissus de toute sorte, indiennes, calicots, flanelles, tricots, velours, lainages, couvertures, qui s'élèvent ensemble, en 1875, à 14,847,205 piastres (1). Les métaux figurent pour 1,164,963 piastres; les armes et munitions pour 44,576. Les articles divers, comprenant la verrerie, la pharmacie, l'horlogerie, le pétrole, les machines, la chaussure, la coiffure, le savon, le cuir, le vin, la bière, les denrées alimentaires, atteignent le chiffre de 8,546,835 piastres. Enfin, sous le nom de produits d'Orient, les statistiques révèlent l'importation d'une somme de 4,863,488 piastres de marchandises d'origine chinoise, consistant principalement en sucre et coton. Parmi les tissus, l'Angleterre fournit le plus gros contingent des cotonnades, mais la France expédie en grande quantité des mousselines de laine qui conviennent parfaitement au goût indigène. Le cuir, les chaussures, le pétrole viennent d'Amérique, les machines de Glascow et des ateliers des forges et chantiers où elles sont fabriquées sur commande, l'horlogerie de Suisse, le savon, la parfumerie, la droguerie de France et de Hollande, la bière d'Angleterre. La plus curieuse des révélations de cette statistique, c'est la quantité de produits chinois qui se fraient un chemin jusqu'au marché japonais. Presque toutes les industries européennes y ont un débouché plus ou moins considé-

(1) La piastre mexicaine, dont la valeur intrinsèque est de 5 fr. 15, sert à toutes les transactions internationales en Chine et au Japon. Son cours, après avoir atteint 5,85, est tombé à 4,50.

rable, depuis le fabricant de vélocipèdes jusqu'au marchand de parapluies à bas prix.

Les principaux objets d'exportation sont la soie grège et le thé, le premier atteignant en 1875 5,739,691 piastres et le second 6,915,692. Viennent ensuite les graines de ver à soie pour 474,921 piastres, le cuivre pour 425,160, le tabac pour 201,148, la cire végétale, le camphre, le charbon, le poisson sec, le riz pour 1,874,942, et des articles divers s'élevant à 2,384,890 piastres, parmi lesquels il faut ranger les laques et les porcelaines. Quand on examine en détail les tableaux d'où sont extraits ces chiffres, on y remarque beaucoup moins de fixité que dans les documens correspondans relatifs à la Chine. Le commerce a ici des allures moins régulières et quelquefois capricieuses; il subit les fluctuations du sentiment public et reflète l'engoûment qui se produit tantôt pour un article, tantôt pour un autre, un jour pour les lapins aux longues oreilles, le lendemain pour les chapeaux de haute forme. Une seule colonne de ce tableau reste invariablement composée de même, c'est celle des exportations, qui ne changent pas plus de nature qu'elles ne s'accroissent. En d'autres termes, les ressources demeurent les mêmes, limitées et médiocres, mais les achats augmentent et les fantaisies se multiplient.

Nous ne dirons qu'un mot de chacun des produits indigènes et des conditions de leur vente. La soie, par sa nature d'article de luxe, est sujette à de grandes variations, et souffre de toutes les catastrophes qui forcent le monde à serrer les cordons de sa bourse. En 1868, au moment où l'insurrection des Taï-pings entravait la production chinoise, elle se vendait 880 dollars le picul (60 kilogrammes). Mais depuis les événemens de 1870 elle a subi une dépression considérable; elle est tombée en 1874 à 500 dollars; puis elle a repris en 1876 des cours plus élevés. Pourtant les quantités exportées n'ont pas cessé de diminuer. Outre la concurrence chinoise, qui, jetant sur le marché 80,000 balles par an, écrase sans peine les 13,000 balles du Japon, la soie subit d'autres causes de dépréciation. La première est le fléau du grainage qui s'est exercé jusque dans ces dernières années; les producteurs japonais, alléchés par de gros gains, vendaient aux sériculteurs européens, pour en faire des élèves, leurs meilleurs œufs de ver à soie, ne gardant pour leurs propres magnaneries que ceux de qualités inférieures; le mérite de leurs cocons et de leur soie s'en ressentait nécessairement l'année suivante; ils avaient, comme Panurge, « mangé leur bled en herbe. » A cette cause de dépréciation s'en ajoutait une autre; les fileuses japonaises, en se hâtant de beaucoup produire pour suffire au marché, se gâtaient la main. Heureusement le commerce des graines a complétement cessé; les cartons,

après s'être vendus 4 dollars, sont tombés à presque rien, par suite de la cessation de la demande, et les éleveurs japonais n'en feront plus; le gouvernement s'occupe d'améliorer la culture du mûrier et la confection de la soie. Il a institué à Yédo une école de sériculture, et à Tomyoka, par les soins de M. Brunat, une filature très importante. Il compte vulgariser une méthode et des mécanismes plus perfectionnés que les engins primitifs dont se servent les paysannes.

C'est aux États-Unis que se rend tout le thé exporté du Japon; il y obtient, grâce à son bon marché et à une préparation spéciale, un grand succès. Mais, comme il est arrivé pour la soie, les producteurs ont voulu forcer leur récolte, ils ont jeté sur le marché des feuilles cueillies et séchées à la hâte, en si grande quantité que la marchandise s'est trouvée dépréciée. D'ailleurs l'Amérique ne peut consommer au-delà de ce qu'elle importe actuellement, et, comme elle est le seul client du Japon, beaucoup de planteurs japonais renoncent à cette culture, faute de débouchés rémunérateurs. On sait que le thé japonais, d'un usage universel dans le pays même, ne possède aucune des qualités de goût, de couleur et de parfum du thé chinois, et n'aurait aucune chance de lui faire concurrence en Europe.

Le tabac s'exporte peu. Les manufactures européennes en achètent cependant annuellement quelques manoques destinées à faire des mélanges. 2,640,000 livres seulement sortent des ports sur une production de 52 millions de livres japonaises. Comme le tabac, le riz et le *saki* ou eau-de-vie qu'on en retire se consomment sur place. L'exportation du riz n'est d'ailleurs pas libre; elle est soumise au bon plaisir du gouvernement, qui tantôt l'autorise et tantôt l'arrête, suivant qu'il y a ou non surabondance, mais de manière à ne laisser jamais s'élever le prix de la denrée. On calcule que près de 2 millions d'hectares de rizières produisent 27 millions de kokous (ou 48 millions d'hectolitres), dont 66,000 (ou 118,500 hectolitres) seulement sont exportés. C'est la première de toutes les cultures aux yeux des Japonais; pas un pouce n'est perdu des terres arrosées où il peut pousser; mais, faute de confiance dans l'utilité des autres céréales, d'immenses plateaux où elles pourraient prospérer restent incultes et déserts; le jour où ces terres seraient mises en valeur, elles pourraient servir de grenier aux pays voisins et à l'Europe elle-même.

La production du charbon, tiré principalement des mines de Takasima (près Nagasaki), va en augmentant : elle était en 1873 de 93,000 tonnes, elle est aujourd'hui de 174,000. La mine de Takasima n'est pas seulement la plus abondante et la mieux exploitée, c'est la seule qui fournisse un charbon de bonne qualité, brûlant

sans encrasser les machines et ne donnant que 8 1/2 parties de cendres.

Le tableau suivant montre comment s'établit la balance entre le Japon et l'Europe :

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.	
1871	17,745,605	19,184,805	36,930,410	piastres.
1872	26,188,441	24,294,532	50,482,973	—
1873	27,440,068	29,660,994	48,105,062	—
1874	24,223,629	20,001,637	44,225,266	—
1875	29,467,067	18,014,890	47,481,957	—
1876	23,681,416	27,233,013	50,914,429	—

On voit par ces chiffres qu'à part la dernière année, où le marché des soies a subi des fluctuations tout à fait extraordinaires, par suite des craintes qu'inspirait la récolte française, le chiffre des importations a constamment augmenté par rapport à celui des exportations. Comme corollaire, l'exportation des métaux précieux et de la monnaie d'or est devenue chaque année plus considérable : elle a atteint, en 1875, 13 millions 33,771 piastres. Si l'on compare l'importance respective du commerce japonais et chinois, on trouve que l'un est à l'autre comme 250 millions de francs sont à 1,188 millions, c'est-à-dire un peu plus de 1/5.

Les documens émanés des douanes japonaises n'indiquant ni la provenance ni la destination des diverses marchandises, il est impossible de se rendre exactement compte de la part que prend chaque nation dans ces échanges. On peut cependant s'en faire approximativement l'idée par le tableau des différens pavillons sous lesquels ont voyagé les marchandises de toute sorte. Voici ce tableau pour l'année 1876 :

PAVILLONS.				
Anglais	356	navires.	301,832	tonnes.
Américain	167	—	237,182	—
Allemand	45	—	15,370	—
Français	38	—	47,803	—
Russe	29	—	10,273	—
Danois	10	—	4,180	—
Suédois	9	—	5,124	—
Chinois	9	—	5,799	—
Hollandais	2	—	2,683	—
Hawaïen	1	—	473	—
	666	navires.	630,719	tonnes.

La navigation a subi un ralentissement sensible, puisqu'en 1875 831 navires tonnant 951,523 tonnes et en 1874 899 navires jaugeant 969,942 tonnes étaient entrés dans les différens ports. En revanche, des compagnies japonaises se sont formées pour l'ex-

ploitation des lignes de la côte et de la ligne entre Yokohama et Shanghaï, en touchant à Osaka et Nagasaki. Après de longs mois d'une concurrence ruineuse, la compagnie américaine du *Pacific-Mail*, qui faisait le même trajet, a vendu sa flotte aux Japonais, qui font désormais seuls le service postal, mais ne réalisent, comme toujours, que des pertes sur une entreprise montée à trop grands frais.

En résumé, l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne et la France sont les principales puissances intéressées au commerce japonais; le Japon demande une infinie variété d'articles à l'industrie européenne et lui offre en échange ses produits agricoles: la soie et le thé. Quant à ses industries nouvelles, malgré la place qu'il essaie de leur donner dans les expositions continentales, elles ne lui rapportent pas encore de quoi couvrir les frais d'installation, et les anciennes n'ont d'importance qu'au point de vue de l'art, témoin les chiffres d'exportation suivans : bronzes, 6,808 piastres; laques, 115,225 piastres; porcelaines, 19,870 piastres. En ajoutant ce qui échappe à la douane, c'est à peine si les bénéfices des arts industriels représenteraient un million de francs.

V.

En passant de Chine au Japon, les Européens y ont transporté les habitudes commerciales et le genre de vie qu'ils avaient contractés en Chine. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver dans les factoreries de Yokohama, avec moins de luxe et moins de grandeur, les mêmes mœurs qu'à Shanghaï, légèrement modifiées par la différence de caractère entre les Chinois et les Japonais. L'emploi des intermédiaires, quoique général, est ici moins nécessaire, parce que le négociant japonais ne refuse pas d'entrer en rapports directs avec l'Européen. Cependant, tout chef de maison étrangère a son *banto!* qui lui sert d'intermédiaire et de courtier auprès des indigènes, et en même temps un *compradore* chinois qui tient les comptes-matières, garde les clés du *godown* (magasin) et surveille les employés japonais. Tandis que le *compradore* fait peu à peu sa fortune, le *banto* amasse généralement peu ; mais il exerce son intelligence, étend ses connaissances, et quitte souvent son patron pour tenter les affaires, ou parfois, changeant de terrain, pour se lancer dans la politique; on en a vu en passe de devenir ministres.

Quand on parcourt les rues de Benten, il n'est pas rare de voir un étranger, assis sur les nattes qui garnissent la boutique d'un marchand de soie, de thé ou de laques, discuter avec son hôte et faire ses achats lui-même; mais c'est rarement ainsi que se font les grandes affaires : elles passent d'ordinaire par plus de mains. Au-

trefois c'étaient les *karo* des daïmios qui venaient avec des interprètes s'aboucher avec nos résidens pour leur acheter des armes, des munitions, des équipemens et mille fantaisies; ils engageaient leur prince à son insu, quelquefois en falsifiant son sceau, et leurs successeurs refusaient de satisfaire à de pareils contrats. Aujourd'hui les grandes fournitures à faire au gouvernement se traitent encore sous le manteau de la cheminée par l'intervention des vice-ministres, de leurs secrétaires et des subalternes de ceux-ci, sans qu'aucun s'abstienne de percevoir son tribut. Quant aux commandes faites par des particuliers, nos négocians ne les acceptent plus que sur de bonnes garanties déposées dans leurs *godowns* et facilement réalisables.

Le commerce de détail tient une grande place à l'importation, et repose sur une coutume qui déroute un peu nos habitudes d'esprit et qu'on pourrait appeler, si le mot n'était barbare, le polymorphisme du trafic. Nous sommes habitués à trouver un seul et même genre d'articles chez un même boutiquier; ici des porcelaines, là des étoffes, ailleurs des denrées alimentaires. Il n'en est pas de même chez les débitans japonais; ils étalent ensemble et pêle-mêle tous les objets de provenance européenne; il n'est pas rare de voir, dans la même montre, des lampes à pétrole, des boîtes de sardines, des caleçons de tricot, des chapeaux de feutre, des cigares, du savon, de la bière, des vins frelatés, des brosses à dents, et des lithographies. Les indigènes ne font en cela qu'imiter les *store-keepers* de Yokohama, qui tiennent tous de véritables bazars où tous les articles sont confondus. Une seule spécialité ne suffirait pas en effet, vu le petit nombre de consommateurs soit européens, soit japonais, à défrayer un commerce. Le petit débitant d'Yédo ou des grandes villes de l'intérieur vient donc faire à Yokohama sa pacotille, et la vend comme ces colporteurs qu'on rencontre dans nos provinces avec un magasin roulant. Souvent le négociant européen, las d'attendre l'écoulement d'un stock excessif, vide son magasin dans l'échoppe d'un petit débitant japonais et lui livre la marchandise en dépôt, sauf à lui demander compte à un taux très modéré des objets vendus. C'est ainsi qu'on achète parfois au rabais, dans les rues d'Yédo, des articles qu'on paierait plus cher à Paris, sortant de la même fabrique. C'est l'importateur en pareil cas qui supporte la perte; quant aux intermédiaires, ils ne réalisent que des bénéfices.

Les achats de marchandises destinées à l'exportation sont bien plus sujets à la nécessité des intermédiaires. Il est interdit aux Européens de pénétrer dans l'intérieur. C'est là qu'il faudrait aller trouver le producteur; or le chemin est barré par les traités : le producteur, il est vrai, dirige ses récoltes sur les ports, mais, ignorant

les conditions réelles du marché, il subit celles que lui font les décrets, les courtiers et les accapareurs. En effet, malgré les stipulations contraires des traités, le gouvernement se croit en droit d'arrêter ou de restreindre la vente de certains produits, pour le plus grand bien des industries sans doute et pour empêcher les prix de s'avilir, mais au grand embarras des industriels qui se trouvent gênés pour l'écoulement de leur production. D'autre part, les courtiers font aisément la loi aux habitans de l'intérieur, qui ne peuvent sans de grandes dépenses venir à Yokohama faire eux-mêmes leurs affaires. Enfin des sociétés indigènes se sont formées, avec l'encouragement du cabinet, dans le dessein d'accaparer certaines denrées et de s'interposer entre le vendeur et l'acheteur pour leur dicter des conditions factices. Ces corporations font main-basse sur tous les arrivages de l'intérieur : en vain le paysan essaierait de se soustraire à leur pression, il est assailli de conseils, aidé parfois de secours pécuniaires et devient l'homme-lige de la « guilde. » De tels procédés sont la mort du commerce sur lequel ils s'exercent, mais il s'en faut que les Japonais aient compris encore le dogme de la liberté en pareille matière; quand ils ont tiré d'un homme une corvée et d'une industrie florissante une taxe, ils croient avoir fait merveille. Il leur a toujours manqué, parmi leurs ministres, un économiste qui sût se détacher des préjugés répandus, rompre avec la tradition des pots-de-vin et débarrasser le commerce des entraves qui en paralysent l'essor. Celui-là ferait plus pour son pays en quelques années que ne saurait faire en un demi-siècle la politique opposée.

Ces difficultés ne sont pas les seules que rencontre le trafic international. S'il n'existe ni tarifs élevés de douanes, ni droits de transit dans l'intérieur, comme en Chine, l'instabilité de la plupart des maisons japonaises constitue un grand désavantage. C'est en vain que pour traiter avec sécurité on leur demanderait des hypothèques; le défaut de publicité et le danger de trouver toujours un créancier occulte inscrit avant soi ôte toute valeur aux sûretés immobilières. Reste donc le nantissement exigé pour couvrir le négociant européen des différences qu'il peut avoir à subir; les Japonais sont moins commerçans que joueurs, et bien souvent ne déposent un gage que pour se procurer les fonds nécessaires à des spéculations de hasard sur les cours des marchandises.

Une autre plaie des relations commerciales, c'est la variabilité du change de la piastre et la rareté de la monnaie métallique indigène. La baisse de la piastre a été la cause de vrais cataclysmes survenus dans le commerce lyonnais. La quotité des bénéfices réalisables sur certaines marchandises telles que la soie est en effet si minime que, pour la changer en perte, il suffit de quelque dépression dans les cours des monnaies. Le mieux est alors de s'abstenir d'entamer au-

cune négociation, et c'est le parti que prennent tous ceux qui peuvent faire face à leurs frais généraux. Les autres essaient de liquider. Rien ne peut donner une preuve plus manifeste de l'état d'inertie du marché que la suppression récente de l'agence du Comptoir d'escompte à Yokohama. L'état général des diverses branches du commerce est loin d'être satisfaisant. L'Europe a concentré sur ce pays trop d'efforts pour ne pas se ressentir dans une certaine mesure de sa prospérité ou de sa détresse, et l'étude des intérêts européens appelle nécessairement l'examen des causes qui modifient la situation commerciale du Japon.

Indiquons d'abord celles qui sautent aux yeux. La première est l'encombrement du marché par un stock énorme de produits européens qui grossit sans cesse, les fabricans ne pouvant se résoudre à arrêter leurs ateliers et expédiant toujours sans savoir s'ils vendront. Le pays est pauvre, le nombre des acheteurs est limité à la population des villes, et, quoique séduits par toutes nos nouveautés, les Japonais, obligés de serrer les cordons de leur bourse, les regardent d'un œil d'envie sans les acheter. Quelques anciens daïmios consacrant leurs rentes à des fantaisies exotiques ne sont pas une clientèle, et le peuple ne peut aborder que des articles d'un extrême bon marché. Si du moins on pouvait remporter et rembarquer les marchandises refusées pour les offrir ailleurs ! Mais elles ont supporté en entrant des droits de douane qui s'élèvent à 5 pour 100 sur les bois, le charbon, les machines à vapeur, le zinc, le plomb, l'étain, les étoffes de coton et de laine, à 35 pour 100 sur les liqueurs enivrantes et 20 pour 100 sur tous les autres objets. A la sortie, elles subiront encore un droit de 5 pour 100. Ce n'est pas ainsi grevées qu'elles pourront affronter les hasards d'un autre débouché. Le remède consisterait à introduire l'usage du *drawback* à la douane japonaise et à restituer au réexportateur le droit perçu à l'importation. Mais il faudrait pour cela le consentement du gouvernement, qui ne se prête pas à cette modification des traités, trouvant sans doute, avec plus de raison apparente que de sagesse réelle, qu'il n'y a pas d'inconvénient pour lui à voir se multiplier les offres au-delà de ses demandes.

La seconde cause de marasme est l'incapacité où se trouve le Japon de produire assez pour faire face à la demande européenne. Tandis qu'on lui offre plus qu'il ne peut consommer, il ne peut vendre de quoi payer sa dépense annuelle, solde la différence à son détriment en espèces et se ruine. « Un pays, dit Montesquieu, qui envoie toujours moins de marchandises qu'il n'en reçoit se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant : il recevra toujours moins, jusqu'à ce que, dans une pauvreté extrême, il ne reçoive plus rien. » L'absence de numéraire est une gêne considérable dans les

négociations avec les Européens, qui ne sauraient que faire du papier-monnaie garanti par le mikado. Il faudrait, pour remédier à cette difficulté, chaque année plus grave, trouver une nouvelle source de richesse et un nouvel objet d'échange, ou apprendre à se passer des Européens en fabriquant sur place les objets manufacturés qu'on leur demande; ce sont les deux moyens auxquels on a recours par l'exploitation des mines et la création de plusieurs industries nationales. Mais les mines semblent infiniment moins riches qu'on ne l'avait cru, et peu d'entre elles sont en état, quant à présent, de donner des produits rémunérateurs (1); quant aux industries nouvelles, elles ne peuvent fonctionner qu'en ayant recours à l'Europe pour leurs agencemens et leurs mécanismes, aux ingénieurs étrangers pour leur direction, et elles ne fonctionnent qu'à perte. Le Japon peut, il est vrai, fabriquer aujourd'hui des canons et frapper des *yen* (piastres de 5 francs), mais il gagnerait à acheter ses batteries au Creuzot et à faire frapper sa monnaie à San-Francisco. Il est en un mot hors d'état de tenir tête à l'Europe et de résister à la concurrence du bon marché qu'elle lui oppose.

A ces maladies économiques, il se trouve toujours des médecins de bonne volonté qui proposent leur remède empirique, et l'idée de garantir les produits indigènes par un système protecteur n'a pas manqué de partisans. Mais ce n'est pas alors qu'il se lance dans les nouveautés qu'il sied au Japon de s'encombrer de cette vieillerie jugée et rejetée par l'Europe : il lui serait beaucoup plus profitable d'accepter franchement la loi naturelle de l'échange, et, laissant de côté des industries qu'il ne peut acclimater chez lui, de développer la seule qui lui convienne, l'agriculture, pour acheter au dehors ce qu'il ne fabriquera jamais à bon compte. Quant aux vieilles industries nationales, telles que la laque, la porcelaine, les tissus de soie, le bronze, leur premier élément de succès est une originalité de conception et un fini d'exécution qui diminuent chaque jour et risquent de se perdre. Ce n'est pas en effet impunément qu'on passe de la culture des arts aux préoccupations mercantiles, et du souci exclusif du mérite esthétique au calcul des profits et du rendement. Le goût s'altère, la précipitation engendre la négligence du détail et une médiocrité insupportable dans des articles de luxe.

Le contact étranger a déterminé au Japon une révolution économique dont il est difficile de calculer dès à présent les dernières conséquences, mais dont on peut dire qu'elle a déjà bouleversé le pays. Institutions politiques, classifications sociales, mœurs, reli-

(1) Nous aurons occasion d'entrer à ce sujet dans quelques détails à l'aide des documens fournis sans doute par la section compétente de l'exposition.

gions, tout y est remis en question. Tandis que les étrangers se plaignent qu'une barrière les empêche de pénétrer dans le pays et de le transformer plus vite, les Japonais s'indignent de voir la prépondérance acquise chez eux par ces nouveaux venus, qu'ils qualifiaient tout haut de barbares, il n'y a pas longtemps. Aux demandes d'ouverture complète, ils répondent en sommant les étrangers de renoncer à la clause d'exterritorialité et de se soumettre aux tribunaux indigènes, ce que ni l'orgueil ni la prudence européennes ne sauraient admettre. Cependant, pour montrer à leurs hôtes occidentaux qu'ils ne sont plus rebelles à la civilisation et qu'ils ont droit d'être traités sur le pied de l'égalité internationale, il n'est point de sacrifices que ne s'imposent les Japonais, masquant, à grand'peine, l'état réel de leur pays derrière le décor de fantaisie et l'européanisme de convention qu'ils étalent dans les ports accessibles à nos navires. Au milieu de cette confusion, la prospérité de l'empire est sans cesse menacée, et l'influence étrangère, qui pourrait sous une bonne impulsion profiter à toute la nation, ne fait que mettre sa sécurité en péril.

On ne peut envisager ce spectacle sans se rappeler et répéter les paroles par lesquelles Engelbert Kœmpfer terminait au XVII[e] siècle l'histoire des mœurs et des institutions japonaises, alors que la barrière qui les protégeait contre l'étranger venait de s'élever de toute sa hauteur : « Civils, obligeans et vertueux, pourvus abondamment de tous les besoins de la vie et jouissant avec cela des fruits de la paix et de la tranquillité, une suite si continuelle de prospérités doit les convaincre nécessairement, lorsqu'ils font réflexion sur la vie libertine qu'ils menaient auparavant, ou qu'ils consultent les histoires sur les siècles les plus reculés, que leur pays ne fut jamais dans une situation plus heureuse qu'à présent qu'il est gouverné par un monarque despotique et arbitraire, fermé et gardé de tout commerce et de toute communication avec les nations étrangères. » Mais ce n'est pas à l'Europe de se montrer aujourd'hui gardienne plus attentive de l'isolement des Japonais que les Japonais eux-mêmes. Ils ne négligent aucune occasion de se faire admettre dans le concert des nations civilisées. Ils viennent avec entrain prendre part à nos luttes économiques, et l'importance qu'ils ont donnée à leur exposition actuelle dit assez qu'ils ont voulu attirer sur eux l'attention de l'Europe et provoquer sur l'état de leur industrie un jugement que nous essaierons prochainement de formuler.

George Bousquet.

LA
BANQUE DE FRANCE
PENDANT LA COMMUNE

IV[1].

L'INCENDIE DU PALAIS-ROYAL ET LA FIN DES DÉLÉGUÉS.

XIV. — L'INCENDIE DU PALAIS-ROYAL.

La journée du mardi 23 mai fut spécialement pénible pour Paris; les incendies ne flambaient pas encore, les grands massacres n'avaient point commencé, les otages n'étaient que prisonniers, l'exaspération et l'implacable colère n'avaient point envahi nos soldats; mais le cœur des Parisiens était singulièrement oppressé, car l'on ne savait rien de précis sur les mouvemens de l'armée française, on ne comprenait pas alors le plan stratégique auquel elle obéissait, et l'on trouvait qu'elle s'attardait singulièrement dans les zones excentriques, laissant à la révolte tout le loisir de se fortifier dans la vieille ville, facile à défendre et pleine de refuges. A la Banque, fermée, presque prisonnière, quoique sur la défensive, ces impressions d'angoisse étaient plus poignantes peut-être qu'ailleurs, car on s'attendait à chaque minute à voir arriver les pantalons rouges, qui n'arrivaient pas. On était très énervé, silencieux, comme toutes les fois que l'on se trouve sous l'appréhension d'un danger inconnu.

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai, du 1er et du 15 juin.

Il n'y avait pas eu, à proprement parler, de mouvemens de troupes fédérées aux environs de la rue de La Vrillière, mais bien des groupes de gardes nationaux dépenaillés avaient rôdé autour de la Banque et avaient jeté des regards peu rassurans sur ses portes closes. Plus d'un qui s'était niaisement imaginé que la commune, par le seul fait de son usurpation, allait enrichir « le prolétariat » se disait, en voyant la Banque intacte et bien gardée, que toute richesse était là et qu'il était bien dur de ne pas tenter au moins un coup de force contre des caisses si bien garnies. Il était trop tard; les fédérés qui eussent voulu l'attaquer n'étaient plus en nombre, et l'aspect de la Banque en armes les faisait réfléchir. Je crois pouvoir affirmer que le 23, dans un des états-majors de l'insurrection, il fut très sérieusement question de se précipiter sur la Banque, et, comme ils disaient dans leur grossier langage, de « la chambarder. » Un chef de légion qu'il est inutile de nommer, car il a échappé à toute recherche, mit fin à la discussion, en disant : « Il n'y a rien à faire par là; ils sont en nombre et prêts. Le vieux Beslay est avec eux, c'est un traître! »

Quelques vedettes placées sur les toits de la Banque annoncèrent vers cinq heures et demie du soir que l'on apercevait de lourdes fumées dans la direction du sud-ouest comme si un grand incendie eût éclaté dans les Champs-Élysées. En temps de guerre, un incendie partiel est un fait pour ainsi dire normal, et il n'y avait pas de quoi s'étonner; on crut que des baraquemens allumés par un obus brûlaient sur le champ de bataille et l'on n'attacha aucune importance à cet incident. On se préoccupait beaucoup plus de quelques détonations d'artillerie qui semblaient se rapprocher et indiquer que nos troupes cheminaient vers la place de la Madeleine. Cependant on levait involontairement la tête et l'on interrogeait le ciel; on n'y voyait rien que quelques nuées blanches doucement entraînées par le vent d'est; nul reflet rouge, car, le soleil se couchant le 23 mai à sept heures quarante-deux minutes, la nuit n'était pas près de venir. Ce fut vers neuf heures du soir, quand déjà le crépuscule avait fait place à l'obscurité, que l'on apprit, avec un sentiment d'inexprimable horreur, que les fédérés incendiaient les quartiers qu'ils étaient forcés d'abandonner.

Le docteur Latteux, attaché comme médecin au personnel de la Banque et faisant fonction d'aide-major dans le bataillon des employés, avait essayé le 22, au matin, de quitter le faubourg Saint-Germain qu'il habitait pour venir prendre son service à la rue de La Vrillière. Il lui avait été impossible de franchir les rues dépavées, encombrées de barricades, pleines de coups de fusil et balayées par des volées de mitraille. Retenu prisonnier par les fédérés, et res-

pecté en qualité de chirurgien, il avait établi rapidement une ambulance où il soignait les blessés, se conformant ainsi au devoir professionnel, qui ne peut, sous aucun prétexte, se préoccuper de la nationalité ou des opinions de celui qui souffre. Le docteur Latteux s'était pendant cette journée rencontré avec le colonel fédéré J..., qui commandait en chef les barricades du quartier. Le 23, la bataille se rapprocha, et la lutte se resserra de telle sorte autour des insurgés que ceux-ci comprirent que toute partie était perdue pour eux et qu'ils commencèrent à se débander. Le colonel J... faisait grand'pitié; s'il ne pleurait de terreur, peu s'en fallait. Ses hommes, lui attribuant leur défaite, voulaient simplement le fusiller, en vertu de tous les articles du code communard; en outre il se doutait bien que, s'il tombait entre les mains des soldats français, il courait grand risque d'être expédié d'un coup de revolver au coin d'un mur; il se lamentait: — Que vais-je devenir? O major, sauvez-moi! — Le docteur Latteux ne fut point inexorable; il rasa lui-même ce malheureux, le revêtit d'habits bourgeois, et le cacha dans un appartement vide faisant partie d'une maison de la rue de Lille. Lorsque le docteur crut avoir placé son colonel en sûreté, il redescendit et recula d'épouvante. Le coup de clairon commandé par Émile Eudes l'assassin avait retenti dans la rue de Lille; à ce signal, les incendiaires s'étaient lancés dans les maisons, et les bonbonnes de pétrole répandues avaient été allumées. Marchant droit devant lui, le docteur avait pu traverser le Pont-Royal, le Carrousel, la rue Richelieu, franchissant les barricades grâce à son uniforme de chirurgien-major, et, malgré bien des périls, il avait réussi à pénétrer à la Banque.

Sauf les sentinelles disséminées en vigies dans les différens postes dont la garde leur était confiée, tout le personnel de la Banque était réuni dans la grande cour. Il y avait là non-seulement le sous-gouverneur et les chefs de service, les employés, les garçons de recette, les plantons, les ouvriers, mais les femmes et les enfans des fonctionnaires qui ont logement à l'hôtel de La Vrillière. C'était presque une foule, cinq ou six cents personnes au moins. L'arrivée du docteur Latteux et les sinistres nouvelles qu'il apportait produisirent une impression terrible. Il y eut comme un cri arraché à la colère, à l'inquiétude, au découragement. Ce fut une houle qui agita tous ces hommes; la plupart étaient mariés, ils pensaient à ceux qui leur étaient chers et dont ils ignoraient le sort, car ils étaient en permanence à la Banque et n'en sortaient plus depuis que la bataille avait depassé les fortifications. Le cœur a dû faillir à plus d'un qui se demandait ce qu'au milieu de ce désastre sa femme ou son enfant allait devenir. Où était le devoir à cette

heure de péril suprême? près de la famille, ou dans la fonction acceptée? Il y eut certainement là, parmi ces honnêtes gens réunis, une minute d'angoisse et de doute qui fut atroce. Cinq ou six « habits gris » semblèrent se concerter rapidement, puis marchèrent vers le marquis de Plœuc; l'un d'eux lui dit d'une voix étranglée: — Monsieur le sous-gouverneur, nous habitons les quartiers incendiés, nos enfans, nos femmes, nos mères sont là-bas, dans les flammes; laissez-nous partir pour aller à leur secours. — M. de Plœuc était très ému, il répondit: — Je n'ai pas le droit de m'opposer à votre départ, vous pouvez donc quitter la Banque, mais je crois fermement que vous ne le devez pas. — Ce seul mot suffit à faire évanouir une faiblesse trop humaine pour n'être pas respectable. — C'est bien, monsieur le marquis, nous resterons. — Et tous restèrent. Nulle consigne n'avait été donnée aux portes; on était tellement sûr de cet excellent personnel que l'on n'avait même pas songé à défendre aux concierges de « tirer le cordon. » Pendant cette nuit lamentable, pas un seul employé ne quitta son poste. Tous, malgré l'angoisse qui les poignait, demeurèrent volontairement fidèles au devoir, prêts à se sacrifier au salut de la Banque. Nous excellons en France à nous moquer des « employés; » des faits analogues à celui que je viens de raconter ne sont cependant pas rares parmi eux, affirment leur dévoûment, et devraient nous apprendre à les respecter.

La nuit était venue, les teintes de pourpre dont le ciel était revêtu disaient assez que le docteur Latteux n'avait rien exagéré; de la Banque même on pouvait croire que toute la partie sud-ouest de Paris était en feu. Le ministère des finances, les Tuileries, la rue de Lille, le bas de la rue du Bac, projetaient des lueurs formidables qui, aperçues de Versailles, durent troubler jusque dans leurs moelles ceux dont la retraite précipitée avait, le 18 mars, livré Paris à la révolte victorieuse. Dans la Banque, on avait éteint les lumières, mais chacun veillait. Tout le monde levait les yeux en l'air, comme si l'on eût espéré reconnaître dans la marche des nuages rouges l'emplacement et la direction des incendies. Lorsque l'explosion des barils de poudre effondra la coupole des Tuileries et que l'on en ressentit la commotion qui glissa sous le sol comme un rapide tremblement de terre, cette foule atterrée, quoique résolue, poussa un cri sourd: — Ah! — Vers minuit, on entendit un bruit de lourde charrette qui ferraillait dans la rue Radziwill; des sentinelles signalèrent trois camions chargés de touries et de tonneaux, escortés par quelques fédérés. On ne fut pas long à crier: — Halte-là! au large! — Une forte patrouille sortit de la Banque en reconnaissance; les gardes placés aux fenêtres armèrent bruyamment leur

fusil. Les fédérés comprirent que la place allait promptement devenir plus chaude qu'il ne leur convenait; ils tournèrent bride, s'éloignèrent, et furent rejoints par une demi-douzaine de chenapans en uniforme qui, jusqu'alors, avaient occupé, sans danger, la barricade élevée au carrefour de la rue des Petits-Champs et de la rue La Feuillade. Ce chargement de pétrole était-il destiné à brûler la Banque de France, devait-il allumer le Palais-Royal du côté de la rue Beaujolais? Nous ne le savons pas; mais ce fut un avertissement que l'on écouta; M. de Plœuc fit immédiatement transporter dans les sous-sols accessibles et que l'ensablement de l'escalier des caves n'avait point obstrués les documens les plus importans de la Banque, c'est-à-dire les registres des procès-verbaux du conseil, les statuts, les registres d'inscription des actions, la statistique, les archives. Ce transbordement de paperasses volumineuses fut opéré très rapidement, avec autant d'ordre que de sang-froid.

Dans la cour, les femmes terrifiées s'agitaient et les petits enfans pleuraient, sans savoir pourquoi, parce qu'ils voyaient leur mère inquiète; M. de Plœuc se demanda s'il n'y aurait pas moyen de protéger ces pauvres créatures, de les faire sortir de Paris, qui devenait une fournaise toute éclatante de coups de fusil, et même, s'il se pouvait, d'obtenir quelque cartel de sauvegarde pour la Banque. Il alla trouver Charles Beslay et lui demanda de faire une démarche en ce sens auprès des membres de la commune. Beslay partit immédiatement pour l'Hôtel de Ville. C'était une ruche de frelons affolés; on se préparait à l'évacuer, le menuisier Pindy prenait ses dispositions pour l'incendier, au moment où la commune se retirerait, ainsi qu'on venait de le décider, sur la mairie du XIe arrondissement. Les estafettes galopaient sur la place; tous les chefs d'insurgés réclamaient du renfort; Delescluze, épuisé, suffisait à peine à signer tous les ordres qu'on lui présentait; le corps de Dombrowski venait d'être apporté et déposé sur un lit tendu de satin bleu dans une chambre qui avait été longtemps occupée par une des filles de M. Haussmann, et qu'à cause de cela on appelait « la chambre de Valentine; » tout le monde donnait des conseils, parlant à la fois, et chacun accusait volontiers les autres de trahison. Théophile Ferré, avec son nez de vautour, ses yeux et ses dents de loup, parlait à Gabriel Ranvier, qui demandait de « grands exemples, » à Raoul Rigault rouge du meurtre de Chaudey, à Émile Eudes, qui puait le pétrole du palais de la Légion d'honneur et de la Cour des comptes. Ce que ces quatre forçats de la revendication sociale concertaient entre eux, on l'apprit plus tard à la Grande-Roquette et à la rue Haxo. Charles Beslay fut ahuri; que venait-il faire dans la caverne de ces singes mâtinés de chats-tigres? C'était peine per-

due d'essayer de leur arracher une proie. Il en fut promptement convaincu. Nul ne voulait lui répondre, car, à cette heure d'extermination, nul, sans s'exposer à un soupçon de trahison, n'eût osé signer un ordre qui ne fût pas inhumain. Il parvint cependant jusqu'à Delescluze : — Est-ce donc vous qui avez ordonné d'incendier Paris? — Non, répondit le délégué à la guerre d'une voix à peine distincte, j'ai seulement recommandé de mettre le feu aux maisons qui gêneraient notre défense, ou dont l'incendie pourrait paralyser l'attaque de Versailles. — Lorsque Charles Beslay lui parla de faire évacuer les femmes et les enfans pour les soustraire au danger, Delescluze répondit simplement : — C'est impossible! — Il avait raison; une évacuation n'eût été praticable qu'à la faveur d'une suspension d'armes qu'aucun des deux partis en lutte n'aurait consentie.

Pour revenir à la Banque, Beslay passa par la rue de Rivoli; l'océan de flammes qui voilait l'horizon lui prouva peut-être qu'il ne suffit pas de parapher des décrets et de placarder quelques proclamations pour rendre les hommes heureux et ouvrir l'ère de la fraternité. Il était fort abattu lorsqu'il rentra à la Banque : — Il n'y a rien à espérer, dit-il au marquis de Plœuc, il n'y a plus de gouvernement, plus de commune; il n'y a plus rien, tout est perdu. — Comme il traversait la petite cour des caisses pour remonter dans son appartement, M. Mignot, lui montrant le ciel en feu, lui dit : — Eh bien! citoyen Beslay, la voilà, l'œuvre de votre commune! — Beslay laissa tomber sa tête dans ses mains et s'éloigna sans mot dire; mais au mouvement de ses épaules, on comprit qu'il sanglotait.

Vers quatre heures moins un quart du matin, des gens du quartier frappèrent violemment à la porte et dirent : — Le feu est à la Banque, à l'angle de la rue Baillif et de la rue Radziwill. On courut, on grimpa sur les toits, on regarda; c'était une fausse alerte, mais le Palais-Royal était en flammes, et les gerbes d'étincelles qui s'en échappaient avaient fait croire à des habitans de la place des Victoires que la Banque commençait à brûler. Les fédérés, que commandait le colonel Boursier, marchand de vin de profession, n'avaient pas voulu, en effet, quitter le Palais-Royal, « laissé en l'air » par l'abandon de la place Vendôme, sans l'incendier, et ils y avaient mis le feu avec beaucoup de méthode. Un premier ordre de détruire le palais fut expédié par le comité de salut public vers dix heures du soir, un second fut transmis à onze heures; celui-ci était signé E. Eudes et ainsi conçu : « Incendiez et repliez-vous sur l'Hôtel de Ville; en cas de refus, faites passer par les armes les officiers. » — On a dit que cet ordre avait été apporté par Lullier; cet alcoolique était, dans ses fréquens accès de folie furieuse,

très capable de se charger d'une telle mission, mais je crois que l'on s'est trompé. On a dû commettre quelque confusion en prenant son nom pour celui de L.-A. Leullier, colonel d'état-major, directeur des ateliers de pyrotechnie, installés, dans les premiers jours de mai, au Palais de l'Industrie. Ceci n'est qu'une supposition, mais elle me paraît fondée, et je dois me hâter de dire qu'aucun des documens que j'ai consultés ne prouve que Lullier ou Leullier ait été compromis dans l'incendie du Palais-Royal. Boursier suffisait; il y fut aidé courtoisement par le Polonais Kaweski, par le garçon-boucher-colonel Victor Bénot, qui vinrent lui donner un coup de main, après avoir brûlé les Tuileries et avant de mettre le feu à la bibliothèque du Louvre. Un camion chargé de bonbonnes de pétrole, traîné par une demi-douzaine de fédérés, entra dans la cour du Palais-Royal. Sans plus tarder on se mit à la besogne. Léopold Boursier avait pour collaborateurs dans cette œuvre patriotique Joseph Hinard, capitaine d'état-major à la première légion, Alfred Bernard, ouvrier bijoutier, colonel délégué du III[e] arrondissement de Paris, et Pierre Rey, capitaine au 1[er] bataillon. Ces quatre sacripans procédèrent méthodiquement après avoir mis dans leurs poches beaucoup d'objets précieux appartenant au prince Napoléon et après s'être amusés à briser les glaces à coups de crosse de fusil; peut-être quelques-uns de ces badigeonneurs au pétrole se rappelèrent-ils avec orgueil que le 24 février 1848, le peuple victorieux, « calme dans sa force et dans sa majesté, » avait jeté par les fenêtres tout ce que renfermait le palais, meubles, tentures, tableaux, objets de collection, en avait proprement fait, dans la cour d'honneur, plusieurs tas que l'on avait allumés en riant beaucoup. On allait recommencer, mais en se conformant aux lois du progrès et en utilisant les moyens perfectionnés que la science fournit actuellement aux incendiaires. Trois foyers furent préparés : le premier dans le pavillon de Valois, au rez-de-chaussée, au premier et au second étage; le second dans le bâtiment qui fait façade sur la cour d'honneur; intelligemment et pour bien démontrer comment la commune comprenait la protection des lettres, les huiles minérales furent versées dans la bibliothèque; le troisième foyer fut disposé de façon à enflammer le pavillon de Nemours et à atteindre la Comédie-Française; dans ce dessein l'on entassa au milieu du corps de garde, sur un monceau de sable, des bancs, des chaises, des coffres de bois; cela constituait un bûcher qui remplissait presque toute la salle, on y cassa deux ou trois bonbonnes de pétrole, et ainsi tout fut sagement disposé. Boursier, en colonel prudent, avait fait refluer ses hommes sur l'Hôtel de Ville, où l'on rappelait tous les isolés, afin d'en former de petits corps que l'on

pût abriter derrière les barricades et opposer à la marche de l'armée française. — Ce furent Alfred Bernard et Joseph Hinard qui, théâtralement, une torche à la main et aux cris de : *Vive la commune!* mirent le feu aux foyers préparés. Il était alors environ trois heures du matin.

Le pavillon de Valois, saturé de pétrole à tous les étages, s'enflamma avec une rapidité extraordinaire, et bientôt les vitres éclatées laissèrent échapper les tourbillons de feu et de fumée. Les habitans du quartier, éperdus, sachant que, si les flammes n'étaient maîtrisées, tout le Palais-Royal, le Théâtre-Français, la rue de Richelieu, pouvaient brûler, se désespéraient et n'osaient sortir de chez eux, car des fédérés embusqués dans les combles de l'hôtel du Louvre et derrière une barricade de la rue de Rivoli tiraient sans merci sur tout individu qui faisait mine de vouloir combattre l'incendie. Cela n'arrêta pas les hommes courageux qui risquèrent leur vie pour sauver le quartier tout entier de la ruine certaine dont il était menacé. Le premier qui prit l'initiative du sauvetage fut M. Alfred Lesaché, graveur dessinateur; demeurant rue de Valois, il comprenait mieux que nul autre l'imminence du péril. Il réunit quelques hommes de bonne volonté; on gréa une pompe que plusieurs fois il fallut abandonner à cause de la fusillade que les fédérés dirigeaient sur les sauveteurs; des femmes, de pauvres vieux hommes tremblotans et courbés apportaient des seaux d'eau; on cherchait des échelles, et l'on n'en trouvait pas. Il fallait faire la part du feu, opérer des coupures dans les murailles, étouffer les foyers incandescens en y poussant les cloisons de briques; ce n'était pas l'énergie qui faisait défaut, c'étaient les outils, c'étaient les bras. En sacrifiant le pavillon de Valois, on pouvait sauver le reste du palais et empêcher l'incendie de gagner la Comédie-Française. Si le Théâtre-Français, tout rempli de décors, de pans de bois, d'étoffes, de papiers, était seulement touché par le feu, c'en était fait, tout était perdu. Pour éviter un tel désastre, il fallait du monde ; où donc en trouver ? A la Banque.

Le marquis de Plœuc n'était point sans crainte; si le feu se communiquait à tout le Palais-Royal, s'il envahissait les boutiques de parfumeur, les restaurateurs chez lesquels l'alcool eût avivé les flammes, s'il atteignait les approches des vieilles et hautes maisons où le passage Radziwill dessine les zigzags que l'on sait, la Banque elle-même pouvait se trouver singulièrement compromise; il pensait, en outre, que c'était un devoir d'humanité de combattre l'incendie et de le limiter à la part que l'on ne pourrait lui arracher. Il avait sous la main les trente ouvriers que l'on gardait en hospitalité depuis le lundi matin, il résolut de les utiliser et de les

faire concourir au salut commun. Il appela ces braves gens près de lui, excita leur courage, fit appel à leur dévoûment et leur promit une gratification que leur bon vouloir eût rendue inutile. Ils appartenaient tous à M. Frédéric Vernaud, entrepreneur de travaux publics, et étaient placés sous les ordres directs de leur conducteur, M. Louis Dupont. Ils n'hésitèrent pas et s'offrirent, sans condition, à courir au Palais-Royal. Une pompe fut amenée, ils s'y attelèrent; on ouvrit à deux battans les portes de la Banque, et ils apparurent dans la rue de La Vrillière. Nul n'avait dormi dans le quartier, on peut le croire. Tous les habitans des rues voisines, secoués par l'inquiétude, étaient accoudés à leur fenêtre ou jasaient sur les trottoirs. Lorsqu'ils virent les ouvriers traînant la pompe, ce fut un cri unanime : Vive la Banque! Et pour mieux leur faire la route libre, chacun se jeta valeureusement sur la barricade de la rue Radziwill que ne défendait plus aucun fédéré, et s'empressa de la démolir. Précédés, guidés par M. Louis Dupont, les vingt-neuf ouvriers-maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, menuisiers, serruriers et fumistes, partirent au pas de course. La petite pompe sonnait joyeusement sur le pavé, pendant que la sinistre fusillade de la guerre civile recommençait à crépiter dans le lointain. Le premier soin de M. Dupont, averti probablement par M. Lesaché, fut de courir au poste du pavillon de Nemours, d'en faire enlever les lits de camp, d'en démolir le bûcher préparé qui « braisait » sans flamber encore, grâce au tas de sable dont l'action absorbante avait en partie neutralisé celle du pétrole, et de préserver de la sorte toute cette aile du palais contiguë à la Comédie-Française. Rapidement on arma les deux pompes amenées dans la cour d'honneur par les habitans du quartier, et l'on put attaquer l'incendie d'une façon quelque peu sérieuse, malgré les coups de fusil isolés qui parfois venaient encore troubler les travailleurs sans les interrompre. On avait pu monter sur la terrasse, briser les fenêtres et opérer le déménagement d'une partie des objets précieux. « Ce que l'on a sauvé du gouffre est incalculable, dit une lettre d'un témoin oculaire qui fut toujours au poste le plus périlleux, tentures, meubles, pendules, etc., etc., arrachés du milieu des poutres qui tombaient du plafond du deuxième étage dans le grand salon d'attente; les maçons se servirent de la lance comme de vrais pompiers ; ah! les braves ouvriers ! » A sept heures, trois pompiers de Paris, le caporal Barthélemy, les sapeurs Polet et Fouquet, qui appartenaient au poste spécial de la Banque, sont envoyés par M. de Plœuc, arrivent et, sous leur direction, les efforts de sauvetage deviennent raisonnés et méthodiques. Quelques minutes après, cinquante hommes du 12e bataillon, c'est-à-dire du bataillon de la Banque,

accourent conduisant une nouvelle pompe. Ce renfort est reçu avec un cri de joie. Le caporal Barthélemy dit aux nouveaux venus : — C'est bien! maintenant nous sommes en nombre pour nous rendre maîtres du feu ! — Si le massif du Palais-Royal, si le Théâtre-Français et tout ce qui l'avoisine n'ont pas été detruits par l'incendie pendant la matinée du 24 mai, on le doit aux secours opportuns, à l'escouade des trente ouvriers, à la compagnie du 12e bataillon que la Banque de France a dirigées sur le lieu du sinistre. Elle se protégeait de la sorte contre un danger éventuel, j'en conviens, mais ce danger était encore assez éloigné pour qu'il y ait eu quelque mérite à aller le chercher afin de lutter contre lui et de le vaincre.

Il fallait absolument empêcher le feu de glisser le long des combles du Palais-Royal et d'envahir les vastes bâtimens de la Comédie-Française; le caporal Barthélemy, les sapeurs Polet et Fouquet, M. Lesaché, M. Torribio, maître machiniste du théâtre, réunirent tous leurs efforts, et parvinrent à pratiquer plusieurs coupures importantes qui devaient arrêter le cheminement des flammes. On avait de l'eau; les pompes du théâtre, celles du palais, celles de la Banque, étaient amplement alimentées; on n'était pas encore maître du feu, mais on avait du moins réussi à le concentrer et à protéger les approches de la rue de Richelieu. Il était un peu plus de huit heures du matin lorsque les premiers pantalons rouges apparurent. Ah ! quel cri : *Vive la ligne!* Des soldats du 90e et du 91e arrivaient au pas de course, déployés en tirailleurs, par le jardin. M. Lesaché, qui les avait aperçus le premier, s'était élancé sur la galerie et agitait un drapeau d'ambulance; il criait : *Au feu! au feu! vive la France!* Les soldats se précipitèrent, et dès que leur présence fut connue, tous les gens du quartier, sortant des caves et des arrière-boutiques où ils s'étaient réfugiés, accoururent. On ne manquait plus de bras pour faire la chaîne, tout le monde s'y mit; cette fois le feu, maté, fut forcé d'épargner une bonne partie du palais et n'eut à dévorer que le pavillon de Valois. La retraite, ordonnée par Boursier aussitôt que les préparatifs d'incendie furent terminés, avait été si rapide que les fédérés avaient abandonné dans le vestibule du palais plus de 150 fusils, leurs sacs, leurs gamelles; les soldats s'en emparèrent, et comme la plupart de leurs fusils étaient vieux, ils les échangèrent contre les fusils neufs dont la fédération avait su armer ses troupes. Malgré les progrès très sensibles que l'on faisait contre le feu, le travail ne languissait pas, et pendant que tous les toits des Tuileries s'écroulaient dans les flammes, le Palais-Royal échappait à une destruction complète. Des escouades de soldats aidaient les pompiers, les habitans du quartier, les ouvriers de la Banque; à midi l'incendie était dompté; vers cinq

heures du soir, il fumait, ne flambait plus et commençait à s'éteindre. De tous les incendies allumés par ordre du comité de salut public, celui du Palais-Royal est le seul qui fut partiellement dominé, ou du moins cerné de telle sorte qu'il ne put répandre ses ravages sur les quartiers voisins; s'il n'eût pas été combattu énergiquement et rejeté sur son propre foyer, on ne peut vraiment se figurer quels désastres il eût causés; si la Banque de France eût tardé d'une heure seulement à envoyer une première pompe et son équipe d'ouvriers sous la conduite de M. Louis Dupont, le malheur devenait irréparable, et tout le palais « marchand » était détruit. Les négocians le comprirent, et ils firent entre eux une souscription dont le montant, remis au marquis de Plœuc, fut distribué par lui aux ouvriers qui, sur son initiative, étaient partis en volontaires pour combattre le pétrole enflammé de la commune. Pendant la période de la révolte, la Banque était restée chez elle, veillant sur son trésor; elle n'en sortit qu'une seule fois, le 24 mai, à quatre heures du matin, pour courir la première combattre un danger qu'elle sut conjurer.

XV. — LE DOUBLE DU GRAND-LIVRE.

Pendant que la Banque de France sauvait le quartier du Palais-Royal, elle était enfin sauvée elle-même et voyait mettre un terme aux angoisses qui ne lui avaient pas été épargnées depuis le 18 mars. Les soixante-huit jours écoulés à travers des transes et des inquiétudes poignantes devenaient pour elle de l'histoire, histoire singulièrement pénible, mais glorieuse, et qui affirmait qu'à tous les degrés de l'échelle administrative chacun avait fait son devoir sans marchander ni le dévoûment ni la fatigue. On avait sauvegardé l'existence même du crédit de la France, et après tant de semaines tourmentées on se retrouvait intact, diminué seulement de quelques millions que l'état, représenté par le ministère des finances, s'était engagé à rembourser. Ce fut dans la matinée du 24 mai que les troupes françaises apportèrent la délivrance définitive. Les habitans du quartier, examinant les rues désertes dans l'espérance d'y voir passer quelques-uns de nos soldats, aperçurent un drapeau tricolore déployé sur l'énorme barricade qui défendait les approches de la place Vendôme. A sept heures du matin environ, les éclaireurs du 58e de ligne, débuchant par la rue des Petits-Champs et par le passage Radziwill, se montrèrent; bientôt des détachemens plus nombreux les suivirent et prirent position autour de l'hôtel de La Vrillière. Le bataillon de la Banque massé dans la cour, sous le commandement de M. Bernard, était sous les armes; la reconnais-

sance militaire fut faite selon toutes les formes usitées; puis la grande porte fut ouverte, et les soldats de la France prirent possession de la Banque. Il y eut une minute de vive émotion, tout le personnel était là; le même mot s'échappait de toutes les lèvres : Enfin ! Un seul homme peut-être ne partageait pas l'allégresse générale, c'était le commandant Bernard; il se disait sans doute que le 12[e] bataillon, ayant suffi à garder la Banque pendant les jours de danger, était bon pour la garder encore lorsque le péril était passé, et que l'on aurait dû faire l'honneur de n'adjoindre aucune troupe régulière à des employés qui s'étaient volontairement transformés en soldats et qui seuls, dans tout Paris, avaient imperturbablement maintenu le privilège de défendre l'établissement auquel ils appartenaient. Le commandant Bernard avait raison; la Banque, ayant par elle-même, par elle seule, fait face à toutes les éventualités dont elle avait été menacée, n'aurait pas dû recevoir de garnison militaire. On le comprit plus tard, mais d'une façon assez incomplète. Lorsque l'ordre fut donné de désarmer tout Paris, le général Douay autorisa exceptionnellement le bataillon de la Banque à conserver ses armes.

Dès que les soldats eurent pénétré dans la cour, on hissa au-dessus de la grande porte le drapeau tricolore, qui fut acclamé. A huit heures, le général L'Hériller venait établir son quartier général à la Banque et était installé dans les appartemens du gouverneur. M. de Plœuc put immédiatement faire partir des dépêches adressées à M. Thiers, au ministre des finances, à M. Rouland : « Sans pouvoir vous dire en ce moment ce qu'a été le personnel si dévoué de la Banque pendant ces deux mois si douloureux, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce matin à sept heures et demie la Banque de France a été délivrée par la brigade du général L'Hériller. » Les soldats étaient répandus dans les cours, M. de Plœuc se promenait parmi eux, lorsque l'on prononça le nom de Beslay; il vit un officier se retourner et l'entendit brusquement dire d'une voix menaçante : — Beslay, le membre de la commune? Où donc est-il? — Il se hâta de répondre : — Un de nos employés porte ce nom; quant à Charles Beslay, il y a longtemps qu'il a décampé. M. de Plœuc courut à l'appartement où se trouvait Beslay, et l'y enferma à clé, après lui avoir dit : — Ne vous montrez pas aux fenêtres; comptez sur moi; vous nous avez aidés à sauver la Banque, à mon tour je vous réponds de vous sauver. — Beslay était fort triste et surtout fort surpris; il comprenait que la commune s'effondrait au milieu d'une série de crimes inexplicables, et disait avec son incorrigible naïveté : — Qui jamais aurait pu prévoir cela? — Tout le monde, père Beslay, tout le monde; quand on débute par l'assassinat, on finit logiquement par le massacre et l'incendie.

La Banque n'avait plus à craindre un retour des fédérés; vivement refoulés par l'armée française, reculant instinctivement sur les quartiers du centre, regardant déjà avec inquiétude vers les hauteurs de Belleville et des Buttes-Chaumont, ils s'en allaient, suivant leurs maîtres éperdus, qui discutaient entre eux, faisaient des motions, cabotinaient jusque devant la mort, et qui, au lieu de se faire simplement tuer sur leurs barricades, trouvaient moins périlleux d'aller massacrer quelques vieillards à la Grande-Roquette. La rue de Rivoli, l'Hôtel de Ville, l'Octroi, l'Assistance publique, en feu, apprenaient que le comité de salut public s'était réfugié à la mairie du XI[e] arrondissement, sous la protection de la batterie du Père-Lachaise, qui tirait à toute volée sur la place de la Concorde, les Tuileries et les Halles centrales. La Banque se trouvait sur la trajectoire des projectiles; plus d'un coup trop long ou trop court vint l'avertir que tout danger n'était point passé pour elle; des obus effleurèrent ses toits, brisèrent ses corniches; des balles perdues ricochèrent le long de ses murs, et des biscaïens venus on ne sait d'où cassèrent quelques-unes de ses fenêtres. Ce n'était là qu'un dégât matériel insignifiant, comme presque toutes les maisons de Paris eurent à en supporter pendant la bataille des sept jours.

Le jeudi 25 mai, les rues étaient à peine libres, et déjà cependant le conseil général de la Banque était en séance. Dès que les régens, MM. Durand, Denière, Davillier, Fère, avaient pu passer, ils étaient accourus, et, sous la présidence du marquis de Plœuc, ils délibéraient, ou plutôt ils causaient, car la Banque était sauve, il n'y avait pas de mesure immédiate à prendre, et chacun était préoccupé de cette résistance désespérée que l'on n'avait pas prévue. Dans cette séance, on lut un récit des événemens qui avaient assailli la Banque dans les journées du 22, du 23 et du 24 mai, récit rédigé par M. Marsaud et que les régens écoutaient avec avidité. Cette lecture venait de prendre fin, lorsque M. Rouland entra dans la salle du conseil. On ne se revit pas sans quelque émotion. La séparation avait été courte, mais les circonstances l'avaient rendue cruellement longue, et plus d'une fois avaient failli la rendre éternelle. Le gouverneur remercia avec effusion les régens et le marquis de Plœuc; il parlait en son nom, mais il était l'organe du gouvernement, qui, de son refuge de Versailles, avait suivi de loin, il est vrai, mais avec anxiété, les péripéties que la Banque avait eues à traverser. « Le devoir seul a retenu les membres qui ont formé le conseil depuis deux mois au poste le plus périlleux; ils en sont récompensés aujourd'hui que, par le salut de la Banque, se trouve assuré le salut du crédit de la France et de la fortune publique. » Puis la conversation se généralisa, et M. Denière dit : « Le ministère des finances est détruit; le grand-livre de la dette inscrite est brûlé. — Mais

il y a un double, dit M. Rouland, où est-il? — A la Caisse des dépôts, et consignations. » M. Rouland fit immédiatement appeler M. Chazal, le contrôleur, et lui dit : « Allez vite, je vous prie, à la Caisse des dépôts et consignations; voyez si le double du grand-livre peut être sauvé et prenez toute mesure pour le soustraire à l'incendie, s'il en est encore temps. » M. Chazal ne se le fit pas répéter; une compagnie de soldats du génie, appartenant au bataillon du commandant Peaucellier, était dans la cour de la Banque, il l'entraîna avec lui et partit pour le quai d'Orsay (1).

Heureusement « le grand-livre » lui-même, qui occupait le second étage du ministère des finances, n'avait pas été consumé ; du moins, la portion représentant la dette inscrite actuelle avait pu être arrachée aux flammes, grâce au dévoûment extraordinaire du personnel, — employés et garçons de bureau, — resté à son poste. Dix mille registres environ, formant ce que l'on pourrait appeler la partie historique de la dette publique, furent dévorés par le feu, car on s'empressa naturellement de sauver d'abord les forts cahiers cartonnés, comprenant chacun mille noms des créanciers de l'état pour les émissions en cours aujourd'hui. C'était une masse de quatre mille registres que l'on enleva du milieu des brasiers à travers des dangers et des difficultés qui auraient pu paraître insurmontables à tout autre qu'à des gens dévoués jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes. Les autres, enveloppés par l'incendie, laissèrent échapper leurs feuillets rongés par le feu, qui, sur l'aile du vent, allèrent apprendre aux départemens voisins que Paris brûlait. D'après la loi du 24 août 1793, un double des registres de la dette inscrite doit être fait sur fiches volantes et nominatives; ce double, par une sage précaution, ne peut jamais être déposé dans le local qui contient le grand-livre, afin de diminuer les chances de destruction. — Le double du grand-livre a été longtemps placé, rue Neuve-de-Luxembourg, dans l'ancien couvent des Haudriettes réformées, auquel l'Assomption servait jadis de chapelle. Lorsque, sous le second empire, il fut question de prendre tout le massif de constructions entouré par les rues Saint-Honoré, Luxembourg, Mondovi et Rivoli pour y établir l'Hôtel des Postes qui, encore à cette heure, fait absolument défaut à Paris, *le double*, comme l'on dit en langage administratif, fut transporté à la caisse des dépôts et consignations, où il fut installé sous la surveillance immédiate d'un fonctionnaire appartenant au ministère des finances. C'est ce double qu'il s'agissait de préserver, s'il se pouvait, de l'action des flammes.

(1) Dans les jours qui suivirent le 4 septembre, une députation se présenta à l'Hôtel de Ville et demanda, comme mesure urgente de salut, que l'on jetât au feu le livre de la dette inscrite. Henri Rochefort répondit assez spirituellement à l'orateur, et ajourna toute mesure de ce genre jusqu'à la fin de la guerre.

Escorté du commandant Peaucellier, suivi de quatre-vingt-six sapeurs du génie, M. Chazal se hâtait; la vue des Tuileries, qui n'étaient qu'une fournaise, indiquait assez qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Depuis plus de trente-six heures que la rue de Lille était en feu, n'arriverait-on pas trop tard? Eudes et Mégy avaient passé par là, tout flambait; les étages supérieurs de l'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations poussaient des torrens de fumée rouge dans les airs; de larges traînées visqueuses et brunes, glissant le long des murs qu'elles engluaient, prouvaient que le pétrole avait été versé dans les combles; par bonheur, les fortes boîtes en bois contenant les douze ou quinze cent mille bulletins composant le double du grand-livre « habitaient » le rez-de-chaussée dans une basse maison presque isolée. Lorsque M. Chazal pénétra dans l'hôtel, il aperçut sept pompiers (1) dirigés par deux jeunes hommes qui, tête et bras nus, couverts de sueur, noirs de fumée, s'escrimaient de leur mieux contre l'incendie : c'étaient M. Gaston de Boves, directeur du syndicat des transports de la guerre par voies ferrées, et M. Delambre, qui a cessé récemment d'être préfet de la Charente. Tous deux, avec une prodigieuse activité, s'employaient à préserver les bâtimens que les flammes n'avaient point encore attaqués; les pompiers les secondaient de leur mieux avec une pauvre pompe que l'on alimentait vaille que vaille. Ils n'étaient guère aidés par un employé subalterne de la maison qu'il vaut mieux ne pas désigner et qui, ivre mort, roulant de droite et de gauche, disait en bavant: A quoi bon se donner tant de mal, puisque c'est la fin du monde?

La compagnie du génie avait pour capitaine en second M. Féraud, qui devait être tué le lendemain, et pour capitaine en premier M. Garnier, le même qui, deux jours auparavant, avait si lestement jeté un pont par où l'armée française put entrer dans Paris. Il y a des hommes dont la vie n'est point inutile. M. Chazal, le commandant Peaucellier, les capitaines, les sapeurs coururent au petit bâtiment où les fiches du double étaient méthodiquement rangées dans de lourdes caisses posées sur des tables; tout était intact. Mais les combles brûlaient, les poutres, rongées par l'incendie et flambantes, pendaient sinistrement sous la toiture effondrée; deux étages ruisselans de flammes pouvaient s'écrouler tout à coup, ensevelir sous les débris embrasés les salles qui renfermaient le double et les réduire en cendre. On forma une sorte de conseil et rapidement il fut décidé que le double devait être transporté ailleurs. — Où? Les voitures manquaient, les bras manquaient. Transborder jusqu'à la Banque cette masse énorme de papiers, et les registres qui s'y rattachaient, et les répertoires et les cartonniers remplis de documens

(1) Je crois qu'ils étaient de Rouen, mais je n'ose l'affirmer.

administratifs, il n'y fallait point songer. On prit un parti ingénieux qui parait à toutes les éventualités et permettait d'agir sur place.

Chacun se rappelle que pendant la période d'investissement, lorsque Paris subit cet essai de bombardement à la fois cruel, inutile et théâtral, — n'est-ce pas cela que les Allemands se sont divertis à appeler : le moment psychologique? — qui tua quelques enfans dans une école et quelques infirmes dans un hôpital, on reçut ordre de disposer des monceaux de sable dans la cour des maisons, afin d'amortir et de neutraliser le choc des obus. De cette époque, l'hôtel de la Caisse des dépots et consignations avait gardé dans ses deux cours des tas de sable fort épais; on allait en profiter pour enterrer les bulletins du double, puisque l'on ne pouvait les enlever. Dans le sable, les sapeurs du génie ouvrirent facilement des tranchées; on y apportait les fiches par paquets bien serrés, on les couchait les uns à côté des autres, comme des cercueils dans la fosse commune. L'opération fut longue, mais menée sans encombre jusqu'au bout. Lorsque, vers onze heures du soir, tous les bulletins eurent été déposés dans leur lit de gravier, on repoussa le sable dessus; cela formait trois grands tumulus sous lesquels dormait la sécurité de la dette inscrite; si le grand-livre avait été brûlé, comme on le croyait alors, chaque créancier de l'état, grâce à l'initiative de la Banque, grâce à l'intelligente activité de M. Chazal, du commandant Peaucellier, du capitaine Garnier, eût retrouvé là le document authentique qui affirme sa créance. Lorsque l'ensablement fut complet, on jeta sur les monceaux des prélarts que l'on découvrit dans une remise, des pavés, des dessus de poêle en faïence et tous les objets incombustibles que l'on put trouver, car il fallait non-seulement garantir les fiches contre les atteintes du feu, mais aussi contre les infiltrations de l'eau lancée par les pompes. M. Chazal put donner, dans la journée même, avis à M. Denière que le double du grand-livre était désormais à l'abri de toute destruction. Le bâtiment qui contenait les bulletins a été épargné par l'incendie, on aurait donc pu éviter ce déménagement; soit; mais quels regrets et quel labeur de reconstitution, si la maisonnette avait brûlé, comme tout le faisait présumer !

M. Rouland n'avait fait qu'une courte visite à la Banque; il avait été promptement reprendre son poste à Versailles; il y arrivait à l'heure où M. Thiers, debout à la tribune de l'assemblée, disait aux députés consternés : « Ne me demandez pas de vous consoler, je suis inconsolable ! » Dans la matinée même, le chef du pouvoir exécutif avait prévenu le gouverneur de la Banque de France que 40 millions lui étaient indispensables pour le lundi 29 mai; M. Rouland, avant de quitter Paris, avait donc donné l'ordre de désensabler l'es-

calier des caves, afin de pouvoir verser au gouvernement l'argent demandé. On voit qu'en ce temps-là on n'accordait guère de repos à la Banque : elle est à peine délivrée des obsessions de la commune qu'elle est obligée de fouiller dans ses coffres pour fournir à l'état les grosses sommes que l'Allemagne réclame et qu'il est de notre dignite de ne lui point laisser attendre. Mais, avant de procéder à la délivrance des millions qui devaient être portés à Versailles, le conseil des régens, réuni en séance extraordinaire, s'occupa de témoigner à tout le personnel de la Banque la reconnaissance que son impeccable dévoûment méritait. Le procès-verbal est à citer, car il constitue pour la Banque un titre de noblesse d'une haute valeur. M. de Plœuc ayant dit qu'il avait « le devoir de rendre un hommage tout spécial au dévoûment et au courage du personnel pendant les deux mois de si grandes épreuves, » le conseil, « en particulier, exprime le désir que les quatre chefs principaux de l'établissement, MM. Marsaud, secrétaire général, Chazal, contrôleur, Mignot, caissier principal, de Benque, secrétaire du conseil, dont le concours de tous les instans n'a fait défaut ni au gouvernement de la Banque, ni au conseil général, soient nommément désignés en témoignage des services qu'ils ont rendus. » Enfin le conseil décide « qu'une médaille d'honneur, dont le module et la suscription feront l'objet d'une décision ultérieure, sera frappée pour être distribuée comme un titre permanent vis-à-vis de la Banque à chacun des employés présens à leur poste jusqu'à la dernière heure. » Six cent quatre-vingt seize fonctionnaires, employés, garçons de recette, subalternes, auxiliaires, reçurent cette récompense exclusivement honorifique (1). Tous la méritaient, car nul d'entre eux n'avait été atteint de défaillance pendant ces deux mois d'une épreuve où Paris a failli périr.

Le samedi 27 mai, pendant que l'insurrection pétroleuse et meurtrière, acculée sur les hauteurs de Belleville, cernée de tous côtés, allait être, par un dernier effort, rejetée sur le faubourg du Temple, où elle devait périr sans qu'un seul membre de la commune fût là pour l'aider à pousser son dernier râle, la Banque faisait enlever le sable qui oblitérait la cage de l'escalier des caves. Lestement on fit cette besogne, et plus gaîment que l'on n'avait travaillé huit jours avant à enfouir toutes les richesses pour les mettre hors de la portée des griffes et des torches des fédérés. Aussi le lendemain dimanche M. Mignot put mettre 40 millions dans ses poches et les porter à Versailles, où l'on était certain de les recevoir, puisque la Banque les avait promis. Ce jour-là même, un des hommes qui avaient signé les réquisitions du comité central et les premiers

(1) La valeur intrinsèque de cette médaille ne dépasse pas trente francs.

reçus de la commune, Varlin, allait mourir. Sa mémoire, restée chère aux partisans de toute insurrection sociale, est aujourd'hui invoquée comme celle d'un martyr. Une sorte de légende s'est cristallisée autour de son nom, et l'on a singulièrement dénaturé la vérité. On a dit que « la réaction » avait conduit Varlin à la mort en lui faisant traverser une voie douloureuse, pleine d'injures, de malédictions et de coups; en est-on bien certain? On s'est volontairement trompé; si Varlin a été menacé, insulté, frappé avant de mourir, c'est précisément par ceux-là pour lesquels il combattit le 18 mars, qu'il appelait emphatiquement ses frères, et dont il avait peut-être sérieusement rêvé le bonheur.

Le dimanche 28 mai, vers trois heures de l'après-midi, Varlin était assis place Cadet, à la table extérieure d'un café. Il n'avait en rien modifié sa physionomie; il portait comme d'habitude ses cheveux grisonnans rejetés en arrière et sa forte barbe acajou qui lui cachait le menton et découvrait les lèvres. On a dit que, le matin même, il avait été un des combattans de la dernière barricade de la rue Fontaine-au-Roi; c'est une erreur. Cette barricade, commandée par un clerc d'huissier, membre du comité central, nommé Louis-Fortuné Piat, était défendue par une soixantaine de fédérés de toute provenance, parmi lesquels on ne comptait pas un seul membre de la commune : pas plus que ses anciens collègues de l'Hôtel de Ville, Varlin n'était là; à cet égard, nulle hésitation n'est possible, car on connaît exactement le nom des derniers soldats de la révolte. Avec une grande imprudence, Varlin se montrait donc en public. Un homme décoré, qui, dit-on, était un prêtre revêtu d'habits bourgeois, l'aperçut et le dénonça à un lieutenant de la ligne, qui le fit immédiatement arrêter. Ce prêtre, si c'en était un, eût mieux fait, à mon gré, de continuer sa route. Si Mgr Darboy, si le père Olivaint, si le père Caubert, ressuscités par miracle, eussent passé par là et eussent reconnu Varlin, ils auraient certainement détourné la tête et se seraient éloignés en priant pour cette âme fourvoyée.

On a prétendu que, par un raffinement de cruauté, on avait conduit Varlin jusqu'au sommet des buttes Montmartre. Il n'y eut là aucune cruauté, mais un fait naturel; imposé par la discipline militaire. L'officier appartenait à la division du général Laveaucoupet; celui-ci avait son quartier à Montmartre, et c'est là que le prisonnier devait être mené, car le lieutenant n'avait point qualité pour statuer sur le sort d'un membre de la commune. On a dit aussi que Varlin avait été attaché, que des liens serraient ses poignets jusqu'à lui faire gonfler les mains; je crois que c'est encore une erreur, et que Varlin, laissé libre, marcha entre six soldats.

Tant qu'il fut dans la rue Lafayette, dans le faubourg Poissonnière, nul ne fit attention à lui. La population, exaspérée par cette longue lutte, par l'incendie, par le massacre des otages, réservait ses fureurs et ses basses insultes pour les bandes de prisonniers que l'on dirigeait sur les prévôtés ou sur Versailles; elle restait indifférente à la vue d'un seul homme placé au milieu d'une petite escorte. Au coin d'une rue, un groupe de curieux s'approcha; quelqu'un lui cria : — Comment t'appelles-tu? — Il répondit orgueilleusement : — Varlin! — Chacun se regarda comme pour s'interroger; nul ne connaissait ce nom. Dès qu'il eut franchi les anciennes barrières et qu'il eut mis le pied sur la gibbosité qui porte Montmartre, l'attitude de la population fut modifiée, et le supplice commença. Il était là sur le territoire de l'émeute et du meurtre, sur ce fameux mont Aventin qui avait tant fait parler de lui le 18 mars; il entrait dans la zone où le général Lecomte et Clément Thomas avaient rencontré la mort que l'on sait. Varlin put rapidement s'apercevoir que les opinions politiques et sociales préoccupent fort peu les gens dont le plus vif plaisir est d'être bourreaux. Dans la rue Ramey, dans la rue Fontenelle, les mégères de Montmartre, suivies de leurs petits, se ruèrent sur le prisonnier, que les soldats eurent grand'peine à protéger. Comme pour le général Lecomte, comme pour Clément Thomas, on criait : — A mort! à mort! — On ne sait quel accès de vertu subit avait envahi cette populace qui hurlait : — C'est un assassin! c'est lui qui a tué l'archevêque! c'est un incendiaire! A la torture, il faut qu'il avoue! — La foule était énorme, plus de deux mille femelles accompagnées de quelques mâles pressaient les soldats, qui hâtaient le pas et s'ouvraient passage à coups de crosse. Varlin était impassible, très pâle, mais très ferme; on lui jetait des pierres, des ordures, on essayait de le frapper; on avait crié : — Chapeau bas! — et un voyou d'un coup de latte lui avait enlevé sa coiffure. Se souvint-il à ce moment du lamentable cortège qui, deux jours auparavant, presque à la même heure, avait gravi la rue de Belleville pour aller s'engouffrer dans la rue Haxo? Il y était; il était au secteur, et, dans l'espoir de sauver les otages, il lutta contre Hippolyte Parent, dernier chef de la révolte et cinq fois repris de justice. Il est désolant que ce fait n'ait point été connu, car, sans aucun doute, il eût aidé à protéger la vie de ce malheureux. L'heure n'était point à la clémence. Dans chaque insurgé prisonnier, on voyait un des assassins de l'archevêque, dont le meurtre, plus que tout autre, avait mis les soldats en fureur. La victoire frappait en aveugle, elle frappa Varlin.

La cohue qui l'enveloppait mugissait comme un ouragan; au milieu des mille clameurs qui composaient son cri, on ne distinguait

que deux mots : A mort ! On arriva ainsi rue des Rosiers, de sinistre mémoire, auprès du général Laveaucoupet. Les papiers trouvés sur Varlin ne laissaient aucune hésitation sur son identité que du reste il revendiquait hautement : — Oui, je suis Varlin, Louis-Benjamin Varlin; oui, j'ai été membre du comité central et de la commune; j'ai été délégué aux finances jusqu'au 22 avril; puis délégué aux subsistances; j'ai été directeur de la manutention; j'ai été adjoint, le 6 mai, à la délégation de la guerre et depuis le 21 je suis intendant en chef de la garde nationale fédérée. » Ces aveux prononcés très nettement, mais avec quelque jactance, entraînaient un ordre d'exécution. On voulut le fusiller dans le jardin, là même où le général Lecomte était tombé. Un officier dit : — Non, pas dans notre quartier ! — On emmena Varlin; quatre chasseurs, commandés par un adjudant sous-officier, l'entouraient. La foule criait : — Il faut qu'on le promène; encore ! encore ! Faites-lui faire le tour des buttes ! — On a affirmé que les soldats avaient obéi à cette injonction, c'est faux. Moins de dix minutes après être sorti de la rue des Rosiers, Varlin était mort (1). On le conduisit au sommet de la colline, à l'endroit d'où l'on découvre la plaine de Saint-Ouen. L'adjudant sous-officier eut la sottise de lui faire une allocution. Varlin, les deux bras pendans le long du corps, se tenait très droit, regardant la foule avec des yeux terribles. Deux soldats s'approchèrent presque à bout portant et voulurent faire feu; détail horrible, les deux fusils ratèrent. Les deux autres chasseurs tirèrent, il s'affaissa sur le côté et ne remua plus; une balle, traversant le cœur, l'avait foudroyé. Toute la tourbe battit des mains, comme deux mois auparavant elle avait applaudi en voyant tomber Clément Thomas. Ainsi mourut Varlin pour avoir dédaigné son bon outil d'ouvrier et avoir demandé à la révolte la réalisation de ses chimères.

La façon irréprochablement courageuse dont il mourut fit croire qu'il n'était pas mort, et que la justice sommaire de l'armée s'était égarée sur un faux Varlin. Une lettre fort curieuse que j'ai sous les yeux, écrite par des ouvriers relieurs qui l'avaient souvent fréquenté, dit : « Le Varlin que l'on a fusillé à Montmartre ne peut être le vrai qui, était, par nature, un peu sournois et beaucoup poltron; depuis treize ou quatorze ans que nous le connaissons, nous n'avons jamais cru chez lui à un acte quelconque de courage ou d'énergie. » Cette observation est sans valeur. On a du reste systématiquement nié la mort de quelques personnages de la commune ; on a été jusqu'à soutenir que Millière, que Delescluze, que

(1) Je suis pas à pas le récit d'un témoin oculaire; j'y lis : « Je me rappelle aussi qu'après l'exécution je regardai l'heure à ma montre, il était à peine quatre heures. »

Raoul Rigault, n'avaient point été tués. Ce sont là des légendes dont la réalité ne laisse même pas subsister l'apparence, mais qui serviront peut-être plus tard à motiver d'étranges revendications. Il est possible que nous voyions apparaître un jour quelque faux Raoul Rigault, comme Hérodote nous raconte qu'il y eut un faux Smerdis. Quant à la très ferme attitude que Varlin a conservée non-seulement devant la mort, mais devant les malédictions des bandes immondes qui lui faisaient cortège, elle me semble très simple à expliquer. Bien des êtres que l'on croit faibles et qui le sont se redressent et trouvent en eux-mêmes une force d'extrême résistance lorsqu'ils sont placés en présence de l'inéluctable; on dirait qu'ils empruntent au destin quelque chose de son impassibilité. Ceci fut-il le cas de Varlin, on peut le présumer; mais, lorsque l'on connaît les illusions dont il s'était enivré, les efforts qu'il avait faits pour grouper tous les ouvriers dans une sorte d'affiliation générale dont le seul poids eût ébranlé les assises de la société française; lorsque l'on sait dans quels rêves il vivait, on peut affirmer qu'il est mort résigné, car l'heure qui a précédé son supplice a mis à nu devant lui les épouvantables instincts de ceux qu'il se croyait appelé à régénérer. Pour lui, la foule c'était le peuple, et il comprenait trop tard, par une sorte d'illumination suprême, en voyant comment elle le malmenait, lui son bienfaiteur et son apôtre, qu'en la conviant, sans éducation préalable, à l'exercice de droits nouveaux, il n'avait fait qu'ouvrir un champ plus vaste aux convoitises brutales qu'aucun scrupule n'atténue. Il dut avoir là une impression horrible qui lui donna en une seule minute la pénible expérience des longues existences. Il comprit la lâcheté des foules qui haïssent naturellement les vaincus, car elles ne respectent que la force; il devina que l'homme soustrait à l'action des lois redevient la bête féroce qu'il a été dans les temps préhistoriques; il s'aperçut qu'il s'était trompé en demandant aux instincts ce qui n'est que le produit de la lente action de la morale et de l'instruction; il se sentit humilié jusque dans les derniers replis de son âme par les traitemens que ses amis, — ses frères, — lui infligeaient; pour échapper à cette vision qui lui révélait d'une façon foudroyante et insupportablement douloureuse une série de vérités élémentaires qu'il ne soupçonnait pas, il fut satisfait de mourir, et c'est pour cela qu'il est bien mort. Le parti qui réclame aujourd'hui Varlin comme l'un de ses martyrs, comme l'un de ses héros, peut être certain que ce malheureux l'a maudit avant de périr.

Il n'en fut point ainsi de Charles Beslay; il n'eut point à faire, Dieu merci, une aussi cruelle expérience personnelle, et les illusions de sa sénilité survécurent à la défaite de l'insurrection qu'il avait

côtoyée, parfois blâmée et souvent contenue. Il put voir, lui, contrairement à Varlin, qu'il n'avait point créé d'ingratitude autour de lui. Il avait, dans une mesure considérable, porté secours à la Banque, il l'avait protégée de son mieux, très efficacement dans un jour de grand péril; la Banque fut reconnaissante, elle se referma sur lui, le cacha, et lui donna une hospitalité que tous les employés soupçonnaient et que personne ne trahit. Dans le seul intérêt de sa sécurité, on ne lui permettait pas de sortir, mais on le laissait aller et venir à sa guise dans toutes les parties de la vaste maison. Il était calme; il se frottait les mains et disait : — Je n'ai jamais été si heureux. — Sa première pensée avait été de solliciter de M. Thiers un sauf-conduit de trois jours pour mettre ordre à ses affaires, s'engageant à revenir se constituer prisonnier; il écrivit au président de la république et au procureur général demandant à partager le sort de ses collègues de la commune, dont il répudiait les crimes, tout en se déclarant partisan de leurs principes. — Ainsi, tandis que les hommes jeunes qui avaient siégé à l'Hôtel de Ville se déguisaient et ne reculaient devant rien pour se mettre à l'abri des lois, ce vieillard s'offrait chevaleresquement en holocauste. Ces lettres, qui sont du 30 mai, ne reçurent point de réponse. M. Thiers savait déjà à quoi s'en tenir sur le rôle que le père Beslay avait joué à la Banque, et il était décidé à ne jamais sévir contre ce doux aliéné. M. de Plœuc, de son côté, qui s'entremettait fort énergiquement pour lui obtenir un passeport, se chargea de lui faire entendre raison et de le maintenir dans son appartement de la Banque jusqu'au moment où sans danger on pourrait franchir une frontière. Charles Beslay prit assez philosophiquement son parti de n'être point martyr. Il s'était mis au travail et préparait très sincèrement de nouveaux statuts qui élargiraient considérablement l'action de la Banque, et qui, je me hâte de le dire, la ruineraient infailliblement, si jamais ils étaient appliqués. Il eût voulu faire de la Banque de France le commanditaire du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des arts. C'est fort simple : tout individu ayant besoin d'argent vient en chercher à la Banque, qui s'empresse de lui en prêter sans intérêt, sur sa bonne mine; c'est cela que l'on appelle fournir des instrumens de travail aux travailleurs; en outre l'argent n'est rendu que lorsque l'emprunteur est en mesure de le restituer. Cette opération, dont le résultat n'est douteux pour personne, paraissait une trouvaille merveilleuse au père Beslay, qui disait : — La Banque ne peut que s'enrichir par ce système, car chacun, faisant fortune grâce à elle, tiendra à honneur de lui rapporter le capital avancé et des intérêts proportionnels. — Il expliquait ce qu'il appelait ses idées à M. Marsaud, à M. Mignot, qui souriaient avec bienveillance et ne semblaient pas

convaincus; le père Beslay, toujours de bonne humeur, leur disait : — Vous êtes des routiniers! — Lorsqu'on lui parlait de toutes les infamies froidement commises par les gens de la commune, il s'assombrissait; il avouait que l'on avait été « trop loin, » mais ajoutait aussitôt : — On est venu les interrompre au milieu de l'élaboration, on ne leur a pas laissé le loisir de se constituer; ah! si nous avions eu le temps, nous aurions fondé la société modèle et tous les peuples, frappés d'admiration, nous eussent imités. — *O periculosa simplicitas!*

Je viens de relire un projet intitulé : *Réformes à réaliser*, qu'il écrivit pendant son séjour à la Banque, après la chute de la commune; à son insu, il a rédigé là un code de confiscation dont le premier article prescrit le remboursement de la dette publique. La fin justifie les moyens; afin de dégrever l'état, on confisque les fortunes particulières, ou peu s'en faut; l'état reprend sous une forme ce qu'il vient de restituer sous une autre, à peu près comme un propriétaire qui diminuerait 1,000 francs sur un loyer à la condition que le locataire lui servirait tous les six mois une rente de 500 francs. Le père Beslay était très fier de son projet; il frappait avec conviction sur son papier en disant : — L'avenir économique de la France est là! — C'est possible, lui répondait M. Marsaud avec son bon sourire dont la bienveillance ne dissimule pas toujours l'ironie, c'est possible; mais je crois que nous ne sommes pas encore mûrs pour de tels progrès. — Et Charles Beslay reprenait son refrain : « Vous êtes tous des routiniers. » La fin de mai était passée et le mois de juin aussi; les poursuites se ralentissaient, les grandes colères de la première heure s'apaisaient lentement; le marquis de Plœuc avait tou préparé pour le départ de celui qu'il nommait en plaisantant son prisonnier; il avait reçu du secrétaire de la présidence un passeport qui l'autorisait à sortir de France avec deux personnes non désignées; ces deux personnes furent Charles Beslay et son fils, qui ne voulut céder à nul autre le droit de l'accompagner. En quittant la Banque, où il ne devait jamais reparaître, le père Beslay fut très ému; il avait été profondément touché de l'hospitalité qui l'avait accueilli et gardé. Lorsqu'il dit adieu aux chefs de service avec lesquels il avait pris la très douce habitude d'aller causer, il avait les larmes aux yeux; on le vit partir avec regret : il était aimé, car sa bonté ingénue inspirait cette sorte de commisération attendrie que l'on éprouve pour les « innocens. » Grâce à quelques précautions très bien prises par le marquis de Plœuc, les trois voyageurs arrivèrent en Suisse sans encombre. Beslay, malgré qu'il en eût, ne dissimula pas qu'il était satisfait d'avoir franchi la frontière. M. de Plœuc le conduisit lui-même jusqu'à l'asile qu'il s'était choisi, ac-

quittant ainsi la dette de reconnaissance que la Banque avait contractée envers le délégué de la commune.

Le procès de Beslay fut instruit selon les formes de la jurisprudence des conseils de guerre, et il se passa à ce propos un fait qui n'a peut-être pas de précédens. Quoique Beslay fût absent, les dépositions de tous les témoins en sa faveur furent tellement unanimes qu'il fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Il eût pu rentrer en France, il préféra rester à Neufchâtel, où il s'était établi, et où il essaya de nouvelles combinaisons financières dont le résultat le plus positif consistait pour lui à ne jamais fermer sa bourse aux réfugiés, qui venaient y puiser souvent. Le parfumeur Babick, enfant du règne de Dieu de l'ordre des prêtres hospitaliers de la religion fusionnienne, tenta de le convertir au dogme qu'il avait inventé entre un pot de pommade et un flacon d'eau athénienne; mais ce fut en vain, le père Beslay, qui a écrit : « J'étais impérialiste en 1815, libéral en 1830, républicain en 1848, maintenant je suis franchement socialiste, » le père Beslay est mort incorrigible, incorrigiblement bon. Lorsqu'on l'enterra (mars 1878), les réfugiés de la commune voulurent faire quelque sotte manifestation autour de son cercueil; son fils s'y opposa, et fit bien.

XVI. — ÉPILOGUE.

François Jourde n'eut point le sort de Charles Beslay. Pendant que les grands criminels de la commune se cachaient dans des refuges préparés de longue main et parvenaient à passer les frontières, le délégué aux finances ne trouvait personne qui s'intéressât à lui et n'échappait que par hasard à une exécution sommaire. Il avait suivi le comité de salut public de l'Hôtel de Ville à la mairie du XI[e] arrondissement, s'était avec lui transporté à Belleville et avait sans doute présidé à la dernière distribution d'argent (40,100 f.) qui fut faite le samedi 27 mai, au matin, dans une petite maison portant le n° 145 de la rue Haxo, entre quelques chefs de la révolte encore présens et prêts à s'échapper vers un abri.

La commune n'est plus, le comité central s'agite encore; nul ensemble dans les dernières convulsions de la défense; chacun se bat à sa guise; quelques énergumènes cherchent leurs complices absens pour les fusiller. A ce moment, Jourde disparaît. Épuisé de fatigue, sur pied depuis six jours, ayant à peine pris quelques heures de repos pendant cette lutte pleine d'angoisses et de crimes, à laquelle, quoi qu'il ait pu dire depuis, il ne s'est pas associé, il entra dans une auberge de la rue du Chemin-Vert, monta dans une chambre au cinquième étage, se jeta sur un lit et s'endormit

de ce sommeil frère de la mort que connaissent bien les fugitifs lorsqu'une fois ils se croient en sûreté. Quand il se réveilla, le dimanche au petit jour, la rue du Chemin-Vert était occupée par un bataillon de ligne. Dès lors la fuite était impossible; il attendit. Des perquisitions furent faites auxquelles il fut soustrait par l'inadvertance des soldats. Il fut imprudent; pour se rendre méconnaissable, il avait coupé ses cheveux et sa barbe. A cet instant de suspicion universelle, c'était se dénoncer. Le logeur remarqua la métamorphose et, dès le lundi 29, pria Jourde, — qu'il ne connaissait pas, — d'aller chercher asile ailleurs.

Jourde avait sur lui 9,770 francs, reliquat de son dernier compte, et des papiers d'identité très nombreux, — trop nombreux peut-être, — au nom de Roux : passeport, cartes d'électeur, lettres, quittances de contribution, laisser-passer franco-allemand; il y avait là une profusion de renseignemens qui devaient exciter les soupçons au lieu de les assoupir. Tout le jour, il vagua dans Paris, espérant peut-être que quelque porte compatissante s'ouvrirait devant lui. Dans cette longue promenade, il put comprendre à la joie de la population l'horreur que l'insurrection avait inspirée. Paris avait subi la commune; mais délivré enfin, après toutes les saturnales qui l'avaient souillé, il se redressait contre elle, demandait la mort des coupables et les eût étranglés tous, s'il eût pu les saisir. Le *Siècle* constatait un fait douloureusement vrai lorsque, dans son numéro du 27 mai 1871, il écrivait : « La vie des citoyens ne pèse pas plus qu'un cheveu dans la balance de la justice populaire; pour un oui, pour un non, on est fusillé. » Pendant quinze heures, Jourde marcha, et la nuit était venue depuis longtemps déjà lorsqu'il arriva rue de la Glacière, où demeurait un vieux chiffonnier, ancien ami de son père. Il connaissait cet homme depuis vingt ans, lui avait rendu service pendant son passage à la délégation des finances, et venait lui demander un asile sur lequel il avait droit de compter. Il fut accueilli par un refus, et, comme il insistait, sollicitant pitié pour sa lassitude, il s'entendit menacer d'une dénonciation immédiate. C'est dur d'avoir cru travailler au bonheur du prolétariat et d'être reçu de la sorte par un prolétaire. Il éprouva l'amertume des bannis, pour qui tout cœur se ferme et toute porte se clôt. Il erra dans les terrains déserts qui bordent la Bièvre, évitant les patrouilles, faisant des crochets pour passer loin des sentinelles nombreuses dans ce quartier, que l'on fouillait déjà pour y retrouver Serisier, l'assassin des dominicains d'Arcueil. Il voulut revenir vers le centre de Paris et fut arrêté à deux heures du matin, rue de Grenelle-Saint-Germain, par des gardes nationaux porteurs du brassard tricolore, que tous les fédérés du reste s'étaient empressés

d'arborer, dès le 22 mai, aussitôt que leur quartier était occupé par les troupes françaises.

Conduit au poste et interrogé, il montra avec assurance ses papiers d'identité simulée. Il soutenait qu'il se nommait Roux et qu'il demeurait rue du Bac; on envoya chercher le portier de la maison qu'il prétendait habiter; le portier ne le reconnut pas. L'affaire se gâtait. Jourde était alors âgé de vingt-huit ans; l'étude des hommes n'avait point encore mûri son expérience, et il donna une grande preuve de jeunesse en se réclamant de son ancien maître de pension. Celui-ci vint, poussa quelques lamentations, et le dénonça. Jourde se crut perdu, réservé à être tout de suite passé par les armes; il n'eut point de faiblesse, il remit immédiatement l'argent qu'il avait en poche, ne gardant que 120 francs qui lui appartenaient. Quelques instans après son arrestation, l'ordre fut envoyé à tous les chefs de corps, par le maréchal duc de Magenta, de ne plus procéder à aucune exécution. C'est ce qui le sauva. Après avoir été dirigé sur le ministère des affaires étrangères, où il subit un long interrogatoire, il fut « ligotté » et mené à l'ergastule du Luxembourg. Il fut compris dans le procès fait aux membres arrêtés de la commune et comparut à Versailles devant le 3e conseil de guerre. Du 7 août au 3 septembre 1871, Jourde, en compagnie de ses coaccusés, resta sur la sellette. Son attitude fut remarquée : c'était peut-être celle d'un coupable, à coup sûr ce n'était pas celle d'un criminel; elle ne ressemblait en rien à celle des seize autres individus que l'on jugeait en même temps que lui. En relisant ces longs débats, on reste frappé d'un fait important. Jourde s'occupe à peine de la commune et du comité central; il ne parle ni des massacres ni des incendies, que nul du reste ne songe à lui reprocher; ce n'est ni un homme politique, ni un socialiste, ni un conspirateur qui se défend, c'est un comptable qui fait effort pour prouver, et qui prouve, que ses comptes sont en balance et que sa probité est à l'abri du soupçon. Tout lui semble indifférent, pourvu que ses additions soient reconnues exactes et que l'on ne puisse élever de doute sur son honorabilité professionnelle. Au cours du procès, l'on apprit que, pendant toute la durée de la commune, alors qu'il était au pouvoir, sa femme, — sa maîtresse, — avait continué à aller simplement blanchir le linge au lavoir public, que son enfant avait été envoyé à l'école gratuite, et que lui-même prenait ses repas dans un humble restaurant de la rue de Luxembourg. Le restaurateur présenta une facture justificative; du 16 avril au 22 mai, Jourde, pour ses déjeuners et ses dîners, avait dépensé 224 francs. Les viveurs de l'Hôtel de Ville et de la préfecture de police qui, assis sur les bancs du conseil de guerre, ont écouté cette déposition,

ont dû bien rire dans leur barbe en constatant la naïve sobriété de l'ancien délégué aux finances. Que ceci soit à la décharge de Jourde. Il eut absolument tort d'accepter, — de rechercher, — une fonction sous un gouvernement insurrectionnel, mais il sortit de la commune les mains pures de sang, de pétrole et d'argent. Il a prononcé devant ses juges un mot qui doit être retenu : « L'on a favorisé le départ de Beslay, délégué à la Banque, et de Theisz, délégué à l'administration des postes, parce qu'ils ont sauvé ces établissemens; mais tous deux relevaient de la délégation des finances ; si la Banque et les postes ont été sauvées, croyez bien que je n'y ai pas nui, et que je mérite les mêmes immunités que mes subordonnés. » Sans nous permettre d'incriminer la chose jugée, il nous semble que l'article 528 du code pénal, relatif à l'usurpation des fonctions, suffisait à le punir (1). Le conseil de guerre n'a point été de cet avis, et Jourde fut condamné à la déportation simple.

Il fut envoyé à la Nouvelle-Caledonie et put utiliser ses aptitudes de comptable à Nouméa. Il eut l'esprit de n'y pas rester trop longtemps; aidé par un Allemand auquel il avait inspiré de l'intérêt, il prépara un projet d'évasion très hardi, qu'il sut faire réussir. Moyennant une somme de dix mille francs payables à Melbourne, un capitaine de vaisseau américain mit le vaisseau qu'il commandait à la disposition de Jourde et de ses amis, qui en profitèrent. Dans la nuit du 20 mars 1874, Jourde, Ballière, Bastien-Granthille, partis en canot de Nouméa, furent rejoints par Henri Rochefort, Olivier Pain et Paschal Grousset, qui venaient de la presqu'île Ducos (2). Les six évadés purent gagner le navire et ne tardèrent pas à rentrer en Europe. Cela fit grand bruit dans le temps, et le ministère de la marine ne fut point satisfait. A son arrivée en Suisse, Jourde éprouva une cruelle déconvenue. Il pouvait croire qu'en qualité de ministre des finances de la commune il avait droit à quelque reconnaissance de la part des insurgés impénitens. Au milieu d'une ville en désarroi et de l'administration la plus fabuleusement incohérente qui fut jamais, n'était-ce pas lui dont les efforts avaient réussi à nourrir une armée sans cohésion, une population sans ressource, un gouvernement où le grotesque se mêlait si bien à l'odieux que

(1) Art. 258. Quiconque, sans titre, se sera immiscé dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, ou aura fait les actes d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice de la peine de faux, si l'acte porte le caractère de ce crime.

(2) Achille Ballière, capitaine d'état-major au bataillon des barricadiers, commandés par le père Gaillard ; Charles, François-Bastien, dit Bastien Granthille, chef du 259e bataillon insurgé ; Paschal Grousset, membre de la commune, délégué aux relations extérieures ; Olivier Pain, chef du cabinet de Paschal Grousset ; Jourde et Rochefort sont connus.

l'on ne savait jamais, au début, s'il fallait rire ou pleurer d'avoir à le subir? Certes un tel tour de force méritait quelques égards, car jusqu'à la dernière minute, jusqu'au refuge suprême de la rue Haxo, Jourde avait apporté leur pitance à tous ces gens-là. Il ne se doutait guère, pendant qu'il était en prison ou à Nouméa, de ce que ses anciens complices avaient dit de lui; il eut tout le loisir de l'apprendre en arrivant à Genève.

Un drôle de la pire espèce, incapable de tout sentiment qui ne serait pas naturellement bas, Vermesch, dont le rêve avait été d'être à Rossel ce que Talleyrand fut à Napoléon Ier, aussitôt qu'il fut parvenu à Londres, après la chute de la commune, s'était empressé de publier un de ces journaux immondes que Jean-Jacques Rousseau désignait d'un nom que nous n'osons répéter. Cette feuille, trempée de venin et rédigée par une vipère, s'appelait le *Qui-vive*. Vermesch, qui, dans son *Père Duchêne*, avait dénoncé tout le monde et surexcité jusqu'à la folie les penchans vicieux des hébertistes, continuait le même métier parmi la bande d'assassins, d'incendiaires réfugiés loin de l'action des lois françaises et qui s'appelle orgueilleusement : la proscription. Poursuivant de sa haine ceux qui n'avaient pas su tout tuer, tout brûler, il disait : « Nous ne sommes ici, et six ou sept mille hommes du peuple ne sont à Nouméa et à l'île des Pins, que par la faute de ceux qui sollicitèrent les premiers postes de la cité, sans avoir aucune des qualités nécessaires pour les remplir. Nous payons tous pour leur sottise, et le sang de trente mille fusillés des journées de mai retombera éternellement sur leur tête. » — Je dis ici incidemment que le nombre des morts pendant les journées de mai, y compris les tués, les fusillés, les insurgés, les soldats, les otages, les malades à domicile, les malades des hôpitaux, tous les décès, en un mot, pour Paris, du 21 au 30 mai, s'élève exactement chiffre de 6,667. — De tous les fonctionnaires de la commune, Jourde, alors condamné, détenu, ou déporté, fut celui que Vermesch attaqua avec le plus d'acrimonie. Pendant le mois de novembre 1871, le *Qui-vive* s'acharne à baver sur l'ancien délégué aux finances. Le Basile de la commune n'a point assez de calomnies pour lui, et il arrive, sans effort, à dépasser en hideux et en grotesque ce que Marat a fait de mieux en ce genre. D'après ce Vermesch, François Jourde a volontairement trahi le peuple de Paris, au profit du gouvernement de Versailles, et M. Thiers, en reconnaissance des services rendus, le destinait à remplacer à la préfecture de police le général Valentin, démissionnaire. Tout ceci est agrémenté des épithètes de lâche, de gredin, de mouchard et d'agent versaillais. Jourde fut très affecté de ce torrent d'injures, derrière lequel il croyait voir l'opinion for-

mulée par ses anciens amis de la commune; en ceci il prouva que son intelligence était médiocre et qu'il ignorait que le mépris de certaines âmes misérables est un titre au respect des honnêtes gens. Il voulut obtenir une réparation de Vermesch, ce qui était enfantin, et se fit représenter par Avrial et Lefrançais, qui, comme lui, avaient appartenu au parti socialiste, à la minorité de l'Hôtel de Ville. Ce fut peine perdue; le Vermesch débonda une fois de plus son tonneau de fiel et lâcha sur Jourde une quantité d'insultes vraiment extraordinaire. Sans Vermesch, on n'aurait jamais su ce qu'un communard pouvait contenir de vilenies. Reprenant phrase à phrase tout l'interrogatoire que Jourde a subi devant le 3e conseil de guerre, Vermesch, conclut : « Il résulte donc des pièces qu'on vient de lire que Jourde, de son propre aveu, n'est entré dans la commune de Paris que dans le but de la trahir, de la priver de ses moyens d'action et de la faire tomber le plus vite qu'il lui serait possible dans les mains de ses ennemis... que, loin de dissimuler son odieuse conduite pendant l'insurrection, il fait au contraire étalage de sa honte et de son infamie... il a feint d'être touché d'un mouvement populaire pour le faire dévier, dût s'ensuivre le massacre de toute une population. » — L'accusation est formelle; elle est à retenir, car, en la rapprochant de l'opinion émise par Lissagaray, par Paschal Grousset et que j'ai citée déjà, on peut comprendre ce que le parti terroriste, la majorité de la commune, aurait fait de la Banque, si le vieux Beslay et si Jourde ne l'avaient défendue; non point peut-être pour la sauver d'une façon abstraite, mais parce qu'ils la réservaient à servir de moteur à la machine économiste qu'ils avaient imaginée.

Que ce soit pour un motif, que ce soit pour un autre, ils ont aidé au salut de la Banque de France, et nous devons, en toute probité, leur en être d'autant plus reconnaissant, que les détritus de la commune ne le leur ont point pardonné. La lutte a été souvent très vive sur ce point dans les conciliabules secrets de l'Hôtel de Ville; pendant que quelques meurtriers de bas étage, Rigault, Ferré, se jetaient sur les magistrats, les prêtres, les gendarmes, pour assouvir des vengeances aiguës et des haines personnelles, un bon nombre de blanquistes et de jacobins, sans négliger précisément l'incarcération des honnêtes gens, voulaient établir ce qu'ils nommaient la terreur des capitaux, c'est-à-dire faire main-basse sur toutes les grandes compagnies industrielles et financières confisquées au profit de l'état. Dans ce cas, la Banque eût été la première à être dévalisée, et il est fort probable que les metteurs en œuvre du pillage se seraient retirés de là avec quelques rentes pour aller vivre confortablement à l'étranger. Par les repro-

ches que ces mandrins de la révolution permanente ont adressés à Jourde, il nous est prouvé que sa probité n'a pas fléchi, et qu'il a été résolûment le complice du père Beslay dans la résolution que celui-ci avait hautement manifestée de protéger le crédit de la France en ne permettant point que l'on portât à la Banque des atteintes trop dures. Je le répète, Jourde ne faisait qu'émettre une incontestable vérité, lorsque le 19 mai il écrivait : « Si je succombais seulement une heure, vous savez ce qui en résulterait. » Il en serait résulté l'anéantissement de 3 milliards (1).

Ces 3 milliards, la Banque, dirigée par M. de Plœuc, conseillée par les régens, fortifiée par son bataillon, défendue contre les convoitises des jacobins par le bon vouloir de Jourde et de Beslay, la Banque a su les conserver; mais, quoi que l'on ait pu croire, elle n'est pas sortie absolument intacte de la crise invraisemblable qu'elle a traversée en 1871. Elle avait cependant agi avec une ferme prudence, et, lorsqu'elle avait vu que le compte courant de la ville de Paris n'allait pas tarder à être épuisé, elle avait nettement signifié au gouvernement que si l'état ne prenait pas à sa charge les réquisitions qui lui seraient encore imposées, elle refuserait de s'y soumettre et courrait les risques d'une aventure définitive. J'ai cité, on se le rappelle, les lettres qui, à ce sujet, ont été échangées vers la fin du mois d'avril entre le conseil de la Banque et le ministre des finances. Le messager du sous-gouverneur, M. de Lisa, inspecteur, avait rapporté à cet égard les assurances les plus positives et la formelle approbation de tout ce que la Banque avait fait. Les paroles du ministre pouvaient se résumer ainsi : « Donnez le moins d'argent possible, mais donnez ce qu'il faudra pour éviter un péril sérieux; les sommes qui vous seront extorquées seront considérées comme des avances faites à l'état, qui vous les remboursera. » C'était fort rassurant, car dans l'état des choses, alors qu'il était moralement impossible de faire approuver publiquement le contrat par une sanction législative, la Banque et le ministre des finances avaient qualité pour traiter. L'une et l'autre le croyaient du moins, car ils étaient de bonne foi. Il paraît qu'ils s'étaient trompés, et l'événement se chargea de le leur démontrer.

Du 20 mars au 23 mai, dominée par les événemens auxquels elle ne pouvait résister, la Banque de France avait payé à la commune révolutionnaire la somme de 16,695,172 francs qui avait été violemment réquisitionnée; sur ce total, 9,401,819 francs formaient le

(1) Est-ce pour reconquérir l'estime du parti dont Vermesch est l'organe que Jourde a publié en 1877, à Bruxelles, une brochure intitulée : *Souvenirs d'un membre de la commune*, et dans laquelle il a commis des erreurs trop manifestes pour ne pas paraître volontaires?

compte courant de la ville de Paris, et 7,293,383 francs provenaient des fonds appartenant à la Banque elle-même ou au public. La ville de Paris émit d'abord, dès le 2 août 1871, la prétention de réclamer à la Banque le solde créditeur que celle-ci avait abandonné à la commune. C'était insoutenable, et le ministère des finances mit spontanément fin lui-même à ce commencement de conflit en écrivant au gouverneur (10 août 1871) « que la somme des 16 millions environ qui ont été payés par la Banque à la commune de Paris est reconnue par nous comme dette, soit de l'état, soit de la ville; mais que le compte à faire sera fait entre la Banque et l'état, qui se porte fort pour la ville de Paris. » Cinq jours après, sur les instances de M. Rouland, M. Pouyer-Quertier écrivait de nouveau : « Je n'hésite pas, puisque vous le désirez, à vous dire que le gouvernement accepte toute la responsabilité des 7 millions et que la Banque n'a aucun risque à courir pour cette somme. L'état se réserve seulement son droit de régler définitivement son compte avec la ville pour cette somme de 7 millions. » Il est fort probable que le ministre des finances, en libellant cette lettre, qui équivalait à un engagement réitéré et qui reconnaissait absolument la dette de l'état envers la Banque, pensait à l'article 1er du titre IV de la loi du 10 vendémiaire an IV, en vertu de laquelle « chaque commune est responsable des délits commis à force ouverte ou par violence sur son territoire. » Cette loi seule en effet couvrait la Banque de France et lui assurait la restitution des sommes que l'insurrection lui avait arrachées. A la fin du mois d'août, un traité intervint entre la ville de Paris et la Banque pour régler les conditions du remboursement des 210 millions avancés pour frais de guerre en janvier 1871 (contribution imposée à la ville par les Allemands, au moment de la signature de l'armistice.) Dans l'article 6 de ce traité, il est dit : « Quant aux 7,293,383 francs pris par les agens de la commune révolutionnaire, mais sur les fonds propres de la Banque, ils seront directement remboursés par l'état, qui s'en est reconnu débiteur. » Tout cela est fort clair et n'a besoin d'aucune glose pour être compris. La Banque légitimement assurée de rentrer dans sa créance, sachant que le gouvernement avait quelques embarras d'argent, ne se montrait pas exigeante et n'envoyait point de papier timbré à son débiteur. On se disait : Le trésor est bon pour payer 7 millions, il les paiera, puisqu'il les doit, puisqu'il a reconnu qu'il les devait, et l'on attendait.

On attendit si bien que le temps commença à paraître long. Le gouverneur, sans perdre patience, voulut rappeler au ministre des finances les engagemens solennellement pris; le 27 juin 1874, il lui écrivit pour le prier de faire rembourser à la Banque les 7 millions

qu'elle était en droit de réclamer. Le danger était passé, le souvenir des services rendus s'était affaibli; on n'était plus aux jours où l'on disait à la Banque : « Le crédit de la France est entre vos mains, ne reculez devant aucun sacrifice pour le sauver; nous considérons comme avances faites à l'état les sommes que vous serez obligés de payer à la commune. » Pour de petites gens, comme vous et moi, c'était là un engagement sacré que plusieurs fois on avait renouvelé sans hésitation; mais l'état n'a pas de point d'honneur, il est en cela semblable à la politique, il n'a que des intérêts et se moque du qu'en dira-t-on. A la Banque, qui demandait, pièces en main, le remboursement de 7 millions, on offrit 1,200,000 francs. C'était dérisoire, elle refusa. On haussa le chiffre de la somme proposée; on liarda, on marchanda sans parvenir à se mettre d'accord. L'état ne démordait pas de ses prétentions à réduire une dette contractée dans une vue de salut général; il niait que M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, eût eu le droit d'engager effectivement le trésor; il préféra faire, en quelque sorte, volontairement une banqueroute partielle, et déclara tout net qu'il ne paierait pas la totalité de la somme exigée. Le conseil général de la Banque rejeta toute transaction. L'affaire fut portée devant le conseil d'état, qui, jugeant au contentieux, rendit un arrêt défavorable à la Banque.

Je suis, je l'avoue, un pauvre clerc en matière de finances et je suis persuadé que le conseil d'état n'a point agi sans raisons sérieuses en prononçant cet arrêt qui m'étonne; je croyais seulement avec quelque ingénuité que le vieil axiome: « Dette d'honneur ne se prescrit, » indiscutable entre particuliers, avait aussi toute valeur entre les grandes administrations et l'état. C'est là une erreur dont il faut revenir. Lorsque le sous-gouverneur, les régens, tous les fonctionnaires de la Banque, se gardant bien d'imiter l'exemple que leur avaient spontanément donné le chef de l'état, les ministres, les administrateurs et jusqu'aux plus minces employés, restèrent imperturbablement à leur poste, ils se mirent en révolte ouverte contre l'insurrection et ne lui cédèrent pas. Quel que fût leur intérêt personnel à la conservation du grand établissement financier qu'ils représentaient, ils auraient été tentés de se mettre en sûreté, et le souci très naturel de leur propre sécurité les aurait éloignés de Paris, si l'état ne leur avait formellement déclaré qu'en restant là où étaient le péril et l'honneur ils faisaient œuvre de salut public et de défense sociale. Au lieu de porter devant le conseil d'état une question qu'il suffisait de connaître pour résoudre, il fallait consulter la finance de Paris et lui demander ce qu'elle pensait des services que la Banque lui avait rendus par son attitude pendant la durée de la commune. Cette réponse n'eût point été douteuse,

car elle avait déjà été formulée, dès la fin de mai 1871, dans une adresse, solennellement portée à MM. de Plœuc, sous-gouverneur, Durand, Davillier, Denière, Millescamps, régens, Fère, censeur. Le haut commerce, la haute industrie, la haute finance, sont unanimes : « Permettez donc, messieurs, aux soussignés de venir vous exprimer leur profonde reconnaissance pour le dévoûment sans bornes avec lequel vous avez protégé les immenses intérêts qui vous étaient confiés. » Si, à ce moment, l'état avait déclaré qu'il ne se considérait pas comme responsable du préjudice pécuniaire causé à la Banque par les exigences de la commune, une souscription, en quelque sorte nationale, ouverte dans les grandes régions parisiennes, eût probablement fait rentrer dans les caisses de l'hôtel La Vrillière les sommes que, sur l'autorisation du ministre des finances, les régens et le sous-gouverneur avaient livrées à la commune. Je ne puis juger l'affaire en homme d'état ni en homme de finances, car je ne suis ni l'un ni l'autre ; au point de vue de la rectitude des relations, je la trouve peu correcte ; au point de vue économique, je la trouve maladroite. Que la Banque ait à supporter une perte de sept millions, c'est peu de chose, en vérité, j'en conviens ; mais cela diminue d'autant la valeur des billets en circulation, et cela nous apprend que l'état, quitte à léser son intérêt moral, peut nier ses dettes et refuser de les payer, lorsqu'il y trouve son intérêt matériel, ce qui est une révélation qu'il eût mieux valu ne point faire avec autant de simplicité. En outre, l'affaiblissement de la protection que l'état doit à la Banque ne peut que produire l'affaiblissement de la confiance que la Banque avait dans l'état, d'où résulte l'affaiblissement du crédit public. Si les termes du procès étaient soumis au verdict des chambres, il me semble certain qu'une majorité considérable donnerait gain de cause à la Banque. On se rappellerait que, si, en avril 1871, une sanction législative n'a pas été donnée aux engagemens pris, au nom de l'état, par M. Pouyer-Quertier, c'est qu'alors il y aurait eu un péril excessif à proclamer publiquement que le gouvernement prenait à sa charge les réquisitions pécuniaires de la commune. Celle-ci, forte de ce décret, eût vidé les caisses de la Banque et n'y eût pas laissé un centime.

La leçon ne sera pas perdue. La Banque, qui a tout fait pour la France pendant la guerre et pendant la commune, sait aujourd'hui à quoi s'en tenir ; du haut de sa grandeur, elle peut accepter avec quelque commisération l'ingratitude qui a payé ses services. Après l'emprunt si extraordinairement accueilli par le monde entier et qui servit à accélérer la libération du territoire, notre ambassadeur en Angleterre célébrait, au banquet donné le 23 mars 1873 par le lord-maire, les ressources prodigieuses de la France. Soit ; sur ce fait

il ne faut point disputer. Mais qu'auraient été alors les ressources et le crédit de la France, si la Banque avait été enlevée par les hommes de la commune? et elle l'eût été, sans aucun doute, si elle n'eût consenti à abandonner les sommes qu'on lui demandait, et ces sommes elle ne s'est résolue à les livrer qu'après avoir reçu la promesse que l'état les lui rembourserait. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier lorsque l'on parle avec orgueil de notre richesse. Le meilleur de cette richesse était à la Banque; si celle-ci avait été dévalisée, la France faisait banqueroute. Cela valait bien que l'on ne manquât pas aux engagemens spontanément consentis vis-à-vis d'elle. Mieux que tant d'autres, elle a, dans ces jours douloureux, bien mérité de la patrie, et nulle récompense collective n'est venue lui prouver que la France ne l'ignorait pas. Lorsque dans une bataille un régiment a enlevé un étendard ennemi, on décore le drapeau. Le 19 juin 1859, après Magenta, quand le maréchal Mac-Mahon décora le drapeau du 2e zouaves, il était tellement ému qu'il ne pouvait parler. Le drapeau de la Banque, qui pas une seule minute n'a été remplacé par le haillon rouge, était digne de cette distinction, et le jour où il a été relevé, en présence du petit bataillon sacré qui l'avait gardé intact, emblème du crédit qu'il avait eu à défendre, on aurait dû lui attacher à la cravate la croix de la Légion d'honneur.

On m'a dit qu'éclairée par l'expérience la Banque s'était mise en mesure de ne plus s'exposer aux avanies et aux périls dont elle a été atteinte pendant les journées de la commune et qu'elle pouvait désormais évacuer son encaisse, métallique ou fiduciaire, avec une rapidité vraiment féerique. Toutes les dispositions sont prises; à la première alerte, les caisses, les serres et les caves seraient vides. Quels moyens la science a-t-elle mis aux ordres de la Banque? C'est là un secret qu'il me sera d'autant plus facile de ne pas divulguer que je ne le connais pas. Dorénavant du moins l'état n'aura plus à refuser de rembourser des réquisitions forcées, puisque l'on n'en pourra faire en présence de coffres dégarnis; la Banque n'aura plus à sauver Paris du pillage, et elle n'aura plus à supporter une perte de quelques millions, sous le prétexte mal choisi que ceux-ci représentent pour elle une sorte de caution ou de prime d'assurance.

J'ai parlé d'ingratitude; on n'en a pas seulement témoigné à l'institution financière elle-même, on en a témoigné aux hommes qui l'avaient dirigée pendant la guerre et pendant la commune, à ceux qui, sans compter, s'étaient offerts à la France, à ceux dont les prudens sacrifices avaient évité un désastre. Dès le 8 juin 1871, M. Rouland est remplacé au gouvernement de la Banque par M. Ernest Picard. On se rappelle l'impression produite alors par ce fait

sur l'opinion publique. Le conseil des régens fut peu satisfait et ne dissimula guère son mécontentement. M. Picard était un homme de beaucoup d'esprit et qui cachait une extrême finesse sous des apparences un peu lourdes; il se rendit rapidement compte de la situation et comprit qu'il aurait, en qualité de gouverneur de la Banque, à vaincre des difficultés qu'il ne rencontrerait pas ailleurs. Son ambition changea de but, et il troqua son fauteuil de gouverneur contre un portefeuille de ministre plénipotentiaire. Il s'épargna de la sorte bien des ennuis, et laissa M. Rouland continuer l'œuvre à laquelle il s'est consacré depuis déjà tant d'années. Quant au marquis de Plœuc, qui avait été le capitaine du vaisseau pendant la tourmente et qui ne s'était point ménagé pour le conduire à bon port au milieu des écueils dont il était entouré, peu s'en fallut, à l'heure de la victoire, qu'on ne lui dressât un autel : *Optimo maximo*. Lui du moins, il put croire qu'il avait inspiré un vif sentiment de reconnaissance au gouvernement; il n'a point perdu pour attendre. Par un décret en date du 5 janvier 1878, signé du maréchal Mac-Mahon et rendu sur la proposition du ministre des finances, « M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur à la Banque de France, est nommé sous-gouverneur honoraire. » Dans sa lettre d'adieu au conseil des régens, M. de Plœuc put écrire, sans s'exposer à être démenti par personne : « J'emporte dans ma retraite la satisfaction de pouvoir me dire qu'en toutes circonstances j'ai servi les intérêts qui m'étaient confiés avec le plus entier dévoûment. » Nous avions cru jusqu'à présent que certains services éclatans faisaient les fonctions inamovibles; la tentative de remplacement dont M. Rouland a été l'objet au lendemain de la commune, la révocation du marquis de Plœuc quelques années après son commandement en chef pendant l'insurrection, prouvent que nous nous étions trompé.

MAXIME DU CAMP.

QUESTION DES IMPOTS

III[1].

LES IMPOTS SUR LES ACTES.

Dans un précédent travail, nous avons dit, en parlant des taxes indirectes, que, si on critiquait assez vivement les impôts de consommation, en revanche on prenait assez bien son parti de ceux qui pèsent sur les actes. Ainsi les droits de timbre et d'enregistrement, ceux de succession et de mutation, les impôts qui frappent les transports en grande et petite vitesse, même ceux qui existent sur les valeurs mobilières, tous ces impôts donnent lieu à peu de réclamations, et trouvent généralement grâce auprès de l'opinion publique. Nous les classons parmi les impôts indirects, parce qu'ils ne sont point inscrits sur un rôle nominatif à l'adresse du contribuable et qu'ils sont perçus à l'occasion de certains actes ou de certains faits. L'impôt direct, au contraire, est indépendant de tout acte ou de tout fait particulier; il vous prend lorsque vous êtes dans une certaine position sociale qui est appréciée plus ou moins exactement, et, une fois qu'il a été établi et réparti, il reste fixe, quels que soient les changemens qui peuvent survenir dans le revenu qui a servi de base, sauf toutefois des remises insignifiantes pour non-valeur. Vous êtes inscrit à l'impôt de la patente pour une somme déterminée, résultant de la classe à laquelle vous appartenez comme industriel ou commerçant et de votre loyer d'habitation; vos bénéfices seront moindres une année que l'autre, n'im-

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre et du 1er décembre 1877.

porte, vous paierez toujours la même taxe. De même pour l'impôt mobilier, qui repose aussi sur le loyer et qui est censé atteindre le revenu. Ce revenu aura beau diminuer et vos charges s'accroître, la taxe n'en sera pas moins due pour la somme qui a été fixée, et, si vous voulez la faire réduire, il vous faudra diminuer l'importance de votre habitation. De même encore pour la taxe des portes et fenêtres, qui reste stable, malgré la diminution de valeur qui, pour une cause ou pour une autre, vient atteindre la maison sur laquelle elle pèse. L'impôt foncier enfin, établi d'après un certain revenu supposé, ne changera pas, quelles que soient les modifications qu'éprouve ce revenu. C'est l'avantage et le désavantage de ces taxes pour ceux qui ont à les payer, avantage quand les bénéfices ou les revenus augmentent, désavantage lorsqu'ils diminuent. Mais, dans un cas comme dans l'autre, une fois réparties, elles doivent être payées; elles forment la partie assurée du budget, celle qui reste indépendante de toute influence politique et économique. Il en est autrement avec les impôts attachés à l'accomplissement de certains actes. Si j'ai intérêt à demander l'inscription au bureau des hypothèques d'une obligation consentie à mon profit, ou à faire enregistrer l'acte d'acquisition d'une propriété, intérêt encore à faire un voyage en chemin de fer, ou à envoyer des marchandises par grande ou petite vitesse, j'accomplis ces actes et je paie l'impôt qui y est attaché. Mais, si les circonstances financières ou politiques sont telles que je n'aie pas d'argent à prêter, point d'acquisition à faire, point de voyage à effectuer et point de marchandises à expédier, je m'abstiens, et je ne subis point de taxes. Il y a bien quelques cas, il est vrai, où la taxe est encourue malgré la volonté de celui qui est appelé à la payer, et souvent en raison même de la misère où il se trouve lorsqu'on est soumis, par exemple, à des poursuites judiciaires et qu'on est obligé de supporter des droits de timbre et d'enregistrement; mais ces cas, qui donnent lieu à beaucoup de critiques, et qu'on veut réformer dans une certaine mesure, ne constituent pas, à vrai dire, la règle. La règle est qu'on ne paie la taxe sur les actes que lorsqu'on a intérêt à le faire et qu'il peut en résulter pour vous un avantage.

Maintenant s'ensuit-il que ces taxes sont bonnes, et qu'il n'y a rien à dire contre elles? Tant s'en faut. Dans notre précédent travail sur les impôts de consommation, nous avons montré que le principal mérite de ces impôts était de se payer petit à petit par fractions minimes et de produire beaucoup, en gênant fort peu le contribuable. Les taxes sur les actes ou sur les affaires, comme on voudra les appeler, car on peut leur donner l'un ou l'autre nom, sont loin d'avoir ce mérite; elles sont au contraire assez

lourdes, se paient généralement en une fois, et, si elles produisent beaucoup, ce n'est pas sans dommage pour la richesse publique. Nous le démontrerons tout à l'heure. Il est à peu près indifférent à tout le monde de payer 5 ou 6 centimes de plus pour la consommation d'un litre de vin, par suite de l'impôt; mais il n'est indifférent à personne de débourser tout d'un coup, pour l'enregistrement d'un bail ou d'une quittance, une somme de 200 francs et plus, et je prends les cas où l'impôt est le plus modéré. On aura beau soutenir en théorie que les impôts qui se sentent sont les meilleurs, il n'en est pas moins vrai que, dans la pratique et au point de vue du progrès de la richesse, ceux qui ne se sentent pas valent infiniment mieux. Mais au moins ces impôts sur les actes sont-ils bien fondés et bien légitimes?

Si l'on ne considère que les besoins de l'état et le droit qu'il a comme souverain d'exercer des prélèvemens sur la fortune publique pour les services qu'il rend, tous les impôts sont légitimes, à la condition d'avoir un caractère général et de peser également sur tout le monde; mais c'est là une légitimité entendue dans un sens très large, et qui peut n'avoir rien de commun avec l'utilité sociale. Dans le sens le plus étroit du mot et certainement le meilleur, un impôt n'est légitime que s'il est bien en rapport avec le service rendu, et pas trop dommageable à la richesse publique. Cette dernière condition surtout est la plus importante. Cela ne veut pas dire que nous séparions l'idée de justice de celle d'utilité; les deux sont tellement liées qu'au point de vue social il ne peut y avoir utilité, utilité durable bien entendu, sans qu'il y ait en même temps justice. Du moment qu'un impôt ne nuit pas au progrès de la richesse, on peut être sûr qu'il est juste. C'est à ce point de vue principal que je me propose d'examiner les impôts sur les actes.

I.

Prenons d'abord celui du timbre. Cet impôt est établi sur certains actes qui ne peuvent avoir leur pleine efficacité que s'ils sont revêtus de l'empreinte de l'état qu'on appelle timbre. C'est une espèce de laisser-passer que le gouvernement leur accorde moyennant finance. Vous faites une convention avec un particulier, l'état exige d'abord qu'elle soit écrite sur un papier revêtu de cette empreinte, et dont il règle la dimension. Elle ne pourra produire d'effet utile en justice qu'à cette condition; vous organisez une société financière ou industrielle par actions ou obligations; les titres, avant de voir le jour, devront être également revêtus du cachet de

l'état; les billets au porteur, les effets de commerce sont assujettis à la même formalité; les lettres de voiture, les récépissés de transport, les contrats d'assurance, les affiches sur les murs, etc., doivent être également timbrés; enfin vous écrivez à une administration publique, à un ministre, à un préfet, pour revendiquer un droit, vous devez le faire sur du papier timbré, sous peine de voir votre lettre non suivie d'effet. Depuis quelques années, on a encore perfectionné cette immixtion du gouvernement dans tous les actes de la vie sociale, en établissant un timbre mobile sur les reçus de quelque nature qu'ils soient, même lorsqu'ils ne portent pas libération pour le paiement d'une somme d'argent.

Si on n'examine l'impôt qu'au seul point de vue de la rémunération du service rendu par l'état, il est bien évident que celui du timbre est peu fondé. L'état n'ajoute rien à la valeur de l'acte ou du titre sur lequel il met son estampille. S'il s'agit d'une quittance par exemple, la libération résulte du paiement et non du timbre; et s'il est question d'un billet de banque ou d'un effet de commerce, le timbre n'en assure pas le remboursement. Il n'y a donc pas de service rendu par l'état, à proprement parler, à l'occasion de cet impôt; le gouvernement u e tout simplement de son droit régalien, qui est d'établir des impôts là où il le juge à propos, et toute la question à examiner est dans la quotité de la taxe. Si elle est modérée, personne ne songera à la discuter; mais si, avec les surtaxes, elle arrive, comme aujourd'hui pour les billets de banque et de commerce, à être de 1 1/2 pour 1000 et qu'elle peut s'appliquer à des milliards, on la discute et on cherche à l'éluder. On y arrive en donnant au chèque un emploi auquel il n'était pas destiné, en le faisant servir au même usage que les effets de commerce. Qu'en résulte-t-il? D'une part, que l'état perd une partie de ses droits, puisque le chèque n'est pas taxé autant que le billet ordinaire, et d'autre part que le commerce n'est point satisfait non plus parce que le chèque ne lui présente pas absolument les mêmes avantages que le billet à ordre ou la lettre de change. Il y a donc dommage des deux côtés. On peut considérer aussi comme très fâcheux l'abus qui est fait du papier timbré dans les actes de procédure judiciaire et dans les liquidations forcées.

Cet impôt a été beaucoup augmenté depuis un certain nombre d'années; la simple feuille de papier, qui il y a quarante ans coûtait 35 centimes, vaut maintenant 70 centimes, et la feuille double a passé de 70 centimes à 1 fr. 20 cent. Pour justifier cette augmentation, on dit que l'on a suivi en cela le changement qui s'est opéré dans la valeur des choses et dans le progrès de la richesse; il n'en coûte pas plus aujourd'hui de payer 70 centimes que 35 il

y a quarante ans, et l'état lui-même ne reçoit pas davantage proportionnellement à ses dépenses. Si ce raisonnement était fondé, il faudrait l'appliquer à tous les impôts et non à un seul. Pourquoi n'avoir pas augmenté de même les impôts directs, l'impôt foncier, l'impôt mobilier, l'impôt des portes et fenêtres? Je ne parle pas de celui des patentes, qui a subi beaucoup d'augmentation pour d'autres raisons. L'hectare de terre devrait aussi payer le double de ce qu'il payait il y a quarante ans, et il serait encore moins taxé proportionnellement au revenu qu'il donne. Il est vrai que depuis cette époque la terre a subi beaucoup de centimes additionnels, mais ces centimes profitent à des dépenses locales et non à l'état. En ce qui concerne celui-ci, l'impôt foncier a été diminué et non augmenté. C'est donc une mauvaise raison à mettre en avant, pour justifier une surtaxe, que d'alléguer les changemens qui se sont opérés dans la valeur des choses et dans le progrès de la richesse. Le rôle d'une bonne administration financière est de profiter de ces changemens, non point pour augmenter les impôts, mais pour leur faire rendre davantage, tout en leur conservant la même base. C'est ainsi qu'on a procédé en Angleterre depuis un certain nombre d'années. On a fait mieux, on a diminué les impôts comme quotité et dans des proportions considérables, et ils rapportent aujourd'hui, par le seul fait de la plus-value, autant qu'ils donnaient avant le dégrèvement. C'est là l'idéal qu'il faut avoir sous les yeux. Malheureusement tous les états ne sont pas en mesure de le réaliser et d'attendre les plus-values; on a de grands besoins et on va au plus pressé en augmentant les impôts qui paraissent devoir supporter plus facilement une augmentation. Ce qu'on peut dire en faveur du droit de timbre, c'est que, sauf dans quelques cas que nous venons d'indiquer, il se paie en somme assez facilement et ne trouble pas trop la richesse publique. S'il donne 154 millions par an, ce qui est un gros chiffre, ce n'est pas seulement parce que la base en a été élargie et accrue, c'est aussi parce qu'il y a plus de transactions résultant du progrès de la richesse. On peut donc en prendre son parti, en désirant toutefois qu'il ne subisse plus de nouveaux accroissemens, car il est arrivé à un maximum qu'on ne franchirait pas impunément.

Passons maintenant à l'impôt d'enregistrement. Ici nous ne sommes plus en plein arbitraire, comme avec l'impôt de timbre. Ce n'est plus la simple fantaisie du législateur qui a fait établir cette taxe plutôt qu'une autre : l'état rend un service en échange duquel il perçoit un droit; il tient des registres sur lesquels il fait inscrire par abrégé ou *in extenso* divers actes qui concernent les particuliers; ces registres sont à la disposition de ceux qui ont besoin de les consulter, et la mention qui s'y trouve fait foi contre les tiers; on ne peut pas demander à l'état de rendre ce service pour rien.

Autrefois beaucoup d'actes échappaient à l'enregistrement; ils y étaient bien soumis en vertu de la loi et n'avaient d'effet en justice qu'après avoir rempli cette formalité, mais on se contentait de les faire enregistrer en cas de réclamation, en payant un simple ou un double droit, et il n'y avait pas d'autre sanction. Aujourd'hui la sanction est plus forte : tous les actes susceptibles d'être enregistrés, et qui ne le sont pas dans un délai déterminé, sont passibles d'une amende tellement considérable que personne ne s'expose à l'encourir; tous les actes sont enregistrés. Ce devrait être une raison pour que le droit fût plus modéré. Il n'en est pas ainsi dans la plupart des cas. D'abord cette taxe est trop compliquée, elle présente un véritable dédale dans lequel on se perd, et donne lieu à des discussions sans nombre entre les contribuables et le fisc. Beaucoup d'hommes d'affaires et de gens de loi ne sont occupés qu'à détourner le sens des actes pour les soustraire à l'application du droit le plus rigoureux. On a calculé qu'il y avait plus de deux cents dispositions légales régissant la matière. Cette multiplicité est assurément un grave inconvénient.

Quant à l'impôt en lui-même, il est, je le répète, souvent trop élevé. Je n'entrerai pas dans le détail des cas où s'appliquent le droit fixe et le droit proportionnel, je prendrai tout de suite ce qu'il y a de plus saillant dans l'application du droit proportionnel, et choisirai un impôt qui rencontre peu d'opposition : je veux parler de celui de succession. On trouve généralement qu'il est bien établi, parfaitement légitime, et on serait plutôt disposé à l'augmenter qu'à l'abaisser. Il est perçu à un moment très favorable, lorsqu'on réalise une augmentation de fortune. Puis, comment l'héritage arrive-t-il? Il arrive par la consécration en votre faveur du droit que possédait l'ancien propriétaire; c'est une espèce d'investiture qui vous est donnée par l'état, il est naturel que celui-ci la fasse payer et qu'il en demande même un prix assez élevé. Voilà le raisonnement qu'on fait pour justifier cet impôt. On comprend ce langage dans la bouche de ceux qui considèrent le droit de propriété comme émanant de la loi seule; c'est le législateur qui l'a établi, disent-ils, en vue de certaines considérations sociales; il est le maître d'y mettre des conditions, et, s'il exige 9 et 10 pour 100 pour la transmission d'un héritage, on n'a pas à se plaindre, il pourrait demander plus. — Si on se place à un autre point de vue, si on croit que le droit de propriété ne dérive pas de la loi seule, qu'il lui est antérieur et supérieur, qu'il est comme le fondement sur lequel reposent les sociétés, alors les prétentions du fisc deviennent contestables, et on peut les trouver injustes, si elles sont exagérées. Cette question du droit de propriété a été beaucoup discutée dans tous les temps, elle l'est encore beaucoup aujourd'hui.

Dans un travail fort intéressant (1), M. de Laveleye nous apprend qu'en Allemagne même, où la témérité de la pensée va quelquefois très loin, on admet généralement que l'institution de la propriété appliquée au sol répond à la nature de l'homme, assure le maximum de production, et paraît par conséquent indispensable pour tout l'avenir qu'on peut prévoir; et M. de Laveleye, tout en rappelant que les lois sur la propriété ont varié suivant le milieu social où elles étaient appliquées, ajoute lui-même que « si c'est la loi qui définit la propriété, en détermine les privilèges, les obligations, la limite et les modes d'acquisition, ce n'est pas le législateur qui crée le droit. » En effet, ce droit est dans la force des choses; l'économie politique en le proclamant ne fait qu'indiquer ce qui est la condition essentielle du progrès des sociétés et ce qui les met à même de remplir la haute mission civilisatrice à laquelle elles sont appelées. Que l'état fasse payer à propos de toute succession un certain droit pour le service qu'il rend par l'inscription sur ses registres de la mutation qui vient d'avoir lieu, rien de plus juste, personne n'y trouvera à redire, si le droit est modéré. Mais lorsqu'il s'agit de 9 pour 100 et que la dépense occasionnée par l'inscription représente à peu près 1/2 pour 100, ce n'est plus un service qu'on paie, c'est un impôt qu'on subit, et il convient alors d'examiner si, à ce taux excessif, l'impôt est juste et bien conforme aux lois de l'économie politique.

Pour les successions entre descendans et ascendans, le droit est de 1 pour 100, auquel s'ajoutent les deux décimes de guerre, ce qui fait 1,20 pour 100; entre époux, il est de 3 pour 100 et, avec les 2 décimes, de 3,60; entre frères et sœurs, oncles et neveux, de 6 pour 100; entre grands-oncles et petits-neveux, de 7 pour 100; entre parens au-delà du 4e degré, de 8 pour 100; il s'élève enfin à 9 pour 100 et à 10, y compris les décimes, entre personnes non parentes, lorsque la succession résulte d'un testament. L'état fait ainsi une grande distinction entre les successions directes et celles qui passent à des parens éloignés ou à des personnes non parentes : en la faisant, il rend hommage au principe du droit de propriété et reconnaît que, lorsque la succession est directe et continue en quelque sorte dans les mêmes mains par une dévolution naturelle, conforme à la volonté du défunt, il n'a pas à intervenir, parce qu'il n'ajoute rien à un droit que l'on ne tient pas de lui. Il en est autrement lorsqu'il s'agit d'une succession par voie collatérale, et qu'il n'y a pas de volonté expresse du défunt; alors l'intervention du législateur est nécessaire pour suppléer à cette volonté qui manque; l'état vient et dit : Si ce n'est pas moi qui crée le

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1878.

droit de propriété, j'ai au moins le pouvoir de déterminer la limite au-delà de laquelle il ne pourra plus s'exercer, de même qu'il m'appartient de fixer les délais de la prescription pour les acquisitions irrégulières; c'est une mesure d'ordre public. Les parens ne se connaissent pas toujours au-delà d'un certain degré, ou, s'ils se connaissent, le lien qui les unit est si faible qu'il ne peut constituer un droit rigoureux. Si pourtant je veux bien reconnaître ce droit, je suis libre d'y mettre des conditions et de déclarer, par exemple, qu'on n'héritera après tel ou tel degré qu'en payant 10 ou 12 pour 100. Personne ne peut le trouver mauvais; il n'y a aucun principe de violé : on ne viole pas la justice, puisque celui à qui passe l'héritage n'y avait aucun droit primordial, et on n'offense pas les lois de l'économie politique, car le défunt, en travaillant pour faire sa fortune, n'a pas été guidé par l'idée que celle-ci dût passer exempte d'impôts à des collatéraux. « L'hérédité, dit encore M. de Laveleye, est utile comme un stimulant à l'accroissement de la richesse; mais, dans les successions collatérales, elle ne doit pas s'étendre au-delà du degré où elle agit comme un encouragement au travail et à l'épargne; » et il proposerait volontiers de la limiter au 5e et 6e degré. Il n'en est pas de même, à notre avis, lorsqu'il y a une institution d'héritier faite par testament; le défunt a usé de son droit, il a choisi son héritier, et, si on veut taxer cette transmission d'un façon exorbitante, on porte atteinte à ce droit. Il importe d'autant plus de se montrer réservé à cet égard qu'aujourd'hui surtout on a une tendance à favoriser les dispositions testamentaires et à croire que la loi ne doit rien faire pour les entraver. A ce point de vue donc, il paraîtrait équitable qu'on fît une distinction entre les successions qui sont léguées par testament et celles qui ne le sont pas et doivent aller à des héritiers au-delà d'un certain degré. Nous comprendrions qu'on fît payer 10 ou 12 pour 100 et même plus aux parens après le 4e ou 5e degré et qu'on ne demandât pas plus de 2 ou 3 pour 100 aux légataires à titre quelconque comme aux époux. Ces 2 ou 3 pour 100 seraient censés représenter le service que rend l'état en inscrivant la mutation sur ses registres, et, quant aux 10 et 12 pour 100, ils seraient le prix de l'investiture spéciale que la loi veut bien accorder aux héritiers éloignés et qu'elle aurait pu leur refuser. En adoptant cette modification, diminuant les droits d'un côté et les augmentant de l'autre, on arriverait peut-être à obtenir les mêmes recettes et à désintéresser le fisc. Alors tout serait pour le mieux.

On a proposé un autre changement; on a demandé qu'on fît comme en Angleterre et qu'on tînt compte, pour le droit à percevoir, de l'âge de la personne qui est appelée à succéder. Il est bien évident que, si cette personne est âgée, elle a moins de chance de

détenir longtemps l'héritage que si elle est jeune. Pourquoi lui faire payer le même droit? On pourrait se servir des tables de mortalité, comme pour les assurances sur la vie, et établir l'impôt suivant l'âge. En Angleterre, on donne satisfaction à cette idée en capitalisant la succession à des taux différens. Un revenu foncier de 100 liv. sterl. est estimé 1,900 liv., si l'héritier a un an, 1,641 liv. sterl. s'il a trente ans, 1,242 livres sterling s'il a cinquante ans, enfin 541 liv. sterl. s'il a soixante-quinze ans. Cette distinction paraît en effet fort juste. L'état ne doit pas spéculer sur la trop grande fréquence des mutations, et, quand il est probable que cette fréquence aura lieu, il peut en tenir compte. L'idéal, au point de vue de la justice, serait que toutes les propriétés subissent les mêmes droits de mutation, dans un certain laps de temps, comme elles sont soumises chaque année au même impôt foncier. Cette distinction pourtant perdrait de son intérêt si les droits élevés ne s'appliquaient qu'aux successions *ab intestat* au-delà d'un certain degré. Personne ne s'en inquiéterait. En définitive, quand une succession arrive à quelqu'un qui n'y a aucun droit primordial et qui n'est point institué par testament, il n'y a pas grand inconvénient à ce qu'elle soit soumise deux fois à la même taxe dans un espace de temps assez court, tandis que, si la taxe s'applique ou à des parens assez proches ou à des héritiers par testament, c'est une atteinte portée au droit de propriété et qui est d'autant plus sensible que l'impôt se renouvelle souvent. On peut faire la même réflexion à propos d'une autre réforme qui avait été indiquée par la dernière commission d'enquête agricole : elle demandait qu'on réduisît les droits de succession, lorsqu'ils auraient été acquittés depuis moins de trois ans. Ce projet de réforme n'avait encore en vue que les droits élevés; s'il ne s'était agi que de 2 et 3 pour 100, cela n'en valait pas la peine, et d'ailleurs la demande eût été injuste, car à chaque mutation l'état est obligé d'intervenir, il rend un service qui doit être payé.

Mais la réforme la plus urgente à notre avis est celle de la déduction des dettes dans l'actif d'une succession. Un homme meurt laissant des charges plus ou moins considérables, attestées par des obligations certaines, inscrites même au bureau des hypothèques, elles absorbent la moitié ou les trois quarts de la succession. N'importe, on paiera le droit sur tout l'héritage, comme si celui-ci était absolument libre; on ne déduira rien de l'actif. C'est là évidemment une prétention excessive, contre laquelle on réclame en vain depuis nombre d'années. Quelles sont donc les difficultés? On allègue que, si le trésor entrait dans la voie de la déduction des dettes, il serait exposé à toute espèce de fraudes; il n'y aurait plus de

successions exemptes de charges : toutes ou la plupart se présenteraient en accusant un passif plus ou moins considérable, sans qu'il fût possible de distinguer les dettes réelles des dettes fictives. Cette objection a toujours prévalu. Quelque grave quelle soit, elle ne peut pas servir à consacrer une immense injustice. Quoi! une succession sera obérée au point de laisser un actif insignifiant, juste assez élevé pour empêcher l'héritier d'y renoncer, cet héritier offrira d'en faire la preuve, et on refusera, parce qu'il paraîtra plus commode, pour éviter toute difficulté, de ne tenir aucun compte des dettes! Alors ce n'est plus 8 ou 10 pour 100 qu'on prélève, c'est souvent 18 ou 20; c'est une véritable expropriation qu'on opère, et pourquoi? pour favoriser le repos et la tranquillité des agens du fisc. On aura beau dire, la conscience publique se révoltera toujours contre une pareille iniquité, et n'admettra jamais qu'on doive payer sur une succession chargée de dettes comme sur une autre qui n'en a pas.

Il en résulte dans l'application des choses assez singulières. Une succession de 100,000 francs s'ouvre, elle est grevée de 50,000 francs de dettes hypothécaires, on paie le droit comme si la dette n'existait pas. A quelques jours de là, le créancier des 50,000 francs vient lui-même à mourir, on porte la créance à l'actif de sa succession et on exige encore le droit, de sorte que le fisc aura reçu deux fois pour la même créance, la première fois en refusant de la reconnaître au passif d'une succession, la seconde en l'admettant à l'actif de l'autre. Il y a pourtant là quelque chose de contradictoire qui choque la raison et la justice. Est-il donc impossible de se mettre à l'abri de la fraude? Un ancien chef de division de l'administration même de l'enregistrement, M. Abel Lemercier, indiquait, dans une brochure qui a paru en 1867, un moyen qui ne manquerait peut-être pas d'efficacité. Lorsqu'un héritier déclarant une succession, disait-il, produirait le titre d'une dette enregistrée, contractée envers des tiers et non échue avant le décès, affirmant qu'elle n'est pas éteinte et qu'il la reconnaît parfaitement, cette déclaration pourrait faire foi contre lui devant les tribunaux. En sens inverse, lorsque l'héritier d'une succession au profit de laquelle une créance aurait existé viendrait déclarer qu'elle n'existe plus et qu'elle a été payée avant le décès, on pourrait se servir également de cette déclaration pour faire preuve de la libération. — Enfin, si ces moyens ne suffisaient pas, il faudrait en chercher d'autres, car le procédé actuel est inique, quelque peu odieux, et il n'est même pas démontré qu'il enrichisse beaucoup le fisc. En effet, l'héritier qui est en face d'une injustice aussi grande dérobe tout ce qu'il peut aux regards du trésor pour dimi-

nuer ses charges, et il croit ne pas engager sa conscience, il sait qu'avec ce qui reste, et qu'il ne peut soustraire, il paiera encore plus qu'il ne doit réellement; la non-déduction des dettes est donc une incitation à la fraude. On dira que la fraude existerait encore si le fisc agissait autrement; c'est possible, mais alors le contribuable saurait qu'il engage sa conscience, et le trésor pourrait toujours user des moyens de contrôle dont il dispose. Il n'en use pas lorsqu'il est en présence d'une succession dont le passif est notoirement considérable, et il laisse la fraude s'accomplir, ce qui fait que la plus grande inégalité règne dans la perception du droit. Les gens scrupuleux se soumettent aux exigences du fisc, paient l'impôt sur toute la succession sans en rien distraire, les autres trouvent moyen de ne pas payer plus qu'ils ne doivent, et souvent moins. Voilà à quoi on arrive avec un principe vicieux; les uns passent à côté, les autres le subissent dans toute sa rigueur.

II.

Voyons maintenant un autre droit de mutation excessif également et qui se justifie peut-être encore moins que certaines applications de l'impôt de succession : je veux parler de celui qui est perçu à l'occasion des mutations d'immeubles, à titre onéreux. Ce droit, avec les centimes additionnels qui y sont afférens, est aujourd'hui de 6,60 pour 100, et si on y ajoute les frais accessoires d'actes et les honoraires du notaire, on arrive à faire payer 9 et 10 pour 100 pour toute mutation d'immeubles; et qui est-ce qui subit ce droit? — En apparence c'est l'acquéreur, la loi le dit ainsi, mais en réalité c'est le vendeur. Dans la plupart des cas, on vend par nécessité et on n'est pas en mesure de faire la loi à celui qui achète. — D'ailleurs le prix se règle sur le revenu net que donne la propriété, déduction faite des charges, y compris l'impôt, et si ce revenu, d'après les conditions du marché, doit être de 3 ou de 4 pour 100, il faut bien que le vendeur prenne à son compte tout ce qui pourrait le diminuer. Et quel service rend l'état pour exiger un pareil droit de 6,60 pour 100? Il se contente de faire transcrire sur ses registres l'acte de mutation; c'est un service qui pourrait être largement rétribué avec 1/2 ou 1 pour 100 au plus. D'après un tableau dressé par M. Vignes dans son traité des impôts, les droits sur la transmission d'immeubles à titre onéreux ont rapporté, en 1869, 139 millions pour une valeur de 2 milliards 400 millions, tandis que les transmissions au même titre de valeurs mobilières n'ont donné que 24 millions pour une valeur de plus de 10 mil-

liards. Les mutations d'immeubles sont donc particulièrement grevées d'un droit excessif. On en cherche en vain la raison.

Quand on établit un impôt, il faudrait autant que possible l'associer au progrès de la richesse; c'est là ce qui en fait la légitimité. L'état peut dire au contribuable : C'est sous ma protection et avec mon concours que le progrès dont vous profitez a eu lieu; j'en viens réclamer ma part. Il n'en est pas ainsi avec les droits d'enregistrement. On ne peut pas dire d'une façon absolue que plus il y a d'actes enregistrés, plus il y a de richesse; c'est souvent le contraire qui arrive. Ainsi on remarque que dans les années calamiteuses traversées par la disette, la guerre et les révolutions, où il y a beaucoup de poursuites en expropriation, les recettes de l'enregistrement augmentent plutôt qu'elles ne diminuent. Les mutations d'immeubles à titre volontaire même qui ont lieu dans ces années-là sont loin d'être un signe de richesse. Pour quels motifs donc a-t-on porté les droits à un taux aussi élevé? Nous n'en connaissons pas d'autres que ceux qui inspirent les souverains dans les états barbares lorsqu'ils ont besoin d'argent. Un pacha, dit Volney dans son *Voyage en Égypte et en Syrie*, voit un individu planter un arbre ou bâtir une maison, il le fait venir et lui dit : « Tu as de l'argent, puisque tu plantes et que tu bâtis; tu vas m'en donner une part, » et il n'ajoute rien de plus. Le fisc, dans un pays civilisé comme le nôtre, n'agit pas autrement avec le droit de mutation. Il voit un individu qui vend un immeuble et un autre qui l'achète, il se dit qu'il y aura de l'argent échangé, et il en demande sa part, sans examiner s'il y a droit ou non. Qu'en résulte-t-il? Qu'en Orient on ne plante ni ne bâtit, pour ne pas avoir à faire la part du pacha; on enfouit son argent, et le pays reste stérile. Chez nous, on n'enfouit pas son argent, parce qu'on a d'autres moyens de l'utiliser; mais on se garde bien, autant qu'on le peut, d'acheter des immeubles: d'abord pour ne pas payer le droit excessif auquel l'acquisition est soumise, et ensuite parce qu'à cause de ce même droit on aurait de la peine à s'en défaire plus tard.

Il n'y a aucun pays où l'impôt de mutation soit aussi élevé qu'en France; il est de 1/2 pour 100 en Angleterre, de 1 pour 100 en Prusse, de 2 et 3 pour 100 ailleurs. L'administration a si bien senti que le droit de transmission à 6,60 était excessif qu'elle l'a diminué des deux tiers en ce qui concerne les aliénations du domaine public, des forêts de l'état par exemple. Pourquoi cette distinction? Pourquoi ce qui est bon pour l'état ne le serait-il pas pour les particuliers? D'ailleurs le fisc n'y perdrait rien. Nous ne craignons pas de dire qu'avec une réduction de moitié dans le droit et un allégement sensible dans les frais accessoires, les transactions sur pro-

priétés immobilières seraient beaucoup plus nombreuses, au grand avantage de tout le monde. On comprend qu'il y ait une différence dans le droit lorsqu'il s'agit de transmission de valeurs mobilières, et particulièrement d'actions et d'obligations : la force des choses le veut ainsi; on aurait trop de facilité pour échapper au fisc, si les droits étaient élevés. Mais l'écart, au taux où il est, ne se justifie point. On ne peut pas admettre qu'on prenne 6 pour 100 dans un cas et 2 et même 1/2 pour 100 dans l'autre. Il en résulte que non-seulement les transactions sur immeubles sont plus rares, mais encore qu'elles sont le plus souvent entachées de fraude : on déclare moins que le prix réel. Si le droit était plus modéré, la fraude serait moindre, et il ne serait pas impossible qu'au bout de très peu de temps, avec plus de fréquence dans les mutations, plus de sincérité dans les déclarations, le fisc ne retrouvât à peu près l'équivalent de ce qu'il aurait abandonné. Ainsi, au point de vue de la justice comme au point de vue de l'économie politique, l'impôt de mutation sur les immeubles, tel qu'il existe aujourd'hui, est aussi loin d'être irréprochable.

Est-on plus heureux avec les droits qui grèvent les transports? Nous éliminons tout de suite ceux qui concernent la poste; ceux-là sont parfaitement légitimes et représentent l'équivalent d'un service rendu. On peut même trouver qu'ils ne sont pas très élevés, par rapport au service. Pour en demander la diminution, il faut se placer à un autre point de vue et se dire que, l'état ayant un grand intérêt à multiplier les correspondances, intérêt de civilisation d'abord pour faciliter l'échange des idées, intérêt matériel ensuite pour développer les relations commerciales, il fait une chose utile pour lui-même et pour tout le monde lorsqu'il abaisse la taxe des lettres; c'est ce qui a eu lieu tout récemment sur l'initiative heureuse du ministre des finances, M. Léon Say.

Ce qu'il faut examiner plus attentivement, ce sont les droits que l'état trouve bon de percevoir sur les transports en grande et petite vitesse, particulièrement par chemins de fer; ces droits sont de 2 décimes ou de 20 pour 100 pour les transports à grande vitesse et de 5 pour 100 pour ceux à petite vitesse. Les premiers ont rapporté, en 1877, 76 millions environ et les seconds 23 millions, — en tout près de 100 millions. Il ne faut pas réfléchir longtemps pour être convaincu que cet impôt n'est pas bien fondé. Les 5 pour 100 sur les transports en petite vitesse sont une charge nouvelle ajoutée à la production du pays, et, quand on est serré d'aussi près que nous le sommes par la concurrence étrangère, que toutes les tendances des peuples sont de réduire de plus en plus leurs frais de production pour se disputer les marchés du monde, ce n'est pas une idée heureuse à coup sûr d'avoir imaginé cet impôt.

On aura beau dire que la production pour l'intérieur y est seule soumise, que le droit n'est pas perçu quand la marchandise est destinée au dehors; la distinction est illusoire, les 5 pour 100 grèvent la production sous toutes ses formes. La marchandise, avant de partir pour l'étranger, n'en a pas moins payé les 5 pour 100 sur toutes les matières premières qui ont servi à l'établir. S'il s'agit d'une étoffe, elle les a payés sur la laine, le coton ou la soie qu'on a dû faire venir de plus ou moins loin; elle les a subis encore sur le combustible qu'on a brûlé dans l'usine, sans parler de l'élévation de la main-d'œuvre qui en résulte aussi; il faut que tout cela se retrouve dans le prix de vente au dehors. Du reste, la critique que nous faisons de cet impôt est un peu rétrospective, il n'y avait qu'une voix pour le condamner. Il vient d'être aboli, et disparaîtra le 1er juillet prochain.

L'opinion n'est pas aussi sévère à l'égard des deux décimes qui frappent les transports à grande vitesse. De quel droit pourtant l'état vient-il les réclamer? Veut-il faire payer aux compagnies la faveur qu'il leur a accordée de construire et d'exploiter les chemins de fer? Cette faveur n'a pas été gratuite; on en a débattu les conditions dans des cahiers des charges, où l'état ne s'est pas oublié. Il a stipulé par exemple qu'on transporterait au quart de place les marins et les militaires, et pour rien ses propres dépêches. Il imposait en outre des frais de contrôle assez lourds. Enfin les compagnies de chemins de fer paient, comme toutes les autres industries, les taxes générales, l'impôt foncier, l'impôt mobilier, celui de patente, des portes et fenêtres, d'enregistrement, etc. Elles sont de plus assujetties à une taxe spéciale qui a été créée particulièrement contre elles, celle du timbre sur tous les titres qu'elles émettent. N'était-ce pas assez? La compagnie du Nord, dans son rapport pour 1877, constate que, sur une recette brute de 123 millions, cette compagnie a payé à l'état, tant directement qu'indirectement, une somme de 30 millions. Si on établit la même proportion sur la recette de tous les chemins de fer, qui aujourd'hui dépasse 800 millions, le profit de l'état serait de près de 200. Cela représente environ 25 pour 100 du produit brut; il n'y a pas une autre industrie qui soit aussi fortement taxée. On aurait pu s'en tenir là et ne pas ajouter les 2 décimes dont nous parlons. On a fait comme pour l'impôt de succession et de mutation, on a jugé que ce serait facile à percevoir, et on n'a pas cherché d'autre raison. On a pensé d'ailleurs que, la taxe se confondant avec le prix du transport, on s'en apercevrait à peine; cela était déjà très peu vrai avec le premier décime; on ne paie pas indifféremment 60 centimes au lieu de 50, et 11 francs au lieu de 10; mais, quand on y a ajouté le deuxième et qu'il a fallu débourser 70 centimes au lieu de

50, 12 francs au lieu de 10, et 120 francs au lieu de 100, alors la taxe a paru exorbitante, et le mouvement des voyageurs a dû s'en ressentir. Sans doute, si on compare les recettes d'une année à l'autre, on les trouve toujours en augmentation, et on peut être tenté de croire que la taxe n'exerce aucune influence fâcheuse. Ce n'est pas ainsi qu'il faut considérer les choses. La richesse chez nous a une telle élasticité qu'elle se développe quand même malgré tous les obstacles; seulement il est permis de supposer qu'elle se développerait davantage encore si ces obstacles n'existaient pas. Qu'on supprime demain les 2 décimes sur les transports à grande vitesse, et il y aura certainement une circulation plus grande de voyageurs, et avec elle un mouvement d'affaires plus considérable. Élever les impôts sur un point peut être le moyen de leur faire rendre davantage sur ce point-là, mais ce n'est pas toujours celui d'obtenir plus de l'ensemble des taxes. Or il n'y a que l'ensemble qui intéresse l'état. Ce qui importe à celui-ci, ce n'est pas que tel ou tel impôt rapporte plus, c'est que tous donnent davantage et qu'on ne perde pas d'un côté ce qu'on gagne de l'autre. Pour bien faire comprendre notre pensée, supposons qu'un impôt mal conçu donne 40 ou 50 millions par an et qu'il nuise pour un centième seulement au progrès de la richesse. Si ce progrès est de 3 milliards par année, et il doit bien être de ce chiffre aujourd'hui en France, le préjudice annuel causé par le mauvais impôt sera de 100 millions. Il aurait mieux valu ne pas l'établir. — Il se peut que les 2 décimes qui augmentent sensiblement le prix des transports aient cet inconvénient, et que les 76 millions qu'ils rapportent soient plus que perdus par le ralentissement qu'ils amènent dans le progrès de la richesse. L'état, en face de la fortune publique, est comme l'administrateur d'un grand domaine qui doit chercher ce qui améliore l'ensemble de ce domaine plutôt que telle ou telle partie en particulier. Pour toutes ces raisons donc, il nous paraîtrait utile que l'état réduisît la charge des 2 décimes qui pèsent sur les transports. Il ne faut pas perdre de vue qu'en Angleterre, pays essentiellement commerçant, cette taxe est de 5 pour 100 seulement, et qu'on parle tous les jours de la supprimer.

Dans le même ordre d'idées, on peut trouver à redire encore contre l'impôt de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières. On a pourtant cru faire merveille en l'établissant. On a dit : Voilà des valeurs qui constituent une partie notable de la richesse publique, et qui, sauf pour un léger droit de transmission auquel elles sont soumises, ne paient rien à l'état sur le revenu qu'elles donnent, tandis que le revenu de la terre et des immeubles est grevé de 5 ou 6 pour 100 et souvent de plus. C'est une inégalité qu'il faut

faire disparaître au nom de la justice. Maintenant, au point de vue de l'économie politique, on a ajouté : Qu'est-ce qu'un impôt de 3 pour 100 sur des valeurs qui offrent tant d'avantages, qu'on peut emporter avec soi et transmettre avec la plus grande facilité? Ce qu'on leur demande est un bien mince tribut qui n'en peut pas troubler l'économie ni arrêter le développement. Et en effet, depuis que l'impôt existe, ces valeurs n'ont pas cessé de s'accroître, et les cours en sont de plus en plus élevés. Il semble donc que l'impôt est bien justifié, et que les craintes qu'on pouvait avoir au début n'étaient pas fondées. Cependant, si on y regarde de près, on trouve qu'il n'est pas aussi inoffensif qu'il en a l'air; d'abord il y a d'autres valeurs mobilières que celles qui sont sous forme d'actions ou d'obligations; les parts d'intérêts dans une grande industrie, la possession entre trois ou quatre personnes d'un établissement de commerce, sont bien aussi des valeurs mobilières; pourquoi sont-elles exemptes de l'impôt du revenu? Les sociétés industrielles ou financières, qui émettent des actions et des obligations, ont payé comme les établissemens particuliers l'impôt foncier, la taxe des patentes, celle des portes et fenêtres, les droits d'enregistrement; elles sont soumises en outre à un droit de timbre sur leurs titres; pourquoi donc leur faire payer encore, par un privilège spécial, l'impôt sur le revenu? Le petit rentier qui tire 1,000 francs par an de ses valeurs mobilières, actions ou obligations, subit une retenue de 30 francs, et les trois ou quatre grands industriels ou commerçans associés qui se partagent 3 ou 400,000 fr. de bénéfice ne paient rien de l'impôt sur le revenu. Il faut avouer que cela n'est pas de la bonne justice distributive. Nous voudrions demander aussi en vertu de quel principe on exempte la rente sur l'état. C'est, dit-on, pour ménager le crédit public. Si le gouvernement imposait sa rente, elle baisserait, et on lui ferait payer plus cher les emprunts qu'il aurait à contracter dans l'avenir. Cette raison ne suffit pas pour consacrer une injustice; il est exorbitant que celui qui a 10,000 francs de rente sur l'état ne paie rien, tandis que celui qui n'a que 1,000 francs en obligations de chemins de fer ou autres est grevé de 30 francs par an.

D'ailleurs l'injustice ne profite pas à l'état autant qu'on peut le supposer. Tous les genres de crédits sont solidaires, surtout lorsqu'ils émanent de la même source. Il ne faut pas oublier que l'état a promis une garantie d'intérêt aux obligations de chemins de fer, et si celles-ci, à cause de l'impôt, n'ont pas tout l'essor qu'elles devraient avoir, il est le premier à en souffrir. La garantie ne fonctionne que dans certains cas, lorsque les lignes ne fournissent pas des revenus suffisans pour couvrir les dépenses qu'elles ont occasionnées.

Quel est l'intérêt de l'état? Que les compagnies empruntent aux meilleures conditions possibles, afin que l'annuité à couvrir soit moindre. Or, si l'impôt de 3 pour 100 enlève 50 centimes au revenu d'une obligation, les prêteurs ne donneront pas le même capital pour 14 fr. 50 cent. d'intérêts que pour 15 fr. Il faudra emprunter davantage, et la différence retombera à la charge de l'état par la garantie. Aujourd'hui, en vertu de cette garantie, le gouvernement paie aux compagnies une quarantaine de millions par an, et il reçoit de l'impôt sur les valeurs mobilières une somme qui n'est pas même équivalente : elle a été en 1877 de 36 millions. Nous ne prétendons point que, sans l'impôt, la garantie cesserait d'être effective : loin de là; mais elle aurait lieu pour un chiffre moindre. — A ce droit de 3 pour 100 qui frappe le revenu des valeurs mobilières s'ajoute un autre impôt de transmission qui est de 20 centimes pour 100 fr. du capital coté à la Bourse pour les titres au porteur, et de 50 centimes pour les titres nominatifs, indépendamment de l'impôt spécial du timbre. Tous ces droits réunis font qu'une obligation de chemin de fer au porteur cotée 340 francs subit une retenue de 1 fr. 14 cent. et ne rapporte en réalité que 13 fr. 86 cent. au lieu de 15 francs; et, s'il s'agit d'une valeur à lots, où la prime de remboursement peut être considérable, comme pour une obligation de la ville de Paris, qui est cotée 500 francs, le revenu descend à 13 fr. 50 cent. au lieu de 15 francs, c'est une réduction de 10 pour 100. On ne peut pas admettre qu'à ce taux l'impôt soit complètement inoffensif. Si on le paie aisément dans les entreprises prospères, il n'en est pas de même dans celles qui ont une existence précaire : la défalcation à faire par suite de l'impôt dans le revenu des titres est en moyenne de 6 à 7 pour 100; elles sont donc obligées d'emprunter à un taux plus onéreux. Nous n'irons pas jusqu'à dire que les petites lignes de chemins de fer par exemple qui ont fait faillite, et que l'état vient de racheter, ont été ruinées par ces impôts; il y avait malheureusement trop de causes pour qu'il en fût ainsi; cependant il paraîtra étrange que l'état ait perçu pendant plusieurs années un droit sur des revenus qui n'existaient pas et qui n'étaient qu'un prélèvement sur le capital. Cet impôt sur les valeurs mobilières offre encore cette particularité qu'il frappe les titres qu'il faudrait le plus ménager : ils émanent d'entreprises qui ont pour base l'association des capitaux, c'est-à-dire la forme de crédit la plus démocratique qu'il y ait, et, au lieu de leur donner une prime d'encouragement, on leur inflige en quelque sorte une pénalité. On conviendra que l'anomalie est bizarre dans un pays de suffrage universel.

J'ai fini l'examen des taxes qui pèsent sur les actes ou sur les affaires, et je crois avoir démontré qu'elles ont très peu des qualités qui constituent les bons impôts : elles sont lourdes, en général, ne se paient pas par fractions minimes, et si elles rendent beaucoup, ce n'est point toujours sans dommage pour la richesse publique. Que faut-il en conclure? Qu'il y a lieu de les réviser dès aujourd'hui et de les diminuer sensiblement. On voudrait que ce fût possible. Mais nous sommes en présence d'autres nécessités plus urgentes. Nous avons un budget qui, avec les centimes additionnels, touche à 3 milliards et dont l'équilibre assuré est nécessaire au maintien de notre crédit; on ne peut pas risquer de le compromettre par des remaniemens de taxes qui, bien que fondés en principe, n'en auraient pas moins pour premier effet d'amener des diminutions de recettes. Seulement il faut se dire qu'aussitôt que la situation sera dégagée et que nous aurons des excédans, nous devrons les appliquer particulièrement à ces remaniemens.

Il y a un critérium infaillible pour juger du mérite d'un impôt : c'est l'influence qu'il exerce sur la richesse publique; l'impôt se paie-t-il aisément, sans faire naître de découragement dans la production et la consommation, alors il est bon et il est juste, car la répercussion en est certaine; il entrera dans le mouvement général de la richesse, pèsera également sur tout le monde et deviendra une charge définitive du revenu brut de la société. Aucun homme réfléchi et de bonne foi ne peut nier qu'à ce point de vue, qui est l'essentiel, les taxes sur les actes sont moins favorables que celles de consommation. Pourquoi sont-elles mieux accueillies? Tout simplement parce qu'elles ne sont point mêlées comme les autres aux préjugés et aux passions politiques, et qu'on ne s'en sert pas pour se faire des réclames auprès de la masse électorale; dès lors les gouvernemens ont beau jeu pour les augmenter autant qu'ils veulent. Mais, si elles excitent moins de plaintes que d'autres, cela ne prouve pas qu'elles soient meilleures, cela prouve seulement que les peuples n'entendent pas toujours bien leurs intérêts.

VICTOR BONNET.

LES

CONFLITS DES POUVOIRS PUBLICS

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

II[1].

LE ROLE DES PARLEMENS DANS LES PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION.

I.

Louis XIV savait par l'expérience de sa jeunesse à quels dangers les régences exposaient le pouvoir royal et le repos du royaume. Il voulut les prévenir en réglant les conditions du gouvernement intérimaire qui devait après sa mort présider aux destinées du pays, et par son testament il institua un conseil dont il donna la présidence, avec voix prépondérante, à Philippe, duc d'Orléans, son cousin et son gendre de la main gauche, ce prince ayant épousé en 1692 M[lle] de Blois, fille légitimée de M[me] de Montespan. La faible santé de Louis XV, alors âgé de cinq ans, laissait au duc d'Orléans l'espoir de saisir la couronne. Il avait l'ambition traditionnelle des branches cadettes, des ressentimens à venger (2),

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin.

(2) Son père avait remporté sur Guillaume d'Orange la victoire de Cassel, et depuis ce brillant fait d'armes, Louis XIV, par un misérable sentiment de jalousie, l'avait relégué dans un stérile repos. Un jour qu'il demandait pour sa femme malade l'autorisation de s'asseoir sur un fauteuil à dossier au lieu d'une chaise pliante, il se vit brutalement refuser cette faveur, parce que Louis XIV ne voulait pas, comme il le dit dans ses Mémoires, rapprocher le frère trop près du roi. Le régent avait eu à souffrir des mêmes ombrages, et il n'est pas besoin de rappeler que dès 1708 il avait entamé des négociations secrètes avec l'Angleterre en vue d'une révolution dynastique.

et le jour même de la mort du grand roi, il fit cerner le Palais de Justice, comme l'avait fait d'Épernon, par le régiment des gardes, qui était devenu la légion prétorienne de la monarchie. La plupart des présidens et des conseillers étaient gagnés d'avance, comme si les coups d'état devaient toujours trouver en France des complices parmi ceux à qui la garde des lois est confiée. Philippe leur demanda la régence pour lui seul, en ajoutant : « J'ose assurer, messieurs, que je saurai la mériter par mon zèle pour le service du roi, par mon amour pour le bien public et surtout étant aidé de vos bons conseils et de vos sages remontrances. » — Le testament fut cassé, Philippe proclamé régent, et quinze jours après il rétablissait le droit de remontrances (1).

Les deux pouvoirs étaient les obligés l'un de l'autre; dans les premiers momens, ils marchèrent en parfait accord; mais la bonne entente fut rompue par le système de Law. A côté de beaucoup d'erreurs, ce système contenait sur le crédit public, la mobilisation et la circulation des valeurs, la production de la richesse, des vues justes et neuves dont la science financière moderne a profité. Le régent fut séduit comme les Parisiens, toujours faciles à s'enthousiasmer pour ceux qui font briller à leurs yeux le mirage de bénéfices fantastiques; seul au milieu de l'engoûment général, le parlement comprit que le régent, qui favorisait les plus aventureuses opérations de Law en croyant organiser le crédit, n'organisait que la banqueroute, et n'enrichissait que les *fripons de conséquence*. De 1716 à 1721, il ne cessa de signaler par ses remontrances et de condamner par ses arrêts les manœuvres empiriques et souvent frauduleuses à l'aide desquelles le gouvernement s'efforçait, comme on dit aujourd'hui, de soutenir l'affaire.

Le 19 juin 1718, parut sur la refonte des monnaies un édit désastreux qui masquait une indigne escroquerie, sous les apparences d'avantages considérables offerts au public. Le parlement protesta vigoureusement, et le chancelier d'Argenson lui apprit en ces termes comment le régent entendait s'éclairer de ses bons conseils : « Il semble que le parlement a porté ses entreprises jusqu'à prétendre que, sans son aveu, le roi ne peut rien, et que le parlement n'a pas besoin du consentement et de l'ordre du roi pour ordonner ce qui lui plaît. Ainsi, le parlement pouvant tout sans le roi, et le roi ne pouvant rien sans son parlement, celui-ci deviendrait bientôt législateur du royaume, et ce ne serait plus que sous son bon plaisir que sa majesté pourrait faire savoir à ses sujets quelles sont ses intentions. »

Les magistrats n'en continuèrent pas moins d'exercer sur toutes

(1) Sur le coup d'état du régent, Isambert, *Anciennes Lois*, t. XX, 623, 628, XXI, 9.

les opérations du Système la surveillance la plus sévère. En 1720, ils refusèrent d'enregistrer l'édit qui convertissait la compagnie des Indes en compagnie de commerce. Le gouvernement répondit par des lettres de cachet qui les exilaient à Pontoise; mais au XVIIIe siècle, dans ce siècle rénovateur si grand par certains côtés de son histoire, la corruption et la frivolité ne perdaient jamais leurs droits. Le soir du jour où l'exil fut signifié, le régent, qui voulait rester en bons termes avec messieurs de la cour, afin de se ménager l'avenir, envoya 200,000 livres au procureur-général, qui les accepta avec reconnaissance, et une somme plus forte au premier président pour sa table. Pontoise devint un pays de cocagne; le monde élégant de Paris s'y rendit en foule, dit Duclos, et les visiteurs y trouvèrent le triple avantage de faire une partie de campagne, un bon dîner chez les exilés et un acte d'opposition au gouvernement, ce qui a toujours été de bonne compagnie chez nous.

Les querelles commencées sous la régence se continuèrent presque sans trêve pendant le règne de Louis XV, soit au sujet des affaires administratives, financières et juridiques, soit au sujet de la bulle *Unigenitus*. Enregistrée en 1713, c'est-à-dire à une époque où le droit de remontrances était enlevé au parlement, cette bulle, lorsque ce droit lui fut rendu, réveilla les querelles théologiques qui avaient troublé le règne de Louis XIV. Le parti janséniste, auquel appartenait la grande majorité des membres de la haute magistrature parisienne, refusait d'y souscrire, et en appelait au futur concile, parce qu'il n'admettait pas l'infaillibilité du pape agissant de son autorité privée. Les molinistes, au contraire, qui comptaient dans leurs rangs la plus grande partie du clergé et les jésuites, l'acceptaient comme article de foi, et voulaient la faire reconnaître au double titre de loi de l'église et de l'état.

Le pape, disait le parlement, ne peut introduire de nouveaux articles de foi dans la tradition catholique, sans consulter l'église universelle réunie en concile œcuménique; le roi ne peut ériger la bulle en loi du royaume, sans porter une grave atteinte aux libertés gallicanes. Cette bulle d'ailleurs, par des interprétations abusives, prête à ceux qu'elle condamne des opinions qu'ils n'ont jamais eues, et contre lesquelles ils sont les premiers à protester : les contraindre à s'y soumettre serait attenter à leur conscience et commettre un acte de tyrannie.

Le pape, disaient à leur tour les molinistes, n'introduit aucune nouveauté dans la tradition. Le jansénisme n'est qu'une hérésie déguisée qui renouvelle Pélage et Calvin. Les conciles l'ont condamnée vingt fois, et la bulle ne fait que confirmer leurs canons. Le roi est le fils aîné de l'église, son premier devoir est de la

défendre, il y est engagé par le serment du sacre, — et lui-même se mettrait en révolte ouverte contre elle, s'il ne donnait pas à ses décrets la sanction du pouvoir qu'il tient de Dieu.

Le fond de la dispute, il n'est pas besoin de le rappeler, roulait sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. Il n'était pas donné à des légistes de porter la lumière dans ces ténébreuses questions, quand les plus grands esprits de l'église n'avaient jamais pu les résoudre que par des subtilités scolastiques qui prêteront éternellement à la controverse. En voulant rendre la bulle obligatoire par ordonnance royale, les molinistes sortaient de la théologie et soulevaient les plus graves problèmes des sociétés humaines; ils touchaient à la liberté de conscience, aux rapports de l'église et de l'état, au pouvoir du pape et du roi. On n'avait pas oublié les persécutions de Louis XIV, la destruction de Port-Royal, la violation de ses tombeaux, les honteuses victoires remportées par le grand roi sur des pierres et des ossemens. L'ombre du père Letellier se dressait derrière l'archevêque de Paris; on se sentait menacé, et dans la population civile chacun tenait à honneur d'être janséniste, sans s'inquiéter de savoir ce qu'était le jansénisme, et se rangeait du côté du parlement, parce qu'il combattait le *corps épiscopal*, qui favorisait le despotisme civil pour exercer sans obstacle le despotisme religieux. Ce sont les mots de l'époque (1).

Avant d'administrer les sacremens : mariage, communion, extrême-onction, les curés molinistes de Paris exigeaient de leurs paroissiens un billet de confession constatant qu'ils n'étaient pas infectés de l'esprit de la secte, ou, à défaut de billet, une solennelle adhésion à la bulle *Unigenitus*. Aussitôt que ces exigences se produisaient, le parlement, qui les avait interdites par de nombreux arrêts, mandait à sa barre le curé réfractaire, le décrétait de prise de corps ou l'exilait. Lorsqu'il paraissait un bref ou un mandement épiscopal, il supprimait le bref, interjetait appel comme d'abus, et entamait des poursuites contre l'évêque (2). Cet appel, qui n'est plus qu'une pure formalité comportant un simple blâme, avait sous l'ancien régime un caractère rigoureusement coercitif, car il entraînait la saisie du temporel, c'est-à-dire le séquestre des biens ecclésiastiques dont les revenus tenaient lieu des traitemens que l'état fait aujourd'hui au clergé. Les évêques en appelaient au conseil du roi, qui cassait les arrêts du parlement; celui-ci, à son tour, cassait

(1) « La plus grande partie de Paris est janséniste : le peuple, la bourgeoisie, et même au-dessus. La liberté est chère à tous les hommes. » *Journal de Barbier*.

(2) *Journal de Barbier*, t. I, p. 91, 145, 149, 290, 292; IV, 221, 351; VI, 142. — On trouvera à la Bibliothèque nationale le recueil de tous les actes du parlement relatifs aux billets de confession dans les manuscrits du fonds français, n°s 14,038 et 14,053 à 14,058.

les arrêts du conseil. Louis XV, tiraillé entre Rome, l'épiscopat et la magistrature, ne savait quel parti prendre. Quoiqu'il détestât les jansénistes, par la seule raison que Louis XIV les avait détestés et persécutés, il usait envers eux d'une assez grande modération, et demandait avant tout aux deux partis de garder à l'égard de la bulle un silence respectueux. C'était parler à des sourds.

Au mois de mars 1752, le parlement décréta de prise de corps, pour refus de sacremens, le curé de Saint-Étienne-du-Mont. Son arrêt ayant été, comme toujours, cassé par le conseil, il présenta le 15 avril des remontrances où il cherchait à prouver, en rejetant sur le clergé la responsabilité de la crise, qu'elle ne pouvait se prolonger sans mettre en péril la monarchie et le catholicisme : « L'impiété, disait-il non sans raison, s'est servie des discussions qui règnent entre les ministres de la religion pour attaquer la religion même. L'incertitude qui s'introduisait sur ce qui établit la légitimité de la foi a été le moyen qu'elle a employé pour s'insinuer dans les esprits, » et il ajoutait « qu'en laissant le clergé moliniste décider arbitrairement des causes qui pouvaient exclure de la participation aux biens de l'église, on le rendait l'arbitre de l'état et de la fortune des citoyens, car il pouvait mettre l'interdiction aux sacremens à telles conditions qu'il lui plairait. Le refus de les accorder était en outre une excommunication déguisée qui dénonçait aux yeux du peuple les fidèles qui en étaient l'objet, et les diffamait publiquement. »

Louis XV se contenta de répondre qu'il renouvelait ce qu'il avait déjà prescrit pour imposer silence sur des querelles que l'on voulait faire renaître. — Les querelles recommencèrent tout aussitôt. Le 9 avril 1753, le parlement fut exilé à Pontoise, et remplacé par une *chambre royale*. Les Parisiens se montrèrent fort irrités. Le roi pouvait résider avec la cour à Versailles, à Choisy, à Fontainebleau ou partout ailleurs, ils ne s'en plaignaient pas, et l'on eût dit qu'ils se sentaient plus libres; mais ils tenaient au parlement, comme les Romains au Capitole. L'exiler, c'était les frapper au cœur, leur enlever le seul pouvoir qui pût les défendre contre l'arbitraire. On accabla la chambre royale de tant d'épigrammes et de mépris qu'elle fut dissoute et le parlement rappelé le 17 août 1754. Sa rentrée donna le signal d'une nouvelle lutte, et d'une lutte d'autant plus grave qu'elle allait mettre en cause le principe même de la monarchie.

II.

Par une remarquable coïncidence, le parlement se jeta résolûment dans les voies révolutionnaires au moment où paraissaient les premiers volumes de l'*Encyclopédie*, le *Discours sur l'ori-*

gine de l'inégalité parmi les hommes, le *Contrat social*, le *Tableau économique*, c'est-à-dire durant la période qui s'étend de 1752 à 1765. Complice inconscient des philosophes dont il faisait brûler les livres, il encourageait par son exemple « le fanatisme contre l'autorité du roi, qui était, dit Barbier, général dans Paris, » et ralliait dans une opposition commune « tous ceux de la secte janséniste ou un peu républicains. » Un abîme de jour en jour plus profond se creusait entre la couronne et la nation, lorsque la guerre de sept ans vint l'approfondir encore.

Un édit de mai 1749 avait créé une caisse d'amortissement; un nouvel édit du 7 juillet 1756 en confirma l'existence. Elle devait recevoir une somme annuelle de 44 millions; mais les millions prirent une autre route. Des impôts onéreux furent établis. Les traitans profitèrent du prétexte de la guerre pour pressurer indignement les contribuables et voler sur un seul bail des fermes 74 millions. On acceptait sans trop se plaindre les sacrifices nécessités par les besoins réels et prouvés de l'état; mais on ne voulait pas des dépenses « qui entretenaient la mollesse et la volupté (1); » on ne reconnaissait pas à Louis XV le droit de disposer de la fortune publique comme d'une propriété privée. Les provinces, qui supportaient des charges énormes, sans profiter comme Paris des vices et du luxe d'une société corrompue et prodigue, éclataient en murmures. — Leurs parlemens multipliaient les remontrances : « Le royaume le plus florissant de l'univers, disaient-ils, penche vers sa chute... Les maux sont à leur comble et présagent l'avenir le plus effrayant (2). La progression des impôts est poussée à un tel excès qu'elle ne peut avoir de terme que la destruction de la monarchie. » En 1756, ils formèrent, comme au temps de Mazarin, sous le nom d'*union des classes*, une alliance offensive et défensive avec le parlement de Paris, parce qu'ils se regardaient tous comme les membres d'un seul et même corps, dont ce parlement était la tête, de même que la tour du Louvre était au moyen âge le *chief souverain* de tous les fiefs du royaume. La ligue et la fronde renaissaient sous une nouvelle forme, mais dégagées de l'alliance compromettante des ambitions princières et des passions religieuses. La monarchie devait en ressentir un ébranlement profond (3); mais à qui la faute?

(1) Parlement de Rouen, remontrances du 4 mai 1760.

(2) Parlement de Rennes, remontrances du 17 août 1753 et Parlement de Grenoble, 17 août 1763.

(3) Les contemporains ne s'y trompaient pas; l'avocat Barbier, écho fidèle des bruits de son temps, écrivait : « Si l'on parvient à diminuer l'autorité des parlemens et leurs prétendus droits, il n'y aura plus d'obstacles à un despotisme assuré. Si, au contraire, ils s'unissent pour s'y opposer par des fortes démarches, cela ne peut être suivi que d'une révolution dans l'état. »

Le gouvernement ayant imposé un droit d'entrée sur toutes les villes, le parlement de Besançon fit défense aux agens du fisc d'en opérer le recouvrement sous peine de mort. Des lettres de cachet décrétant l'exil ou la prison furent décernées contre trente-deux conseillers. La plupart des parlemens du royaume, celui de Paris en tête, prirent leur parti, et le 24 mai 1759 il présentait pour les défendre des remontrances qui étaient comme la préface de la déclaration des droits de l'homme. Tout en protestant encore de son respect pour la *personne sacrée du roi*, il démentait ce respect par la fierté de ses paroles. Il ne se borne plus, en effet, comme par le passé, à donner des avis sur un fait particulier, à discuter des édits bursaux, à demander l'élargissement des magistrats incarcérés, il s'élève des faits particuliers à l'examen des principes, et c'est le pouvoir royal lui-même qu'il met en cause. Il en cherche l'origine, en fixe les limites et demande, en *invoquant les droits de la nation*, en attaquant les *irrégularités du pouvoir absolu*, si le roi est le seul maître, s'il suffit qu'il parle et qu'il veuille pour être obéi. Louis XV ne s'abuse pas sur la portée de ce langage. Il n'ordonne plus de garder le silence sur ses édits; il cherche à justifier son pouvoir. « *La plénitude et l'universalité de l'autorité* existent, dit-il, dans sa personne; il en use comme il le juge convenable, et le droit de la nation n'est point distinct des lois dont il est la source et le principe (1). »

La question des finances, en soulevant de continuels conflits, ramenait à tout instant la discussion *sur les irrégularités du pouvoir absolu*. En 1756, sur un budget de 312 millions, Louis XV en avait prélevé 117 au moyen des acquits au comptant (2), sorte de mandats à vue en usage depuis François Ier, qui ne portaient que la signature royale, le chiffre de la somme à payer, sans aucune indication sur la nature du crédit, et que les trésoriers généraux brûlaient à la fin de chaque année, en présence du roi. Le parlement de Paris, en 1760, protesta dans les termes les plus sévères contre un abus aussi criant, et profita de l'occasion pour attaquer plus vivement encore *l'autorité arbitraire* qui présidait aux opérations financières. « Il est temps, disait-il, de faire régner l'ordre dans les finances de l'état et de mettre des bornes fixes et invariables au chiffre toujours croissant de dépenses inconnues. » L'opinion pu-

(1) *Journal de Barbier*, t. VII, p. 131, 172.

(2) Les acquits au comptant n'étaient point appliqués seulement, comme le disent quelques écrivains, aux dépenses personnelles du roi, mais aussi aux dépenses générales de l'état, et surtout aux affaires étrangères, mais ils n'en constituaient pas moins un grave danger pour la bonne administration des finances, puisqu'ils mettaient le budget à l'entière discrétion du prince et que celui-ci pouvait prélever sur le trésor toutes les sommes qu'il lui plaisait de prendre.

blique et la magistrature des provinces le soutenaient avec une grande énergie, mais plus elles insistaient sur la nécessité des réformes, plus Louis XV s'obstinait dans une résistance aveugle. Poussé par les coteries de la cour qui lui représentaient le parlement comme un corps indisciplinable, ennemi déclaré de l'autorité royale, il promulguait en décembre 1760 un édit où il affirmait de nouveau avec aigreur son omnipotence absolue. « Les parlemens, disait-il, élèvent leur autorité à côté et même au-dessus de la nôtre et réduisent notre pouvoir législatif à la seule faculté de leur proposer nos volontés, en se réservant d'en empêcher l'exécution. Ils agissent sous notre nom contre nous-même, et ils ont su faire au peuple une loi de la désobéissance... Nous les avons vus enfanter successivement des idées nouvelles, se livrer plusieurs fois à des interruptions et des cessations de service, donner des démissions combinées et nous disputer ensuite le droit de les recevoir... Nous leur défendons de se servir des mots d'*unité*, d'*universalité*, de *classes*, et leur rappelons que nous ne tenons notre couronne que de Dieu. » Le parlement fit des remontrances et reçut du roi une réponse très sèche. Le 4 décembre, il rendit un arrêt contre la réponse; le roi lui répondit le jour même plus sèchement encore. Le 5 il rendit un nouvel arrêt, et le 7 un lit de justice le contraignit à biffer sur ses registres le texte des remontrances.

Le lit de justice ne fit qu'envenimer la lutte ; elle durait encore lorsque la paix dite *honteuse* fut signée le 10 avril 1763. Pendant sept ans la nation avait été soumise aux plus durs sacrifices ; elle n'en avait recueilli que des désastres, et, lorsqu'elle espérait des jours meilleurs, elle apprit, par un édit et une déclaration du même mois, que les impôts de guerre, vingtièmes et capitation, étaient prorogés pour plusieurs années au mépris des engagemens les plus formels ; que de nouveaux impôts étaient établis et des doublemens appliqués comme la superindiction romaine à une foule d'anciennes taxes. Louis XV, dans le préambule de l'édit, cherchait à s'excuser, il parlait du soin qu'il avait mis à ne choisir que les impositions les moins onéreuses, en attribuant aux malheurs des temps la nécessité où il se trouvait de faire peser sur ses sujets de nouvelles charges. Aussitôt les parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes, de Bordeaux, de Toulouse, de Provence, de Franche-Comté, la cour des aides, les chambres des comptes jetèrent le cri d'alarme et dressèrent contre le roi un véritable acte d'accusation : « Sire, disaient-ils dans leurs remontrances (1) dont nous reprodui-

(1) En voici l'indication : Paris, 27 novembre 1755 ; 3 septembre 1759 ; 17 décembre 1763 ; 16 janvier 1764. — Rouen, 6 novembre 1753 ; 4 mai 1763 ; 16 juillet 1763. — Rennes, 30 décembre 1763 ; 12 janvier 1764. — Grenoble, 17 août 1763. — Tou-

sons textuellement quelques phrases, on ose vous proposer de violer ce qu'il y a de plus sacré sur terre, votre parole royale. On vous représente les lois comme un obstacle qui borne votre puissance, on vous cache qu'elles en assurent la durée. Votre majesté donne à ses peuples l'assurance qu'elle ne veut régner que par les lois et les formes sagement établies dans le royaume; et cependant, au lieu des lois, c'est une volonté arbitraire et flottante qui dirige tout. On veut forcer la magistrature à abandonner à ses oppresseurs les derniers restes d'une liberté qu'elle ne peut défendre. Le peuple est égaré dans un dédale d'impôts destructeurs dont le nombre s'est tellement accru et s'accroît tellement tous les jours qu'il est presque aussi difficile de les énumérer que de les acquitter. Ces impôts ont ruiné les contribuables, sans enrichir l'état. La paix est aussi redoutable que la guerre. D'immenses richesses, une opulence monstreuse, ne peuvent assouvir, chez d'infâmes traitans, la soif d'acquérir. Ils insultent à la misère publique, et donnent par leur faste la preuve de leurs malversations. La situation empire chaque jour, et ce n'est plus à la justice du roi, mais à sa pitié que s'adressent ses sujets. »

Ce fier langage n'était que trop justifié. Les parlemens de province citaient à l'appui de leur dire des faits lamentables, et montraient les campagnes dépeuplées par l'émigration, la terre stérilisée par le fisc cessant de produire, comme si le soleil avait cessé de briller, les cultivateurs hors d'état de payer l'impôt, et de nourrir leurs familles. Ce sombre tableau n'était point chargé. Depuis le commencement du règne, la disette avait été permanente. Dans le ressort de Pau, la disparition de l'argent avait forcé les campagnards à revenir aux échanges en nature. En 1739, le duc d'Orléans avait porté au conseil un morceau de pain de fougère, et l'avait posé sur la table en disant : « Sire, voilà ce que vos sujets mangent(1). » En 1751, les bestiaux étaient si rares que le fournisseur de l'Hôtel-Dieu de Paris ne put se procurer l'approvisionnement de cette maison.

Qu'avait fait le gouvernement pour soulager ces misères? se demandaient les parlemens, et ils partaient de là pour soumettre à la plus judicieuse critique tout le système de l'impôt, en signaler les vices, dénoncer les malversations, l'impitoyable dureté des commis (2) et montrer que la ruine du trésor et des sujets avait

louse, avril et 22 décembre 1673. — Pau, 17 août 1763. — Aix, 9 janvier 1764. — Conseil souverain du Roussillon, 16 août 1753. — La plupart de ces remontrances sont à peine mentionnées par les historiens modernes. Elles ont toutes été imprimées, et nous avons eu le hasard d'en trouver une collection à peu près complète.

(1) Mémoires du marquis d'Argenson publiés en 1857, t. II, p. 24.

(2) On peut juger par un seul fait de ce qu'étaient ces commis ramassés par les fer-

pour cause première la faculté que s'attribuait le roi d'imposer et de dépenser arbitrairement, sans accepter aucun contrôle. Pour mettre leurs actes d'accord avec leurs paroles, ils refusèrent d'enregistrer les édits bursaux promulgués depuis la signature de la paix. Le roi, pour les y contraindre, envoya le maréchal de Richelieu à Pau, le duc d'Harcourt à Rouen, le sieur du Mesnil à Grenoble, etc.; les troupes furent mises sous les armes, les salles d'audience envahies, les magistrats violemment arrachés de leurs sièges. Le sang coula dans le Dauphiné, et l'exemple des émeutes révolutionnaires fut donné aux Parisiens en 1763 par les populations des provinces qui firent partout cause commune avec les magistrats.

L'opposition du parlement de Paris, comme chef de l'union des classes, lui avait acquis une immense popularité; elle s'accrut encore lorsqu'il eut enregistré l'édit du 24 novembre 1764, qui supprimait l'ordre de Jésus. Mais il était à la fois corps politique et corps judiciaire, et à ce dernier titre il était resté le représentant attardé des tribunaux du moyen âge. Deux fois dans la même année en 1766, il jeta sur l'échafaud deux victimes, Lally-Tollendal et de la Barre, dont le sang a laissé sur son histoire une de ces taches que les siècles n'effacent pas. La conscience publique fut révoltée. Le nom de *bourreaux de la Tournelle* circula de nouveau dans les foules, et Louis XV jugea que le revirement de l'opinion lui permettrait de frapper un coup décisif sans provoquer aucun trouble : il s'y prépara de longue main; mais la nomination de l'abbé Terray, créature de la Du Barry, au contrôle général des finances en 1769, rendit au parlement son ancienne popularité. Cet habile escroc, que Mirabeau appelle un *monstre*, et qui n'avait du prêtre que la tonsure, inaugura son entrée aux affaires par des opérations qui violaient effrontément les lois les plus élémentaires de l'équité. Les cours souveraines firent des remontrances, le roi tint un lit de justice, et le parlement de Paris suspendit ses fonctions, aux applaudissemens du public. Après divers incidens qu'il est superflu de rappeler ici, il fut exilé en masse par lettres de cachet le 20 janvier 1771, et remplacé par le conseil d'état. Le 13 avril suivant, le roi abolissait la cour des aides, supprimait avec remboursement les offices vénaux et héréditaires de la magistrature de Paris, auxquels il substituait des offices viagers et gratuits à sa nomination, et créait un nouveau parlement, composé en grande partie de membres du grand conseil. Les parlemens de pro-

miers généraux et les sous-traitans dans les bas-fonds des grandes villes. De nombreux arrêts du conseil portent que les individus qui se présenteront à la cour des aides pour être reçus commis des fermes le seront sans aucune information de vie et de mœurs.

vince furent également supprimés et réorganisés la même année.

Le chancelier Maupeou, qui conduisit cette grave affaire, avait été premier président à Paris. En 1755, il avait signé des remontrances très sévères dont Louis XV s'était montré fort irrité. Devenu ministre, il oublia comme tant d'autres en arrivant au pouvoir ses principes et son passé, et poursuivit avec acharnement la destruction de la compagnie à laquelle il avait appartenu et qu'il avait encouragée dans sa résistance. La nouvelle constitution de la magistrature réalisait des réformes importantes. En abolissant la vénalité, Maupeou pouvait dire avec raison « qu'il rétablissait les tribunaux dans leur dignité première et leur véritable noblesse. » Il en ouvrait l'accès à tous les citoyens; il défendait aux juges, en leur assurant un traitement fixe, de « prendre des parties aucune rétribution sous le nom d'épices, vacations et autres dénominations quelconques. » Le nombre des ressorts et des appels était diminué, ce qui épargnait aux plaideurs des déplacemens et des frais considérables. La simplification de la procédure complétait les grandes ordonnances de L'Hôpital et de Louis XIV; mais ces mesures, excellentes au point de vue judiciaire, servaient à masquer un coup d'état. Maupeou voulait mettre la couronne *hors de greffe*, et, tout en laissant à la nouvelle magistrature le droit de remontrances, il l'entourait de tant de restrictions qu'il en rendait l'exercice complètement illusoire. Les dernières voix qui pouvaient s'élever librement étaient étouffées, et les améliorations, quelque avantageuses qu'elles fussent, ne compensaient pas aux yeux du pays les inconvéniens du silence.

L'indignation fut générale; on donna comme une flétrissure le nom du ministre au nouveau parlement. La cour des aides, les chambres des comptes des provinces, les chambres de commerce, les bailliages, les élections, un grand nombre de municipalités unirent leurs protestations à celles du parlement. Maupeou, conspué, chansonné, accusé « d'une ambition venimeuse mêlée d'une frénésie de bassesse, » comparé à Séjan, aux maires du palais, au Grand Turc, fit distribuer pour se défendre quatre-vingt-seize brochures, qui toutes lui attirèrent de vertes répliques. Une discussion passionnée s'engagea dans des pamphlets que la police s'efforçait en vain de saisir (1). « Si votre résistance n'avait pas un terme, avait dit le ministre aux parlementaires, vous ne seriez plus les officiers du roi, mais ses maîtres. » — « Quelle est donc cette résistance?

(1) Les plus importans de ces pamphlets ont été reproduits dans le recueil intitulé : *les Efforts de la liberté et du patriotisme, contre le despotisme du sieur de Maupeou*. Londres, 1772-1775, 6 vol. in-8°. Ce recueil est l'un des documens les plus curieux de l'histoire politique du XVIIIe siècle. Il peut donner lieu à bien des rapprochemens entre la dissolution du parlement en 1771 et la dissolution de la chambre des députés en 1877.

répondaient les publicistes, une résistance purement passive, qui se borne à l'inaction, à ne pas consentir l'injustice, à opposer non la force qui combat, mais la conscience qui arrête, mais la prière, les supplications, le cri toujours subsistant des lois... » Les écrivains ne se bornaient pas à flétrir les édits de suppression et le maire du palais qui les avait contre-signés ; ils remuaient toute notre histoire pour prouver que les premiers Francs n'avaient jamais subi de pareils outrages, que les libertés de la nation étaient au-dessus de toute atteinte. Le roi, disaient-ils, a cédé à un mouvement de colère, et ils rappelaient cette phrase du *Songe du Verger* écrit par ordre de Charles V : « La colère des rois est un présent de la mort. » Les mots qui serviront de ralliement aux hommes de 89 : libertés publiques, civisme, droits sacrés de la nation, esclavage, dépôt inaliénable des lois, reviennent à tout instant sous leur plume. Une nouvelle langue s'est formée, et la révolution, qui avait posé ses prémisses dans la magistrature par l'union des classes, a fait un pas en avant.

Des livres qui datent de notre temps même accusent le parlement d'avoir contribué sous Louis XV autant et plus peut-être que les philosophes à ébranler la monarchie, à briser les ressorts du gouvernement. Mais parler ainsi c'est dire que Louis XV pouvait tout oser sans qu'il fût permis, même aux gardiens des lois, de l'avertir et de se plaindre ; c'est réhabiliter Dubois, Terray, Pompadour, Du Barry, les lettres de cachet, le gaspillage des finances ; c'est admettre, comme l'a écrit Louis XIV, « que la volonté de Dieu est que quiconque est né sujet doit obéir sans discernement, et qu'il y a toujours plus de mal à contrôler qu'à supporter les mauvais gouvernemens dont Dieu seul est juge (1). » Si les ressorts de la monarchie ont été brisés, c'est qu'en refusant à la nation ce qu'elle demandait de légitime, la royauté l'a poussée à tout exiger et à tout prendre.

III.

Louis XVI, en montant sur le trône, était animé des meilleures intentions. Il avait toutes les vertus privées qui manquaient à ses prédécesseurs ; en d'autres temps, elles auraient assuré sa gloire ; mais, comme Louis le Débonnaire, il se trouvait jeté au milieu d'une de ces crises redoutables où les qualités même des rois se

(1) Voir pour les théories absolutistes de Louis XIV formulées par lui-même ses *Mémoires*, édit. de 1816, t. I, page 57 ; et l'excellente édition de M. Dreyss, 1860, t. II, p. 209, 238, 285. En cette matière, le grand roi est parfaitement d'accord avec Bossuet, qui a écrit dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* un code de despotisme qui laisse bien loin derrière lui *le Prince* de Machiavel.

tournent contre eux; son malheur fut de régner au moment où la monarchie s'écroulait, condamnée comme le paganisme par son âge, *damnata vetustate*. L'affaiblissement des idées religieuses avait changé l'objectif de la vie et remplacé le problème du bonheur éternel par le problème du bonheur terrestre. Le droit divin, c'est-à-dire le plus ferme appui du trône capétien, était ruiné sans retour. Pour les hommes qui dirigeaint l'opinion, il n'y avait de divin que la Divinité, de souverain que la justice. Louis XVI fut sommé de réaliser les principes qui étaient devenus l'Évangile des temps nouveaux, d'associer ses sujets à l'exercice de la souveraineté, de réformer l'impôt, de liquider la dette, en un mot d'organiser la monarchie sur les bases d'un droit qui était la négation complète du droit ancien. Le malheureux prince se trouvait comme emprisonné entre cette perpétuelle contradiction. La lutte était engagée entre le passé et l'avenir. Quelque résolution qu'il prît, fût-ce même les meilleures, il rencontrait toujours des obstacles, il semblait même les créer à plaisir en défendant les doctrines de ses prédécesseurs, en affirmant comme Louis XV la plénitude et l'universalité de son pouvoir, et l'on eût dit qu'il était voué à la fatalité qui dans le drame antique poursuit les races royales maudites par les dieux (1).

Pour satisfaire l'opinion, et rendre en même temps hommage à la tradition monarchique, Louis XVI rétablit le parlement, malgré l'avis de Turgot, le 12 septembre 1774. La plupart des conseillers et des présidens appartenaient à d'anciennes familles de robe; ils héritaient des préjugés de leurs ancêtres, en même temps que de leurs charges, et, comme toutes les corporations puissantes qui s'attachent au passé parce qu'elles lui doivent leur grandeur, le parlement se montra plein de défiance pour les réformes (2) : conversion de la corvée personnelle en prestations en argent, payables par les propriétaires fonciers, suppression des maîtrises et des jurandes, abolition de la torture, établissement des assemblées provinciales. Il fallut pour les faire enregistrer des lettres de jussion et des lits de justice; mais ce n'étaient pas des réformes partielles, toutes sages qu'elles fussent, qui pouvaient prévenir l'effondrement de l'ancien régime. L'organisa-

(1) Sous aucun autre règne, l'opinion ne fut plus mobile. Avant Louis XVI, les rois n'avaient jamais eu qu'un seul surnom : Charles le Sage, Charles le Victorieux, Louis le Grand. Louis XVI en a eu cinq qui marquent les diverses périodes de son règne et de son agonie : 1783, Louis le Bienfaisant, — 1789, Restaurateur de la Liberté, — 1790, roi des Français, — 1792, M. Véto, — 1793, Louis Capet.

(2) On en trouvera le tableau dans un livre fort intéressant, récemment publié par M. Sémichon : *les Réformes sous Louis XVI*, 1 vol. in-8°.

tion politique et sociale restait la même; la société était toujours fondée sur la hiérarchie des castes et le privilège; le roi était toujours le roi du sacre et de la délégation divine. Ses actes portaient toujours la vieille formule : *de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale*. Il disposait toujours en maître irresponsable de la fortune publique; ses ministres étaient restés omnipotens comme lui. La lutte, sous le précédent règne, s'était engagée sur la question du pouvoir absolu, elle se posa dans les mêmes termes.

La guerre d'Amérique avait laissé après elle un déficit considérable. L'assemblée des notables tenue à Versailles le 22 février 1787 s'était séparée sans rien résoudre, et les aveux du contrôleur général de Calonne sur la situation du trésor avaient déchiré le bandeau qui couvrait tous les yeux. Le mot de banqueroute circulait vaguement; il fallait à tout prix trouver des fonds. Deux édits sur le timbre et la subvention territoriale furent enregistrés en lit de justice, le 6 août, et, comme si le gouvernement eût pris à tâche d'irriter l'opinion, le chancelier signifia au parlement « que le roi était le seul administrateur de son royaume; qu'il devait transmettre à ses descendans son autorité telle qu'il l'avait reçue de ses augustes ancêtres et qu'il ne souffrirait pas qu'il y fût porté la moindre atteinte. » Le lendemain le parlement rendit un arrêt déclarant que tout ce qui s'était fait dans le lit de justice était nul et non avenu; le 15, il recevait un ordre d'exil. Son absence de Paris excitait toujours un grand mécontentement, non-seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue du commerce de détail, car les marchands perdaient la clientèle des plaideurs, clientèle importante, puisque le ressort s'étendait sur 10 millions d'habitans. Louis XVI, qui craignait sa bonne ville, leva la consigne. Messieurs de la cour, comme on disait alors, furent rappelés, et le 19 novembre le chancelier leur présenta deux édits portant création d'emprunts graduels et successifs pendant cinq ans. Le roi se rendit dans la salle des séances, et prononça, comme dans le lit de justice du 6 août, un discours qui ne pouvait qu'irriter des esprits déjà surexcités : « Je ne souffrirai jamais, dit-il, qu'on me demande avec indiscrétion ce qu'on doit attendre de ma sagesse et de mon amour pour mon peuple. » Le chancelier, pour rendre la leçon plus blessante encore, ajouta : « Au roi seul appartient la puissance souveraine. Le pouvoir législatif réside dans sa personne, sans dépendance et sans partage. Il n'est comptable qu'à Dieu seul du pouvoir suprême. » C'était un nouveau défi jeté à l'opinion. L'édit fut discuté pendant sept heures. Le premier président recueillit les voix, et il se disposait à les compter, lorsque le garde des sceaux, s'au-

torisant de la présence du roi, transforma la séance en lit de justice et ordonna l'enregistrement pur et simple. Le duc d'Orléans, qui siégeait comme pair et prince du sang, les conseillers Duval d'Épréménil et Goislard réclamèrent en termes irrités contre cette surprise. Le duc fut exilé le soir même dans sa terre du Raincy, et les deux conseillers enlevés la nuit de leur domicile. Le parlement attendit en silence l'occasion de prendre une revanche éclatante, et le 8 avril 1788, au moment où les emprunts étaient ouverts, il déclara qu'ils étaient illégaux, attendu que l'enregistrement avait été fait par trahison, et que la simple volonté du roi n'était pas une *forme nationale*. Le 4 mai suivant, d'Épréménil et Goislard rendirent compte à toutes les chambres assemblées des mesures qui avaient été prises contre eux. La cour rédigea séance tenante des remontrances où les ministres étaient fort maltraités. « Si le roi suivait leurs maximes, disait-elle, les rois ne régneraient plus par la loi, mais par la force, sur des esclaves, substitués à des sujets. » La délibération se prolongea pendant la nuit, et sur les onze heures le régiment des gardes françaises entoura le palais de justice, et en ferma toutes les issues comme au temps de d'Épernon et du régent, car rien n'était changé dans les traditions monarchiques, que le 18 brumaire et le 2 décembre n'ont fait d'ailleurs que continuer. Le capitaine d'Agoust exhiba des ordres, qui enjoignaient de lui livrer d'Épréménil et Goislard. « Nous sommes tous d'Épréménil et Goislard, répondirent les parlementaires. Si vous voulez les enlever, enlevez-nous tous. » D'Agoust s'arrêta devant cette imposante manifestation, mais en disant qu'il avait l'ordre d'employer la force s'il était besoin. Les deux conseillers se nommèrent, et furent emmenés par les gardes (1).

Dans ces graves occurrences, Louis XVI fit exactement ce que Louis XV avait fait en 1771. Le 8 mai, il tint un lit de justice, et dans le discours d'ouverture il affirma comme toujours son omnipotence absolue. « Le parlement, dit-il, a osé élever l'opinion de chacun de ses membres à la hauteur de ma volonté (2). Les parlemens de province se sont permis les mêmes prétentions et les mêmes entreprises. Je dois à mes peuples, je me dois à moi-même, je dois à mes successeurs d'arrêter de pareils écarts. » Le chancelier fit connaître ensuite les dispositions d'une ordonnance qui réorganisait l'ordre judiciaire, enlevait le droit d'enregistrement à tous

(1) Cette scène est racontée plus ou moins exactement dans les *Histoires de France*. Pour s'en former une idée précise, il faut la lire dans le récit même qu'en a fait le parlement. Ce récit est reproduit dans les Archives parlementaires, t. I, p. 388 et suiv.

(2) M. Guizot se souvenait peut-être de cette phrase lorsqu'il disait à la chambre des députés : « Vous n'élèverez jamais vos insultes à la hauteur de mon mépris. »

les parlemens du royaume y compris celui de Paris, et le transférait à une cour plénière composée de princes du sang, de pairs du royaume, de grands officiers de la couronne et de douze membres des cours souveraines, tous nommés d'office.

L'institution de la cour plénière provoqua une explosion générale, et l'union des classes se reforma plus menaçante encore. Dans plusieurs provinces, les avocats et les procureurs cessèrent leurs fonctions; les municipalités, les maîtrises des eaux et forêts, les amirautés rédigèrent des factums d'une extrême violence, en demandant si le roi voulait introduire le despotisme oriental. On rappelait les engagemens les plus solennels foulés aux pieds, les impôts établis ou prolongés illégalement, « la profanation à main armée du sanctuaire de la justice. » Le parlement de Rennes, comme représentant de la *nation bretonne,* défendit sous peine de mort d'obéir aux nouveaux magistrats; la Normandie invoqua la *grande charte* de Louis X qui garantissait à perpétuité le maintien de sa constitution judiciaire. Le gouvernement, qui voyait partout son autorité méconnue, eut recours à l'envoi de commissaires extraordinaires, cette dernière réserve des pouvoirs aux abois. A Rennes, la population les accueillit aux cris de : A bas les exécuteurs de l'injustice ! Le régiment de Rohan entra dans la ville pour les soutenir, baïonnette au fusil. Il fut criblé de pierres, et le sang allait couler, lorsqu'un capitaine, M. de Nouainville, jeta son épée devant la foule, en s'écriant : « Mes amis, ne nous égorgeons pas; je suis citoyen comme vous. » L'agitation était grande partout, et plus grande encore dans les provinces qu'à Paris. Le clergé suivait le courant; convoqué en assemblée générale extraordinaire, il envoya au roi, le 13 juin 1788, des remontrances qui ne le cédaient en rien à celles des parlemens : « Le peuple français, disait-il, n'est pas imposable à volonté. Substituer à des corps anciens, dépositaires des lois et de la confiance publique, une cour unique et dépendante, transporter à des mains étrangères les droits naturels de la nation qui ne les a jamais aliénés, c'est exciter des alarmes et une consternation qu'il est de notre devoir de déposer dans le sein paternel de votre majesté. Les tribunaux sont dans le silence et l'éloignement; daignez leur rendre une activité sans laquelle la religion du législateur ne peut être éclairée. » Au lieu de céder de bonne grâce devant ces manifestations, Louis XVI essaya d'y mettre un terme, en ordonnant le 28 juin à tous les corps constitués du royaume de suspendre leurs délibérations sur les édits promulgués au dernier lit de justice; mais bientôt, effrayé d'une agitation qui ne faisait que grandir, il supprima la cour plénière, trois mois après l'avoir constituée, et

rendit aux cours souveraines leurs anciennes attributions. A dater de ce jour, la situation devint de plus en plus menaçante, et les causes les plus diverses précipitèrent la catastrophe.

Le budget de 1788 se soldait par un déficit de 54,830,840 livres sur les dépenses ordinaires, et de 105,897,052 livres sur les dépenses extraordinaires. Comment combler ce vide? Le parlement avait déclaré les impôts illégaux, les contribuables se refusaient à les payer. Les collecteurs n'osaient pas les poursuivre, de peur d'être poursuivis à leur tour. Les prêteurs gardaient leurs capitaux, parce que l'édit n'avait point été vérifié dans les formes ordinaires, et que la volonté seule du prince n'était pas une garantie légale. Louis XVI se montrait aussi opiniâtre à défendre ce qu'il appelait les prérogatives de sa couronne que la nation était ardente à les attaquer. Les anciens rouages administratifs ne marchaient plus ; les nouveaux ne marchaient pas encore. Les assemblées provinciales se heurtaient à chaque pas aux débris de l'ancien régime. Habitués à concentrer toutes les affaires dans leurs mains et à parler en maîtres, parce qu'ils parlaient au nom du roi, les intendans voulaient garder leur autorité deux fois séculaire, et, comme le dit M. de Tocqueville, « la confusion subsistait toujours entre le pouvoir qui doit exécuter et celui qui doit prescrire. » Les mesures d'ordre général étaient entravées par les intérêts contradictoires des castes, par le morcellement du royaume, composé de pays de droit écrit et de droit coutumier, de provinces séparées entre elles par des privilèges qui formaient autant de constitutions particulières, de villes et de fiefs où la condition des personnes et des terres changeait à chaque pas. Les parlemens de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, luttaient à l'envi contre les tendances centralisatrices du gouvernement, et comme ceux de Rennes, de Grenoble, ils s'efforçaient de maintenir les dissonances administratives, juridiques et financières qui se rencontraient d'un ressort à l'autre. Les pays d'états, les assemblées provinciales étaient également impuissantes à sortir de l'impasse où les enfermaient les anciennes institutions. L'assemblée des notables avait vainement cherché à résoudre les problèmes posés par le contrôleur général de Calonne. Elle s'en remit, comme les parlemens, comme la nation tout entière, aux états-généraux, du soin de trouver une solution. Louis XVI regardait la convocation comme *un jeu dangereux*; mais les états, malgré leur longue suspension, faisaient partie intégrante des institutions monarchiques; il ne pouvait répondre par un refus, et la révolution lui força la main au nom du vieux droit capétien. Les états de 89, transformés en assemblée nationale, déplacèrent la souveraineté. Le parlement n'avait plus rien à faire

dans cette société nouvelle, où la nation, cherchant son salut en elle-même, reprenait pour elle seule le droit d'enregistrement, et le décret du 7 septembre 1790 le fit disparaître, sans qu'une seule voix s'élevât pour le défendre.

Ce corps illustre a sans doute commis bien des fautes, et son histoire est pleine de contradictions qui justifient quelques-uns des reproches auxquels il a donné lieu. Il s'est fait le défenseur des erreurs traditionnelles relatives à la culture, à l'alimentation publique, à l'industrie, au prêt à intérêt, aux lois somptuaires; la liberté de la pensée l'effrayait comme un danger social, et il l'a mise hors la loi, dans l'université, dont il était devenu en 1445 le législateur suprême, dans le théâtre, qu'il a frappé à certaines époques d'une interdiction absolue, dans la littérature, sur laquelle il a exercé une répression tyrannique. Il s'est fait au XVIe siècle le complice des persécutions, mais il a bien racheté sa faiblesse et ses erreurs. Quand la royauté *fermait la bouche* aux états-généraux, il parlait pour eux, et prenait leur place. En défendant l'autorité judiciaire contre les empiétemens de l'autorité administrative, il a préparé la séparation des pouvoirs. Les lettres de cachet, les attentats contre la liberté individuelle, *les juges de tyrannie*, la violation des formes légales, n'ont pas eu de plus redoutable adversaire. Il a maintenu les droits de l'état contre Rome, contre les empiétemens du haut et du bas clergé, et, s'il a mis la main à l'encensoir, il l'a fait pour arracher la société civile aux redoutables étreintes de la société ecclésiastique. Dans les questions de finances et d'impôts, il a voulu soustraire la nation au joug de la glèbe fiscale, à la rapacité des traitans, aux catastrophes des banqueroutes, à la ruine et à la misère, et par-dessus tout il a proclamé cette maxime fondamentale du droit public moderne : que les lois, pour être obéies, ont besoin d'une autre sanction que la volonté d'un seul homme. Les principes au nom desquels il a lutté ont reçu de la constituante une consécration solennelle, et cette grande assemblée n'a fait que codifier les remontrances, lorsqu'elle a inséré dans le pacte organique du 14 septembre 1791 ces mémorables articles : « Il n'y a point en France d'autorité supérieure à celle de la loi. Le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance... La constitution délègue exclusivement au corps législatif le pouvoir d'établir les contributions, d'en déterminer la nature, la quotité, la durée et la perception. » C'est par ce grand côté de son histoire que le parlement malgré ses fautes a droit au respect et à la reconnaissance de la postérité.

CH. LOUANDRE.

LE

ROMAN D'UN PEINTRE

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIV.

Trois ans de vie assurée, et de vie assurée à Paris, c'était pour Laurens plus de bonheur qu'il n'en avait jamais espéré. Aussi avec quelle ardeur se mit-il au travail ! Exact aux leçons de l'École des Beaux-Arts, assidu à l'atelier Cogniet, attentif surtout au Louvre, où il faisait trois ou quatre stations chaque semaine, s'enivrant de la vue des chefs-d'œuvre, se grisant aux créations merveilleuses de Véronèse, de Titien, de Ribeira, il menait une existence d'activité morale extrême, ne respirant que pour la peinture, qu'il aimait davantage à mesure qu'il la connaissait mieux.

De cette contemplation enthousiaste des maîtres, de ce labeur quotidien acharné devait résulter une première œuvre pleine de promesses. Au salon de 1863, notre jeune artiste exposa *la Mort de Caton d'Utique*. Ce tableau, auquel le jury décerna une mention honorable et qu'on peut voir au musée de Toulouse, représente Caton assis au bord de son lit, le buste droit, s'enfonçant un poignard dans les entrailles. La sombre résolution d'en finir avec la vie, la douleur inséparable des derniers instans sont exprimées sur le visage du farouche stoïcien avec une surprenante énergie de pinceau. Laurens indiquait déjà ce qu'il pourrait quand l'étude patiente de l'homme, la connaissance des secrets intimes de son art

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juin.

auraient développé les aptitudes qu'il tenait de la nature et dont il ne savait encore que montrer les germes, dénoncer, pour ainsi dire que les rudimens.

Mais en même temps que cette mention honorable sur vélin il recevait un autre papier, fort mince celui-là, qui lui coupa bras et jambes. L'odieux chiffon lui annonçait qu'il avait touché le dernier terme de la pension à lui servie par la ville de Toulouse, que désormais, pour vivre, il devait compter uniquement sur son travail.

Travailler pour vivre ! Allons, la nécessité, un moment clémente, le ressaisit à la gorge. Comme avec Antonio Buccaferrata, comme chez l'oncle Benoît, il entrevit la lutte, et fut épouvanté. Il avait peur surtout, à gagner le pain pour se nourrir, de perdre le sentiment élevé qu'il gardait de son art, de noyer un idéal entrevu et déjà amoureusement caressé en des préoccupations mesquines de rapidité d'exécution, d'abolir l'artiste en un mot et de créer l'homme de métier. Il sentit à un mouvement généreux de son être tout entier qu'il n'abdiquerait pas, qu'il subirait les dernières épreuves de la misère avant de livrer le plus mince tableautin, le plus léger croquis, au bas desquels il ne pourrait pas écrire dignement son nom. Puisqu'il venait de peindre la mort volontaire de Marcus Portius Caton, le cas échéant, il serait stoïque comme lui.

C'est dans ces dispositions tragiques que, bouquinant un jour le long des quais, vers lesquels le poussait une curiosité invincible, — la curiosité de savoir, — le hasard fit tomber sa main sur un livre ayant titre : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. Il prit plaisir à feuilleter ce vieux tome relié en basane, à la tranche rouge défraîchie. Rappelé à son enfance vagabonde, il crut tenir entre ses doigts le livre d'*Heures romaines* de sa mère, et son âme incontinent vola vers la petite patrie du Lauraguais.

Pourtant, tandis que, dédoublant son être, la moitié de lui-même visitait la terre natale, l'autre moitié lisait sur le quai Conti. Il se passa tout à coup une main sur le front comme pour y rappeler ses esprits absens, et poursuivit avec un redoublement d'efforts. Le chapitre étalé devant ses yeux était ce chapitre vengeur où Montesquieu marque au fer rouge la face hideuse de Tibère. Laurens, encore que dépourvu de culture littéraire, était remué jusqu'au fond des entrailles par cette prose brève, hautaine, où chaque mot recouvre une pensée. Le soc puissant du génie entrait en plein humus, et des fumées généreuses, pronostic de la magnifique moisson future, s'échappaient de toutes parts. Ayant étudié la grande figure de Caton, où il n'avait trouvé qu'à admirer, à aimer, il parut intéressant au jeune artiste d'étudier Tibère, où il ne trouvait déjà qu'à

mépriser, à haïr. Il lui semblait qu'après avoir vécu avec le dieu pour l'exalter, il oserait aborder le monstre pour le flétrir.

Ses renseignemens pris à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Laurens tenta une *Mort de Tibère* qui figura au salon de 1864. L'œuvre a de la sévérité dans l'arrangement, de la force dans l'expression générale, elle se ressent de la concision de Tacite et de la sobriété de Montesquieu, relus à satiété, mais elle manque d'éclat. Deux personnages seulement : Tibère, couché, se débattant dans les dernières convulsions de l'agonie ; Caligula, penché sur le moribond et lui arrachant l'anneau impérial du doigt. Le geste d'avidité féroce par lequel Caligula tend sa griffe de fauve pour dépouiller l'empereur est très heureusement rendu, et on frissonne à la vue de la bête immonde de Caprée, livide, déjà raidie, mais respirant encore, forcée d'assister impassible à l'effroyable larcin qui livre le pouvoir suprême à son héritier.

Une partie de cette toile, d'une ordonnance parfaite, à laquelle il ne manqua pour s'imposer qu'une coloration plus montée, un peu moins de sécheresse dans le faire, partie qu'il faut louer sans réserve, c'est la draperie qui, pareille à un étroit suaire, enveloppe Tibère de la tête aux pieds. Jean-Paul Laurens, en maintes rencontres, nous a fait admirer depuis de quelle façon magistrale il entend la disposition de la draperie sur le corps humain. Je rappellerai en passant *Hérodiade et sa fille*, ouvrage médaillé au salon de 1867, où l'on trouve ces plis amples et superbes qui reportent involontairement l'esprit à ces arrangemens épiques où le grand Buonarotti se complaisait. Dans *la Mort de Tibère*, ce sont déjà les mêmes enroulemens très habiles de l'étoffe, la même souplesse du vêtement autour des membres dont l'anatomie doit transparaître toujours, les mêmes reliefs pleins d'éloquence et d'énergie; mais l'œuvre, pour être restée dans des conditions trop académiques, pour n'avoir pas su se dégager du cadre étroit de la tradition, fut à peine aperçue. Blessé tout ensemble et enhardi par ces dédains, l'auteur, devinant les difficultés infinies de l'histoire, où tendait son organisation austère et grave, se jura à lui-même de poursuivre la voie choisie et de n'avoir de cesse que, par quelque succès éclatant, il n'y eût marqué son sillon.

Vers cette époque, notre artiste, en proie aux plus cruels soucis, s'éloigna des camarades avec lesquels il travaillait un peu bruyamment rue de l'Ouest et vint s'installer au sixième étage d'une maison de la rue de Chabrol. Bien que déjà, par une réserve excessive, réserve qui chez lui tenait autant de la timidité que d'une singulière hauteur de nature, il se fût préservé des relations vulgaires, qui volent le temps et n'ajoutent rien à l'âme, au moment de livrer la

bataille décisive de sa carrière, il éprouvait le besoin d'être plus seul. L'appartement sous les toits comprenait deux pièces fort exiguës. On peignait dans la moins étroite, on couchait dans l'autre. C'est dans ce logement grand comme la main que, par l'intermédiaire d'un ami commun, Antonin Mulé, vers les premiers jours de l'année 1866, je connus Jean-Paul Laurens. Je vois encore un jeune homme élancé, à la barbe blonde, à la joue creuse sous la pommette saillante, à l'œil gris de fer, au nez imperceptiblement écrasé, m'accueillant à la porte non sans quelque mélange d'embarras.

Une toile qui devait figurer au prochain salon remplissait l'atelier. Laurens me fit les honneurs de son œuvre, m'en expliqua le sujet. Ce tableau, intitulé assez bizarrement *Moriar*, montrait Jésus recevant des mains d'un ange la couronne d'épines qui bientôt ceindra sa tête au Golgotha. La figure du Nazaréen, belle de douceur et de noblesse, me toucha peu, malgré la qualité supérieure du dessin; mais en revanche l'ange à genoux, le front incliné, les traits enveloppés d'un voile comme redoutant la vue du Fils de Dieu, me saisit. L'artiste qui, ayant à représenter un Dieu, s'était efforcé de le trouver en des abstractions où manquent les muscles, les nerfs et le sang, quand il avait voulu créer le sombre messager céleste, était revenu franchement à la nature humaine, le commencement et la fin de l'art, et, au lieu de mettre aux pieds du Sauveur nous ne savons quel être malingre, sans vigueur comme tout ce qui n'a pas de sexe, y avait jeté une femme, une vraie femme, une femme à la splendide chevelure, au sein nu, robuste et forte, riche de tous les dons de la vie.

Laurens, en parlant de son art, s'échauffa, et, secouant sa gêne première, devint plus libre, plus communicatif. Il m'ouvrit ses cartons pour me montrer quelques dessins d'après la Bible. Je fus émerveillé. La composition avait généralement de la grandeur, et la ligne était d'une sévérité ample, d'une noblesse altière qui imposaient. Je me souviens d'une *Vision d'Ézéchiel* qui m'enchanta. Dieu le père, réfugié dans la hauteur des cieux, est environné d'une légion d'anges armés de glaives. Plusieurs envoyés de la colère divine se sont détachés des bataillons sacrés qui enveloppent Jéhovah, et, la trompette retentissante collée aux lèvres, volent au-dessus des hommes, vautrés aux jouissances de la bête. Cette scène, majestueuse et grandiose d'un côté, abjecte et sinistre de l'autre, était rendue avec une hardiesse, une fermeté de crayon, une entente sobre des détails, une disposition simple des êtres et des choses qui m'arrachèrent un cri d'admiration.

— C'est beau, cela, c'est très beau! répétai-je lui serrant la main. Nous étions devenus amis.

XV.

Quand l'amitié intellectuelle existe à de certaines profondeurs entre deux hommes, il est bien rare que le cœur ne se mette pas de la partie. Désormais j'allais aussi souvent rue de Chabrol que Laurens venait souvent rue de Puteaux. Il s'était établi entre nous, par des causeries répétées, par ces épanchemens que ne savent pas retenir les natures sincères, des relations d'idées, de sentimens, qui nous rendaient nécessaires l'un à l'autre et nous faisaient une vie nouvelle pleine d'un charme pénétrant et doux. Quels entretiens interminables, et parfois aussi quelles discussions à propos du dernier livre, du dernier tableau! Ah! quelles heures délicieuses, où le sang échauffé par le travail se rafraîchissait, où le cerveau tournant comme une roue de feu dans la tête ralentissait son mouvement, où l'on pouvait rire enfin, après avoir mouillé de larmes peut-être la toile ou la page sur laquelle on avait été impuissant à rendre d'un trait décisif son idée.

Cependant, tout en sacrifiant quelques rares journées à des travaux inférieurs, garanties du pain quotidien, — il peignait des faïences, dessinait des objets de sainteté pour des vitraux, enlevait d'une pointe spirituelle une caricature pour *le Philosophe*, aidait Louis Duvaux à brosser un plafond, — Jean-Paul Laurens ne se départait pas une minute de la préoccupation du grand art. Afin de maintenir son esprit dans les hauteurs sereines où il se complaisait comme dans son élément naturel, il le nourrissait de saines et fortes lectures. Tandis que la main courait à la diable sur l'émail cru ou sur la pierre lithographique, son œil demeurait ouvert sur un livre. Aujourd'hui c'était la Bible qui le passionnait, demain c'était Eschyle, un autre jour Shakspeare.

Il avait déjà essayé un *Hamlet*, se promenant sur la plate-forme d'Elseneur, obsédé de pensées orageuses, l'œil hagard, presque fou, et son âme, dévorée de la soif du beau, revenait sans cesse à cette grande œuvre du plus profond, du plus sublime des poètes, et s'y désaltérait abondamment. Que de croquis d'Ophélie coulant au fil de l'eau! de Macbeth, ici acclamé par les sorcières, là sortant de la chambre du roi Duncan! d'Othello levant le poignard sur Desdemone endormie! Mais une scène à laquelle il s'obstinait, à laquelle il revenait toujours. avec un nouvel acharnement, c'était la scène du cimetière, dans *Hamlet*. Hamlet, tenant un crâne à la main, sondant les secrets de la vie et de la mort, lui communiquait à la fois des tressaillemens d'admiration et d'épouvante. Certes, Eugène

Delacroix avait posé sa griffe de lion sur ce sujet, et il était peut-être bien téméraire à lui de l'aborder; qu'importe! l'émotion qu'il éprouvait, le bouleversement où le précipitaient des visions harcelantes, l'élevaient au-dessus des craintes puériles du plagiat, et il ébauchait sur la toile, la faïence, le papier, des tertres croulans surmontés de croix, des fossoyeurs enfouis dans les tombes jusqu'aux aisselles, un spectre vêtu de noir marchant dans un sentier pavé d'ossemens humains.

En même temps que ces rares livres de choix, auxquels je ne veux pas, pour me montrer absolument fidèle, oublier d'ajouter une vieille édition des *Confessions de saint Augustin*, *les Considérations* de Montesquieu, un *Tacite* de Panckoucke, et quelques volumes dépareillés d'un *Dictionnaire historique* acquis sur les quais, en même temps que ces rares livres tenaient en éveil les facultés nées d'hier de Jean-Paul Laurens, ils contribuaient à lui former un caractère ferme et viril. Parvenu tard à l'instruction, n'ayant reçu qu'une culture d'effleurement à Toulouse, et encore d'une main de femme, on ne saurait croire avec quelle force le génie agissait sur ce jeune homme de vingt-cinq ans, quelles empreintes profondes il gravait d'un coup dans cette âme.

Les salons de 1867 et de 1868, où Jean-Paul Laurens exposa *Une jeune fille morte*, *Vox in deserto*, *Hérodiade et sa fille* et le portrait de l'auteur de cette étude, furent un pas en avant du côté du dessin, de plus en plus large, avec cette aisance, cette souplesse de la ligne capable d'envelopper toutes les formes et de les faire vibrer. Malheureusement la couleur demeurait pâle, froide, sans grand relief, montrant des places sourdes d'où la lumière ne parvenait pas à se dégager. Par-ci par-là, à travers ces diverses toiles, des notes apparaissaient, attestant des facultés surprenantes de coloriste instinctif, facultés à dire vrai encore indécises, embarrassées, matées par les souvenirs de l'école. Quand le tempérament robuste de l'artiste, encore garrotté dans la tradition, briserait-il ses liens et s'affirmerait-il par un coup déterminé? La tête de la jeune fille morte, le paysage pelé des bords de la mer où le Précurseur crie : « Je suis la voix dans le désert, » les mains du portrait étaient des morceaux supérieurs, et ces morceaux disséminés ne laissaient aucun doute sur une délivrance prochaine.

En attendant le jour rayonnant où éclaterait aux yeux de tous l'œuvre qu'il ne pouvait réaliser encore, mais qu'il sentait, qu'il entrevoyait au fond de lui-même, Laurens, harcelé d'ennuis intimes qui le pénétraient aussi douloureusement que des flèches aiguës, se consumait, dépérissait. Décidément il n'avait pas prévu une bataille si rude, et il était telle heure où il désespérait de la victoire.

Pour comble de malheur, il était malade. Son estomac, après avoir subi les épreuves des auberges d'Antonio Buccaferrata à travers le Midi, puis du *Cheval blanc* à Toulouse, puis des crèmeries de la rue de l'Ouest, puis des brasseries du quartier des Martyrs, avait fini par se révolter à la violence de tant d'assauts successifs et refusait de rien recevoir, étant incapable de rien digérer. Le jeûne presque absolu auquel il était condamné maintenait ses facultés sensitives et pensantes en un état d'exaltation qui m'inquiéta vivement. Dans cette excitation de tout son être, chauffé à blanc par la fièvre, son cerveau, illuminé de visions grandioses, semblait avoir redoublé de vigueur et de puissance.

Laurens, vers cette époque, relisait beaucoup ses livres favoris, surtout les volumes incohérens de son vieux *Dictionnaire historique*. Un beau matin, le hasard de ses recherches sans but le fit tomber sur ce nom : *Boniface VIII*. Que de tableaux il devina, il entrevit dans la vie si dramatique de ce rude champion de la papauté! Boniface obligeant son prédécesseur Célestin V à abdiquer la tiare; Boniface et l'envoyé de France, Guillaume de Nogaret; Boniface fou à travers le Vatican; Boniface verrouillant les portes de sa chambre, se heurtant la tête aux murailles, mordant de rage le bâton qui lui sert à assurer sa marche; Boniface se jetant sur son lit et s'étouffant lui-même dans les plis serrés de ses couvertures, toutes ces scènes, exaspérées, effroyables, stimulaient en lui sa compréhension native du grand et le sollicitaient à la fois.

— Ah! si Shakspeare avait été peintre, s'écria-t-il en me rapportant le soir ses impressions et ses rêves, quels chefs-d'œuvre il nous eût laissés! A côté de la folie du roi Lear, il nous aurait montré la folie de Boniface VIII. Un roi fou, c'est gentil, certainement; mais un pape, c'eût été magnifique. Et puis, sans toucher à la puissance des papes, plus étendue à cette époque demi-barbare que celle des rois, songez au décor, au costume, détails si importans pour le peintre! La chambre du Vatican pour fond, puis la tiare, les chapes, les robes rouges, violettes, blanches, les mitres d'or ou d'argent, les hauts candélabres, les encensoirs d'un si beau style gothique, les frocs des religieux de tous ordres, les étoffes de soie, de pourpre, tout ce luxe merveilleux de l'église romaine presque au-dessus des richesses de la palette, des éblouissemens du pinceau!

Je l'écoutais ravi.

— Ah! reprit-il, si Shakspeare...

— Mais votre art a son Shakspeare, interrompis-je. Vous ne pensez donc pas à Michel-Ange?

— C'est vrai. Pourquoi Michel-Ange n'a-t-il pas abordé ces sujets admirables?

— Quand Buonarotti réalisait le monde de ses créations si fortes, les temps n'étaient pas encore venus de juger l'église. Il y a un mouvement critique absolument contemporain. Toutefois Michel-Ange, dans l'œuvre énorme du *Jugement dernier*, a flétri plus d'un épisode de l'histoire ecclésiastique, et il n'a pas plus oublié Boniface VIII que ne l'avait oublié Dante au chant XIX de son *Enfer*.

Il réfléchit.

— C'est égal, dit-il, ayant l'air de répondre à des objections intimes, en dehors de l'effet décoratif qui se trouve nécessairement amalgamé au fond de tout tableau se rapportant à l'église, une figure comme celle de Boniface VIII offrirait, j'en suis sûr, un intérêt très puissant; sans compter que, parmi les papes, on en rencontrerait évidemment plus d'une autre qui lui ressemble...

— Vous n'en rencontreriez pas beaucoup. Pour l'honneur de l'humanité, les tempéramens de cette violence sauvage, les caractères de cette scélératesse inouïe, sont rares. Néanmoins, si vous persistiez à vouloir tenter des sujets demeurés vierges, ou peu s'en faut, peut-être découvririez-vous dans les vies de Grégoire VII, d'Innocent III, d'Étienne VII, de Sixte-Quint, des traits qui ne seraient pas indignes de vos efforts.

— Mais voilà le diable : il faudrait aussi beaucoup, beaucoup de talent.

— Eh bien, vous aurez beaucoup de talent.

— Je suis malade.

— Bah ! vous guérirez... Un paysan robuste comme vous l'êtes ne se laisse pas désarçonner pour si peu... Ne vous troublez pas, vous travaillerez encore.

Il me regarda avec des yeux brillans.

— Ah ! la pauvreté, l'odieuse pauvreté, qui me poursuit depuis le berceau !.. murmura-t-il.

Une note de désespoir soufflait dans son accent. Je lui serrai la main. Nous fûmes un long moment silencieux.

— Mon ami, lui dis-je enfin, le mal dont vous souffrez n'intéresse votre santé générale en aucune façon. Maintenant n'accusez pas trop la pauvreté, elle n'est pas seule coupable. Le cerveau, lui aussi, a fait son œuvre dans cette crise. Le flux perpétuel de pensées qui bouillonnent dans votre tête, votre travail excessif, le but des plus légitimes espérances sans cesse éloigné, tout cela vous maintient en un état d'excitation dont les effets ont été tout d'abord préjudiciables à votre estomac, dès longtemps éprouvé, mais qui, pour moi, un peu physiologiste, s'est propagé à la machine tout entière. Allez pour quelque temps à Fourquevaux, à Toulouse, où vous voudrez, mais quittez Paris. Ah! si, ramené aux amusemens de votre enfance,

vous étiez capable de trouver du plaisir à tendre des gluaux aux chardonnerets de vos plaines, comme vous nous reviendriez de là-bas refait, rajeuni, nouveau! Vous avez besoin de prendre un bain de nature au pays natal. En route pour le Lauraguais !

— Et là-bas que ferai-je?

— Rien, parbleu!

— Et vivre?

— Vous brouterez l'herbe des champs. L'herbe de Fourquevaux vous vaudra mieux que le bifteck de Paris.

— Quel fléau que la pauvreté!..

— Voyons, Laurens, est-ce pour faire fortune que vous avez songé à être peintre ?

— Non certes! c'est pour faire de la peinture, et de la vraie, si c'est possible, s'écria-t-il fièrement.

— A la bonne heure!.. Écoutez-moi une minute. L'École des Beaux-Arts a eu tort de ne pas vous envoyer pour trois ans à Rome; mais vous irez en Italie un jour. Ce jour-là, poussez jusqu'à Assise. Il existe à Assise des œuvres des vieux primitifs, de Giotto et de Taddeo Gaddi entre autres, qui me paraissent faites pour vous intéresser particulièrement. Je vous recommande, dans l'église inférieure du cloître, car vous admirerez deux églises superposées, je vous recommande les quatre figures de Giotto, ce précurseur de Michel-Ange, et, parmi ces figures, celle intitulée: *la Pauvreté*. Le sujet est simple : saint François se tient debout devant une vieille femme en haillons et lui passe au doigt l'anneau des fiancées... Mon cher, tous ceux qui poursuivent un idéal supérieur doivent, comme saint François aspirant au ciel, avoir le courage d'épouser la mendiante déguenillée qu'il rencontra sur sa route et de faire bon ménage avec elle durant des années, quelquefois durant toute la vie. Certes, à aucune époque les grands talens ne furent plus largement dédommagés, plus généreusement payés de leurs efforts qu'ils ne le sont maintenant; mais il y a une condition: il faut que les grands talens ne connaissent pas les impatiences des petits et ne s'irritent pas de voir passer devant eux la tourbe bruyante des médiocres, des remuans, avides de tout posséder aujourd'hui, devinant bien qu'ils ne posséderont rien demain. Croyez-moi, l'art, l'art divin, repousse également et ceux qui le traînent au tapage éhonté du charlatanisme et ceux qui le ravalent aux préoccupations abjectes du gain. S'il est agréable, à la minute si brève de la vie, de oulever beaucoup de poussière et de bruit, d'empiler beaucoups d'écus, il est glorieux de laisser un morceau qui traversera les générations.

— Mais ce morceau fameux, le réaliserai-je jamais?

— C'est en visant sans trêve et sans repos à le produire qu'un jour il jaillira de vous en quelque sorte à votre insu. La loi sainte du travail apportant toujours sa récompense trouve sa justification en art surtout. Admettons d'ailleurs que le chef-d'œuvre dont mon amitié s'entête à vous croire capable ne sorte jamais de vos mains, qu'aurez-vous perdu à tendre obstinément vers lui? Non-seulement cette poursuite où je vous convie, par le jeu perpétuel des facultés, redoublera la souplesse, la sûreté de votre main, mais vous sentirez jour à jour, en renouvelant votre essor vers des sommets peu accessibles, votre âme devenir plus vaste pour comprendre, plus ferme pour aborder l'exécution des desseins qu'elle aura conçus. A cingler sans cesse vers le soleil, il ne peut y avoir que profit.

— Vous m'effrayez, mon ami : si j'allais succomber dans la lutte, car enfin il ne s'agit de rien moins pour moi que d'être un grand peintre ou de n'être point.

— *Être ou ne pas être*, comme dit Hamlet, que vous aimez.

— Je tremble : le but que vous me montrez est si haut!

— Vous grandirez jusqu'à lui.

— Pourtant, si vous disiez vrai!

— Je dis vrai. Pensez donc à la force mystérieuse qui vous fit quitter vos parens, qui plus tard vous détacha des peintres décorateurs, qui vous rendit la misère de Toulouse supportable, qui vous permet encore maintenant, quand une maladie cruelle tente de vous abattre, de ne pas capituler. C'est sur elle que je compte pour vous aider à franchir les obstacles quelconques de votre voie. Si vous deviez être un artiste de peu, croyez-moi, vous n'auriez point éprouvé l'enthousiasme qui, de Fourquevaux, vous précipita tout enfant dans l'inconnu, et, au lieu de vivre à Paris dans les tourmens intellectuels où je vous vois, vous ensemenceriez ou moissonneriez avec les vôtres les plaines dévorantes du Lauraguais. Cet inconnu, qui ne sollicitait nul être à Fourquevaux, qui ne charmait que vous seul, est à mes yeux une preuve irrécusable de votre élection, et quand un homme est élu, il n'est donné à rien ni à personne de l'empêcher d'atteindre son niveau. La nature, qui fait les peintres comme elle fait les poètes, vous a choisi visiblement, et vous avez le droit de compter sur vous-même, car la nature ne se trompe pas.

Il me sauta au cou.

— Eh bien? lui demandai-je.

— Eh bien! je vous fais mes adieux, je pars.

Le lendemain en effet il quittait Paris.

XVI.

Après un séjour de trois mois dans le Midi, Laurens, un soir de novembre, surgit tout à coup au seuil de la maisonnette des Batignolles. Plus de découragement, santé physique et santé morale lui étaient revenues. Son pied avait touché le sol natal, et notre moribond s'était senti revivre. Ce fut une fête.

On parla peinture naturellement. Là-bas, tout en se livrant à de longues courses pour absorber le plus d'air et de soleil possible, il avait beaucoup réfléchi, pensé, étudié, jugé. — Son œuvre, jusqu'ici, n'était pas bonne, il ferait mieux désormais. Bien des sujets hantaient son esprit, les uns à peine entrevus, les autres arrêtés déjà en des lignes rigoureuses, définitives. — Il prit un crayon et, sur une page blanche, m'esquissa en quelques traits son projet de tableau pour le prochain salon : *Jésus guérissant un démoniaque*. Avec une complaisante confiance, il étala sous mes yeux d'autres ouvrages qui se dégageaient à peine de la première conception, mais qui prendraient forme peu à peu et qu'il réaliserait. Les idées, se détachant sous le souffle d'une espérance toute neuve après la maladie, tombaient sur moi nombreuses, pressées, comme en automne tombent les fruits d'un arbre secoué par le vent.

— Vous verrez ! me répétait-il, vous verrez !

Mais Laurens, qui, dans le redressement de sa santé refaite, voyait la carrière unie et plane comme la main, reprenait à peine son élan pour s'y lancer à corps perdu, quand il fut contraint d'abandonner sur le chevalet *Jésus guérissant un démoniaque* ébauché, et de repartir incontinent pour Toulouse. Une dépêche lui apportait la triste nouvelle que Mme Villemsens était à toute extrémité, et qu'elle désirait le voir avant de mourir.

En diverses rencontres, dans ces momens heureux où l'amitié, violentant en quelque sorte notre âme, en fait couler librement tout ce qu'elle retenait enfoui, Laurens m'avait entretenu de la famille Villemsens. Je savais la mort de son premier maître, survenue deux ans auparavant à la suite d'une attaque de paralysie; je savais la maladie de celle qui, à Toulouse, avec une bonté admirable, s'était faite son institutrice attitrée. Ce que je n'ignorais pas non plus, c'était le sentiment tendre que mon ami, attaché à d'anciennes impressions, à d'anciens souvenirs bien chers, avait voué à Mlle Madeleine Villemsens. Des visites trop fréquentes au boulevard du Prince-Eugène, chez Mme Gauthier, une riche batteuse d'or du faubourg Saint-Antoine, parente des Villemsens, un certain type de vierge au profil allongé, aux grands yeux très purs et très doux,

type caressé sur la toile, sur la faïence, sur le papier avec une complaisance accusatrice, m'en avaient dit long sur le cœur de l'artiste, ardemment épris de l'enfant qui avait vu ses souffrances, ses luttes des mauvais jours, qui peut-être les avait plus d'une fois soulagées d'un sourire. Mais une chose me révéla la profondeur de la passion qui avait fait brèche au cœur de Laurens; ce fut un grand dessin intitulé : *le Portrait ovale*. La traduction de Charles Baudelaire venait de mettre à la mode les *Histoires extraordinaires* d'Edgar Poë; les uns admiraient *l'Assassinat de la rue Morgue*, *le Scarabée d'or*, les autres *le Chat noir*, *le Cœur révélateur*; notre artiste, dominé par des préoccupations intimes délicieuses, alla droit au *Portrait ovale*, la nouvelle qui termine le second volume, et s'y attacha.

En ce très court récit, Poë montre l'*art* en lutte avec la *vie:* « un peintre s'acharne à faire vivre sur la toile les traits de la femme qu'il aime. Exalté par son idée, il prend à l'accomplissement de sa tâche « un plaisir vif et brûlant. » Mais le modèle, qui durant de longues semaines « s'est assis avec douceur dans la sombre et haute chambre d'une tour isolée, » voit « sa santé se dessécher peu à peu et ses esprits s'affaiblir. » Lui, dans un ensorcellement effroyable, ne remarque rien; il travaille. — En vérité, c'est la vie même! s'écrie-t-il d'une voix éclatante, la dernière touche posée. — Il se retourne pour regarder son idole : elle était morte. Dans le dessin, auquel Laurens n'avait pas hésité à donner le titre même de *l'Histoire extraordinaire* d'Edgar Poë, deux figures émergent du milieu d'un arrangement fantastique singulièrement bizarre : en bas, parmi les ombres vaporeuses, des ombres de rêve, la figure fiévreuse, enflammée, tout yeux, de l'auteur; en haut, dans le cadre ovale décrit par le romancier, en pleine lumière idéale, la figure adorable de la bien-aimée.

Jean-Paul Laurens ne s'attarda pas à Toulouse. Les derniers devoirs rendus à Mme Villemsens, qu'il soigna jusqu'à la dernière heure avec l'affection dévouée d'un fils, il revint à Paris et se remit au travail d'arrache-pied. Autant l'année 1868 lui avait été rude, autant l'année 1869 lui fut clémente. D'abord il goûta la joie immense d'associer à sa vie celle que depuis longtemps son cœur avait élue, puis son tableau *Jésus guérissant un démoniaque* obtint une médaille au salon.

Dans cette œuvre nouvelle, on pouvait constater encore l'absence de décision vis-à-vis du principal personnage, au profil trop mince, à la chevelure fade annelée, revêtu du manteau bleu traditionnel, levant ses mains vers celui qu'il veut guérir de l'invasion du malin esprit par un geste un peu théâtral. C'était manifeste, Dieu, que

Laurens n'avait vu nulle part, continuait à l'embarrasser; mais quel morceau que le démoniaque, accroupi sur le sol parmi les cailloux du chemin! Quelle science de l'anatomie dans les lignes brisées de ce corps disloqué, tordu, ravagé par les puissances de l'abîme et se débattant sous l'influence victorieuse de Jésus de Nazareth! L'affreux combat que le ciel et l'enfer se livrent dans les membres du possédé, ainsi qu'en un champ clos, était partout inscrit avec une singulière éloquence, et dans le torse à la musculature convulsée, et dans l'un des bras, cachant à demi la face par un mouvement de honte devant le guérisseur divin, et dans les jambes du malade, ramenées comme s'il tentait un effort pour se mettre à genoux sans qu'il lui fût permis d'y réussir. Et puis quel paysage que cette *Vallée des tombeaux* où se passe la scène! Des murailles blanches, encore des murailles blanches, de ce blanc cru, intense, qui nous reporte aux peintres lumineux de l'Orient : à Delacroix, à Decamps, à Bida...

En dépit de la médaille que venait de lui décerner le jury, l'exposition n'avait pas encore clos ses portes que Laurens, dont l'esprit anxieux cherchait toujours, analysait sans cesse et sa manière et ses idées, eut l'intuition de tous les défauts de son œuvre. — Le démoniaque, c'était ça, mais Jésus!.. — Avec la franchise de ceux à qui la solidité de leurs reins garantit des revanches glorieuses, il se jugea sévèrement.

Une après-midi du mois de janvier 1870, rue Taranne, où Laurens s'était installé depuis son mariage, nous feuilletions ensemble dans l'atelier la Bible de Shenoor. Il referma le livre tout à coup, pressé, après la vue de planches, dont quelques-unes sont fort remarquables, de faire un retour sur lui-même.

— C'est étonnant, me dit-il dépité, comme la tête du Christ demeure toujours faible, vide, *lanterneuse*, passez-moi ce mot d'argot, au milieu de ces compositions par-ci par-là grandioses. Toutes les autres figures respirent et pensent, elles ont des poumons dans la poitrine, et dans la tête un cerveau; celle-là n'a rien derrière les côtes, rien derrière les os du front.

— Mon ami, il est infiniment plus facile à un peintre d'entrer en familiarité avec les hommes qu'avec Dieu. Avec les hommes, nous avons des contacts de réalité qui nous éclairent; avec Dieu, nous ne pouvons entretenir que des contacts d'imagination propres à nous égarer.

— Alors, selon vous, il faudrait renoncer à donner une idée de Dieu avec le pinceau?

— Voyez où en est, chez nous et ailleurs, la peinture religieuse.

— Elle ne brille pas en effet d'un éclat bien vif. Pourtant elle fut à une autre époque la plus complète expression de l'art.

— Je ne songe pas à le nier. Fra Angelico, Pérugin, Mantegna, quelques primitifs flamands, Van Eyck par exemple, quelques Allemands, Albert Dürer surtout, furent de grands peintres religieux.

— Et Raphaël? et Michel-Ange? et Titien? et Tintoret? et les Véronèse? et Ribeira? et Rubens? et Rembrandt? et cent autres?..

— A mon avis, ceux-là se contentèrent d'être de grands peintres. Certes, je ne connais pas de scène, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, où ces hommes prodigieux ne se soient essayés, et, si on ne craignait de se montrer peu respectueux en des matières si délicates et si hautes, on pourrait dire qu'ils ont mis une singulière obstination à tourner et à retourner la Trinité sous tous les aspects possibles. Leur œuvre est admirable, sublime, tout ce que vous voudrez; mais dans ces splendeurs incomparables de la forme, dans toute cette richesse de la chair, matée par les sombres doctrines du moyen âge et brusquement ressuscitée des morts, dans ces rondeurs sensuelles, ces attitudes absolument humaines, je ne saisis pas la moindre trace d'inspiration religieuse. La renaissance, vouée à l'étude de l'antiquité grecque et romaine, chassa les anges dont les rêves mystiques des cloîtres avaient rempli le monde; il n'y eut plus que des hommes désormais.

— Et c'est avec l'homme que l'art doit vivre?

— Uniquement avec lui... A moins de vouloir condamner l'art à créer, comme vous le disiez vous-même très justement, des figures qui n'auront pas de poumons derrière les côtes et pas de cerveau derrière les os du front.

— C'est si beau, la Bible! c'est si beau, l'Évangile!

— Vous avez raison. Mais, pour interpréter les Testamens, il faut y croire : voilà le difficile par le vent qui souffle au XIXe siècle. Un jour, Michel-Ange, regardant le *Triomphe de la Vierge* du maître de Fiesole, s'écria transporté d'admiration : « — Ce n'est pas possible, il faut que Fra Giovanni soit allé prendre ses modèles au paradis. » — Michel-Ange ne se trompait pas : Fra Giovanni, en effet, avait pris ses modèles au paradis, car sa foi lui en ouvrait les portes... Maintenant, pour en revenir à ce qui vous touche, comme l'ardeur de vos convictions religieuses ne me paraît point assez robuste pour porter votre essor jusqu'au ciel, au lieu de vous creuser la tête à chercher un type qui vous paraisse représenter Dieu, songeant aux conditions étroites de la peinture, imitez les maîtres de la renaissance et faites franchement des hommes, des hommes en chair et en os. Pour les fils de ce siècle, il n'est pas d'art en dehors de l'humanité...

XVII.

Le trait dominant du caractère de Jean-Paul Laurens est l'obstination. Quand une idée a fait brèche dans son cerveau, la discussion est le maillet qui enfonce le coin plus avant dans la tête, au lieu de l'en arracher. Quel entêté fut Ingres! et, pour ne pas nous borner aux artistes proprement dits, quel autre entêté fut Lamennais!

A propos de l'auteur farouche des *Paroles d'un croyant*, il me vient un souvenir en mémoire. Comme un de ses amis lui signalait une erreur commise dans une citation au troisième volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* et lui offrait ses bons offices pour aller recueillir le texte véritable à la bibliothèque Richelieu :

— N'en faites rien, lui dit Lamennais.

— Cependant...

— C'est inutile.

— Je vous en supplie, permettez que je vous éclaire...

— Je vous trouve plaisant de vouloir m'éclairer! interrompit l'opiniâtre Breton, se fâchant.

— Pardon, insista l'autre, toujours courtois, il ne s'agit que d'une citation à redresser, et je ne vois là aucun motif à prendre les armes. On ne saurait admettre que le génie, quand il cite, soit autorisé à faire des citations inexactes.

Lamennais regarda son interlocuteur avec une sorte de pitié; puis, sans se préoccuper le moins du monde de tempérer l'âcre ironie de ses paroles :

— On voit bien que vous ne savez pas, vous, ce qu'il est, le génie! Mon cher, le génie va droit devant lui, car une de ses conditions est d'avoir des œillères.

Toutes nos conversations, tous nos débats à propos de la peinture religieuse, d'un abord si difficile, en des temps où l'analyse a de proche en proche tué la croyance, n'empêchèrent pas Laurens de tenter encore un tableau religieux. Maintenant qu'il avait une famille, que, pour subvenir à des charges nouvelles, il venait d'accepter courageusement les modestes fonctions de professeur de dessin dans les écoles municipales de la Ville, le bruit courut que l'auteur de *Jésus chassé de la synagogue*, par sa persistance à choisir des sujets tirés de l'Évangile, faisait sa cour à l'administration, laquelle a beaucoup d'églises à meubler. L'envie essayait sa pointe sur sa chair. Enfin!..

Avec *Jésus chassé de la synagogue*, le pas fut décisif, et désor-

mais il devenait impossible de ne pas compter avec Jean-Paul Laurens. L'œuvre s'imposait non-seulement par le groupement habile des personnages, fort nombreux vers le fond, par la qualité du dessin, d'une merveilleuse précision de contour dans une foule où les têtes tendent à se confondre dès que les plans divers ne sont pas rigoureusement marqués, mais aussi par l'éclat très vibrant du ton, que le jeune artiste n'avait jamais su monter à ce point. O joie! la couleur, cette fameuse couleur tant cherchée, parce qu'il n'est pas de peinture en dehors d'elle, la couleur était trouvée, on la tenait!

Le type du Christ, à la poursuite duquel nous avons vu Laurens s'acharner dans *Moriar* et dans *Jésus guérissant un démoniaque*, avait été découvert, lui aussi. Ce n'était plus cette figure pâle, ce front sans pensée, ces yeux bleus sans chaleur, presque sans vie, des tentatives premières. Cette fois l'artiste, s'arrachant aux théories de l'école, qui l'avaient un moment asservi, au lieu de s'obstiner à tourner ses regards du côté du ciel, qui ne répondait pas à ses interrogations répétées, les avait tournés du côté de la terre, et la terre lui avait répondu. Il s'était souvenu, au moment d'esquisser son principal personnage, d'avoir lu quelque part, peut-être dans l'Évangile, peut-être dans son bizarre *Dictionnaire historique*, peut-être dans saint Augustin, que « Jésus était le plus beau des enfans des hommes, » et, comme rien ici-bas ne saurait être plus divin que la beauté, en réalisant la beauté, mon ami avait réalisé Dieu. Jésus, repoussé de la tribune où il vient de proclamer des vérités éternelles, redresse la tête d'un mouvement altier et regarde la multitude soulevée qui le menace, avec des yeux à la fois fiers et doux. Toute son attitude de hautain mépris, tempéré par la bonté d'un Dieu que nul affront ne saurait atteindre, fait penser aux mots que lui prêtent les livres saints : « *Misereor super turbam*, j'ai pitié de la foule. » C'est pour les Juifs exaspérés que Laurens a réservé les vigueurs étonnantes de sa palette, riche désormais de la gamme complète des tons. Le personnage vu de profil qui, de son bras tendu, désigne le fils de l'artisan, *filius fabri*, à la fureur du peuple, est d'une allure superbe; celui qui hurle derrière Jésus impassible et reporte involontairement le souvenir à la scène grotesque et sublime de la crucifixion de Callot a une incroyable intensité de vie; quant à un troisième, qui lève le bâton sur l'homme-Dieu, il est, dans cette lutte sauvage, d'une décision qui fait frémir. Une seule figure me trouble devant cette toile déjà puissante, où plus d'une tête s'enlève avec un relief que l'artiste, plus mûr, ne dépasserait pas aujourd'hui, c'est la figure du grand-prêtre assis sur un banc près de la tribune, tenant sur ses genoux le livre de la loi. Pourquoi ce banc n'est-il pas vide? Pourquoi faut-il que je rencontre

posté là ce vieillard qui me ramène aux vieillards déclamatoires et vides de Jouvenet, aux bonshommes insupportablement creux de Restout?

Tout le temps que *Jésus chassé de la synagogue* demeura exposé, Jean-Paul Laurens vécut dans la fièvre. Son tableau, accroché dans la salle du fond où le public ne s'arrête guère, qu'il traverse seulement pour sortir, était placé très désavantageusement. Comment le faire retirer de là? — O sainte cymaise, refuge de tant d'*exempts* aussi inviolables que médiocres, quand me sera-t-il donné de t'approcher, de te voir, de te toucher? — A certaines piqûres des bons camarades, jusque-là fort dédaigneux, il devinait que, pour la première fois, il avait touché juste; mais la presse se taisait ou à peu près. Quel martyre!

XVIII.

L'horrible guerre de 1870 éclata. Comme chacun de nous, Laurens, chassé de son atelier par des préoccupations poignantes, vagua à travers les rues, lisant les affiches, lisant les journaux, demandant aux groupes anxieux des nouvelles des événemens. Affreuses nouvelles! la patrie gisait à terre et saignait par mille plaies. Pour lui, l'angoisse que nous avons tous connue après les défaites de Reichshoffen et de Forbach, après les luttes héroïques de Gravelotte et de Saint-Privat, se compliquait d'une douleur intime accablante. Quand le prince royal de Prusse, dont on annonçait la marche sur Paris, aurait investi la grande ville, que deviendrait-il avec sa femme à peine remise d'une crise douloureuse, avec son enfant âgé de six mois?.. S'il fallait subir les privations d'un siège, les siens succomberaient certainement... Il vit son foyer, né d'hier, ce nid où déjà étaient éclos tant de rêves d'avenir, s'abîmer dans le désastre du pays, et il fut épouvanté.

Cependant on annonçait les derniers départs de la ligne d'Orléans, qui d'un jour à l'autre risquait d'être coupée. Un soir, Laurens s'entassa avec sa femme et son enfant dans un wagon à bestiaux et partit pour Toulouse. Puisqu'on organisait une jeune armée là-bas, une fois les siens en sûreté, on ne lui refuserait pas un fusil... Il se morfondit de longs mois... Les mobiles de la Haute-Garonne avaient été dirigés vers la Loire, et on parlait d'y envoyer les mobilisés; mais les régimens de mobilisés, où l'on avait versé les hommes mariés, mal instruits, mal équipés, n'étaient pas dans des conditions à faire campagne, et on différait sans cesse de les envoyer à l'ennemi... Quel chagrin de ne pas être mis à même de brûler quelques cartouches!

Quand, après ces douloureux mois d'exil, Jean-Paul Laurens rentra à Paris et voulut se remettre au travail, il hésita sur le sujet à entreprendre. Sa tête, avec toutes les têtes chez nous, ne rêvait que nouveaux combats; il lui semblait impossible que quelque glorieuse revanche ne nous fût pas prochainement réservée. Non, non, la fortune ne pouvait avoir trahi notre pays à ce point. Sous le coup de ces rêves tragiques, à travers lesquels il entrevoyait la France guerrière plus grande, plus forte, plus puissante que jamais, d'une pointe hardie il crayonna plusieurs dessins qu'il jeta à la foule comme des notes de son patriotisme enflammé. Je vois encore une bataille de Reichshoffen, furieuse, terrible, avec des chevaux emportés, de lourds cuirassiers couchés à terre, des blessés héroïques, les uns se relevant sous la mitraille qui fauche les hommes ainsi que la grêle fait les épis et se précipitant à la lutte, les autres à bout de force, ayant perdu d'ailleurs la longue latte dans l'effroyable bagarre, montrant leurs poings crispés, leurs faces sanglantes à l'ennemi qui s'avance et les écrase avec la précision implacable d'une machine d'acier.

J'ai vu également *l'Épée de Dieu*, composition biblique sévère, d'une rare élévation. Jéhovah perce du glaive un monstre vomi de l'abîme qui ose lever jusqu'à lui sa tête hideuse d'oiseau de proie, hérissée des pointes d'une couronne royale. Le sang pleut à larges gouttes de toutes parts. Au bas de cette page vengeresse était tracé ce verset : « L'heure viendra, car il est écrit : Les justes luiront comme le soleil dans le royaume de mon père. Que celui qui a des oreilles pour ouïr, entende. » Mais ces nobles préoccupations de la patrie pliant sous des revers inconnus, entamée dans son unité sacrée, devaient engendrer bientôt des œuvres d'un caractère plus personnel à la fois et plus haut. D'après Laurens, le crime de la France égorgée sur les champs de bataille avait eu deux auteurs : l'empire, qui venait de déclarer la guerre sans avoir rien fait pour la préparer; l'église, qui, nous ayant brouillés avec l'Italie, l'avait empêchée de voler à notre secours. C'est de cette double pensée, gonflée des irritations de la défaite, que naquirent et *la Mort du duc d'Enghien* et *le Pape Formose*, dont j'ai parlé à la première page de cette étude. Pour notre artiste exaspéré, *la Mort du duc d'Enghien* c'était l'empire rendu odieux à tous par la vue du guet-apens de Vincennes; *le Pape Formose et Étienne*, c'était l'église étalée au grand jour avec ses atroces passions intestines, ses vengeances monstrueuses, ses luttes à huis clos où l'homme, quand il ne monte pas aux idéales puretés, aux divines douceurs de l'ange, descend à toutes les hontes, à tous les abaissemens, à toutes les cruautés de la bête. Le succès fut grand.

Avec *la Piscine de Bethsaïda*, exposée au salon de 1873, Jean-Paul Laurens revint à sa chère peinture religieuse, essayée à plusieurs reprises avec des chances si diverses. Mais cette fois c'était un renouvellement. Le peintre arrivait d'Italie, et en rapportait le sentiment de sa force. La vue des chefs-d'œuvre, qui diminue les rachitiques, les achève, agrandit au contraire les robustes en les révélant absolument à eux-mêmes. Dans cette œuvre tout à fait originale, on ne trouve plus ces figures encore un peu minces de *Jésus guérissant un démoniaque*, de *Jésus chassé de la synagogue*; elles sont abandonnées comme ces faux amis qui nous ont trahis, que nous ne voulons plus revoir, et l'artiste, se dégageant pour jamais de la gaîne étroite de la tradition, fait en avant un bond démesuré.

Rien de mieux conçu, de plus largement exécuté que cette page sobre et ferme, d'un accent aussi mâle que fier. Autour de l'eau de la piscine, qu'un ange de tournure michelangesque agite doucement, grouillent vingt personnages dans les attitudes les plus pittoresques. Des fonds un peu noirs, rendus encore plus opaques par l'ombre qu'y projettent les grandes ailes déployées du messager divin, une multitude émerge en se pressant. Chacun, se souvenant que « le premier qui descend dans la piscine après le mouvement de l'eau est guéri, » pousse son voisin, le bouscule pour arriver. On lit sur ces têtes de malades, tourmentées, livides, l'effarement, l'angoisse, l'avidité bestiale de la vie. Quelques-uns de ces malheureux parviennent à se débrouiller de la tourbe, et touchent presque l'eau régénératrice. C'est pour ceux-là, sur qui tombe la lumière singulièrement obscure de ce lieu sinistre, que Jean-Paul Laurens, après avoir brossé d'élan les physionomies emmêlées des profondeurs, a réservé toutes les vigueurs, toutes les hardiesses de son pinceau.

Quoi de plus attendrissant que cette jeune mère serrant son nouveau-né sur son sein tari, au moment de le plonger dans la piscine ! Quoi de plus touchant que ce père soulevant dans ses bras son fils, que gagne la mort, pour l'approcher de l'onde sacrée ! Et le vieux paralytique couché à droite, au bord même du réservoir, où pourtant il ne lui sera pas permis de se baigner, son infirmité le clouant sur place et personne dans cette cohue étouffante ne songeant à lui ! L'infortuné, par des efforts surhumains, s'est traîné jusque-là, mais il lui faudrait quelque souplesse des membres à présent pour descendre. S'il bouge, il ne peut que faire une chute et se noyer. Il n'est pas de spectacle plus cruel que le spectacle de cette misère dédaignée, foulée aux pieds par les égoïsmes environnans. Afin de mieux indiquer cette épouvantable loi de la conservation individuelle qui, dans toutes les crises sociales, — peste, fa-

mine, guerre, — ravale l'homme au niveau de la brute, Jean-Paul Laurens a retiré de la foule de ces infirmes la figure de ce moribond et l'a en quelque manière exposée à part. Cet isolement où il confinait ce personnage capital lui a permis à la fois de produire un effet très dramatique au point de vue de l'idée qu'il tenait à exprimer, et, au point de vue de l'art, de traiter à fond le morceau. Le paralytique, qui, dans un suprême sursaut de sa machine, s'est hissé sur ses deux coudes, montre un torse rugueux, étudié dans ses moindres reliefs, dans l'affaissement maladif des muscles appauvris, avec cette ardeur tenace, patiente, que Zurbaran poussa jusqu'à la rage. La tête douloureuse, penchée en avant, est trouée de deux yeux inquiets, obstinément fixés sur l'eau qui guérit. — « Ah! si quelqu'un m'aidait!.. » — Le ventre creusé, les cuisses amaigries, les pieds aux bouffissures blafardes, les bras arc-boutés contre le sol et soutenant avec peine tout le poids du corps, où monte à travers le treillis des nerfs apparens comme des ficelles la rigidité cadavérique, ont été observés, fouillés, traduits, mais sans minutie, abondamment, grassement, puissamment.

XIX.

Cependant Jean-Paul Laurens, qui venait d'être l'objet de discussions retentissantes, ces orages qu'ont essuyés tous les grands talens, par une souplesse merveilleuse de son organisation, abandonna tout à coup les sujets terribles jusqu'à l'épouvante où il s'était complu, et parut se rasséréner. Le salon de 1874 nous le montre en effet doux, affectueux, presque tendre avec *le Cardinal*, le *Portrait de Marthe, Saint Bruno refusant les offrandes de Roger comte de Calabre.*

Certainement ce cardinal tout rouge, s'enlevant sur le rouge avec des saillies hors du cadre qui lui donnent une étonnante intensité de vie, a l'aspect plus redoutable que rassurant, et sa tête dure est moins débonnaire que menaçante. Mais quel visage charmant, en dépit d'une vague expression de souffrance, que le portrait de Marthe! Il y a là des touches d'une légèreté, d'une grâce, d'un velouté adorables, et si *le Cardinal*, par son âpreté sauvage, me rappelle ces rudes hommes d'église comme Caravage errant en peignit plus d'un chez les chevaliers de Malte, le *Portrait de Marthe*, par sa distinction sans apprêt, fait défiler devant mes yeux la troupe charmante des infantes de Vélasquez.

Toutefois l'œuvre principale de cette année fut le *Saint Bruno*, vaste toile destinée à une des églises de Paris.

Sous le porche roman d'un antique monastère, un groupe de chartreux se tient debout. Saint Bruno est posé un peu en avant. Le mouvement par lequel il détourne la tête pour ne pas voir la profusion d'objets précieux que les envoyés du comte de Calabre déposent à ses pieds, et le geste de ses deux mains qui repousse ces richesses, sont d'une sincérité, d'une justesse incomparables. Comme nous sommes loin de Girodet et de l'attitude déclamatoire jusqu'au ridicule qu'il impose à Hippocrate refusant les présens d'Artaxercès! Mais Jean-Paul Laurens, dont le caractère profond ne repousse pas une pointe d'ironie, s'est gardé de ne pas compatir à la faiblesse humaine et de nous faire des saints de tous ses religieux. Il en est un, caché juste derrière Bruno, qui coule un regard de convoitise vers les aiguières d'argent, les burettes d'or, les plats niellés de rayures éclatantes, les coffrets étincelans de pierreries. Celui-là, comme l'atteste son visage d'adolescent, est sans doute un novice qui n'a pas dit encore adieu à toutes les vanités humaines, qui cherche encore « ce détachement dans la mort du cloître, » ainsi que s'exprime saint Benoît dans une lettre à sa sœur Scholastique, où les autres sont parvenus.

Les députés du comte Roger sont traités avec la simplicité large des vrais peintres qui, loin de ruser avec la difficulté, vont droit à elle et la surmontent naïvement par la vertu unique du don. Je citerai la figure inclinée devant saint Bruno, la barrette à la main. Quelle noblesse dans l'attitude de ce seigneur se courbant pour parler à un saint, et avec quel art ce personnage est drapé dans son ample robe de velours vert où la lumière ruisselle à flots! Du reste la lumière, partout épandue, est un des charmes de ce tableau. Il faut voir le caractère communiqué par l'implacable ciel de Calabre, que ne traverse pas le plus mince nuage, à l'architecture des cloîtres, aux murailles élevées du couvent, percées çà et là, irrégulièrement, de fenêtres étroites comme des meurtrières, trous noirs sur un blanc cru aveuglant.

Saint Bruno refusant les offrandes de Roger comte de Calabre, où pour la troisième ou quatrième fois Jean-Paul Laurens touchait juste, lui mérita la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Pour peindre cette sombre toile qu'il a intitulée : *le Pape Formose et Étienne VII*, Jean-Paul Laurens avait dû ouvrir l'histoire ecclésiastique; il y prit un goût décidé et revint souvent à ce livre. Les luttes violentes des papes, d'abord simples évêques de Rome, pour asseoir leur domination sur la ville, leurs efforts persistans pour l'imposer au monde, les guerres où ils avaient dû s'engager pour soutenir leurs prétentions exorbitantes à la possession de la terre, « que Dieu leur avait donnée en garde, » d'après les mots

hautains d'Innocent III, le trône de Pierre s'élevant au-dessus de tous les trônes dans les mêlées obscures et sans trêve du moyen âge, tout cela tenait haletante la pensée de notre artiste, ouverte désormais à la compréhension des grandes choses humaines, des spectacles compliqués de la vie.

Mon ami prit un intérêt immense, et de tout son cerveau, et de toutes ses entrailles, à suivre l'idée catholique se répandant des bords du Tibre aux extrémités de l'univers, domptant les peuples, brisant les rois, pliant les volontés, broyant les résistances sur son passage « comme la meule fait le froment. » Que de tableaux il entrevit à la lueur de ces coups de foudre, dont la papauté ne se montra jamais avare pour protéger les intérêts du ciel, qu'à toutes les époques elle se plut à confondre avec les intérêts misérables de sa puissance et de son orgueil! Dans ce combat furieux des souverains pontifes, les bras toujours levés pour pétrir le monde à leur guise et lui imposer leur empreinte, un sujet parut attachant entre tous à Jean-Paul Laurens : *l'Excommunication*. Rome excommuniant les princes, excommuniant les nations, suspendant les affaires humaines, arrêtant la vie dans les pays avec lesquels elle entretenait des démêlés, quelle page! Il fouilla notre histoire nationale et peignit coup sur coup, la colère au bout du pinceau, deux œuvres qui constituèrent son exposition de 1875 : *l'Excommunication de Robert le Pieux*, — *l'Interdit*.

Avec *Robert*, nous sommes dans une salle du palais. Cette salle, de proportions monumentales, large comme une église, paraît encore plus vaste, vidée qu'elle vient d'être par la foule des courtisans et des varlets. Tout à l'heure, le roi et la reine, seuls maintenant dans ce désert, assis sur le trône en des attitudes de consternation et de désespoir, se réjouissaient au milieu de la cour en fête, bruissante comme une ruche, se complaisant aux joyeux devis. Quelle catastrophe est donc survenue? Pourquoi ce sceptre par terre? Pourquoi ces bancs, où les coussins de velours gardent encore les empreintes molles des grands officiers et des belles dames, apparaissent-ils dépeuplés? Que signifie ce cierge, long comme un cierge pascal, renversé brutalement de son haut chandelier de cuivre, bavant sa cire fondue sur les dalles, empestant l'air de sa fumée?

L'église est passée par là.

En effet, à droite, dans l'ombre transparente d'un arceau à plein cintre, disparaissent des personnages vêtus d'habits sacerdotaux. En avant, la croix, portée par quelque moine qu'on ne voit pas; puis un religieux en simple bure; puis un prêtre en dalmatique; puis, fermant le cortège, mitre en tête et crosse en main, enveloppé d'une chape aux plis onctueux et lourds, le légat *a latere*,

cet exécuteur des hautes œuvres de Rome, qui se retire, après avoir terrassé l'ennemi de la puissance divine, lentement, majestueusement, dans la pompe splendide d'une procession. De l'excommunication du roi, coupable d'avoir épousé sa parente malgré les défenses canoniques, découlait naturellement l'interdit du royaume, qu'il fallait délier de son prince à tout prix.

Jean-Paul Laurens, dans une seconde page beaucoup plus âpre de ton que la première, mit un acharnement féroce à représenter dans quel effroyable désarroi, dans quel anéantissement pire que la mort, la papauté était capable de précipiter le pays qui lui résistait, qui osait se rebeller contre le ciel. On parle des paysages de Salvator Rosa, de l'énergie sauvage que déploya cet artiste original, amant de la nature farouche, bouleversée; mais qu'est cette horreur comparée au spectacle de tout un peuple, naïf dans sa foi, attendant devant ses temples fermés l'heure de se réconcilier avec son Dieu, hurlant miséricorde, se déchirant la poitrine au milieu des sanglots? Qu'est cette énergie comparée au sentiment de haine furieuse que suscite dans l'âme la vue de cette jeune fille morte, couronnée de roses virginales, attendant un fossoyeur qui ne doit pas venir, car le cimetière est clos lui aussi et la terre sainte est défendue aux morts? En vérité, voilà un sublime paysage. Celui-là n'est pas fait de roches éboulées, de cavernes infernales, d'épouvantables cataclysmes survenus dans les vallées, sur le haut des monts; celui-là est fait d'un simple pan de mur, d'une simple croix de bois, d'un simple coin de terre; mais ce mur, cette croix de bois, cette terre, sont imbibés de larmes, imprégnés de tous les désespoirs, de toutes les misères de la vie, et nul ne les regardera qui ne sente incontinent se mouiller ses yeux.

Du jour où Jean-Paul Laurens eut exposé *l'Interdit*, il fut manifeste que notre école possédait non pas seulement un peintre d'une vigueur exceptionnelle, mais un penseur hardi, inquiet de voies nouvelles, soucieux de dégager son art des sujets piteux où on le ravale, pour l'élever à des manifestations intellectuelles dignes de lui, plus hautes et plus complètes.

Le salon de 1876 nous montre Jean-Paul Laurens identique à lui-même; le seul progrès à constater avec *François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal* et le *Portrait de l'artiste*, c'est un parfait équilibre des forces. De la longue pratique du travail, de l'expérience absolue de la palette, de la connaissance entière du sujet traité résulte enfin l'harmonie. Plus de heurts, de disparates, de hasards; la beauté se dégage naturellement, sans secousses, comme d'elle-même, du dessin, de la couleur, de tous les moyens d'art arrivés à leur épanouissement.

« L'empereur Charles-Quint a chargé François de Borgia d'accompagner à Grenade le corps de l'impératrice Isabelle. Après la cérémonie des funérailles, François fait ouvrir le cercueil afin de reconnaître le cadavre de sa souveraine défunte. A la vue de ce visage autrefois plein d'attraits, à présent défiguré... »

Ainsi s'exprime le livret.

Quel drame que cette scène!

François de Borgia, debout devant le cercueil ouvert, se découvre respectueusement et regarde. Ses traits immobiles trahissent, en dépit d'un effort de la volonté, un attendrissement mêlé d'effroi. Il a connu l'impératrice si belle! — Oh! épouvantable néant, impénétrable inconnu où nous devons tous chavirer! — Par l'expression que l'artiste a su donner à cette tête, que ravagent intérieurement les idées sinistres de la fin de toutes les choses et de tous les êtres, nous devinons les résolutions suprêmes que va prendre l'envoyé de Charles-Quint et qui un jour le détacheront du monde à jamais. A côté de cette figure assombrie de François de Borgia, préoccupé de renoncement, se détache le visage aimable de sa très jeune femme, minois frais et charmant, rond comme le minois d'un enfant. Chose singulière, — et comme cette expression est bien de la jeunesse, qui proteste contre la mort, qui ne veut pas croire à la mort! — dans l'attitude de ce personnage, relevé d'un costume éclatant, il y a plus de curiosité que de terreur. L'archevêque de Grenade, qui vient de donner la dernière absoute dans l'immense cathédrale aux arceaux mauresques, encore toute flambante de la lueur des cierges, toute parfumée de l'odeur de l'encens, l'archevêque de Grenade occupe le côté gauche du tableau, dans une pose majestueuse et recueillie. Quel parti habile Laurens a tiré de la mitre d'argent et de la chape noire de ce prélat penché, récitant l'office des morts : *In paradisum deducant eam angeli!..* Ces notes discrètes forment le plus heureux contraste avec le luxe des candélabres, des cierges armoriés, des tabourets galonnés d'or qui environnent l'impératrice défunte, avec les chiffons de soie, les velours écarlates qui débordent le cercueil étalé, surtout avec la robe de brocart ruisselante de perles, dans laquelle Isabelle se raidit, prise comme en une gaîne de métal. Cette simplicité dans la vie d'un côté, cette richesse dans la mort de l'autre, sont d'un effet tragique.

Le portrait que Jean-Paul Laurens a peint de lui-même pour la ville de Florence est un morceau de premier ordre. Peut-être y eut-il de la maladresse à exposer ces quelques pouces de peinture magistrale en même temps que *François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle*, car ils détournèrent un peu l'attention de cette der-

nière œuvre et manquèrent de lui porter coup. Après la *Piscine de Bethsaïda*, la *Mort du duc d'Enghien, Saint Bruno refusant les offrandes de Roger comte de Calabre*, on savait de quoi notre artiste était capable en fait d'histoire. Mais on ignorait ce que deviendraient ses facultés de longue haleine, le jour où, au lieu de se déployer sur de larges surfaces, dans une mêlée touffue de personnages, elles seraient condamnées aux dimensions d'un petit cadre, à une tête unique qu'il faudrait serrer de près, à laquelle il faudrait imprimer à chaque touche la vie propre du modèle, la vie que chacun peut juger. Le *Portrait de Marthe*, le *Portrait de M. F. F.*, malgré le charme du premier, la conscience du second, n'avaient pas convaincu le public des Champs-Élysées, les artistes principalement, fort difficiles à bon droit. Cette fois l'épreuve fut concluante : on parla de la précision si savante d'Holbein, du coloris si chaud de Titien; la presse, devant ce profil mélancolique et fier, fut unanime à applaudir, et Jean-Paul Laurens, pour avoir marqué d'un trait définitif sa physionomie, compta une victoire de plus. Mais *François de Borgia* et le portrait de l'auteur ne constituèrent pas, en 1876, toute l'exposition de notre peintre. Il donna en outre onze dessins qui sont autant de compositions très originales. Ces dessins, destinés à illustrer une édition nouvelle de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par un parti pris étrange de l'artiste, résolu à choisir ses sujets en dehors du livre qu'il s'agit de faire valoir, forment une œuvre des plus remarquables.

Quand on est habitué à rendre la chair des vivans et des morts, que réaliser avec l'*Imitation*, cet élan mystique vers la patrie céleste, ce terrain fait de nuages où les pieds mortels enfoncent, où l'âme seule peut reposer son vol? Laurens, troublé, enlevé par la lecture de certains chapitres admirables, un moment avait voulu, en un coin de sa cervelle, désormais uniquement ouverte aux choses qui sont de l'humanité, découvrir quelque noble et belle figure de la Foi, de la Chasteté, de la Religion, de l'Humilité. Hélas! ces ombres lumineuses, entrevues dans un rêve, s'évanouissaient dès qu'il essayait de les serrer dans des lignes, de les arrêter dans une forme, de les animer d'une couleur. Le divin, à son grand ennui, lui demeurant intangible, il inclina vers l'humain, que ses doigts pouvaient saisir.

L'histoire ecclésiastique figurait toujours dans sa bibliothèque; il la rouvrit et y moissonna à pleines mains. A propos d'un verset de l'*Imitation* sur « la science des choses divines, » il montra saint Thomas d'Aquin, le plus vaste génie de l'église, écrivant la *Somme théologique* dans sa modeste cellule de religieux; à propos d'une ligne sur « l'ambition des hommes, » il s'attaqua à Brunon, évêque

de Toul, auquel Hildebrand, qui doit être un jour le grand Grégoire VII, alors simple moine à Cluny, reproche d'avoir accepté la tiare de l'influence de l'empereur d'Allemagne, au lieu de la recevoir de l'autorité légitime de l'église; après un mot sur « le remords que le crime laisse dans les cœurs, » il ressuscite Marianne, femme d'Hérode le Grand, et cette ombre, débarrassant ses bras des liens qui les retiennent captifs, fait voir à son meurtrier la blessure saignante qu'elle porte au flanc.

La route une fois ouverte à travers l'histoire, les sujets, qu'il ne s'agissait plus que de relier au texte par le fil ténu d'un rapprochement, abondèrent, et Laurens se jeta dans la mêlée. Quelles jouissances il éprouvait à se promener ainsi à travers les âges, à toucher telle ou telle figure de son choix, car, l'*Imitation* développant devant lui les perspectives morales sans bornes, toute l'humanité lui appartenait avec ses élévations et ses abaissemens, avec la mer immense de ses passions, où il lui était donné de plonger à plaisir! Désormais il avait toute liberté de faire grand, et il fit grand en effet.

En crayonnant la charge fameuse de nos cuirassiers à Reichshoffen, Jean-Paul Laurens, encore tout allumé par nos désastres de la veille, entrevit pour la première fois le sujet de *l'État-major autrichien devant le corps de Marceau*; mais, plus familiarisé avec les choses pittoresques de l'église : les mitres, les chapes, les encensoirs, les croix, qu'avec les accessoires redoutables de la guerre : les costumes de cent couleurs, les sabres, les fusils, les canons, les chevaux, il n'osa pas essayer la peinture militaire sans une étude préalable et attendit.

Une occasion ne tarda pas à se produire, qui le ramena à son idée et réveilla toutes ses envies : l'administration des beaux-arts venait de lui confier la décoration d'une des coupoles du palais de la Légion d'honneur. Pour réaliser son œuvre, qui devait être l'institution de l'ordre, Jean-Paul Laurens se procura quantité de livres; il les lut avec avidité et bientôt présenta un projet qui fut agréé. Sur les degrés d'un amphithéâtre immense sont assis le premier consul, fondateur, les grands chanceliers Lacépède, Mortier, Macdonald, Exelmans en brillans uniformes; puis, au centre de la coupole, dans l'azur du zénith, une femme superbe, déployant ses bras nus, écrit, sur un grand livre que lui présente un génie aux raccourcis énergiques, les noms rayonnans des élus. Cette décoration sobre, d'une ordonnance habile, avec ses figures plafonnantes, ramassées pour ainsi dire en quelques lignes maîtresses, est d'un effet tout à fait noble et n'est pas sans grandeur. Mais Jean-Paul Laurens pensait à Marceau.

Un jour, traversant une rue étroite du quartier Saint-Victor, le rendez-vous habituel des modèles, notre peintre, qui marchait front baissé, absorbé par les visions de son rêve, releva par hasard la tête. Devant lui, à deux pas, se tenait, dans une pose à la fois élégante et robuste, un garçon magnifique, son visage pâle encadré de splendides cheveux noirs bouclés. Évidemment c'était quelqu'un de ces admirables enfans des Abruzzes comme l'Italie, la terre éternellement féconde de la beauté, en produit tant pour nos ateliers de Paris.

— Ah! s'il avait des cheveux roux, quel Marceau! se dit Laurens.

Puis, ayant encore une fois examiné ce jeune homme immobile, beau comme un antique, au bord de ce trottoir parisien :

— N'importe! je l'arrête et je m'y mets, continua-t-il, fasciné.

Le lendemain il commençait *l'État-major autrichien devant le corps de Marceau.*

Dans une salle à hautes boiseries dans le goût de Louis XVI, contre un de ces paravens jaune-serin si communs au siècle dernier, un lit a été dressé à la hâte sur des bancs trapus et lourds. Marceau, habillé de son riche uniforme aux brandebourgs d'argent, la main droite à la garde de son long sabre recourbé, est étendu là. A la beauté surhumaine de son visage, à l'aisance parfaite de son attitude, au calme merveilleux de ses membres demeurés souples dans la mort, on dirait, non d'un général en chef tué dans la bataille, mais d'un jeune dieu endormi. Cette tête a la pâleur et la sérénité du marbre; elle est visiblement faite pour l'immortalité.

Au chevet de ce lit rustique, dont les couvertures à ramages criards, l'oreiller bouffant, ont les reliefs de la réalité, se tient Kray, « ce vieux et respectable guerrier, » pour employer les expressions du *Rapport officiel* du 21 septembre 1796. Kray est assis, le front appuyé contre son poignet droit, qui serre un mouchoir où coulent des larmes silencieuses; le poignet gauche se crispe frénétiquement sur l'un des genoux. Cette figure, la plus importante assurément de l'ouvrage, est peinte en pleine pâte, avec la puissance, la profondeur, le faire audacieux, l'énergie indomptable de Géricault, le peintre rude des soldats. Au-dessus de ce personnage, dont l'assiette franche, admirable de naturel, provoque l'émotion, se dressent les deux médecins militaires, plastronnés de velours grenat, qui ont soigné le général. L'un d'eux, courbé par l'amertume d'une perte irréparable, étouffe ses sanglots derrière l'oreiller du mort; quant à l'autre, il montre une face bouleversée par un chagrin immense, mais cette face ne sait pas pleurer. Ce contraste entre la douleur qui s'abandonne et la douleur qui se maîtrise est d'un effet poignant.

Cependant, tandis que de ce côté-ci du tableau se passe une scène de consternation muette qui serre le cœur, de l'autre côté se passe une scène d'un caractère tout aussi attendrissant, mais plus doux. L'archiduc Charles n'a rendu le corps de Marceau qu'à la condition, glorieuse pour nous, qu'il lui serait permis d'assister aux funérailles du général en chef de l'armée française. Donc, avant la cérémonie, Charles défile avec son état-major devant celui qui tant de fois l'a tenu en échec, tant de fois lui a infligé la défaite. L'attitude de l'archiduc, découvert, légèrement incliné vers le lit où repose son vainqueur de la veille, est à la fois des plus respectueuses et des plus nobles. On pressent à son air recueilli, à la gravité imposante de toute sa personne, en quel estime il tenait l'ennemi dont une balle tyrolienne vient de le délivrer. Le peintre, doué d'un flair qui ne laisse rien échapper, n'a pas manqué de tirer le plus heureux parti de la casaque blanche, brodée d'or, du prince autrichien ainsi que des divers costumes, où le blanc domine, des officiers qui l'accompagnent. Que de têtes dans cette cohue épaisse étudiées, creusées, modelées avec le soin le plus attentif et qui s'enlèvent, çà et là, vivantes comme des portraits!

Enfin, cette fois, Jean-Paul Laurens avait créé de toutes pièces une œuvre pleine, achevée, complète. Peut-être, — et la critique n'oublia pas de le lui reprocher, — peut-être, abordant un sujet si vaste, l'avait-il resserré en des limites trop étroites, peut-être ses personnages paraissaient-ils entassés, peut-être aurait-il pu varier, en la relevant de quelques accens vifs, la tonalité générale un peu sourde. Mais, si l'artiste écouta, le public ne voulut rien entendre devant une toile qui lui arrachait des larmes et qui, dans nos malheurs actuels, par l'hommage rendu à un des héros de notre histoire, lui faisait plus chère la patrie.

Le jury, entraîné à son tour, décerna à Jean-Paul Laurens la plus haute récompense dont il dispose, la grande médaille d'honneur.

XX.

Me voici parvenu au bout de ma tâche. J'ai conté l'enfance enthousiaste de Jean-Paul Laurens, les premiers battemens en quelque sorte de sa vocation; j'ai conté sa jeunesse laborieuse, livrée à toutes les souffrances du corps, à tous les tourmens de l'esprit; j'ai conté son œuvre page à page, avec amour, sans redouter la monotonie qui devait inévitablement résulter d'une si longue suite de descriptions. Si, comme l'a écrit un grand écrivain, « après avoir admiré son ami, il n'est rien de plus doux que de le dire, » j'ai goûté cette douceur dans sa plénitude.

Assez d'autres, dans cette mêlée perpétuelle de l'art, d'où ne sortent vivans, en dépit de nos applaudissemens comme de nos attaques, que les chefs-d'œuvre faits pour s'imposer à l'avenir, jugeront sévèrement l'auteur de la *Piscine de Bethsaïda*, de *l'Interdit*, de *Saint Bruno refusant les offrandes de Roger comte de Calabre*, de *l'État-major autrichien devant le corps de Marceau*. Il m'a paru qu'à moi incombait une mission à la fois plus intime et plus profonde : celle de toucher l'homme beaucoup plus avant que l'artiste. Avec les renseignemens que je fournis sur Jean-Paul Laurens broyant les couleurs d'Antonio Buccaferrata, sur Jean-Paul Laurens chichement nourri chez Marianne Parmentier à Toulouse, sur Jean-Paul Laurens luttant à Paris pour son pain, désormais un critique, plus habile que je ne le suis à lire dans les créations du pinceau, sera mis à même de se rendre absolument compte de l'inspiration un peu triste, souvent brutale, parfois cruelle, du paysan de Fourquevaux, et de le placer au rang qui lui revient. C'est le service que j'aurai rendu à l'homme que j'aime.

Maintenant, — et ceci soit dit sans l'arrière-pensée d'attribuer à cette libre et familière biographie une autorité décisive, — est-il impossible à l'amitié d'être impartiale ? Je ne le crois pas. Je pense au contraire que l'amitié entre deux êtres généreux peut ne rien connaître de mesquin et laisser à chacun l'indépendance entière de son jugement. Cette indépendance, je l'ai eue, et par-ci par-là j'en ai usé. Certes, je ne me défends pas d'avoir incliné vers l'admiration : sans parler de je ne sais quel orgueil irrésistible qui me poussait à trouver meilleur ce qui me semblait bon, le privilège d'un ami n'est pas seulement de voir ce que l'ami a réalisé, mais, puisqu'il lui a été donné de pénétrer au sanctuaire de son âme, de prévoir ce qu'il réalisera.

FERDINAND FABRE.

LES ATTENTATS

DU 11 MAI ET DU 2 JUIN 1878

Le 1er janvier 1871, Versailles fut le théâtre d'une fête dont le palais de Louis XIV s'étonna; il s'en étonne encore. C'était une fête qu'un Hohenzollern s'y donnait à lui-même. Il y eut une réception de gala, suivie d'un banquet à l'hôtel de la préfecture. Un vieux souverain leva son verre pour saluer l'année qui commençait; puis le grand-duc de Bade porta la santé de son beau-père et de son futur suzerain. Il rappela que Fréderic-Guillaume IV avait dit vingt et un ans auparavant : « Une couronne d'empereur ne peut être gagnée que sur les champs de bataille. » Il ajouta : — Cette parole s'est brillamment accomplie. Vive sa majesté Guillaume le victorieux! — A quelques jours de là, le 18 janvier, le nouvel empire germanique fut solennellement proclamé dans la galerie des glaces. On vit se dresser un autel recouvert d'un drap rouge, où se détachait l'image d'une croix de fer; cet autel était environné de drapeaux. Un chœur de soldats entonna le cantique: «Tout l'univers fête le Seigneur. » Quand on eut chanté la liturgie, le roi, qu'entouraient les représentans de toutes les familles souveraines de l'Allemagne, ordonna à son chancelier, récemment nommé général de division, de lire la proclamation qu'il adressait au peuple allemand. Il y annonçait que, cédant aux instances des princes et des villes libres, il s'était fait un devoir de restaurer la couronne impériale et de la poser sur sa tête. Il en donnait acte à ses peuples et appelait sur eux comme sur lui-même la bénédiction du ciel. Le grand-duc de Bade s'écria : — Vive sa majesté l'empereur d'Allemagne! — L'assistance répéta ce cri, et la musique militaire exécuta l'hymne national prussien (1).

(1) *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, par M. Albert Sorel, t. II, p. 145 et 146.

Si, se mêlant à l'auguste assemblée, quelque grand ou petit prophète avait assisté à cette cérémonie, si, éclairé d'une lumière miraculeuse, il avait annoncé que huit ans plus tard Guillaume le victorieux serait exposé à d'odieux attentats, que huit ans plus tard, au cœur de sa capitale, ce vieillard respecté et respectable devrait deux fois en trois semaines disputer sa vie à des assassins, et que ces assassins ne seraient ni des Danois, ni des Autrichiens, ni des Alsaciens, ni des vaincus, ni des annexés, mais qu'ils appartiendraient à la race des annexans et des vainqueurs, qu'ils seraient de vrais Allemands tout chauds du désir d'ôter la vie à leur empereur, assurément Balthasar n'aurait pas mis au cou du nouveau Daniel un collier d'or et ne l'aurait point vêtu d'écarlate. Il est à présumer qu'il l'aurait chassé comme un misérable fou, en le priant d'aller délirer et vaticiner ailleurs. Non, le 18 janvier 1871 aucun des princes de la famille royale, aucun des dignitaires et des grands vassaux de l'empereur d'Allemagne n'a vu une main mystérieuse tracer sur les murs du château de Versailles des mots terribles et menaçans; aucun d'eux n'a vu se refléter dans l'une des arcades de la galerie des glaces, parmi les pilastres, les chapiteaux dorés, les trophées de bronze et les guirlandes, les sinistres figures de Hœdel et de Nobiling. Qui pouvait croire qu'après de tels succès, après de tels services rendus à la grandeur de son pays, un monarque si triomphant et si populaire serait en butte à ces haines sauvages qui ont soif de sang et qui hasardent tout pour en boire? Qui pouvait penser que les derniers jours d'un règne si glorieux, en faveur duquel la fortune semblait avoir épuisé toutes ses complaisances, seraient assombris par d'atroces forfaits? Il en va ainsi. On se flatte de posséder les secrets de la Providence, d'avoir lu dans ses conseils, d'être à la fois son confident et son mandataire; on cause familièrement avec elle, on se charge d'annoncer au monde ses volontés, et pourtant on ne prévoit ni Hœdel ni Nobiling. On se croit protégé par l'éclatant prestige de la victoire, par la reconnaissance de tout un peuple, par l'autorité que donnent les longs bonheurs, et déjà l'homicide pensée a germé dans la tête d'un fanatique. Elle y couve lentement dans la nuit, le crime est près d'éclore, et demain l'assassin, qui se prend pour un Guillaume Tell, s'écriera comme lui : — « Mon serment est une dette sacrée, je la paierai. C'est un noble gibier que je guette. Si le chasseur risque mille fois sa vie pour atteindre un misérable chamois, il s'agit ici d'une proie plus précieuse, je vise au cœur de mon ennemi. Devant moi défilent le marchand soucieux, le pèlerin à la ceinture légère, le moine dévot, le joyeux ménétrier, le colporteur et son cheval pesamment chargé. Ils passent tous leur chemin, ils vont à leurs affaires; mon affaire à moi, c'est de tuer. »

Les attentats du 11 mai et du 2 juin ont produit en Allemagne la

plus vive, la plus profonde impression; ils ont excité partout une indignation mêlée de honte et de terreur. Peu s'en est fallu qu'on ne crût à un vaste complot, qui mettait l'empire, la société même en péril. Pendant quelques jours la fureur des dénonciations a sévi à Berlin comme une épidémie, et cette fureur a été encouragée par la police, qui a coutume de réparer ses imprévoyances de la veille par les débauches de zèle du lendemain. Cependant rien n'a prouvé jusqu'aujourd'hui que Hœdel et Nobiling aient eu des complices; il se pourrait que le docteur comme l'ouvrier ferblantier n'eussent pris conseil que d'eux-mêmes, de leur imagination perverse et de leur tête malade. Le grand pontife du communisme, le fondateur de l'Association internationale des ouvriers, M. Karl Marx, s'est hâté de déclarer que les doctrines de la démocratie sociale n'ont rien à voir dans « l'entreprise des deux régicides, qu'elles en sont aussi innocentes que de la catastrophe du *Grand-Électeur* ou de la réunion du congrès à Berlin. » Sans contredit, il serait injuste de rendre le socialisme responsable de tous les crimes qui se commettent en son nom, de toutes les mauvaises passions qui travaillent les bas-fonds de la société, de toutes les haines qui fermentent dans les âmes aigries et dévorées. On ne peut nier toutefois qu'il ne soit l'allié naturel de tous les mécontens, et s'il n'approuve pas les crimes, il met peu d'empressement à les flétrir. Le socialisme est plus qu'une doctrine, le socialisme est une religion, et toutes les religions, les plus impures comme les plus saintes, allument dans les cœurs de sombres enthousiasmes. Tout dogme a ses fanatiques, et le fanatisme a peu de scrupules et n'a point de pitié.

Nous parlions ici même, il y a quelques semaines, des principales raisons qui expliquent le singulier ascendant qu'a pris en Allemagne la démocratie sociale, la vogue dont elle y jouit. Dans le nombre, il en est une que par discrétion nous n'avions point indiquée et qu'ont signalée dernièrement certains journaux progressistes d'outre-Rhin, beaucoup moins discrets que nous. On a plus d'une fois accusé M. de Bismarck d'avoir coqueté avec le socialisme. Dans les histoires qui ont couru à ce sujet il faut faire la part de la légende et même du roman. Il n'est point démontré que M. de Bismarck ait fait fumer à Ferdinand Lassalle quelques-uns de ses meilleurs cigares, et qui oserait prétendre qu'il ait du goût pour les doctrines socialistes? mais il n'a jamais eu d'invincibles répugnances à l'égard des représentans de ces doctrines. Il résulte de la déclaration de M. Karl Marx, récemment publiée par le *Daily News*, et de la rectification que M. Lothar Bucher a insérée dans une feuille de Berlin, que l'un des confidens du chancelier de l'empire, l'un de ses favoris, lequel prend part aux travaux du congrès en qualité d'archiviste et de secrétaire, est un ancien socialiste, qui fut l'admirateur, l'ami chaud de Lassalle, et qui n'a jamais renié son maître. Il

est certain aussi que le fondateur de l'Internationale fut invité jadis à rédiger le bulletin financier du moniteur officiel de Prusse; on l'avait assuré qu'on lui laisserait la pleine liberté de ses opinions et le droit de fixer ses honoraires. Ne savait-on pas déjà qu'il n'avait tenu qu'à M. Liebknecht de devenir l'un des rédacteurs ordinaires d'un très grand journal très officieux, dirigé alors par un ex-révolutionnaire de la plus belle eau? Nous l'avons connu jadis, ce révolutionnaire, qui est mort depuis; il parlait de Marat avec estime, de Babœuf avec enthousiasme. M. de Bismarck méprise trop les hommes pour attacher une grande importance à leurs opinions; il lui suffit que les gens qu'il emploie ne soient pas des sots, qu'ils entrent dans sa pensée, qu'ils s'acquittent avec intelligence de la tâche pour laquelle il les paie. Dans ces temps heureux où tout lui réussissait, alors que la fortune était l'humble servante de son audace et qu'il n'avait qu'à ouvrir la main pour en faire sortir un événement, cet homme extraordinaire savait user de tous les moyens, se servir de tout le monde. S'il a toujours détesté le parlementarisme, il n'a jamais eu de préjugés contre la révolution. Il estimait que les socialistes étaient des fous moins incurables et moins dangereux que les libéraux, et il savait gré à Lassalle des croupières que cet éloquent tribun taillait aux progressistes; c'était un dogue de forte taille qu'il halait après eux. Nous ne lui en faisons point de reproche; nous nous souvenons qu'il écrivait un jour au plus austère de ses amis: — « Ceux qui me traitent d'homme d'état sans conscience me font tort; ils devraient d'abord essayer eux-mêmes leur conscience sur le champ de bataille des affaires. »

Éclairé par l'expérience, M. de Bismarck a conçu, paraît-il, de soudaines inquiétudes, et il dénonce à pleine voix le péril social. Aujourd'hui qu'il a dissous le *Reichstag* parce que le *Reichstag* refusait de comprendre la gravité de la situation, de s'associer à ses patriotiques perplexités et de prendre des mesures exceptionnelles contre le socialisme, que doit-il penser de la bénévole indulgence qu'il témoigna jadis à la commune, que sans doute il n'absolvait point, mais à laquelle il accordait généreusement le bénéfice des circonstances atténuantes? S'il en avait le temps, si l'honnête et laborieux courtage dont il s'occupe lui laissait plus de loisirs, il devrait relire le fameux discours qu'il prononça le 2 mai 1871, à la seule fin d'établir que l'insurrection de la commune n'était pas absolument déraisonnable, qu'il croyait y découvrir « un noyau de raison. » Il affirmait que plusieurs des chefs de cette insurrection travaillaient tout simplement à doter la France d'une meilleure organisation municipale, à lui donner quelques-unes des libertés dont jouissent les Allemands. A la vérité il accordait qu'à ces communards, honnêtes et presque sages, étaient venus se joindre des repris de justice, des pillards, des gens de sac et de corde, une écume « qui

avait imprimé au mouvement un caractère dangereux pour la civilisation, » et un certain nombre de républicains internationaux venus de l'étranger, parmi lesquels il comptait des Belges, des Anglais, des Italiens, des Polonais; mais le travail de ces termites n'avait selon lui rien d'inquiétant. Que la France fût malade, c'était son affaire; l'Allemagne était à l'abri de toute contagion. C'est ainsi qu'à sa façon il répétait allègrement le fameux *Suave mari magno* de Lucrèce :

Non que le mal d'autrui soit un plaisir si doux,
Mais son danger nous plaît quand il est loin de nous.

A la fin de l'année suivante, le 20 décembre 1872, M. de Bismarck, qui reprochait au comte Arnim de souhaiter le rétablissement de la royauté en France, lui écrivait : « Je suis persuadé qu'aucun Français ne s'aviserait jamais de nous aider à reconquérir les bienfaits d'une monarchie, si Dieu faisait peser sur nous les misères d'une anarchie républicaine. C'est une qualité éminemment allemande que de montrer une pareille bienveillance pour le sort d'un voisin hostile. Mais le gouvernement de sa majesté a d'autant moins de raisons de suivre ce penchant peu pratique, que tout observateur attentif a dû remarquer combien les conversions politiques ont été et sont encore nombreuses en Allemagne depuis l'*experimentum in corpore vili* fait par la commune sous les yeux de l'Europe. Les rouges sont devenus libéraux modérés, les libéraux modérés sont devenus conservateurs, ceux qui faisaient une opposition doctrinaire se sont convertis au sentiment des intérêts de l'état et de leur responsabilité à son égard. La France est pour nous *un salutaire épouvantail.* » Il ajoutait : « Si la France représentait un second acte du drame interrompu de la commune (chose que je ne désire point par humanité), elle contribuerait à faire sentir davantage aux Allemands les bienfaits du régime sous lequel ils vivent, et augmenterait leur attachement aux institutions monarchiques. » Voilà les leçons que donnent les événemens aux esprits superbes dont les passions troublent la clairvoyance naturelle. Cette France malade, cette France moribonde, que M. de Bismarck abandonnait ironiquement à ses *experimenta in anima vili,* se porte assez bien ; la saine et sainte Allemagne crie à tout l'univers qu'elle se sent malade et qu'elle est obligée, pour se sauver, de recourir aux lois d'exception. De quel côté des Vosges fleurit aujourd'hui la propagande communiste? Lequel des deux peuples met dans la circulation le plus d'idées subversives, le plus de formules malfaisantes? Puisse la sanglante tragédie qui vient d'être représentée sous les tilleuls de Berlin servir à la France de *salutaire épouvantail!*

Nous ne serons pas aussi indulgent pour Hœdel et Nobiling que M. de

Bismarck le fut jadis pour la commune ; nous ne chercherons pas à découvrir dans leur attentat « un noyau de raison. » Les assassins comme les incendiaires politiques méritent peu de pitié ; il faut laisser à leurs avocats le soin de leur trouver des circonstances atténuantes. Ils déshonorent les idées qu'ils prétendent servir, ils sont les héros du crime inutile et bête. Quant aux socialistes très nombreux qui n'ont jamais assassiné personne ni brûlé aucun édifice public, nous ne savons si M. de Bismarck a pris les meilleurs moyens de déjouer les efforts de leur active propagande. Le socialisme serait moins redoutable, nous l'avons dit, s'il ne mêlait à ses utopies, à ses erreurs, des idées généreuses qui, méconnues des sages, se sont réfugiées chez les fous, dont elles font prospérer l'industrie. Nous doutons qu'on ait raison de la démocratie sociale par des mesures exceptionnelles, plus tyranniques et plus blessantes qu'efficaces, qui transforment les juges en prévôts et les condamnés en martyrs. Les fous qu'on met hors la loi n'ont-ils pas le droit de se vanter qu'ils souffrent persécution pour la justice ? Nous doutons aussi que les réformes économiques projetées par M. de Bismarck, le rachat et l'exploitation de tous les chemins de fer par l'état, le retour au régime protectioniste, soient un excellent antidote contre les idées fausses, contre les mauvaises passions qu'il se propose d'extirper. Vous ne combattez pas le socialisme, vous en faites, et le socialisme d'en bas n'a jamais eu d'allié plus utile que le socialisme d'en haut. Comme le remarquait l'autre jour un sagace économiste, M. Paul Leroy-Beaulieu, « la théorie protectioniste, qui n'est pas autre chose que la proclamation du droit aux bénéfices, entraîne naturellement la reconnaissance du droit au travail. »

Après tout, M. de Bismarck est fort indifférent aux questions de doctrine, il est le moins doctrinaire des hommes. En toute chose, il ne regarde qu'aux résultats, et en matière d'économie politique il ne prend guère au sérieux que la prospérité du fisc. On peut lui reprocher d'avoir été oscillant, décousu, dans sa politique intérieure, on pourrait écrire l'histoire de ses variations ; mais sur certains points il n'a jamais varié, et il est des intérêts qu'il n'a jamais perdus de vue. Il a toujours voulu créer à l'empire qu'il avait fondé des ressources financières qui le rendissent indépendant du bon ou mauvais vouloir des états particuliers. Un autre objet lui tient singulièrement au cœur ; il entend que le budget de la guerre, définitivement fixé, soit soustrait aux délibérations du parlement. Quand il aura atteint ce double but, quand il aura conquis à la pointe de l'épée l'indépendance financière et militaire de l'empire germanique, il sera content de lui et des autres. Nous ne croyons pas que l'empereur Guillaume ait des opinions très arrêtées touchant le système protecteur et l'utilité des impôts indirects ; mais, comme son premier ministre et encore plus que lui, il désire ardemment que l'armée

dont il est le chef et le gardien ne soit plus soumise au contrôle, exposée aux chicanes de MM. Édouard Lasker et Eugène Richter. En 1873, le gouvernement impérial demanda au *Reichstag* de fixer à jamais par une loi le chiffre de l'armée active en temps de paix. Le *Reichstag* se souvint de ce qu'avait dit précédemment M. Lasker : — « Si l'on obtient de vous que vous renonciez à voter chaque année le budget militaire, vous aurez réduit vos droits à une vaine apparence. Appelons la chose par son nom ; vous investirez le gouvernement d'un pouvoir dictatorial, et les dictatures ne sont supportables que lorsqu'elles sont provisoires. » La résistance du *Reichstag* affligea profondément l'empereur Guillaume. Le 22 mars, jour anniversaire de sa naissance, il dit à ses généraux, qui lui apportaient leurs félicitations et leurs vœux, qu'une crise dangereuse menaçait l'armée. Il s'était promis que le sort de cette armée qui lui était si chère serait réglé une fois pour toutes et son avenir assuré; c'était l'héritage qu'il voulait laisser à son fils et à ses peuples, pour protéger leur sûreté contre tous les ennemis du dedans et du dehors. Il ajouta que les difficultés qu'on lui suscitait troublaient le soir de sa vie. L'affaire se termina par une transaction, par un accommodement. On vota le septennat militaire, et l'effectif en temps de paix fut fixé au chiffre de 401,659 hommes à partir du 1er janvier 1875 jusqu'au 31 décembre 1881. L'avenir était réservé.

Toutes les fois qu'il s'est agi de l'armée et de ses intérêts, l'empereur Guillaume est entré en scène, il s'est découvert, il s'est exposé, il a prononcé le mot décisif, et les partis se sont inclinés, hormis les progressistes, hormis surtout les socialistes. Rien n'a servi plus utilement la cause du socialisme que les protestations qu'il a élevées contre l'excès des charges militaires, le bourgeois lui en a su gré. L'impôt toujours croissant pesait lourdement sur l'Allemagne, qu'inquiétait le marasme prolongé de son commerce et de ses industries; elle a lu avec plaisir des journaux qui s'appliquaient à lui démontrer que les grosses épaulettes étaient la cause de tout le mal, qu'elles ruinaient le pays, que le caporal lui-même coûtait trop cher. L'empereur Guillaume s'est plaint en 1874 que les chicanes des libéraux troublaient le soir de sa vie; il ne soupçonnait pas d'autres épreuves bien plus cruelles qui l'attendaient. A qui en voulaient Hœdel et Nobiling? Ce n'est pas un Hohenzollern, ce n'est pas un vieillard justement honoré, ce n'est pas le roi de Prusse qu'ils ont tenté de détruire, c'est le chef militaire de l'empire allemand, c'est le budget de la guerre. Ils n'ont pas vu la tête, ils n'ont pas vu la couronne, ils n'ont vu que le casque. Les assassins ont l'esprit court, leur clairvoyance ne va pas plus loin que le bout de leur revolver ou de leur fusil, et ils se figurent qu'une chevrotine est une solution.

Au lendemain de l'attentat de Hœdel, le gouvernement impérial

s'empressa de proposer des mesures répressives contre le socialisme. Son projet de loi fut rédigé, libellé, bâclé en quelques heures, et ce n'est pas en matière de législation qu'on peut dire que le temps ne fait rien à l'affaire; c'est dans ce genre de littérature qu'il importe le plus de mesurer son langage, de peser ses mots. Ce projet contenait un article 6 ainsi conçu : « Quiconque entreprend publiquement, par la parole ou par des écrits, de miner l'ordre existant légal ou moral, sera puni d'une peine d'emprisonnement dont la durée sera au moins de trois mois. » Cet article effraya le conseil fédéral; il comprit qu'on lui demandait de supprimer en Allemagne le droit de discussion, il comprit aussi qu'empêcher les Allemands de discuter, c'est les empêcher de vivre. Il lui vint des scrupules, il rejeta l'article 6; mais ceux qu'il conserva ne laissaient pas d'être fort rigoureux, fort inquiétans. En définitive, on conférait à la police le droit de frapper d'interdit les journaux et les réunions socialistes; on lui laissait en même temps le soin de définir le socialisme, de découvrir où il commence et où il finit; c'est une question fort délicate. Il existe en Allemagne de pieuses associations qui s'appliquent à résoudre chrétiennement le problème social; allait-on livrer ces bons chrétiens à la discrétion de la police? D'autre part on trouve dans toutes les universités germaniques d'honorables professeurs qui portent le nom de socialistes de la chaire. Ils se feraient un cas de conscience de tuer une mouche; il est vrai qu'en revanche il n'y a pas jusqu'aujourd'hui une seule mouche qui leur doive son bonheur. Ce sont des hommes dignes de toute estime autant qu'inoffensifs; leur science est pour le moins aussi recommandable que la cosmolonigologie de Pangloss, et, comme ce grand philosophe, ils démontrent admirablement qu'il n'y a point d'effet sans cause. Ne serait-il pas dur de tenir sous les verrous tous ces utopistes d'eau douce?

Un trait distinctif des Allemands est qu'ils ont en toute chose le goût et le génie du compliqué, même quand ils font des lois de salut social. Leurs gouvernemens s'avisent-ils d'étrangler les libertés publiques, on peut d'avance être certain que le nœud de la corde sera très savant. Le projet du gouvernement impérial était à la fois fort brutal et fort compliqué. On attribuait au conseil fédéral le droit d'approuver ou d'improuver dans le délai d'un mois les mesures décrétées par la police; mais, comme l'a remarqué M. Bennigsen, le conseil fédéral ne siége que pendant une partie de l'année. C'était soumettre la police à un contrôle intermittent et on ne craint d'être blâmé que par les gens qui sont toujours là. On avait cru aussi devoir attribuer au *Reichstag* la faculté de confirmer ou de casser les décisions du conseil fédéral; mais le *Reichstag* a d'assez longues vacances; était-il tenu d'y renoncer? Quand le projet lui fut soumis, il eut bientôt fait de le déclarer inacceptable. Le gouvernement se le tint pour dit et rongea son

frein en silence; il sentait que le parlement était approuvé de la nation. Soudain, sortant d'une trappe, Nobiling fit son apparition sur la scène de l'histoire, où il avait, pensait-il, un grand rôle à jouer. L'Allemagne entendit un second coup de feu, qui la fit tressaillir; cette fois l'empereur était grièvement blessé. Aussitôt tout changea de face; l'émotion prévalut sur le raisonnement, et le *Reichstag* fut blâmé. On jugea que le moment était venu de le châtier et de le dissoudre. — Nous ne fournirons pas à ces messieurs l'occasion de se réhabiliter, s'écria M. de Bismarck; nous les renverrons devant le pays avec le stigmate du régicide au front.

La dissolution du *Reichstag* a été pour M. de Bismarck un vrai coup de partie. Il savait bien qu'après le second attentat il obtiendrait facilement de la résipiscence de cette assemblée le vote de toutes les lois de précaution ou de vindicte qu'il jugerait à propos de lui présenter; les chefs de la majorité libérale lui en donnaient l'assurance. Mais il a pensé que l'occasion était bonne pour en finir avec une chambre pleine de scrupules et de difficultés qui lui marchandait son appui; il a voulu mettre à profit les circonstances pour se procurer un parlement plus souple, plus docile, prêt à entrer dans ses vues économiques, à épouser ses nouvelles théories financières et peut-être à proroger indéfiniment le septennat. Qu'il suffit de peu de temps pour changer entièrement les situations! Au mois de décembre de l'année dernière, après les voyages mystérieux de M. de Bennigsen à Varzin, on s'était flatté qu'un accord avait été conclu entre le chancelier et les nationaux-libéraux et que les chefs de ce parti allaient enfin obtenir des portefeuilles. Le contrat a été résilié, les libéraux ont persisté à faire au chancelier des conditions qu'il jugeait inacceptables. On s'en est pris à M. Lasker, c'est toujours à lui qu'on s'en prend, il inspire à M. de Bismarck une insurmontable antipathie. Aujourd'hui la rupture est consommée. Depuis longtemps le ménage allait mal; l'homme était impérieux, hautain, cassant, la femme était vétilleuse, fertile en objections, quelquefois acariâtre, sans cesse à cheval sur ses droits; elle aimait à discourir, à argumenter en forme. On a fini par se séparer; mais on sait qu'en Allemagne les divorces ne sont pas toujours des événemens tragiques. Les époux divorcés y entretiennent souvent d'assez bonnes relations; on y a même vu plus d'une fois un mari se promener en public avec ses deux femmes, l'ancienne et la nouvelle, qui, faisant assaut de coquetterie, se disputaient l'honneur de lui plaire.

Cependant les libéraux ont éprouvé tout d'abord une surprise désagréable, des anxiétés assez vives qu'ils n'ont pas réussi à dissimuler. L'événement les prenait au dépourvu. M. Thiers a dit un jour devant la commission des trente : « Le pays est sage, les partis ne le sont pas. » Dans une lettre que M. de Bismarck adressait au comte Arnim

le 23 décembre 1873, il relevait ce mot avec éloge : — « M. Thiers, disait-il, a caractérisé suivant les règles de la courtoisie parlementaire le phénomène qui se reproduit dans tous les pays à constitution représentative et qui explique pourquoi il est bon de donner aux gouvernemens la faculté de dissoudre les assemblées électives, à savoir que les électeurs sont ordinairement plus circonspects, plus sensés, plus patriotes que les chefs des partis organisés au sein du parlement ou dans la presse, lesquels sont en général les plus avancés de la secte. » A la vérité les libéraux allemands peuvent se rendre cette justice qu'ils n'ont manqué ni de circonspection, ni de sagesse, ni de patriotisme ; leur seul crime est de se réserver le bénéfice d'inventaire, ils ne sont pas « des bismarckiens sans phrase. » — Il n'y aura jamais de parti bismarckien, disait un homme d'état ; la fascination, si grande qu'elle soit, ne l'est pas à ce point. Pour engendrer un parti personnel, il faut être ou Mahomet ou Bonaparte. Bismarck est tout-puissant, mais il n'a que son chien qui lui soit complètement dévoué. — Mais, si tranquille que soit leur conscience, les libéraux savent que l'art d'interroger les électeurs a été poussé fort loin par certains hommes d'état, que la Prusse est une nation profondément royaliste, et que la réponse du pays ne serait pas douteuse, si le gouvernement lui demandait : — Êtes-vous pour votre roi et empereur ou pour ses assassins ? — Or ils craignent que le gouvernement n'ajoute : — Si vous êtes pour le roi, votez pour nos candidats; si vous êtes pour ses assassins, nommez des libéraux. — Aussi, à peine remis de leur émoi, ont-ils eu hâte de causer avec leurs électeurs et de leur dire : — Nous détestons les socialistes, nous exécrons les assassins et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour conjurer le péril social; mais faites-y bien attention, il ne s'agit pas seulement du socialisme, il s'agit de douanes, d'impôts indirects, de la prorogation du septennat, il s'agit de porter atteinte à nos droits constitutionnels. Redoutez les tours de gibecière, et que le ciel vous tienne en garde contre les escamoteurs.

L'homme qui jadis prenait parti pour M. Thiers contre les trente, et qui l'an dernier a été le grand ennemi du 16 mai français, s'est décidé subitement à faire, lui aussi, son 16 mai. Réussira-t-il dans son entreprise? Les circonstances lui sont propices; les imaginations ont été vivement frappées de ce qui s'est passé sous les tilleuls. M. de Bismarck mettra à profit les inquiétudes des uns, l'indignation des autres. Il s'est bien gardé d'ajourner les élections; elles auront lieu à la fin de juillet. Il n'a pas usé du délai de soixante jours que lui accordait la constitution; il n'a pas voulu laisser aux émotions le temps de s'émousser, aux électeurs le temps de réfléchir, aux libéraux le temps de se reconnaître et d'aviser. On lui prête le projet de recourir à la méthode des candidatures officielles. Nous nous rappelons que dans un discours prononcé

par lui en 1868, il réclama pour le gouvernement le droit d'avouer hautement ses préférences électorales, le droit d'avoir ses candidats. « Beaucoup d'électeurs, disait-il, n'ont pas d'autre règle de conduite que le désir de voter en toute occasion contre le gouvernement; nous entendons leur faciliter leur tâche. Si nous ne disions pas nettement qui sont nos hommes, ces électeurs risqueraient de s'y tromper et de faire à leur insu des choix qui nous seraient agréables. Nous nous croyons tenus de les éclairer et de leur épargner une si grave méprise. » Dans ce même discours, M. de Bismarck déclarait que, si le gouvernement a le droit de proposer ses candidats, il ne lui est pas permis de les imposer, ni d'assurer leur succès par des violences déguisées, par des manœuvres ou par des distributions inégales de faveurs. Les électeurs prussiens ont résisté dans les années du conflit à de redoutables épreuves. Si M. de Bismarck réussit à se procurer le parlement qu'il désire, s'il remporte dans les prochaines élections un éclatant triomphe, ce qui est encore douteux, c'est à Hœdel, c'est à Nobiling qu'il en sera redevable, et il aura prouvé ainsi que les assassins peuvent servir à quelque chose.

Au surplus, ce n'est pas lui qui préparera les élections: il a dans ce moment de lourdes occupations sur les bras. Il est engagé d'honneur à faire réussir le congrès qu'il préside avec une incomparable virtuosité, également maître dans l'art de fasciner les habiles et d'intimider les novices. Les combinaisons qu'on avait pu former au commencement de la guerre d'Orient ont été déjouées par le réveil inattendu de l'Angleterre, de « cette femme malade, » avec laquelle on ne comptait plus, et c'est pourquoi la presse officieuse de Berlin se montre aujourd'hui aussi pacifique qu'elle l'était peu quand elle encourageait chaque matin la Russie à tout oser. Après avoir favorisé les complications, on s'efforce de les conjurer. Les marchands de vent n'ont pas retiré de leur commerce le bénéfice qu'ils en attendaient, lord Beaconsfield les a dérangés, et ils s'appliquent à refermer l'outre des tempêtes. Si à force de patience et d'habileté M. de Bismarck réussit, comme nous l'espérons, à mener à bonne fin son honnête courtage, l'œuvre de paix qu'il aura accomplie lui rendra en Allemagne toute sa popularité d'autrefois, qui avait souffert quelque atteinte. Pendant qu'un rameau d'olivier à la main il travaille à pacifier l'Europe, c'est le comte Otto de Stolberg, vice-chancelier de l'empire et vice-président du ministère prussien, qui est appelé à tirer l'épée pour conduire la campagne électorale. Son nom et son caractère sont une garantie pour les libéraux, qui font appel à sa modération et l'adjurent de mesurer également à tous les partis le vent et le soleil. Jeune encore, le comte de Stolberg a déjà passé bien des années dans le service de l'état et occupé des postes importans. Il a été président supérieur de la province

de Hanovre, président de la chambre des seigneurs de Prusse et ambassadeur d'Allemagne à Vienne. Dans toutes ces fonctions, en Hanovre surtout, il a su ménager ses ennemis sans déplaire à ses amis. Un Prussien disait : — « Nous attendons pour devenir aimables, nous autres Allemands du nord, de savoir à quoi cela peut bien servir. » Si bon Prussien qu'il soit, le comte de Stolberg a découvert que l'esprit de conciliation et la courtoisie sont des qualités non-seulement aimables, mais utiles. Aussi les libéraux espèrent qu'il ne poussera pas les choses à l'extrême, que conduites par lui, les élections ne seront pas un combat à outrance. Le gouvernement prusso-allemand peut se croire intéressé à affaiblir le parti national-libéral, il ne peut se flatter de le détruire, et il serait probablement fort embarrassé, s'il se trouvait en présence d'une *chambre introuvable*.

— « La terreur entretenue dans toute l'Allemagne par des arrestations et les nuages de poussière soulevés par la presse des reptiles, lisons-nous dans la récente déclaration de M. Karl Marx, ne sont que des manœuvres électorales pour faire sortir des urnes un *Reichstag* qui aide M. de Bismarck à résoudre le problème paradoxal dont il s'occupe depuis longtemps, c'est-à-dire à doter l'Allemagne de toutes les ressources financières d'un état moderne, et en même temps à imposer de nouveau à la nation allemande le régime politique détruit par la tempête de 1848. » M. Karl Marx raisonne en émigré, il s'abuse sur le caractère et les visées de M. de Bismarck. On peut croire que le chancelier de l'empire proposera au futur parlement des lois coercitives ou prohibitives à l'égard de la presse, du droit de réunion et d'association; mais il ne rêve pas des restaurations impossibles. — « M. de Bismarck, nous disait l'un de ses amis, est un conservateur radical et un radical conservateur. » On peut s'en remettre à lui, il ne fera jamais de la politique de talon rouge, il n'ira pas chercher ses inspirations à la cour ni dans les sacristies. Il ne croit pas aux vieux moyens de gouvernement, et il sait surtout qu'après les avoir détruits, il ne faut pas songer à les ressusciter. Les deux hommes qu'il a le plus étudiés et qu'il peut appeler ses maîtres sont le grand Frédéric, qui lui a appris la politique étrangère, et l'empereur Napoléon III, dont il a profondément médité les succès et les revers. M. de Bismarck n'est pas un réactionnaire mystique, M. de Bismarck est un césarien, et César doit trouver moyen de vivre avec le suffrage universel.

Comme M. Marx, les diverses fractions du parti du trône et de la croix s'abandonnent à d'étranges illusions. Les conservateurs prussiens se flattent que l'heure du triomphe a enfin sonné, et leur imagination ne se refuse plus rien. Ils parlent tout haut de restaurer la monarchie de droit divin, tempérée par une chambre des seigneurs et par des consistoires; ils parlent aussi de ressusciter les jurandes et les mai-

trises, de réglementer à leur façon l'industrie, la bourse, le commerce, de supprimer le mariage civil et le droit de libre établissement, de rendre ses antiques prérogatives à l'orthodoxie évangélique, d'emmaillotter et d'emmitrer la société moderne; le maillot et la mitre du *summus episcopus*, voilà le salut. Chacun d'eux a sa marotte, et ils font tous en ce moment beaucoup de rêves, beaucoup de gestes et beaucoup de bruit. On voit au salon de cette année un tableau curieux, qui représente un agneau mort, gisant dans la neige. Sa mère la brebis le protège de ses quatre pattes, et, la tête levée, elle bêle lamentablement pour appeler le berger au secours de son inconsolable détresse. Tout autour sont rangés en cercle une centaine de corbeaux, qui n'osent encore approcher, la brebis les intimide; ils attendent qu'elle soit partie ou qu'elle ait succombé à sa douleur; mais déjà ils contemplent avec bonheur leur proie, qui ne peut leur échapper, et ils aiguisent leur bec. Ce tableau est une image assez fidèle de ce qui se passe aujourd'hui en Prusse. L'agneau est mort, puisqu'on l'a dissous; la presse libérale pousse près de ce cadavre de douloureux gémissemens, qui ressemblent au bêlement effaré d'une brebis; les conservateurs de toute nuance s'imaginent qu'elle n'a plus qu'un souffle de vie, ils se régalent d'avance du festin qu'on leur prépare, ils aiguisent leur bec pour la grande curée des chimères. M. de Bismarck n'aurait garde de dire un mot qui pût les affliger, ce n'est pas à la veille des élections qu'on gourmande ses amis ou qu'on décourage aucune espérance; mais il sait ce que valent et ce que pèsent leurs utopies, il sait que la bonne volonté ne suffit pas pour rétablir l'ancien régime dans un pays qui a pour voisins un empire constitutionnel, de petites royautés parlementaires et une grande république. M. de Bismarck a peu de goût pour les chevaliers de la table ronde et pour les burgraves de la chambre des seigneurs. Il a récemment coupé sa moustache et il laisse pousser sa barbe blanchie, mais il ne portera jamais perruque. Les revenans ne comptent pas; dans la lutte qui va s'ouvrir en Allemagne, il n'y a de combattans sérieux que la monarchie césarienne et le régime parlementaire, entre eux est le débat. Non, quand par impossible M. Lasker et M. Richter ne seraient réélus ni l'un ni l'autre, quand la brebis viendrait à mourir auprès de l'agneau, les corbeaux ne feront pas le copieux festin après lequel ils soupirent.

Les grands de la terre proposent, et Nobiling dispose. L'empereur Guillaume s'est vu dans la nécessité de déléguer temporairement le pouvoir à son héritier; si le prince Frédéric-Guillaume ne règne pas encore, c'est du moins lui qui gouverne. Cet honneur doit lui peser. Il est dur d'arriver au pouvoir dans un moment de crise, et il est pénible pour un prince qui s'est acquis une réputation de libéralisme de préluder à son règne par une campagne contre les libéraux parmi les-

quels on croyait jadis qu'il choisirait ses ministres. Oui, les ministres de l'avenir sont aujourd'hui des proscrits; mais les réactionnaires peuvent-ils espérer que le prince secondera leurs haines et leurs passions? Il a prouvé sur les champs de bataille qu'il possédait cette hardiesse de cœur, cette fermeté tranquille du soldat, qui est héréditaire dans sa race; il n'a donné à personne le droit de penser qu'il aura le triste courage de démentir son caractère, de rompre avec son passé, d'affliger ses amis en trompant leur confiance. — Je me défie des succès faciles, je ne crois qu'aux choses difficiles, disait-il un jour. — Sans doute il s'appliquera à concilier avec l'opinion qu'on a de lui les nécessités d'une situation qu'il n'a pas créée; mais cette situation ne sera pas commode. Pendant de longues années, le gouvernement prusso-impérial n'a eu qu'à commander, la fortune toujours empressée le servait à souhait, et la vague venait à lui. La vague s'est lassée, aujourd'hui il faut l'attendre ou l'aller chercher. Avec la sûreté de coup d'œil qui lui est propre, le chancelier a vu tout le profit qu'il pouvait tirer de l'incident des attentats. Il compromet le *Kronprinz*, qui a l'air d'escompter son règne; il le sépare de son parti. Néanmoins on peut affirmer, sans être un prophète, que l'empire croulera ou que le nouveau règne, quoi que fasse M. de Bismarck, cherchera et trouvera son point d'appui dans le parti libéral.

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 juin 1878.

Que parle-t-on maintenant des affaires sérieuses, du congrès de Berlin ou des élections prochaines de France et d'Allemagne, de la nécessité de coordonner notre régime commercial et de poursuivre jusqu'au bout notre réorganisation militaire, de tous ces intérêts pratiques faits pour occuper les esprits attentifs? Que parle-t-on de tant de choses modestes et utiles accomplies ou préparées par la raison, le dévoûment et le travail patient? La république athénienne qu'on veut nous donner et que nous ne refusons pas n'est pour le moment occupée que de fêtes, d'anniversaires, de réunions et de plaisirs. L'autre jour c'était en plein bois de Boulogne, sous un soleil d'été, cette revue à laquelle présidait M. le maréchal de Mac-Mahon, que des princes de tous les pays illustraient de leur présence, et où les regards exercés ont pu mesurer la transformation continue, progressive de notre jeune armée. Aujourd'hui, à l'heure qu'il est, Paris, devenu un instant le rendez-vous du monde, de la province et de l'étranger, Paris est tout entier aux réjouissances, à l'oubli du lendemain.

On voulait à tout prix une fête rare, unique, splendide, qui éclipsât les fastes de l'empire : le gouvernement s'est mis à l'œuvre avec une conscience parfaite, il a convoqué ses maîtres de cérémonies populaires. Il a eu le bon goût de mettre de côté tout esprit de parti, de choisir un jour bien neutre, bien inoffensif, auquel ne se rattache aucun souvenir de dissension civile, et c'était de la chance de trouver ce jour privilégié dans un calendrier qui depuis quatre-vingts ans et plus compte tant de « journées » de couleurs différentes. Il a réussi, il n'a rien négligé, ni les illuminations éblouissantes, ni les drapeaux, ni les feux d'artifice, ni les concerts aux Tuileries, ni pour le soir les retraites aux flambeaux. Le programme est complet; mais il faut une ombre à tous les tableaux. Le conseil municipal de Paris s'est chargé de mettre l'ombre à la journée du 30 juin, — il y a mis comme préface le ridicule de sa mauvaise humeur. Le conseil municipal s'est tenu pour

offensé dans sa dignité parce que M. le ministre de l'intérieur l'a invité le plus honnêtement du monde à coopérer avec des commissions d'arrondissement aux préparatifs de la fête. On aurait dû le charger du cérémonial! Le conseil municipal est un trop grand personnage pour se confondre avec de simples maires d'arrondissement ou de modestes membres des bureaux de bienfaisance. On lui avait cependant promis l'inauguration d'une statue de la république; mais cette statue qu'on inaugure aujourd'hui au Trocadéro n'est qu'une fausse image pour le conseil municipal, — elle n'a pas le bonnet phrygien! Bref les édiles parisiens se sont fait prier, et ce n'est pas sans peine qu'ils ont fini par se décider à voter quelques fonds pour illuminer les édifices municipaux; encore a-t-il fallu leur assurer qu'on ne négligerait pas de mettre dans les illuminations le chiffre de la république en verres de couleur. C'était essentiel, sans cela la république eût été en péril, et même avec la satisfaction des verres de couleur, M. le préfet de la Seine n'a pas échappé aux objurgations des édiles, qui se sont vengés sur lui de leurs mécomptes, en le traitant comme un simple suppôt de réaction. M. le ministre de l'intérieur, il faut l'avouer, ne s'est pas ému outre mesure de ce petit tapage assez baroque et passablement puéril que le conseil municipal a voulu donner comme prélude aux réjouissances publiques d'aujourd'hui.

Les fêtes, les anniversaires, les centenaires, ne manquent certes pas depuis quelque temps. Il y en a de toutes parts et à tout propos. On semble se jeter avec une sorte d'impatience sur toutes les occasions de pavoiser, d'illuminer ou de prononcer des discours. Il ne faudrait pas cependant en abuser, et le mieux serait d'y mettre une certaine sobriété, de se borner à ceux de ces anniversaires qui peuvent avoir un caractère sérieux, qui ont pour objet de raviver quelque souvenir national ou d'honorer quelque mémoire illustre et incontestée. Celui qu'on célébrait, il y a quelques jours, à Versailles en l'honneur du général Hoche est devenu comme une tradition, et cet anniversaire a du moins le mérite de ne rappeler qu'une généreuse vie prématurément tranchée. Faire du jeune héros l'homme d'un parti, ce serait une altération de l'histoire. Hoche a justement la fortune de ne point apparaître comme un homme de parti, de rester un fils de la révolution qui n'a trempé dans aucun excès révolutionnaire, qui a failli au contraire être la victime des fureurs révolutionnaires; il a le glorieux et touchant privilège de s'être révélé en quelques années brillant capitaine, politique plein d'une modération précoce, et d'avoir disparu presque mystérieusement de la scène en laissant dans l'histoire l'attendrissant souvenir d'une jeunesse trop tôt évanouie. Que serait-il devenu s'il avait vécu? C'est une question qui se reproduit toujours et à laquelle personne ne peut répondre. C'est dans tous les cas une mémoire pure faite pour rester populaire, pour être aimée et respectée. L'anniversaire de Hoche

est une fête à Versailles, la ville natale de l'héroïque jeune homme, et il est aussi l'occasion recherchée, préparée, d'une de ces réunions où la politique s'invite elle-même à l'abri des souvenirs de patriotisme. Les circonstances changent seulement. L'an dernier, cet anniversaire de la naissance de Hoche était célébré au milieu des luttes les plus violentes, au lendemain de la dissolution de la chambre, avant la bataille des élections, et les discours ressemblaient à des déclarations de guerre. Cette année, tout s'est passé paisiblement comme au lendemain d'une victoire, et le banquet traditionnel, présidé par M. Feray, inauguré par un toast à M. le président de la république, s'est terminé par un de ces discours que M. Gambetta fait quelquefois quand il est bien inspiré, quand il peut se défendre à demi des excitations du dehors et des emportemens de parti.

Au fond, dans ce discours d'une éloquence chaleureuse, d'une véhémence savamment contenue, il y a particulièrement sur deux ou trois points des paroles dont M. Gambetta devrait toujours se souvenir, dont il devrait faire un programme et une règle, et qu'il pourrait rappeler souvent à bon nombre de ses amis. Les combats de l'an dernier sont finis, ils se sont terminés mieux qu'on ne pouvait l'espérer, et M. Gambetta, en constatant que c'est la France qui a vaincu, ne craint pas de dire noblement qu'on doit « se montrer clément au lendemain du succès; » il ajoute que la clémence n'exclut pas le sentiment de la force, qu'il en est au contraire inséparable et il fait consister cette force accompagnée de clémence à « frapper peu, mais juste. » Fort bien! Il n'y a qu'un mot de trop qu'il faudrait effacer, qui ne serait qu'une infatuation arrogante et offensante, qui n'appartient pas à la politique. Il ne s'agit pas de « clémence » entre des adversaires qui se retrouvent chaque jour face à face dans le parlement comme dans la nation. On n'est pas « clément, » parce qu'on reconnaît le droit de toutes les opinions, de toutes les dissidences, et même de toutes les oppositions. M. Gambetta a voulu dire sans doute que la modération est la vertu la plus nécessaire, quoique la plus difficile, des partis victorieux, et rien n'est certes plus juste. Oui vraiment, la modération dans le maniement des choses et des hommes est la meilleure et la plus prévoyante des politiques; elle est nécessaire à toutes les époques, elle l'est surtout dans un temps, dans un pays où tous les partis ont été tour à tour vainqueurs ou vaincus, où tous les gouvernemens se sont succédé, laissant des souvenirs, et où le dernier régime qui survit hérite de tout un passé avec lequel il doit compter.

Cette république qui existe aujourd'hui, qui a triomphé de bien des résistances et de bien des préventions, qui a le mérite d'être le seul régime possible, cette république, on veut sans doute la fonder régulièrement et lui donner la durée. Croit-on qu'on la fera vivre en la dotant d'anniversaires de guerre civile, en la confondant avec des souve-

nirs néfastes, en lui créant des étapes d'agitation, en annonçant d'avance qu'on se résigne à une trêve pendant l'exposition, mais qu'à la fin de l'année, au commencement de l'année prochaine au plus tard, après la réélection du sénat, on poussera la victoire à bout? Croit-on qu'on fortifiera la république en l'identifiant avec des préjugés de parti, en lui imprimant le caractère d'une domination exclusive et jalouse, en poursuivant jusque dans leurs modestes emplois les plus humbles fonctionnaires, en laissant la porte ouverte à toute sorte de représailles et d'accusations? C'est là cependant ce qu'on fait trop souvent, ce qu'on voudrait aussi imposer au gouvernement, sans prendre garde qu'au lieu de montrer de la force, on ne montre que la faiblesse d'un parti inquiet et peu sûr de lui-même, étourdi encore de sa victoire. On cède à de petites vanités ou à des passions vulgaires, et voilà pourquoi M. Gambetta témoignait certainement l'autre jour d'un véritable esprit politique lorsqu'il rappelait devant l'image de Hoche la nécessité de cette modération qu'il appelait de la « clémence. » M. Gambetta, qui parle si bien quand il le veut, aura toujours raison de célébrer la modération dans ses discours, à la condition de la pratiquer dans ses actes, de la faire accepter par ses amis et de ne pas demander au gouvernement de la sacrifier à de vulgaires intérêts de parti.

Il y a un autre point où M. Gambetta s'est montré parfaitement correct et sérieusement prévoyant. Que l'orateur de l'anniversaire de Hoche se soit imposé pour la circonstance le singulier devoir d'attribuer à peu près exclusivement à un parti, au parti républicain tout ce qui a été fait pour la réorganisation des forces militaires de la France depuis quelques années, c'est une faiblesse peu digne de son talent. La vérité est au contraire que depuis sept ans tout ce qui intéresse l'armée a été un sujet presque sacré, patriotiquement réservé, devant lequel toutes les passions de parti se sont inclinées. On a pu discuter avec animation toutes les lois, toutes les propositions de crédit qui se sont succédé, — au moment où le scrutin s'est ouvert, il n'y a plus eu habituellement qu'un vote presque unanime comme il n'y avait qu'une même pensée de bien public, la pensée de tout donner pour la reconstitution de la puissance militaire de la France; mais ceci n'est rien. M. Gambetta, en se croyant obligé de payer cette rançon à l'esprit de parti, n'a pas moins prononcé des paroles d'une prévoyante justesse, faites pour être recueillies. « Entendons-nous, a-t-il dit, en rappelant les bienfaits de la révolution, entendons-nous, et que personne ne s'y méprenne. Quand je parle de la révolution française dans l'armée, je parle des conquêtes qui ont été faites au point de vue de la constitution même des droits du soldat et de l'officier... Je ne parle nullement de tout ce qui pourrait être indiscipline et discussion du commandement à tous les degrés, et qui n'aboutirait qu'à la confusion et à l'anarchie. L'armée est la représentation exacte et complète de la France... Élevée au-dessus des

querelles et en dehors de l'arène des partis, uniquement préoccupée de son instruction, de son avancement moral et intellectuel, l'armée s'abstrait de la politique... » Rien de mieux assurément; on ne saurait affirmer d'un trait plus éloquent et plus expressif que l'armée doit rester en dehors de la politique, que la discipline doit être « plus que jamais immuable et inflexible, » c'est le langage de M. Gambetta lui-même; mais alors, pendant qu'on parle ainsi devant la statue de Hoche, il ne faudrait pas que le parti dont M. Gambetta est le chef parût obéir à un esprit tout différent, pour ne pas dire opposé.

Non en vérité il ne faudrait pas qu'on publiât des rapports de parlement livrant à des discussions toujours redoutables les conditions de l'obéissance militaire, les règles les plus élémentaires de la discipline. Il ne faudrait pas qu'on fît un crime à M. le ministre de la guerre de donner un commandement supérieur à un général qui n'a que des titres militaires au lieu de le donner à un autre général fort brave sans doute, mais de promotion plus récente, en qui se serait révélée une vocation soudaine pour le service de la république. Il ne faudrait pas intervenir sans cesse dans l'intimité des rapports militaires, s'interposer par des récriminations, même par des dénonciations entre le chef de l'armée et ses subordonnés. Il ne faudrait pas aller en procession auprès de M. le garde des sceaux pour lui porter des plaintes peu sérieuses contre son collègue de la guerre, pour obtenir de lui des circulaires destinées à désavouer le langage tenu par M. le général Borel. Qu'a donc pu dire de si extraordinaire, de si menaçant M. le général Borel? Quelques jours avant la suspension des travaux parlementaires, pressé par une interpellation à propos de quelque vulgaire incident local, il a pris vivement la défense de cette troupe aussi modeste qu'utile de la gendarmerie; il a couvert de son autorité, de sa responsabilité, de vieux soldats qui dans tous les coins de la France représentent la sécurité publique; il a refusé de livrer ces honnêtes serviteurs au caprice des partis, de s'exposer à désorganiser un si précieux service, et il a vertement ajouté : « En accepte la responsabilité qui voudra, moi je ne l'accepterai jamais! » M. le ministre de la guerre n'a vraiment pas commis d'autre crime, il s'est soulagé par quelques mots de vérité; mais cela semble avoir suffi pour troubler de fortes têtes comme M. Madier de Montjau et M. Floquet, qui ne paraissent pas avoir les mêmes vues que M. Gambetta sur la discipline, qui se sont aussitôt portés courageusement auprès de M. le président du conseil pour sauver la république visiblement menacée par la gendarmerie française et par M. le général Borel. M. le président du conseil est un homme patient à ses heures, qui a tout écouté sérieusement, qui a répondu à tout de son mieux, et qui pourrait bien être resté persuadé dans le fond de sa conscience que la république est plus menacée par M. Louis Blanc et M. Madier de Montjau que par la gendarmerie et par M. le général Borel.

La moralité de tout cela, c'est que, s'il y a une république qui a sa meilleure garantie dans l'honneur et la modération d'un gouvernement sensé, qui parle quelquefois aussi par la bouche de M. Gambetta, quand M. Gambetta est bien inspiré, il y a malheureusement aussi une autre république qui voudrait tout agiter, dans l'armée comme dans l'administration, qui, si on la laissait faire, deviendrait bientôt pour sa ruine le régime de la confusion et de l'anarchie. Il faut choisir. L'autre jour justement, ces deux républiques se sont trouvées en présence au sein du conseil municipal de Paris, dans ces discussions qui ont précédé la fête du 30 juin. M. le préfet de la Seine, un peu poussé à bout, a fini par dire dans un mouvement d'impatience qu'il y avait deux manières de servir la république, que ceux-là l'avaient sans doute bien servie qui l'avaient fait vivre jusqu'à présent, — « et, a-t-il ajouté en se tournant vers les édiles, je suis convaincu que vous ne tarderiez pas à la perdre! » — A quoi le conseil a répondu en protestant de « son dévoûment inaltérable à la république. » C'est toute la question. Qu'en pense M. Gambetta? S'il est l'allié de ceux qui comprennent la république comme le conseil municipal de Paris, avec le bonnet phrygien, avec la guerre aux processions religieuses, à la gendarmerie, à la discipline de l'armée, à l'inamovibilité de la magistrature, que signifie son langage devant la statue de Hoche? Si le langage qu'il a tenu est l'expression de sa pensée, d'une politique réfléchie, pourquoi se réfugierait-il plus longtemps dans des subterfuges de tactique? Pourquoi accepterait-il de paraître en connivence avec ceux qui auraient bientôt ruiné par leurs excès ou par leurs puérilités un régime qu'il soutient et qu'il veut sans doute faire vivre?

Cette question, qui assurément a sa gravité pour le repos de notre pays, elle se dégage incessamment d'une vie intérieure qui pourrait être calme, qui l'est en apparence, et où les passions des partis se plaisent à mettre l'incertitude. Elle est destinée à renaître plus d'une fois vraisemblablement, elle se reproduira surtout à la session prochaine, quand le renouvellement du sénat aura mieux fixé la situation parlementaire. Alors l'exposition sera finie, elle ne sera plus ce qu'elle est aujourd'hui, un frein salutaire, et la diplomatie réunie à Berlin aura aussi depuis longtemps terminé ses travaux. Pour le moment, le congrès de Berlin en est encore à ces délibérations intimes qui préparent le dénoûment public, il paraît du moins assez avancé pour que la paix soit vraisemblable sinon absolument assurée. A dire toute la vérité, on aurait eu moins d'inquiétudes sur le résultat définitif de la délibération qui a eu tant de peine à s'engager si on avait connu tout d'abord les négociations qui ont préparé la réunion du congrès, qui, après s'être nouées entre Londres et Saint-Pétersbourg, ont dû n'être point ignorées des autres cabinets, au moins à Berlin et à Vienne. Le hasard d'une divulgation faite par un journal anglais a livré le secret de ces

négociations, et si au premier instant il a pu y avoir quelque doute sur l'authenticité de la révélation, l'incertitude a été bientôt dissipée: les transactions qui ont été adoptées, qui sont à peu près déjà connues, ne sont que la confirmation des arrangemens secrets que le journal anglais *le Globe* a été le premier à divulguer. Le point capital de ces transactions jusqu'ici, c'est ce qui touche la Bulgarie, dont le traité de San-Stefano faisait une seule principauté allant du Danube à la mer Égée, dont l'Europe fait aujourd'hui deux provinces, l'une, la Bulgarie proprement dite, limitée par les Balkans, livrée sous une indépendance nominale à la Russie, l'autre prenant le nom de Roumélie et restant par une dernière fiction sous une ombre de protectorat ottoman.

La combinaison nouvelle pourrait passer pour une victoire diplomatique, elle ressemblerait à une satisfaction donnée par la Russie aux intérêts européens, si la concession n'était plus apparente que réelle, si la ligne de défense des Balkans laissée aux Turcs n'était rendue absolument vaine par l'attribution de Sofia à la Bulgarie du nord, c'est-à-dire à l'influence russe. Au fond, il faut voir les choses dans leur vérité, c'est le démembrement de la Turquie, c'est le partage d'un empire accepté, sanctionné par un congrès. C'est le seul moyen d'éviter de plus graves complications, c'est le prix de la paix, dira-t-on; soit! le spectacle n'est pas moins étrange, il ne s'était pas vu depuis longtemps, et si des vices d'administration, des oppressions intérieures suffisent pour légitimer le partage diplomatique d'un empire, c'est un progrès nouveau de droit public qui peut conduire loin.

L'attentat dont l'empereur Guillaume a failli être la victime au commencement du mois et qui a précédé de si peu la réunion du congrès de Berlin, cet attentat a fort heureusement sans doute trompé les espérances du criminel qui l'avait prémédité et qui l'a accompli. Peut-être cependant est-il destiné à laisser quelques traces, et, sans avoir positivement ouvert une crise politique en Allemagne, il pourrait bien avoir contribué à décider une situation. S'il n'a pas eu le triste succès que se promettait le meurtrier, il a eu du moins ce premier et cruel résultat de mettre en danger la vie de l'empereur, d'ébranler profondément une organisation d'octogénaire. Il a révélé des intensités de passions anarchiques, des violences d'hostilités qu'on ne soupçonnait peut-être pas, qui ont suscité aussitôt une vague inquiétude, et, s'il n'a pas été la cause unique et directe de la dissolution du *Reichstag*, que le gouvernement vient de prononcer, il a été tout au moins le prétexte, l'occasion; il a précipité une résolution qui remet tous les partis en présence devant le pays, qui rallume des conflits d'opinions dans des circonstances assez graves pour que l'émotion soit dans tous les camps. En un mot, l'attentat de Nobiling, suivant de si près l'attentat du ferblantier Hœdel, a créé une situation qui, sans être par elle-même une crise,

pourrait être le commencement d'une crise, le point de départ d'une certaine évolution du gouvernement et des partis. En France aussi il va y avoir des élections d'ici à peu de jours; mais ces élections sont partielles, peu nombreuses, et dans tous les cas, quel qu'en soit le résultat, elles ne peuvent modifier les conditions parlementaires. En Allemagne, aux élections du 30 juillet, c'est un renouvellement complet du parlement provoqué ou hâté par les derniers attentats; c'est le pays tout entier que le gouvernement interroge, comptant obtenir de lui la réponse qu'il désire, une majorité acquise à la politique qu'il médite et à ses nouveaux projets. Or quelle est cette politique? Quels sont les plans qu'on se propose de soumettre au nouveau *Reichstag*? C'est le secret de M. de Bismarck, qui au milieu des travaux du congrès de Berlin est certainement préoccupé de l'état de l'Allemagne, et qui ne s'emploie peut-être si activement, si impatiemment à maintenir la paix que pour retrouver toute sa liberté dans les affaires intérieures de l'empire, dont il reste l'arbitre.

Le chancelier d'Allemagne sent visiblement aujourd'hui le besoin d'écarter le péril de complications extérieures, d'assurer la paix du continent, et il sent aussi le besoin d'avoir de bonnes élections, c'est-à dire des élections favorables à ses idées. Il compte vraisemblablement y réussir, d'autant mieux qu'il pourra se présenter au scrutin du 30 juillet avec un traité européen signé à Berlin, constatant son influence personnelle en même temps que le prestige de l'Allemagne. Ce que M. de Bismarck se propose de faire, on ne le voit pas bien encore. S'il a pris le parti de dissoudre le parlement, c'est sans doute parce qu'il ne trouvait plus dans le dernier *Reichstag* le genre d'appui qu'il désirait. Les difficultés qui se sont élevées au sujet des mesures à prendre contre les propagandes socialistes et démagogiques n'auraient pas été, à ce qu'il semble, un motif suffisant. Ces difficultés ne se sont produites que parce que les projets qui avaient été présentés n'avaient peut-être pas été soutenus avec assez d'autorité, parce que M. de Bismarck lui-même était absent, parce qu'enfin l'attentat de Nobiling n'avait pas éclaté. Aujourd'hui, dans tous les camps parlementaires, sauf dans la petite tribu socialiste composée d'une douzaine de membres, on paraissait disposé à voter tout ce qui serait présenté; on n'aurait probablement rien refusé au chancelier. La question des mesures répressives contre le socialisme n'a donc pu être que par occasion, par circonstance, la cause de la dissolution du *Reichstag*. Évidemment M. de Bismarck, tout en songeant à demander des armes contre la démagogie, a d'autres préoccupations, d'autres intentions. Il a depuis longtemps ses idées sur l'organisation des finances fédérales par un système d'impôts indirects, sur le régime commercial de l'empire, sur les chemins de fer. C'est pour l'application de ces idées qu'il ne se sentait pas soutenu comme il le voulait dans le dernier parlement, et plus d'une fois il s'est impatienté des résistances

qu'il rencontrait même de la part de ceux qui semblaient toujours prêts à lui offrir leur alliance. De plus, il n'est point impossible que le chancelier ait été quelque peu impressionné par ces récens attentats, par toutes ces agitations d'une démocratie importune, qu'il ait éprouvé quelque trouble au sujet de ces conflits religieux où il s'est engagé depuis quelques années, et qu'il ait senti la nécessité d'un moment d'arrêt ou de réaction. On a même parlé de négociations plus ou moins secrètes qui auraient été nouées avec le Vatican depuis l'élection du nouveau pape. Il est clair dans tous les cas que la campagne religieuse s'est singulièrement adoucie depuis quelque temps. M. de Bismarck est homme à se servir de tout le monde, même des révolutionnaires s'il pense en avoir besoin; il s'en sert, il se réserve de n'être pas leur obligé, et il ne craindrait pas de leur fausser compagnie pour retourner à la réaction, s'il le croyait nécessaire, sans s'arrêter même parmi les libéraux qui voudraient le retenir.

C'est en réalité tout cela qui s'agite dans cette mêlée électorale qui commence en Allemagne. C'est sur tous ces points que les partis prennent position par leurs professions de foi et leurs programmes. Toutes les nuances d'opinions se produisent. Déjà il y a les manifestes des nationaux-libéraux, des progressistes, du parti du centre catholique, du parti de l'empire, des vieux conservateurs, sans parler des socialistes qui sont l'ennemi commun et qui ne restent pas inactifs. La lutte menace certainement d'être vive, et à voir certaines polémiques on dirait les hostilités déjà ouvertes entre le gouvernement et les nationaux-libéraux, qui ont longtemps soutenu le chancelier, qui semblent maintenant se replier vers les progressistes pour former avec eux un corps de bataille ou d'opposition. Le gouvernement, bien entendu, est prêt à se défendre; il paraît assez disposé à réaliser le mot du comte Eulenbourg, ministre de l'intérieur, qui disait récemment qu'on resterait dans la loi, mais qu'on irait jusqu'au bout de la loi. Or la loi offre de singulières ressources en Prusse. Que sortira-t-il de ces élections? Si le scrutin donne au gouvernement la majorité qu'il désire, qui l'aidera à triompher, un certain mouvement de réaction n'est point à coup sûr invraisemblable. Si l'opposition l'emporte, il faudra peut-être s'attendre à de l'imprévu.

Que le monde politique s'occupe de l'Orient ou de l'Occident, de l'exposition universelle ou du congrès de Berlin, des fêtes qui se succèdent ou des élections qui se préparent, la mort à travers tout ne poursuit pas moins son œuvre; elle n'a pas besoin du secours d'obscurs meurtriers pour frapper ses coups, pour aller chercher de royales victimes au sein du bonheur comme dans la disgrâce. L'autre jour, à Paris même, au milieu des joyeux tumultes du moment, s'est éteint un prince découronné par la guerre, le roi George de Hanovre. C'était un vaincu de 1866 qui, malgré sa parenté avec la maison régnante d'Angleterre,

avec la princesse impériale d'Allemagne, n'avait pas été épargné par la politique de M. de Bismarck, et avait vu son royaume transformé tout simplement par l'annexion en province prussienne. Exilé depuis plus de dix ans, atteint de cécité, il avait su faire respecter une infortune simplement et dignement supportée. Depuis qu'il avait cessé de règner, il était devenu l'hôte de la France, et, par une coïncidence bizarre, c'est à Paris qu'il a eu les funérailles d'un souverain. Ce roi dépossédé, aveugle et bienveillant, hôte d'une république empressée à lui rendre les derniers honneurs, aurait suffi pour prouver que les révolutions populaires ne sont pas les seules qui dépouillent les princes de leur couronne. C'est un des jeux de la fortune dans notre temps; mais qu'est-ce qu'un vieux roi expirant dans l'exil, disparaissant de la scène, auprès de cette autre jeune victime que la mort vient de choisir cruellement dans toute la grâce de l'adolescence, dans l'éclat du bonheur et du règne à Madrid?

Rien certes n'est plus pathétique, plus émouvant que cette fin si prompte, si imprévue de la jeune souveraine espagnole. En quelques jours tout a été fini, le mal a fait son œuvre avec une rapidité foudroyante! La mort s'est acharnée sur cette aimable existence qui commençait. La reine Mercédès, fille de M. le duc de Montpensier, avait à peine dix-huit ans; il n'y avait pas six mois qu'elle était entrée dans le palais de Madrid, le front ceint de cette couronne que le roi Alphonse avait été charmé et fier de partager avec sa cousine. Ce mariage avait été comme un gracieux roman où le cœur seul avait parlé, d'où la raison d'état et les calculs politiques avaient été bannis; il avait été salué dans le pays tout entier d'un mouvement spontané de sympathie. Cette reine, qui n'était encore qu'une enfant, avait, aux yeux de beaucoup d'Espagnols, le mérite d'être elle-même une Espagnole, et pour tous elle avait la séduction de la grâce. Le choix du roi avait été ratifié par le sentiment populaire. Tout paraissait sourire à ce jeune couple si bien doué; tout semblait se réunir pour faire de cette union le gage d'une prospérité durable. C'était comme la consécration définitive de ce jeune règne, qui en peu de temps, avec le concours d'un habile ministre, a certainement porté d'heureux fruits. Il ne date que de quelques années à peine, en effet, et il a rendu à l'Espagne la paix intérieure, la monarchie constitutionnelle, le régime parlementaire, une armée nouvelle; il vient d'en finir avec une insurrection qui depuis dix ans séparait presque complètement l'île de Cuba de la métropole, qui n'avait fait que grandir dans les dernières révolutions. A cette restauration accomplie il y a quelques années, conduite avec une raison précoce par le souverain, avec une persévérance pleine de dextérité par le premier ministre, à cette restauration l'Espagne a dû de reprendre son rang parmi les puissances régulières, de rentrer dans la voie où tous les progrès sont possibles sans secousses nouvelles. Le mariage du roi semblait

avoir fixé cette situation en promettant un long avenir, en scellant sous les plus aimables auspices l'union de la dynastie et du pays.

Un instant a suffi pour flétrir ces promesses, la mort impitoyable a enlevé de ce monde celle qui était la grâce de ce jeune règne. De ce riant bonheur qui était entré au palais de Madrid avec la reine Mercédès, il ne reste plus que le deuil cruel qui accable ce roi de vingt et un ans, qui est ressenti par l'Espagne et a excité aussitôt une émotion universelle. La reine Mercédès n'avait pas eu le temps d'inspirer une ombre d'inimitié, elle était faite pour avoir toujours une douce influence. La politique se tait autour de ce tombeau si prématurément ouvert, et pour le roi Alphonse c'est une vie nouvelle qui commence par une poignante affliction de cœur, par une sévérité imprévue de la destinée.

CH. DE MAZADE.

Parys en omstreken (Paris et ses environs), par M. Ed. Busken Huet. Amsterdam, 1878. — *In dagen van strijd (Pendant les jours de lutte)*, par M. A.-S.-C. Wallis, 3 vol. Amsterdam. 1878.

La littérature néerlandaise s'est enrichie dans ces derniers mois de deux ouvrages qui, à divers titres, ont droit à notre intérêt. Celui dont nous parlerons en premier lieu s'occupe de nous, de la France, tout spécialement de Paris, et il se compose d'une série d'aperçus pleins d'originalité sur notre civilisation française, son histoire, et son état présent.

Rien de plus instructif pour nous que les impressions des étrangers sur notre pays, — à la condition, bien entendu, que ces étrangers soient sérieux, impartiaux, capables de juger sainement. Il s'en faut qu'ils le soient toujours. Je me rappelle que, voyageant en Allemagne quelque temps avant la dernière guerre, je découvris, oublié dans un coin de wagon, un livre allemand qui avait la prétention de faire connaître à ses lecteurs Paris et la vie parisienne. Si l'on s'en fût rapporté au perspicace écrivain, Paris n'eût guère été qu'un lieu de plaisirs suspects dont le bal Mabille aurait été le centre rayonnant. C'était déjà la mode en Allemagne de faire à tout bout de champ le procès de la frivolité française, de la corruption française, surtout de l'immoralité parisienne. Ce livre me vexa, et je fus enchanté d'apercevoir à la dernière page une note en français, écrite au crayon, probablement par le dernier possesseur du volume, et qui était ainsi conçue : « Ce livre est l'œuvre d'un Allemand très léger qui, dans le pot-au-feu parisien, a pris l'écume pour le bouillon. » La comparaison n'était pas très noble, mais elle était juste. Ce qui fit que je laissai le livre où je l'avais pris, l'abandonnant à ses destinées et faisant des vœux pour qu'il tombât en bonnes mains.

Le fait est qu'à l'étranger les ouvrages où nous sommes fort mal jugés surabondent. Le plus souvent ils proviennent d'observateurs superficiels

qui s'imaginent nous connaître parce qu'ils ont passé cinq ou six semaines à Paris, dont ils n'ont vu que la surface dorée. Nos sciences, nos arts, nos industries, notre vraie vie de famille, ce qui fait le fond résistant de la société française est demeuré pour eux lettre close. Ce désagrément n'est pas à craindre avec M. Busken Huet. Non-seulement il a séjourné assez longtemps parmi nous pour nous bien connaître, mais de plus une secrète sympathie qui tient peut-être au sang (car sa famille est originaire de France et alla s'établir en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes), une certaine affinité de goûts et d'esprit le prédisposaient à comprendre et à bien apprécier notre génie national. Ce n'est pas qu'il ait pour nous exclusivement des éloges. Ses critiques, celle entre autres où, contrairement à l'idée qu'on se fait de nous en Europe, il nous reproche ce qu'il y a de routinier dans notre caractère, ne manquent ni de justesse ni de sévérité. Mais, en somme, c'est un juge impartial, et nous n'avons pas à nous plaindre de ses appréciations.

C'est surtout au point de vue des richesses d'art de Paris et de ses environs, y compris Compiègne, Fontainebleau, Chambord, que M. Busken Huet s'est attaché à décrire notre pays. Il me semble difficile qu'un Néerlandais ne se sente pas pris du désir de venir voir tant de belles choses décrites en style charmant par un écrivain de son pays, car M. Busken Huet est un des meilleurs prosateurs de la Hollande. D'abord théologien, prédicateur très original, puis ayant quitté le ministère pastoral, il se voua au journalisme, rédigea pendant plusieurs années le *Journal de Harlem*, et alla aux Indes néerlandaises pour y rédiger le *Messager de Java* (*Java Bode*), auquel il collabore toujours. Entre temps il a publié quelques nouvelles, et surtout un grand nombre de critiques philosophiques et littéraires. Nous ne serions pas surpris si cet esprit quelque peu inquiet et remuant avait enfin trouvé sa vocation définitive dans la critique d'art. Il fait preuve d'une véritable érudition dans cet ordre de connaissances et d'un goût pur, large en ce sens qu'il aime tous les genres de beau, sévère pourtant en ceci, que dans tout genre il lui faut l'exquis. Le point de vue qui domine dans ses appréciations et qui nous explique peut-être comment il a su rattacher les questions d'art à ses anciennes études, c'est le point de vue historique. Ce qui nous frappe le plus dans ses considérations sur notre architecture, notre peinture, notre statuaire française, c'est le lien qu'il montre rattachant les productions d'une époque au genre et à l'esprit de la civilisation contemporaine. Il y a des chapitres où plus d'un Français trouverait des rapprochemens tout nouveaux pour lui.

Çà et là nous aurions bien quelques réserves à faire. Ainsi au commencement M. Busken Huet semble encore partager l'erreur très répandue qui rapporte au génie germain l'invention de l'architecture gothique. C'est une erreur suffisamment réfutée aujourd'hui, en Alle-

magne même, et qu'il a du reste rectifiée indirectement dans une autre partie de son ouvrage. Ses jugemens sur notre littérature moderne pourraient parfois gagner à une révision plus sévère. Par exemple, nous ne saurions admettre que M. Flaubert, parce qu'il a écrit *Madame Bovary*, soit le premier de nos romanciers, ni que *Rabagas* soit le chef-d'œuvre de M. Sardou. Nous serions plus disposé à rendre hommage à la finesse et à la sûreté de ses appréciations quand il traite de nos peintres et de nos statuaires des trois derniers siècles et du nôtre, quand il décrit les beautés de Chambord et les élégances du parc de Saint-Cloud. Il y a un charmant chapitre consacré au Petit-Trianon, aux souvenirs qu'il éveille et au changement d'idées dont il est le précurseur à la fois idyllique et menaçant. Ce que nous tenons aussi à relever, c'est que, contrairement aux allégations fréquentes de la critique étrangère, M. Busken Huet discerne nettement un caractère national, original, très français dans les œuvres de nos artistes, anciens et modernes, en qui l'on ne voulait voir que des copistes plus ou moins heureux de l'Italie et de la Flandre. Si nous nous permettions d'émettre un vœu, ce serait que M. Busken Huet continuât en France et hors de France ses études esthétiques. Ses travaux antérieurs, son vaste savoir historique, bien loin de nuire à ses jugemens en fait d'art, contribuent au contraire à leur donner plus de solidité.

C'est un tout autre genre de livre que le second ouvrage néerlandais dont nous voulons dire aussi quelques mots. Il s'agit d'un roman en trois volumes, *In dagen van strijd*, par A.-S.-C. Wallis, et ce n'est plus commettre une indiscrétion que de révéler le véritable nom qui se cache sous ce pseudonyme. Ce roman est l'œuvre d'une femme, d'une jeune personne, fille de l'éminent professeur de philosophie d'Utrecht, M. Opzoomer, et qui s'était déjà fait connaître sous le même pseudonyme par des poésies très goûtées. Ce roman trahissait son origine féminine par une certaine prolixité jointe à une délicatesse de sentimens qui anime rarement les productions du sexe fort. On en jugera jusqu'à un certain point par ce rapide aperçu.

Un jour d'été en 1563, une religieuse du couvent d'Ilmenoude en Gueldre, la sœur Clara, qui avait dans le pays la réputation d'une sainte, fut priée par un jeune homme du nom d'Edward Melville de venir assister sa mère mourante. Là elle apprit une douloureuse histoire. La mourante, née à Utrecht, avait été dans sa jeunesse d'une rare beauté. Recherchée par un jeune Melville, elle avait commis la faute de se laisser enlever par un comte de Brénis, qui l'avait épousée secrètement, puis l'avait abandonnée, elle et l'enfant qu'elle portait dans son sein. Cet enfant était Edward, et il devait son nom de Melville au fait que, repoussée et maudite par les siens, sa mère avait trouvé un refuge à Anvers auprès de son premier amant, qui lui avait pardonné. Il avait même adopté son fils, à la condition que l'enfant

n'entendrait jamais parler de son vrai père. Melville était mort. Johanna, sentant sa fin approcher, avait voulu revoir le village d'Ilmenoude, témoin de son court bonheur, et elle confia à la sœur Clara tous ses secrets, en lui faisant promettre qu'elle ne les révélerait à son fils qu'en cas d'absolue nécessité.

Grâce à la sœur Clara, Edward, que la mort de sa mère laisse sans ressources, entre à Bruxelles en qualité de secrétaire chez le baron de Vredenborg, vieil érudit ne sortant pas des vieilles chroniques, et se consolant ainsi de la mort de ses deux femmes. Sa fille Hélène était élevée par lui comme si sa vie eût dû s'écouler au milieu des parchemins, bourrée de savoir, parlant grec et latin, sans aucun plaisir de son âge, et ne connaissant d'autre homme, outre son père, qu'un certain Reinout de Meerwoude, le « traître » du drame. En effet, d'une constitution chétive, envieux, vindicatif, ce Reinout avait voulu parvenir par le savoir et par l'intrigue. De là sa liaison avec le vieil érudit et sa fille. Il se croyait sur elle des droits incontestables lorsqu'il découvrit que l'amour, un amour encore inavoué des deux côtés, s'était glissé dans le cœur d'Hélène et du jeune secrétaire. Aussitôt il ne songe plus qu'à empêcher leur union. Il y réussit; car, assez avant dans les bonnes grâces de la gouvernante Marguerite de Parme, il fait inviter Vredenborg et Edward à une grande fête au palais. Là Edward rencontre une Italienne du nom de Sylvia, sent pâlir son amour pour Hélène et quitte la maison du savant pour devenir le précepteur d'un jeune de Viale.

Nouvelle complication : le comte de Viale n'est autre que son père. C'est par cupidité qu'il avait abandonné la mère d'Edward pour hériter d'un oncle très riche, qui avait posé pour condition que son neveu épouserait une femme par lui désignée. Il n'avait pas hésité, et il avait obtenu à prix d'argent du curé d'Ilmenoude que la page du registre où son mariage était inscrit serait enlevée. Puis il se trouva, après la mort de l'oncle, que la jeune fille indiquée par lui était moins riche qu'on ne l'avait cru. Il rompit donc avec elle au mépris de ses sermens. La fiancée délaissée se réfugia dans un cloître et devint la sœur Clara dont nous avons parlé. Quelques années après il épousait définitivement une des plus riches héritières de la contrée. Le comte de Viale était un des confidens intimes de Marguerite de Parme, ardemment opposé aux idées de réforme politique et religieuse qui agitaient les Pays-Bas. Il menait souvent chez la gouvernante le précepteur de son fils, celui-ci recevait l'accueil le plus flatteur, et c'est ainsi qu'il devint l'époux de Sylvia. La pauvre Hélène, que Reinout croyait avoir reconquise par là, demeure au contraire fidèle à son premier amour et repousse ses offres de mariage. Plus que jamais irrité contre Edward, Reinout trouve moyen de faire de lui un espion inconscient. Edward en effet se laisse gagner aux idées protestantes et cache même dans son appartement le pasteur de la Tour, huguenot français dont la tête était mise à prix. La

contagion gagne son élève lui-même. Le comte de Viale l'apprend, devient furieux, le sentiment paternel (car il sait qu'Edward est son fils) l'empêche seul de déférer le jeune hérétique à l'inquisition. Mais ils doivent se séparer, d'autant plus qu'éclairé par une invitation non déguisée de la gouvernante, qui l'engage à se rallier pour la forme au parti du prince d'Orange et à continuer au milieu même des révoltés son métier d'espion, le jeune homme a découvert le rôle odieux qu'on lui a fait jouer, et refuse avec indignation.

Nous le retrouvons en Gueldre, où il sauve la sœur Clara et ses compagnes des fureurs des iconoclastes. Reinout a enfin forcé Hélène à lui accorder sa main, si elle ne veut pas que son vieux père meure ruiné et déshonoré. Offensé dans sa vanité personnelle par le comte de Viale, il entend l'immoler à sa haine aussi bien qu'Edward, dont la pensée remplit toujours le cœur d'Hélène. Il espère jouir enfin de sa vengeance longuement préméditée, quand il est convaincu de trahison par les hommes du parti réformé et doit recourir au suicide pour échapper au supplice. Le fils du comte de Viale périt dans une échauffourée, en voulant sauver le pasteur qu'Edward avait caché chez lui. La bonne sœur Clara veut rapprocher Hélène et Edward, et se rend avec elle au camp des insurgés. C'était la veille de la bataille d'Heiligerlee. Tout se découvre enfin et s'explique. Déjà Edward, désenivré, avait senti renaître son premier amour. Hélène se rendra en Allemagne, où elle attendra les événemens. Mais le lendemain Edward tombait sur le champ de bataille où la liberté de son pays remportait sa première victoire.

Telle est cette histoire déroulant d'une manière trop lente ses nombreuses péripéties. Cependant la lecture en est attachante. Nous n'aimons pas beaucoup le genre du roman historique, il y a toujours une victime, ou l'histoire, ou le roman, souvent tous les deux à la fois. Il est toutefois facile de comprendre qu'un puissant attrait ramène les écrivains néerlandais vers ce temps héroïque où leur nation se forma aux cris de la liberté naissante et des victimes d'une tyrannie implacable.

Nous espérons que A.-S.-C. Wallis ne s'en tiendra pas à cette œuvre, en somme remarquable. Qu'il se pénètre un peu plus de cette maxime de Boileau, qui ne lui est pas littéralement applicable, mais dont il y a toujours quelque profit à tirer :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

qu'il choisisse désormais ses sujets dans notre vie contemporaine. Son incontestable talent de romancier s'y déploiera plus à l'aise, ainsi que cette délicatesse féminine et charmante qui lui a déjà inspiré de ravissans coups de pinceau dans ses *Jours de combat*. ALBERT RÉVILLE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

de-
ils)
ils
dé-
au
ltés
u'on

om-
lui
iné
ale,
sée
ven-
ison
pour
auf-
lui.
avec
lee.
enti
elle
mp
e.
om-
ions
e, ou
efois
ains
de la

vre,
xime
l y a

Son
que
avis-
LE.